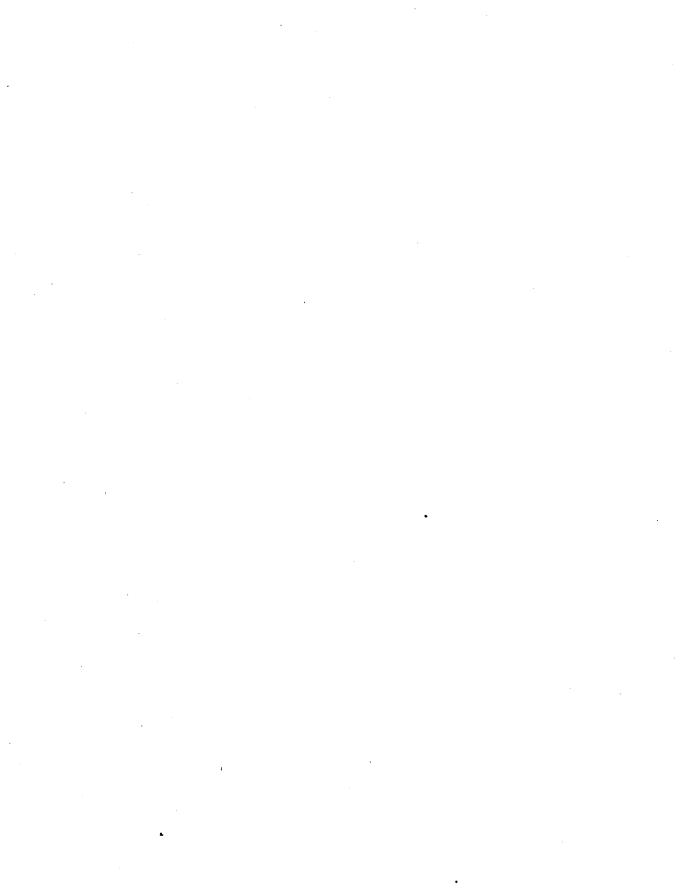


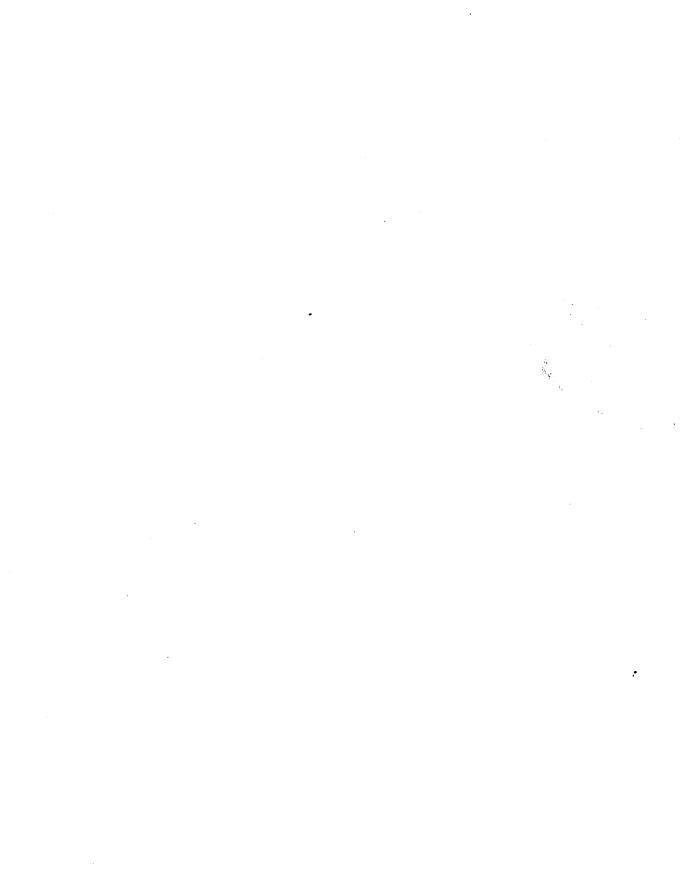
·			



COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

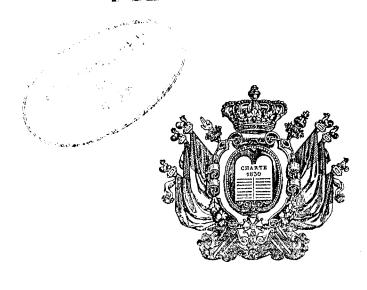
PIÈCES SAISIES.



COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

PIÈCES SAISIES.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

AOUT 1846.





SOMMAIRE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

		Pagen:
ì ª	Manuscrit, de la main de l'inculpé, adressé par lui, d'abord à M. de Lamartine, puis à M. Raspail, qui en a fait la remise	5
2°	Première lettre adressée par l'inculpé à M. Raspail	103
3°	Réponse de M. Raspail	111
40	Deuxième lettre écrite par l'inculpé à M. Raspail	115
	Procès-verbal constatant la remise du manuscrit et de la première lettre ci- dessus désignés	
6°	Autre manuscrit saisi au domicile de l'inculpé et ayant pour titre : Préméditation en 120 pages de ma main	127
7°	Pièces diverses également saisies au domicile de l'inculpé	233
8°	Procès-verbal constatant une perquisition au domicile de l'inculpé et la saisie de divers papiers	

	,		
	·		

1 °

MANUSCRIT

ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'INCULPÉ HENRY (Joseph).

(Ce manuscrit avait été adressé par l'inculpé d'abord à M. de Lamartine, puis à M. Raspail, qui en a fait le dépôt entre les mains de M. Monvalle, commissaire de police, suivant procès-verbal du 3 août 1845.)



A Monsieur de Lamartine (à lui-même [1]).

A Monsieur F. V. Raspail (à lui-même).

⁽¹⁾ Cette ligne est raturée à l'original.

Ce cahier ayant été grossi feuille par feuille il en résulte qu'il est trèsmal, étant écrit trop près du bord et feuille par feuille il est impossible de le rogner pour l'égaliser.

Ce qu'on n'a jamais fait est rarement bien pour qu'il soit bien il faudrait qu'il soit rédigé et en faire un autre, mais le temps pressant et le désespoir

ne le permettent pas.

En sautant les feuillets blancs, le commencement est à la touche.

En tout, généreux lecteur, Ayez pitié de l'auteur. Je joins la lettre de Monsieur L. et je ne crois pas mal faire puisqu'elle n'est pas signée.

	,		
,			

Prière à M. de Lamartine (1).

Prière à Monsieur F. P. Raspail.

⁽¹⁾ Les mots: de Lamartine sont raturés sur l'original.

AVERTISSEMENT.

Il est aussi doux de n'accepter que la moitié des éloges qu'on nous donne qu'il est cruel d'être dans la nécessité de se vanter soi-meme.

De tous les écrits, de toutes les lettres, en toutes les langues, de tous les pays, que vous avez reçus, vous n'aurez jamais rien lu de semblable à ce contenu dont le résumé veut dire: au secours.... au secours.... Un philantrope va périr par pitié daignez avoir la bonté de lire c'est pressant.

Écrire ma prière et n'ayant point d'éducation c'est un malheur, mais pour qu'il soit moins grand, ny voyez pas ni l'orthographe ni la forme, jugcz seulement sur le fond.

Conservez ce cahier, je vous en pric il coute bien cher.

Oh! mon Dieu encourage le lecteur que l'espérance m'a fait choisir pour qu'il lise tout du long le contenu de ce cahier.

Avant de lire, comme il en a long, prière à M. de Lamartine de faire mettre à la poste pour adoucir l'anxiété, cela ferait déja grand bien.

Ces 4 mots sans signer: J'ai reçu, je lirai. (1)

⁽¹⁾ Ces deux paragraphes sont raturés sur l'original.

Prière à mon sauveur.



A Monsieur de Lamartine de l'Académie française Député

A Monsieur F. V. Raspail Cultivateur des lettres et de sciences. Entrepreneur des merveilles de la nature etc. etc.

Monsieur, c'est à vous que j'adresse tout ce que dessus est contenu et d'autres parts, et vous prie de lire M. Raspail, votre nom partout où se trouve celui de M. de Lamartine (excepté au député vous en prendrez ce que vous voudrez.

Je vous prie de me pardonner ma hardiesse en ce moment mon plus grand embarras est de commencer ces présentes assez convenablement pour que vous daigniez avoir la bonté de les lire, je regrette plus que jamais de n'avoir pas plus d'instruction ni d'érudition, afin de pouvoir vous dire plus sommairement ce qui vas suivre.

Je me trouve d'une grande hardiesse n'ayant pas le bonheur d'être connu de vous, Monsieur, mais je crois bien que Dieu m'a bien inspiré.

J'ai l'espérance que vous commencerez cette l'ecture tout naturellement par curiosité, ensuite par pitié et que vous poursuivrez jusqu'à la fin pour être agréable à Dieu tout en la reprenant dans vos moments de loisir, je vous en supplie, Monsieur, lisez ma prière, ce qui me donne le courage de vous l'écrire c'est mon désespoir ainsi que l'opinion que j'ai de vos talents et de vos vertus.

Ces jours derniers j'ai senti avec satisfaction le sens philantropique de votre discours à la chambre des députés au sujet de l'impôt sur le sel et par une discussion précédente vous avez réveillé en moi une idée que j'ai depuis plusieurs années qui sélabore et grandit dans ma tête, en discutant au sujet d'un crédit demandé pour augmenter le nombre de nos vaisseaux et vous faisiez remarquer que la vapeur ne pouvait pas servir aux vaisseaux de long cours vu la charge que nécessiterait le charbon. Espérez, Monsieur, que l'air comprimé évitera cette difficulté, on l'a déja tenté et on y travaille encor, en ce moment je ne sais à quel point on en est de la parfaite réussite, mais en tous si on arrive pas bientôt à parfaite satisfaction, l'idée qui m'est venue peut terminer la réussite de cette grande question et tout combustible serait supprimé.

Je n'ai jamais le temps de lire, néanmoins j'ai quelquefois l'occasion de vous admirer, Monsieur, attendu que dans la quantité d'ouvriers que j'oc-

cuppe; il y en a deux qui louent des livres pour lire dans leurs récréations. Ils aiment à lire les vôtres, et quelquesois en passant près d'eux, l'un ou l'autre me dit en me présentant votre livre ouvert, tenez Monsieur voyez donc, cela ne vous retardera pas beaucoup, lisez sculement une douzaine de lignes, vous verrez, quoique dit autrement c'est vos pensées, alors je lis 12 lignes, puis une page, puis deux, trois ou quatre, et une autre fois un autre jour je reprends deux ou trois pages, et ensuite le livre est reporté, le temps de la location est expiré, alors je me dis avec chagrin quand donc serai-je rentier pour savourer de si belles choses; ces vers reportent l'âme vers Dieu, pour conserver l'espérance de le devenir, je ne le puis plus sans protecteur, et j'emploie les derniers moments de mon martyre à le chercher, si vous saviez Monsieur. ce que j'éprouve de douleurs pour vous supplier de me venir en aide afin de me sauver l'honneur et la vie qui sont encore intacts, ce que je vais vous demander, est beaucoup, je vous en demande pardon à cause du chissre considérable, que je réduirat en votre bienveillante protection et que vous pourriez vous-même réduire aussi en me donnant de l'espérance laquelle aurait assez de force pour m'empêcher de périr, et s'il ne vous était pas possible de me prêter votre appui en aucune façon je ne doute pas que vous en éprouverez de la peine.

Voici la situation de mes affaires, mon actif est de 65,000 fr., et mon passif de 28,000 fr., sur lesquels 28 mille j'ai 26,500 f à payer pour fin septembre prochain, en payant cette somme mon établissement m'appartiendra, et si je ne le puis je serais perdu, attendu que je n'ai jamais veulu me mettre en faillite, et en supposant que je le voudrai maintenant, je ne le pourrais plus, je ne puis fuir à l'étranger, y porter mon industrie, je ne puis me résigner après 25 ans d'établissement à aller travailler comme ouvrier chez les autres, je ne pourrais pas être contre maître chez celai qui acheterait mon matériel pour peu de choses, il aurait pour rien le fruit de 25 ans de travaux assidus, il serait trop douloureux pour moi de le voir gagner beaucoup par moi, sachant que cela devrait m'appartenir je ne crois pas que je pourrai vivre ainsi, bien que le chagrin n'a pas encore

pu me tuer depuis six ans que j'en ai extrémement.

Je suis en ce moment au bord de l'abîme pour avoir eu confiance à un bailleur de fonds qui est venu m'offrir de l'argent pour mettre mon établissement sur une plus grande échelle, cet homme m'a fait les choses les plus inimaginables, mais comment aurai-je pu me méfier d'un homme qui avait confiance en moi et qui m'offrait un simple pret sans garanties hypothécaires pour dix années consécutives, mais ceci est mon dernier malheur et celui qui doit me tuer si je ne trouve un protecteur; je dois vous parler avant de mon premier malheur qui a amené tout naturelle-

ment mon dernier malheur.

Voici le récit le plus brièvement possible du premier; j'avais 24 ans 1/2 lorsque j'avais déjà commencé un petit établissement avec mes économies de garçon sur mon gain, étant ouvrier, j'avais perdu depuis longtemps mes père et mère et je n'avais plus personne pour me conseiller pour un mariage et à cet âge je me suis marié avec une demoiselle de 19 ans, croyant quelle était quelque chose. Elle m'a apporté 1,200 f. de dot, qui n'ont servi qu'à acheter du linge et de la toilette, elle m'avait paru animée de sentiments honnêtes, mais je sus bien trompé, elle n'avait ni foi, ni religion, elle était assez belle femme et extrémement coquette. Elle se croyait encore plus belle ec qui a contribué à sa perte. A lorce de patience et de morale, j'ai pu la retenir 8 ans, mais non sans souftrir de la jalousie et des poignées de mains hypocrites qu'elle m'attivait. Néanmoins je prospérais petit à petit, et ma prospérité a aussi accéléré sa perte attendu que n'ayant pas encore assez les moyens d'avoir un commis pour faire le dehors elle allait faire les offres chez les marchands, ne le pouvant moi même attendu qu'il fallait que je travaille et que je fasse travailler les ouvriers et les apprentis, et que je crée les modèles et fasse les outils, mes capacités industrielles, me mettaient en bonne marche, je n'avais pas l'ambition des richesses mais bien celle d'une heureuse aisance ou au moins d'être à l'abri du besoin dans mes vieux ans; sans avoir eu l'ambition de gagner de fortes sommes je reconnais bien aujourdhui que si j'avais cu le bonheur d'avoir une semme vertueuse pour me seconder j'aurais aujourdhui 15 à 20 mille francs de rente. Mais comme le vice était enraciné chez elle depuis l'âge de quatorze ans ma morale et mes conseils étaient impuissants, (je n'en avais rien aperçu avant le mariage elle avait su se déguiser) les mots, avenir, vertus, probité étaient pour elle vides de sens, mes bontés, mes capacités n'étaient rien en comparaison de son apparence de cheval de parade, je n'étais pas assez bel homme pour elle ne m'ayant épousé que pour lui servir de chapcau; ensin, par le crime d'adultère bien flagrant elle a mis le comble à notre malheur et celui de ses enfants, j'ai lait tout ce qu'un homme de courage et de résignation peut faire, pour tâcher de la ramener, j'ai même voulu la pardonner, elle a refusé et voulu partir, ne pouvant la retenir de sa bonne volonté je ne me suis pas servi de l'appui des lois, après huit ans de ménage elle est partie abandonnant sa maison et ses enfants pour vivre femme entretenue, et me laissa deux fils que je sus obligé de retirer de pension attendu que le chagrin avait paralysé mon courage je ne prospérais plus, et j'ai sui le monde, j'avais de belles connaissances que je n'ai plus vues afin qu'on ne me demande pas ce que faisait ma femme.

Ensuite j'ai été pendant quatre ans sans prospérer je me soutenais seulement avec grand'peine, étant scul, ne pouvant tout voir à la fois j'étais

souvent entouré d'intrigants et quand je gagnais d'un côté je perdais d'un autre; avant commencé sans fortune je gagnais à peine assez quand le commerce allait bien pour me soutenir, quand il n'allait plus, mon établissement augmentait un peu chaque année, mais sculement en ustensiles et pas en argent; et sans changer d'état (bijouterie en acier), j'ai changé de genre d'objets de fantaisie et j'ai fait l'acier damasquiné qui a beaucoup plu dans le commerce et qui plait encore, j'ai gagné quelque argent, lorsqu'il y a six ans, (voici mon deuxième et dernier malheur) un ancien avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, ayant entendu parler de mes articles est venu me voir et après avoir examiné mes produits me demanda pourquoi je ne fabriquais pas plus en grand, je lui dis que c'était faute de fonds, il me demanda pourquoi je n'en cherchais pas, à quoi je répondis que ne pouvant offrir de garantie hypothécaire et vu ma position à cause de mon ménage désuni qui n'inspirerait pas de confiance, je ne l'oserais pas, et après avoir causé et dit mon malheur, ce monsieur me dit que ces malheurs là n'atteignaient pas la réputation d'un honnête homme et que ce malheur étant déjà ancien ne pouvait pas empêcher mes capacités, et que si je voulais il me prêterait des fonds pour m'agrandir moyennant que je recevrais chez moi comme demoiselle de magasin et que j'initierais à tout, une personne âgé de 28 ans, qu'il considérait comme sa fille, qu'il l'avait élevée et qu'elle était sa filleule, qu'il voulait lui faire son bonheur et qu'il désirait qu'elle soit dans le commerce; après cette offre j'ai cru qu'il était envoyé de la Providence; alors je lui sis observer que je ne voudrais pas d'une association attendu que j'avais entendu dire qu'un associé bailleur pouvait en ne versant pas ses fonds en temps utile, gêner la maison au point de la laisser mettre en faillite, et laisser vendre et racheter, et le fabricant réduit ensuite à être contremaître chez lui, et que sachant cela j'avais de la répugnance pour une association. (Voilà les paroles qui m'ont perdu, j'ai donué moi-même le moyen de me perdre.) Ce monsieur ayant entendu cela, me dit qu'il n'avait jamais eu l'idée d'une association attendu qu'étant avocat il ne voudrait pas passer pour s'occuper d'affaires commerciales et industrielles et que ce qu'il m'offraitétait à titre de prêt, alors, je lui dis que je consentais s'il pouvait me faire ce prêt pour dix années consécutives, il me dit qu'il le pouvait et me demanda quelle somme il me fallait, je lui dit que j'avais déjà 7,500 francs qui ne devaient rien à personne et que j'aurai besoin avec cela d'une somme de 25,000 francs pour m'agrandir et faire de plus belles assaires, il me dit qu'il me les fournirait et que si cela allait bien il en mettrait davantage, et que pour le moment il n'avait pas d'argent, mais qu'il s'en procurerait, et qu'en attendant je pouvais, avec ce que j'avais, commencer mon agrandissement, et quand j'aurais employé mes

fonds je n'aurais qu'à lui en demander (tout cela s'est dit en plusieurs entrevues); j'ai eu le malheur de croire à ses promesses et de ne pas demander à en passer acte, et sur sa parole j'ai commencé mon agrandissement, j'ai commandé laminoir, mouton, balancier, tour à polir etc, louer du local trois sois plus, souscrire des engagements, ensin saire comme si je tenais les 25,000 f. alors quand mes 7,500 francs ont été employés je lui ai demandé de l'argent comme c'était convenu, et il me répondit qu'il allait écrire à son notaire pour qu'il lui en envoie, un peu plus tard je lui ai dit que s'il tardait encore il me mettrait dans l'embarras et pour commencer il me mit déjà bien dans l'inquiétude attendu que j'avais à payer. Enfin il m'apporta 7,500 f. au lieu de 25,000 f. qu'il m'avait promis, et il écrivit un billet à ordre et payable à présentation et me dit de le signer, je restai un moment immobile de surprise (sa protégée était déjà installée chez moi et présente à ce versement) et je lui dis : Nous sommes convenus pour la durée de 10 ans et non pas remboursable à présentation, il m'a dit : Signez toujours c'est sans importance, je ne vous les redemanderai pas demain, sous peu je vous apporterai le complément et nous ferons un acte régulier. Je vous fais signer cela parce qu'on ne sait qui meurt et qui vit. Je lui dis : Vous me faites voir que j'ai commis une grande faute en ne vous disant pas cela quand vous m'avez fait la promesse, car si vous aviez refusé de signer votre promesse, j'aurais resté comme j'étais, il n'y aurait pas eu de mal, tandis qu'à présent je me suis mis en marche et je ne puis reculer. Il me dit qu'il ne pouvait me laisser ses fonds sans reçu, qu'il avait confiance en moi puisqu'il me les donnait sans garantie hypothéquaire mais qu'il ne concevait pas cette mésiance ou cette crainte. Je lui dis : C'est vous-même qui venez de le dire on ne sait pas qui meurt et qui vit, si vous mourriez vos héritiers n'auraient peut-être pas les mêmes intentions que vous et viendraient pour toucher cette somme à présentation; je vous signerai avec plaisir, j'ai reçu 7500 f à valoir sur la somme de 25000 f à titre de prêt pour la durée de 10 ans, celui-ci ne me mettra pas de trouble dans l'âme; il me dit: l'autre non plus puisque nous le déchirerons avant 8 jours et nous serons un acte comme c'est convenu en vous apportant le complément de 25000 f. Mais comme il se disposait à remettre les billets de banque dans son porteseuille, je réfléchis que si je ne signais pas j'étais perdu à l'instant, alors je me suis dit signons, nous verrons. J'ai signé et il s'en alla en me promettant d'apporter le reste bientôt; il revint quelques jours après n'apportant rien; je lui déclarai que le reçu qu'il m'a fait signer, je l'avais signé comme si j'avais eu le pistolet sous la gorge, ce qui le fit rire, il y avait de quoi, j'étais pris dans ses lacs; le misérable ne m'a jamais apporté le complément de la somme promise, et m'en a versé beaucoup plus, il m'apportait 3000 f. quand j'en avais 4000 à payer, et comme le premier reçu m'avait chagriné, il changeait le terme, au lieu d'a présentation il mettait: à sa première demande, et un autre à sa première réquisition, puisque, disait-il, l'autre forme ne me convenait pas, alors je ne pouvait que lui

répondre vergus vert et vert vergus.

Je ne sus pas longtemps à m'apercevoir que sa protégée, sa silleule n'était autre chose que sa maîtresse et j'étais tombé dans les grisses de Luciser. Cette semme à son gré saisait avancer ou retarder les versemens et au lieu d'avoir des sonds de roulement, j'étais obligé de souscrire des billets pour soutenir mon crédit, et avant de connaître cet homme, depuis dix ans je n'avais pas sait de billets et j'achetais tout au comptant et je vendais à crédit.

Cette femme se trouvant à la tête de mon magasin et conduisant la vente à son gré ne convoitait pas autre chose que ma position et me réduire à être son contre-maître par le résultat d'une faillite, tel que j'en avais manifesté

la crainte avant les promesses qu'on m'a faites.

Je leur ai déclaré plusieurs sois que je présérerais la mort à une faissite et que je ne m'y mettrais jamais, mais qu'on pourrait m'y mettre si je ne satisfaisais pas à l'échéance d'un billet, mais que s'il arrivait que je n'ai pas la veille les fonds d'un billet de 400 f, qu'il faudrait que je les trouve à quel pris que ce soit, dussé-je donner 3000 f de marchandises pour 400 t. J'ai fait remarquer à cet ancien avocat que j'étais ruiné par lui, que ce n'était plus moi qui se ruinait mais bien lui et que s'il continuait sa manière de temporiser et de me donner trop peu à la fois, ma maison serait toujours sur le pied de 1000 f de pertes par mois, au lieu de 1000 f de bénéfices (ce qui était très facile avec les fonds suffisans). Je lui ai dit plus de 10 fois: Tant que vous ne une donnez pas une somme suffisante pour terminer mon agrandissement et payer toutes les dettes et 10,000 fr. en sus pour pouvoir faire fabriquer sans gêne et avec fruit, ainsi que faire l'acte qui m'assure votre prêt pour 10 ans, je ne pourrai prospérer et vous nous ruinerez tous deux. Alors il me promettait les fonds et l'acte et je ne le voyais pas de 8 jours, quelque sois beaucoup plus, et n'apportant rien.

Pendant ces intervalles et n'ayant pas de fonds, quantité de mes ouvriers me coulaient malgré eux manquant d'une chose ou d'une autre, je ne vou-lais pas renvoyer mes ouvriers routinés à ma spécialité, c'eut été me ruiner plustot, avec cela je ne manquais pas de contrariétés et de disputes au magasin avec la protégé intrigante qui faisait l'inverse de ce que je lui disais et qui faisais ce que je ne lui disais pas et même ce que je la priais de ne pas faire, ensin c'était pire que l'enser, et je ne pouvais renvoyer cette mi-

sérable vu que j'étais pris par les reçus à présentation; un jour qu'elle m'a beaucoup contrarié j'ai laissééchapper ces paroles:

Quand donc me donnera-t-on une somme assez forte pour pouvoir être maître chez moi, et pouvoir dire à chacun, faites ce que je vous dis et mêlez vous de ce

qui vous regarde.

Elle a trop bien senti la portée de mes paroles et comme elle ambitionnait de me commander, elle a tout employé ce que l'empire d'une femme peut sur un homme faible et surtout la faiblesse d'un débauché duquel elle voulait se venger, si bien que je n'ai jamais pu être le maître, et grâce à ma patience elle n'a jamais pu être la maîtresse, mais comme elle voyait qu'en faisant versé 4,000 francs dans ma maison, s'il se perdait 1,000 francs il en restait 3,000 dans la maison et espérant que ma maison serait vendue et qu'elle n'aurait qu'à la demander pour qu'on lui achète. Enfin ce mot de maison que je répète elle en avait trop souvent plein la bouche en disant je me siche pas mal de votre maison ce n'est pas le perrou que votre maison je n'en voudrais pas pour rien de votre maison, mais elle a fait tout ce qu'il faut pour l'obtenir. A quoi je répondait, ma maison vaut plus de 100,000 fr. avec moi mais sans moi elle n'en vaut pas 10,000 fr. Je ne considerait cette femme que comme une coquine, mais apprenant chaque jour de chacun deux, de nouvelles turpitudes je ne savais plus que penser si c'était une coquine ou une héroïne qui le voulait perdre pour se venger de l'avoir déshonoré ainsi que plusieurs membres de sa famille qu'il avait perdu avant elle, je dois m'arrêter ici, car cela ne serait plus lisable venant d'un étranger mais si c'etait de quelqu'un que vous connaîtriez cela vous ferait de la peine et puis dix cahiers comme celui-ci ne suffirait pas.

J'ai tout vu, tout entendu de chacun d'eux séparément, j'ai tout su mais il n'était plus temps, et en voyant cet homme me donnant raison sur tout ce que je lui disait et ne faisant jamais ce qu'il me promettait, il ne faisait donc que comme sa maitresse voulait, au point que l'homme le plus borné ne m'aurait pas fait contre ses intérêts tout ce qu'il me faisait, tout cela était si incompréhensible que j'allais jusqu'à supposer (et je le pense encor) qu'il avait commis sans le vouloir quelque grand crime dont elle était la seule témoins, et que le tenant ainsi elle n'avait qu'à lui dire : coquin si tu ne fait pas comme je veux je te dénonce. Javais remarqué bien des fois qu'il était fanfaron violent, emporté et qu'il se grisait d'eau-de-vic.

Un jour il me dit devant clle (avec un ton chagrin) M. Henry soyez persuadé que je ne vous veux point de mal et croyez que quoiqu'il arrive je ne vous poursuivrai ni chagrinerai jamais, le démon femelle ayant entendu cette promesse changea ses plans, les paroles qui lui sont échappées quand un nouveau malheur fut signé mont expliqué son plan, voici ses paroles:

il a dit qu'il ne vous poursuivrais jamais mais il n'a pas dit que d'autres ne vous poursuivraient pas.

Voici ce qui était fait, qu'elle avait imaginé, elle lui avait fait me dire (à une époque où j'avais à payer) qu'il n'avait pas d'argent mais qu'il en aurait plus tard, et comme il m'en fallait de suite, que je n'avais qu'à lu souscrire des billets qu'il irait négocier et m'apporterait les fonds, et qu'à l'échéance il les paierais, moi, n'ayant que lui de créancier aussi fort je n'ai pas eru devoir refuser surtout ne voyant pas le piége, j'ai souscrit, il alla négocier et m'apporta la moitié des sonds, garda l'autre moitié disant qu'il en avait trop besoin lui-même, et me promit de rechef qu'il paierait les billets ou qu'il m'apporterait les fonds, mais à l'approche de l'échéance j'avais des craintes et lui demandai s'il pensait anx billets, il me dit, que cela ne vous empêche pas de dormir, ils sont chez des parents et des amis j'ai prévenu on ne se présentera même pas chez vous. Mais à l'échéance un de ses cousins s'est présenté (et mon bailleur se trouvait en ce moment à l'ouverture de la chasse dans son pays à 20 lieues de Paris). J'ai dit au cousin, Monsieur, ce n'est pas moi qui doit payer ces billets, votre cousin doit vous en avoir prévenu, il dit mon cousin ne m'a rien dit, est-ce votre signature, oui Monsieur, eh bien payez; mais monsieur votre cousin m'a dit que ne vous présenteriez pas, et il me dit, si mon cousin ne sait pas ce qu'il fait moi je le sais bien, payez ou je l'envoie à l'huissier, à quoi je répondis, si vous faites des choses qui puissent porter atteinte à ma réputation vous comprometterez les intérêts de votre cousin, et il dit nous verrons cela, mais en attendant je vais agir,

Alors je compris que je ne serais pas en esset poursuivi par mon bailleur mais par un tiers, et qu'il laisserait faire disant qu'il n'a pas d'argent.

J'ai fait des sacrifices pour payer ce qui était échu et quand il a vu que je payais, il a payé sa moitié, j'ai donc encore une fois évité la faillite et je n'ai plus rien signé, pas même de reçu quand il me faisait des versements, jeportais simplement le chiffre à mon livre de caisse et il s'en contentait.

Ne pouvant jamais terminé mon agrandissement comme je l'avais conçuet ne pouvant pas prendre six apprentis qui m'était nécessaire pour bénéficier de 1,000 francs par mois, j'avais toujours 1,000 francs de perte par mois, et je ne pouvais prendre six apprentis faute de pouvoir les nourrir, ainsi que faute d'une petite machine à vapeur de 5,000 francs, tout compris; et n'ayant pas cette force motrice, je ne pouvais non plus prendre des apprentis un à la fois et petit à petit. (En fait d'ustensiles, il ne me manque plus que cette force.)

Nous ne nous connaissions pas, madame la mère de mon bailleur et moi, et un jour je reçus une lettre de cette dame, dont voici une partie.

Monsieur, je viens d'apprendre que mon sils a placé chez vous une personne qu'il vous aura dit propre au commerce; il n'en est rien; et si vous la gardez, vous êtes perdu. Si j'avais pu le prévoir, Monsieur, je n'aurais jamais mis un sou dans votre maison. Cette sille est cause de tous les malheurs de mon sils et de mes chagrins; usez de votre autorité pour la renvoyer; si vous la gardez, vous ne pourrez pas remplir vos engagements; vous ne pourrez jamais rien saire pour votre famille ni pour vos ensants; elle est, etc., etc. Je suis bien inquiète; je vous prie de me dire quel parti

vous aurez pris.

Je sis réponse à cette dame que je ne pouvais renvoyer Luciser de chez moi, attendu que j'avais donné ma parole d'honneur, et signé un acte pour la garder dix ans; mais que si elle, madame, voulait s'entendre avec moi, qu'une circonstance pourrait venir, et me donner le droit de la renvoyer. Je la priai qu'elle veuille bien m'assigner un rendez-vous ailleurs que chez elle, où je ne puisse me rencontrer avec M. son fils. Cette dame me fit réponse, et m'accorda un entretien, en m'indiquant une maison à quelques lieux de chez elle et à quinze lieux de Paris, par une route opposée de celle que son fils prenait. Là, nous avons eu une longue conférence à parler de nos malheurs, et madame a consenti, et m'a promis 25,000 francs d'un seul versement, à condition que je renverrais cette fille, ce que je promis; mais aussi à condition que ce serait 25,000 francs d'un seul versement; et bien entendu et convenu, elle me dit que je fasse mon inventaire, et que je lui apporterais à un autre rendez-vous qu'elle me donnerait. J'ai fait mon inventaire, et je lui ai porté au rendez-vous, où j'ai trouvé cette dame, accompagné de son notaire, qui a examiné la situation de mes affaires; ensuite Madame m'a réitéré sa promesse, et moi j'ai réitéré l'observation que ce soit d'un seul versement; car si c'était par versement partiel, je ne pourrais pas trouver le moyen de renvoyer cette fille, ct que ce serait encore 25,000 francs de perdus, à quoi le notaire répondit les fonds sont tout prêts il n'y a qu'à prendre cette dame dit à son notaire qu'elle allait demandé à son fils comment allait mes affaires et quelle demanderait à voir l'inventaire; qu'elle ne lui donnerait plus de fonds mais qu'elle lui promettrait de me faire encore un versement quand elle aurait vu ma situation, et qu'on serait l'acte pour quelle soit créancière à la place de son fils asin qu'il ne puisse faire donnation de sa créance à cette fille, tout était convenu et nous nous sommes séparés quelques jours après madame demanda mon inventaire à son fils qui lui dit qu'il allait me dire de le faire, et après plus de temps qu'il n'en fallait elle lui demanda encor et il dit à madame sa mère que j'étais trop pressé d'ouvrage pour le moment que je n'avais pas le temps mais que je le ferais plus tard, elle vit tout d'abord qu'il mentait puis qu'il était fait et qu'elle l'avait vu, mais elle ne pouvait lui dire il en serait arrivé malheur.

Sa mère avait beau se fâcher il temporisa pendant six mois qui était pour moi six mois de coulage, j'avais avec Madame, notre correspondance secrète, et chaque fois que jétais prêts de sauter je lui écrivais et elle avait la bonté de m'envoyer de l'argent pour parer mon malheur et elle m'envoya en six fois 4,500 francs qui furent déjà perdus sur les 25,000 frans promis, à force de tourmenter son fils il se décida à m'enmener auprès de Madame sa mère en lui portant l'inventaire et en arrivant là, j'étais sensé faire connaissance avec madame, et avant, dans le trajet il m'avait bien recommandé de ne pas prononcer le nom de sa maîtresse devant madame sa mère, j'étais dans une cruelle position de faire des promesses inverses à l'un et à l'autre, après plusieurs jours de promenades on s'est décidé à discuter la forme de l'acte, madame voulait un acte de commandite, monsieur voulait un acte de simple prêt, le notaire venait d'apporter un brouillon d'acte en commandite fait selon la loi et comme le sils n'était pas d'accord avec la mère, le notaire s'impatienta et dit, enfin Monsieur que voulez vous être, de deux choses l'une, il faut que vous soyez ou commanditaire ou usurier! Et le notaire s'en alla et on ne fit aucun acte, on me fit souscrire des billets en attendant une décision pour l'acte, et aulieu de me donner le complément de 25,000 francs promis par madame, on me donna 10,000 francs en me promettant le reste pour plus tard. J'avais alors 11,000 francs à payer à divers fournisseurs lesquels je remettais de samedi en samedi, depuis plus de deux mois, je suis revenu chez moi avec les 10,000 francs que j'ai donné de suite à mes fournisseurs, je redevais donc 1,000 francs et me trouvais toujours sans argent et mon crédit fléchissait. J'étais toujours dans la même position et ne pouvant pas faire fabriquer avec fruit, bien au contraire c'était toujours ma dette qui grossissait, je ne pouvais pas profiter des avantages que donne de l'argent comptant, comme celles qui se trouvent à certaines époques où l'on vient vous offrir des marchandises et des façons à meilleur marché je ne pouvais pas commander ma force motrice indispensable autant qu'économique, je ne pouvais pas non plus prendre 6 apprentis je me trouvais toujours obligé de payer tel ou tel choses à des ouvriers 40 francs ce que des apprentis m'auraient fait pour 15 francs. Je ne pouvais pas non plus comme je l'avais promis ren voyer l'intrigante, elle aurait empêché de venir le restant des fonds, cette dame me manqua donc de parole aussi, par une influence diabolique que cette fille exerçait en dessous mains car elle conseillait toujours celui quelle voulait ruiner, et lui, se donnait bien garde de dire à madame sa mère d'où lui venaient ces conseils, cette dame temporisa comme son fils et le restant vint petit à petit et rien n'étais changé. Enfin on passa l'acte selon la volonté du fils mais au nom de madame sa mère et dans les formes usuraires.

N'ayant pas pu renvoyer l'intrigante, cette dame me reprocha d'avoir manqué à ma promesse, à quoi je lui répondis que ce n'étais pas moi mais bien elle même, attendu que si elle avait tenu sa promesse la première elle m'aurais mis dans la possibilité de tenir la mienne, cette vérité, cette réponse à beaucoup aigri madame contre moi, ce qui me porta malheur plus tard.

Avant cela, pour contrecarré cette fille dans ses mauvais desseins, j'ai prié ma sœur de venir à mon secours pour être dans mon magasin avec elle, à quoi ma sœur a consenti et y est depuis, cette présence et ensuite l'acte sait au nom de madame la mère de mon bailleur on dérouté l'intrigante, alors croyant me mettre d'avantage dans l'embarras vu que ma sœur n'était pas au courant de mon commerce, cette fille demanda à s'absenter une semaine pour ses affaires, et elle resta plus d'un mois croyant que son absence me faisait grand tort; mais comme j'avais profité de son absence pour mettre ma sœur au courant des affaires, cette fille qui n'avait pas relu son acte d'engagement se trouva prise dans l'embuche quelle m'avait tendue, son engagement portait : hors le cas de maladie, mademoiselle ne pourra s'absenter plus de huit jours, alors j'ai profité de mon droit, je ne l'avais pas renvoyée, et je n'ai pas voulu qu'elle revienne, j'en sus quitte pour une révolution une chaude dispute avec mon bailleur à qui pour terminer je dis je suis dans mon droit, je veux en user, veuillez le soussirir vous y gagnerez ainsi que moi, et de cet instant je sus débarrassé et je ne put m'empêcher de dire à ce malheureux aveuglé que moi j'étais dans les mains de sa protégée, l'instrument involontaire de la fin de sa ruine (elle l'avait déjà ruiné plus des deux tiers avant que je n'eu le malheur de le connaître); j'ai même ajouté : elle vous tuera à coups d'épingles et il répondit je ne puis croire que cette pauvre ensant ait l'âme aussi noire que vous dites, c'est que vous lui en voulez. Ensuite je lui dit : dorénavant je vous serais remarquer que je ne perdrai plus mille francs par mois, ce sera déjà un grand pas de fait, et en outre elle ne pourra plus empêcher 12,000 francs de ventes dans les 4 derniers mois de l'année qui sont l'époque de ma moisson, maintenant qu'il ne me reste plus que quelque mille francs; à votre prochaine venue nous aviserons asin que cela marche mieux et qu'il n'y ait pas de victimes

(c'est avec environ 3,000 francs qui me restaient que je me soutiens pauvrement et tristement depuis plus de 2 ans). Je vous supplie, Monsieur, de tomber dans un précipice et s'y noie, qu'il jette un cri de détresse pour appeler du secours, et que vous entendrez faiblement ce cri; ce sera, en continuant de lire, comme si vous prêtiez l'oreille pour vous assurer d'où part ce cris, et quand vous le saurez votre bon naturel avisera; vous savez, Monsieur, que celui qui se noie ne choisit pas ce qu'on lui tend pour le sauver.

Avant ce qui précède au sujet de mon bailleur, j'oubliais de dire que, quand cette affaire a été commencée avec lui j'avais un commis qu'il ne m'a pas été possible de garder plus de 6 mois, attendu qu'en me servant il nuisait aux projets de cette malheureuse fille, ce commis surveillait un de mes ateliers (j'ai 6 petits ateliers), faisant une partie de la vente au magasin, la tenue des livres, la place, la recette et des courses pour les commandes en ville, il était très-vigilant et c'est pour cela qu'on a tout fait pour me le faire renvoyer, d'abord on a semé la zizanie entre nous, le commis s'impatientait et moi je résistais à tout. Puis ensuite mon bailleur me dit — il faut renvoyer votre commis — pourquoi — c'est un malhonnête, Caroline ne peut plus vivre avec lui — s'il y a quelqu'un de malhonnête et de très grossier c'est elle, je les ai entendus tous deux ensemble et séparément — n'importe — mais si je le renvoie cela va me mettre dans l'embarras — vous en prendrez un autre — n'ayant pas de raison pour le renvoyer il m'en voudra et criera à l'injustice, il connaît nos affaires, il les diract je perdrai mon crédit chez le marchand d'argent où il est plus connu que moi — ne craignez rien vous aurez de l'argent et si vous le gardez vous n'en aurez pas — mais M un commis d'une fabrique mettant la main à tout est bien plus rare qu'un commis de commerce, et je ne prévois pas comment et quand j'en trouverai un autre, et puis je n'aurai jamais le temps de faire les écritures — moi je les ferai, je n'ai rien à faire cela me procurera de l'occupation — souvenez-vous, Monsieur, que vous promettez de faire les écritures (il n'en a pas écrit un mot) et que je cède à la force.... J'ai été 3 ans sans commis, j'en ai un autre depuis que M^{la} Caroline est partie mais seulement pour faire la place.

Je dis deux pages plus haut, que quand mon bailleur reviendra nous aviserons, j'ai avisé pendant son absence et à son retour je lui ai dit : j'ai réfléchi à notre position et surtout à la mienne, j'ai réfléchi aussi à tout ce que nous nous étions dit et promis réciproquement, nous devons notre rencontre à la fatalité, je crois que vous ne voulez pas me tuer, vous vous rappelez que je vous ai dit et réitéré bien des fois que les billets de banque de 1,000 franes que vous me donniez ne valaient que 500 frans pour moi de la manière que vous me les donniez, je vous ai dit aussi qu'au lieu de me donner sou à sou, si vous aviez voulu me faire ouvrir un crédit de 25,000 francs

chez un banquier que vous m'auriez fait ma fortune, vous n'avez rien voulu apprécier de ce que je vous disais, d'un autre côté, chaque versement que vous me fesiez je croyais toujours que c'était le dernier, et je ne comptait plus sur rien, je me voyais ruiné, et tout cela parce que vous ne m'avez pas tenu parole une seule fois, tout cela par la puissance inconcevable de votre enfant gâtée, si j'avais cu la certitude que vous me donniez la moitié de ce que vous m'avez donné je serais heureux et je gagnerais maintenant plus de 10,000 francs par an, je vous ai toujours dit que je ne déposerai pas mon bilan et je vous dis encore maintenant que je présérerais la mort. Vous étiez bien sur que je ne serais pas faillite, puisque vous n'avez pas fait les écritures et que je ne les ai pas saites non plus, attendu qu'il n'y avait que vouz qui puisse me demander des comptes, et vous ne m'en demandiez pas parce que vous saviez que je vous aurais dit : Faites les, maintenant il me faut un teneur de livres ne pouvant pas faire cette réponse à M° votre mère.

Nous n'avons donc plus qu'à bien nous entendre pour que je puisse marcher et me mettre en position de pouvoir vous rembourser dans 10 ans la somme énorme de 80,000 f. et de vous payer d'iei la 4,000 f. d'intérêts par an. Je vous avoue que dans mon âme et conscience je ne crois vous devoir que 25,000 f., si vous m'aviez versé 25,000 f. selon votre promesse je ne vous devrais que cela et nous serions content tous deux, la fatalité a donc voulu que je doive 80,000 f. à M° votre mère, Eh bien! soit, je n'ai donc plus qu'à me sigurer que ce n'est pas une perte d'argent, mais cependant je présérerais avoir sait un mauvais placement de 80000 s. de mes gains et épargnes et les perdre d'un seul coup; si j'avais eu ce placement c'est que cela ne m'aurait pas géné dans mon commerce, et si je l'eusse perdu cela ne m'empêrherait pas de pouvoir fabriquer et en regagner autant, tandis que géné comme je suis il faut que j'en gagne 160000 pour en avoir 80000 je n'ai donc plus qu'à me dire pour me consoler : Je n'ai rien perdu je n'ai perdu que 8 ans, je suis reduit à travailler 8 ans de plus, je m'y résigne avec sagesse, cela m'est facile, je n'en aurai pas de chagrin, j'ai su apprécier de boune heure que c'est le travail qui use le moins la vie, mais, Monsieur, cela ne suffit pas, car lorsque j'avais une petite maison le plus que j'ai eu de fonds pour mon avance c'était 7500 f. Lorsque nous avons eu le malheur de nous rencontrer j'avais cette somme et je ne fesais pas de billets, cette somme n'était pas suffisante pour faire fabriquer de la marchandise d'avance pour la vendre très-avantageusement lorsque le commerce reprenait chaque année; j'en aurais vendu quatre fois plus; j'en avais pour preuve l'expérience de plus de 20 ans voilà donc ce qui m'a fait accepter votre promesse. Maintenant que j'ai une maison 4 fois plus forte, je suis 4 fois plus pauvre, et toujours des billets qui m'empêchent de dormir,

au lieu qu'il me faudrait 4 fois plus de fonds, que je n'ai pas de chagrin, que je puisse travailler par mes mains à faire des outils c'est là ma fortune, que j'ai pour cela tout mon esprit à l'inovation. Si je n'avais affaire qu'à vous je vous demanderais que vous fassiez un grand sacrifice pour ma tranquillité et que je puisse travailler, et que mon esprit soit calme. Je vous demanderais que vous réduisiez votre créance de la moitié et que vous m'accordiez en outre un an sans payer d'intérêts, mais comme vous n'êtes plus le maître seul je vous demanderai un sacrifice bien moins grand, je vous demande seulement que vous me fassiez grâce de 3 ans d'intérêts, vous ne perdriez que ces 12000 f., je serais trois ans sans vous payer d'intérêts en me passant acte de ce que je vous demande vous ne perdrer que 12000 f. et je serez tranquille; je m'appartiendrais, je pourrais travailler, j'irai petit à petit, les intérêts chaque année au lieu de vous les donner augmenteront mes fonds de roulement, et si au bont de ces 3 ans de tranquillité j'ai devant moi une quinzaine de mille francs, ce que je crois, je serais en mesure de gagner au moins 10000 f. par an, je pourrais commencer et continuer à vous servir vos intérêts et rembourser le capital au bout de 10 ans vous n'aurez perdu que 12000 f. et mois 8 ans, et il n'y aura point de mal; dans le cas contraire je suis un homme perdu; vous aurez ce reproche à vous faire, et vous perdrez les neuf dixième de vos fonds, et c'est vous qui l'aurez voulu.

Get homme d'un caractère pétulant a écouté tout cela avec calme, et m'a répondu: s'il ne dépendait que de moi je vous accorderais cela de suite, Alors je lui dis; Merci, Monsieur, voilà déja un grand pas de fait, encore une volonté pareille à la votre et tout est sauvé, voyez je vous prie M° votre mère et suppliez la pour moi, pour vous et pour elle-même, il

promit et partit.

A son retour, je lui demandai ce qui avait été décidé avec M^{ma} sa mère, il me dit qu'il n'avait pas osé aborder cette question dans la crainte de lui faire du chagrin attendu qu'à son âge (75 ans) il craignait, je lui dis : vous avez toujours voulu (d'après vos dires et les siens) lui éviter des contrariétés qui lui ont toujours amené de grands chagrins ainsi que votre ruine; et si vous vous étiez toujours confié à madame votre mère vous n'en seriez pas ou vous êtes, ni moi, vous vous êtes toujours confié à des êtres qui ne pouvaient pas avoir cœurs de mères et dont vous légitimiez les trahisons. Votre Caroline vous a fait faire votre séparation de corps et de bien avec madame votre épouse, elle vous y a poussé en vous conseillant de ne le pas faire, et vous n'y avez rien compris, je suis sûr de cela, le laugage qu'elle tient quand elle est de mauvaise humeur après vous l'explique; nous nous sommes confiés nos chagrins domestiques, c'est de grands

malheurs irréparables, mais il ne faut pas les aggraver; il y a cette dissérence entre nous que chez vous c'est vous qui êtes coupable, et que chez nous, ce n'est pas moi qui suis coupable; ma conscience est nette, remarquez que partout c'est le coupable qui suit, ainsi, puisque le mal est sait, suyez Paris, cela vous est facile, puisque vous m'avez dit que vous étiez ruiné et que madame votre mère vous fait une pension pour vivre, vous m'avez dit aussi que votre épouse avait un demi-million de fortune, eh bien, si vous restez à Paris, vous aurez à tout moment des froissements d'esprit en rencontrant l'équipage de votre semme, et vos yeux saisiront plus vîte les détournements de tête de ses amis, croyez-moi, fuyez Paris où vous n'avez pas trois ans à vivre; allez vivre avec madame votre mère, je sais qu'elle le désire; allez lui prodiguer les soins d'un bon fils, vous l'aimez et elle vous aime, allez près d'elle, vous y aurez de vrais amis, fuyez vos amis de Paris, excepté seulement ceux de M^{me} votre mère ; puisque vous aimez la chasse , vous ne manquerez pas de distractions dans votre pays; allez-y; tous les habitants vous aiment et la haute classe vous estime toujours comme honnête homme, et ne vous voit que comme un bromme trop faible. Mme votre mère a encore assez de fortune pour que vous soyez heureux tous les deux ensemble, mais si vous restez à Paris, vous acheverez de la ruiner et vous mourrez misérablement; voyez qu'il y a du bon chez vous, puis qu'avec, votre caractère si impatient, vous daignez m'écouter, ne soyez pas étonné de ce que je vous dis malgré que nos éducations soient si dissérentes, moi, je n'ai été qu'à une école de village, jusqu'à l'age de onze ans et demi, et sans avoir vu de grammaire, voilà pourquoi je ne sais cerire et parler correctement, tandis que vous, monsieur, vous avez reçu une brillante éducation, mois je ne suis doué que d'un bon jugement, de pénétration, et à ce que je crois d'un esprit naturel qui n'a été occupé que des métiers, et pour être heureux, il ne m'a manqué qu'un peu d'argent, tandis que vous, vous aviez tout, fortune, éducation, mais vous n'avez pas su apprécier qu'il faut que l'homme travaille et vous vous êtes ruiné.

Allez-donc vivre heureux auprès de M^{me} votre mère, elle le désire, je le sais, j'ai causé longtemps avec elle dans son jardin nous avons beaucoup parlé de vous, je lui ai promis que je ferais tous mes efforts pour vous dessiller les yeux, allez avec la ferme volonté de rester près d'elle vous lui direz quelques mots de moi et elle s'apercevra que je me suis occupé de ce que je lui promis si vous y restez. Et alors tout ce que vous lui demanderez pour moi elle vous l'accordera, allez monsieur je vous en prie, madame votre mère coulera une vieillesse heureuse et vous-même deviendrez heureux, occupez vous de ce que je vous demande et ce sera vous

occuper de vous-même ce sera conserver votre bien, vous voyez ma position et la vôtre, faites que je n'aic point de chagrin que je puisse livrer mon esprit au travail, sans mon travail personnel ma fabrique sera toujours pauvre je n'ai presque pas d'argent, donnez-moi la paix de l'esprit et comme je vous le dis en trois ans je me releverai, ne me laissez pas journellement sous la crainte d'un commandement par huissier.

L'homme à qui j'ai dit tout cela se croyait bien plus que moi, il était plus riche, plus instruit, plus beau, plus grand, plus jeune de 6 à 7 ans (j'ai 51 ans) il avait ou avait eu tout ce que l'homme raisonable peut dé-

sirer, mais son intelligence était viciée.

Il me répondit d'un ton sec: la logique de votre raisonnement me fait éprouver du bien et du mal, je voudrais travailler, je voudrais avoir un état, un métier quelconque je travaillerais,—mais monsieur vous étiez avocat c'est un bel état à pouvoir travailler nuit et jour et il ne vous a pas convenu, il faut à votre nature un travail qui vous remue qui vous secoue, eh bien, allez chez madame votre mère vous vous occuperez à chasser, bêcher, jardiner, surveiller ses domestiques et les commander; soulager les malheureux comme feu M. votre père, et pour vous reposer vous viendrez vous asseoir près de votre mère pour avoir un commerce d'esprit vous lui donnerez votre tendresse et vos soins filials et vous serez heureux tous deux, moi, je donnerais les 19/20 de mon sang pour être à votre place.

Il partit en disant j'essaierai, je lui dis, aussitôt que vous aurez eu la bonté de parler de ce que j'ai besoin, donnez moi de l'espérance par

lettre.

Il revint me voir au bout de quelques semaines et il ne s'était pas encore occupé de moi il n'avait pas encore osé il attendait, disait-il, un moment favorable je pris le parti de le laisser tranquille et de m'adresser moi-même à madame sa mère ce que je fis, et je n'ai obtenu qu'un refus en me disant qu'elle ne concevait pourquoi elle perdrait 12,000 qu'elle ne voulait pas les perdre, et je récrivis aussitôt en demandant seulement un acte d'addition qui m'accorde trois ans sans payer d'intérêts et que je paierais les dits 12,000 f. ainsi que les intérêts après les 10 ans et à la suite des 80,000 et madame n'a rien voulu m'accorder, alors me voilà tout-à-fait dans le chagrin, impossible de pouvoir travailler je me ruinais de plus en plus n'ayant aucun modèle nouveau à offrir à messieurs les commissionnaires en marchandises.

Plus tard j'appris que mon bailleur de fonds était dangereusement malade à Paris, et quelques jours après je reçus une lettre de madame sa sa mère venue à Paris exprès pour lui donner ses soins, cette dame m'écrivait que dans son trouble et sa douleur elle était venue à Paris sans argent et qu'elle comptait sur moi, que la position de son fils nécessitait de grandes dépenses et qu'elle comptait que j'allais lui porter de l'argent de suite, je lui devais des intérêts échus depuis longtemps et je ne pouvais les payer, mais par égard à sa douleur je lui portais 200 fr. ce qui me gêna encore beaucoup plus, quelques jours après, son fils mourut dans des convulsions horribles, le 4 février 1845.

(Je vous demande pardon monsieur, de vous faire tous ces détails qui vous sont étrangers mais je les crois nécessaires pour les diverses choses que j'ai à vous demander, ces présentes étant mon dernier cri de détresse

je tâche de vous le faire entendre.)

Voilà donc la mort de mon bailleur qui me met encore davantage dans la misère et qui interrompt les arrangements que je demandais, à cette même époque j'avais un procès avec mon propriétaire homme de mauvaise foi, ce procès m'était suscité par un voisin maître d'école qui prétendait que le bruit de mes tours à polir dérangeait les études de petits écoliers de 4 à 6 ans, les juges reconnaissant la mauvaise foi de mon adversaire m'ont donné gain de cause; d'avoir gagné ce procès, seul que j'aie eu dans ma vie m'a coûté environ cent francs, mais il m'a beaucoup plus coûté en tourments et en dérangements, et qui plus est le maître d'école est devenu mon ennemi et on le dit vindicatif et méchant à faire du mal en dessous même par lettre anonyme.

A la fin de ce procès j'ai appris la mort de ma semme, séparée volontairement de moi depuis 18 ans, elle a usé sa vie dans les plaisirs et a 44 ans, elle est morte chez son dernier amant le 22 sévrier 1845, cet accident m'a encore beaucoup dérangé, attendu qu'il m'a fallu rendre des comptes à mes ensants maintenant tout est terminé et tout compte rendu par devant notaire, Dieu merci je suis veus et libre et cela me donnait de sespérance il y a quelque temps; si je puis me soutenir et vivre encore

quelques mois, cet accident peut me porter bonheur.

Je n'avais certainement pas l'intention, pas même l'idée de former une autre union, mais comme beaucoup dans mes connaissances à qui je disais ma femme est morte, me répondaient: tant mieux, vous pourrez vous remarier, et je disais, je n'oscrais pas y penser, car je ne voudrais pas une femme n'ayant rien, et celles qui auraient quelque chose ne voudraient pas de moi, attendu que je n'ai que l'air riche, et je ne le suis pas, — mais l'importance de votre maison et vos capacités industrielles peuvent vous faire prétendre à une femme qui ait de l'aptitude au commerce et 25,000 francs de dot; il ne manque pas à Paris de veuve de commerçant et de fabricant, qui, après la perte de leurs maris, ne pouvant pas conduire leurs maisons et leurs fabriques ont été forcées de vendre et réaliser, crainte de tout perdre, étant retirées avec 20, 25 ou 30,000 francs, et avec un capital de

25,000 francs, une femme n'est pas riche; étant habituée aux affaires, au travail, elle se trouve oisive, elle va un peu dans le monde, et s'y ennuie bientôt, ayant été élevée dans le travail, une femme dans cette position désirerait être à la tête de votre magasin, vous trouverez facilement une dame veuve ayant 25 à 30,000 francs.

Après avoir entendu cela, je me disais à part, je sais bien que c'est possible, et même que cela doit être ainsi, mais comment aborder cette question près d'une dame veuve, étant presque brisé par une dette énorme?

Et je me suis dit : oui, cela est possible; avisons; et j'ai pensé à Mme ma bailleresse, elle ne veut rien m'accorder, elle ne veut pas me donner ma tranquillité pour que je puisse travailler, et c'est son fils qui est venu me troubler, son fils qui s'était ruiné par ses débauches, et qui la ruinait en la trompant et me donnant ses fonds maladroitement, et je voudrais tout rendre à la mère, et elle ne veut pas s'y preter, et ce serait pour être trop bon que les choses en viendraient à me pousser à me bruler la cervelle (ce qui serait fait depuis longtemps si je ne craignais d'être coupable devant Dieu). Moi qui ai tant soussert et qui me voit si utile au monde, moi qui n'ai jamais voulu déclarer faillite, et tant d'autres sans être fripons à ma place auraient profité du dernier versement de 10,000 francs pour se mettre en faillite, eh! bien, maintenant au lieu de montrer de la crainte, donnons lui la peur de tout perdre bientôt, et comme elle n'a pas voulu perdre un peu, démontrons lui qu'elle s'expose à presque tout perdre, et elle voudra en sauver un peu, écrivons et expliquons tout ce qui s'est passé.

Alors je me suis mis à écrire en prenant pour cela le temps que je dois employer à créer des modèles et à faire les outils; je voyais bien qu'en ne produisant rien de nouveau c'était me ruiner, mais puisque je l'étais déjà et que je ne pouvais pas faire d'outils, attendu qu'avant que ses outils me passent par les mains, il fallait que je fasse déjà des dépenses et je n'avais pas d'argent, si j'avais pu écrire de continue cela ne m'aurait pas demandé beaucoup de temps, mais comme j'avais tout mon monde à diriger, je ne pouvais écrire qu'un peu de temps en temps et davantage après dix heures du soir, j'écrivais bien peu dans la journée et bien difficilement, comme ces lignes maintenant à 11 heures du matin ne sont pas comme les 6 premières lignes de cette page, écrites hier à 11 heures du soir; les tourments de la journée m'empêchent d'avoir la main sure, par exemple tel ouvrier me dit qu'il a fini et me demande ce qu'il va faire, et souvent n'ayant pas à lui donner de quoi faire ce qui manque, je lui fait faire ce qu'il y a déjà beaucoup, et presque toujours le bénéfice que me font la moitié de mes

ouvriers balance le coulage que me sait l'autre moitié, et un jour c'étaient les uns, un autre jour les autres; que de pages il m'a sallu écrire pour saire comprendre tout cela à ma bailleresse, et pour lui expliquer comme j'avais été victime des intrigues d'une sille qu'elle connaissait et dont elle était victime elle-même; que de pages écrites au lieu de saire des outils qui auraient sait ma prospérité, et ne pas pouvoir saire maison nette en attendant une décision quelconque (sur 25 ouvriers je n'en ai plus que 19, je ne

puis plus en supprimer).

Ensin j'ai tout écrit, tout expliqué, tout sait observer à madame, je lui ai démontré ce qu'elle retirerait de sa créance si elle me laissait périr, je lui disais que j'avais conçu l'idée de me marier, mais que cela ne m'était pas possible avec une aussi forte dette, mais que cela se pourrait si ma dette était beaucoup diminuée, je demandais à cette dame qu'elle veuille bien faire un grand sacrifice, et qu'elle me tienne quitte pour 25,000 f. payables dans 18 mois, par cela mon actif excéderait mon passif d'environ 35000 f. et que je pourrais trouver une dot de 25000 f. et un commanditaire avec 25000 f. et la rembourserait avec l'une de ces deux sommes, cette dame après avoir fait tout examiner par ses conseils, m'envoya un acte qui réduisait ma dette à 25000 f. moyennant que je paierai cette somme et l'intérêt à 6 p. o/o au bout d'un an, ne pouvant pas obtenir mieux, je signai l'acte fait double, certainement cette dame faisait un grand sacrifice, mais il n'était pas assez grand pour me retirer d'inquiétude et cela pour six mois de moins que ce que j'avais demandé. Cependant j'avais bien sait remarquer que je demandais 18 mois, parce que d'abord j'avais cinq ans d'écritures en retard à faire faire et qu'en outre dans ces 18 mois, j'aurais deux époques de jour de l'an (je dis deux époques de jour de l'an comme un fermier dirait deux récoltes). Me voilà donc avec moins de tourments, mais il m'en restait encor. On n'a pas agi assez grandement, assez largement, on ne m'a accordé que la moitié du temps que l'avais besoin, plutôt moins, car un an selon mon calcul et à propos de récolte n'est pas la moitié des 18 mois que j'ai demandé, mais c'est plus de la moitié du chissre 18, ensin n'importe voilà toujours quelque chose d'arreté, alors j'ai dit cherchons.

Premièrement j'ai cherché un teneur de livres pour mettre tout à jour, un honorable négociant m'a procuré un de ses petits parents ancien 1et clerc de notaire, et très au courant de la tenue des livres en lui donnant tous les documents, et les ayant examinés il reconnu que dans ces 5 ans d'écritures en retard il y avait pour 5 mois de travail à 8 heures par jour nous convenons de prix à forfait pour 750 f. (il y a maintenant 6 mois de travail de fait et il en reste encore à faire pour plus d'un mois, quelle fatalité

6 mois qu'on n'a pas voulu m'accorder et 6 mois d'écritures et ce qui reste à faire qui peuvent me tuer si je ne trouve un sauveur).

Pendant que les écritures se faisaient je me mis à chercher un mariage

et un bailleur de fonds.

On me fit faire connaissance de deux dames (l'une après l'autre) lesquelles avaient soidisant 20 à 25,000 f. et après des pertes de temps en visites (toujours du coulage par mon absence) en réalité elles n'avaient que 10,000 f, c'était assez si je n'étais pas dans la position que je suis, quel dommage, ces dames avaient une éducation solide et paraissaient aptes à me seconder, il a donc fallu me retirer le plus convenablement possible et je n'ai pas osé chercher davantage ne pouvant pas de sitôt ouvrir mes livres au notaire d'une prétendue.

Je me suis adressé à plusieurs bailleurs de fonds afin de trouver des fonds pour pouvoir marcher et rembourser ma bailleresse, ou des fonds seulement pour marcher espérant qu'après le redressement de tout je serai plus certain de trouver un mariage et pouvoir rembourser avec la dot.

Mais d'après tout ce qui venait de se passer chez moi en près de six ans, ce que je disais à ces messieurs ne paraissait pas clair et était effrayant, je ne pouvais prouver mes pertes, et quand même mes livres auraient été à jour, ils ne peuvent prouver que des pertes minimes en mauvaisces créances, et ne pourront jamais expliquer mes pertes journalières que j'appelle coulage, comme par exemple de payer 4 f. par jour à un ouvrier qui ne me produit que pour deux francs d'ouvrage, ne pouvant lui donner ce qui lui faut, et surtout n'étant que des façons dont les pièces passent dans vingt mains avant d'être terminées, il n'est pas possible de faire dire cela à des livres et surtout dans une fabrique qui manque de fonds, qui par cela manque aujourd'hui d'une chose, demain d'une autre, ce n'est pas comme les livres d'un commerçant qui ne fait que d'acheter et vendre, il achète un article 400 f et il le vend 500 f, ses livres le disent, il en achète un autre 500 f, et pour telle ou telle cause il est obligé de le vendre 300 f, ses livres prouvent tout.

Et ces Messieurs répondaient, au moins on voit la perte et le gain par l'ordre, et quand on a des ouvriers qui ne produisent pas on les renvoic et tout se prouve par les chiffres. Je répliquai; comment il faut renvoyer les ouvriers qui n'ont pas produit aujourd'hui et qui peuvent produire demain, mais si je le renvoyais pour ce qui n'est pas de sa faute, ce serait bientôt le tour d'un autre lequel produisant aujourd'hui et ne pourra peut être rien produire demain — Alors il y a mauvaise administration de votre part — Non Monsieur ce n'est pas cela, je comprends comme vous l'ordre et la valeur des chiffres, et il n'y a pas eu autre chose que trop de tour-

ments et point d'argent, -- comment pas d'argent mais ou vous en a donné trois sois plus que vous n'en avez demande, -- c'est précisément la cause que je n'en ai pas, et si on ne m'avait donné que ce que j'ai demandé, mais en temps opportun, j'en aurais et n'en chercherais pas. — C'est inconcevable vous aurez de la peine a trouver, vous trouveriez plus facilement 50,000 fr. si vous prouviez que vous avez sait de grandes pertes par des faillites. — Je le conçois et je ne puis seulement prouver que j'ai en de grands malheurs et toujours des batons dans mes roues, je puis prouver que j'ai beaucoup de capacités industrielles et vous ne daignerez pas prendre la peine de vous en assurer. — Je ne m'y connais pas, je ne sais pas fabriquer. — Si vous ne connaissez que les chiffres je ne pourrais pas vous séduire avec des chissres je n'en ai pas préparé pour cela, car il mentirait et je crois qu'on ne vit calme que dans le vrai, je comprends les chissres comme vous, mais il y a des chissres qui disent une chose et que cette chose se transforme en une autre, il y a tels chissres de telle ou telle entreprise qui ne sont que de la glu pour attraper des actionnaires ou commanditaires, et telle ou telle autre entreprise qui réussit au delà des espérances, si des capacités pouvaient vous suffir je pourrai vous prouver ma supériorité sur beaucoup de mes confrères rien qu'avec des outils que J'ai inventé et qu'ils n'ont pas. — C'est inutile cela ne me va pas.

Voila donc ma position encore plus décourageante, enfin je tentai encore une sois auprès d'une autre personne et qui est le dernier. Mais celui-ci, son raisonnement est tout autre, c'est un homme qui aime l'industrie, qui a été negociant, et qui place maintenant ses fonds dans l'industrie. Ce monsieur me dit, j'apprécie tout ce que vous venez de me dire, mais je n'ai pas assez de fonds, je n'ai que 10,000 f. encor ne sont-ils pas à moi c'est à un jeune homme que j'ai employé pour qui je cherche quelque chose quant à moi tous mes fonds sont placés dans diverses industries si j'avais 40,000 f. de disponible, je ferai votre assaire et nous rembourserions de suite les 25,000 f. qui grèvent votre établissement et moins de cette somme cela marcherait mal, je crois même que cest inutile que vous cherchiez sinissez

vos écritures je verrai peut-être à vous trouver quelque chose.

Alors je n'ai plus cherché et j'avais un peu d'espérances sur ce que ce monsieur venait de me dire, et au bout de quelques tems je lui écrivis pour le prier de m'accorder une conférence, en lui disant que j'avais beaucoup de chagrins.

Voici la copie de sa réponse.

« Monsieur,

all faudrait être tout à fait d'une grande dureté de cœur pour ne pas

« céder à votre désir d'obtenir de moi une nouvelle conférence sur l'objet de « votre lettre. Je vous attendrai donc demain matin dimanche vers neuf « heures, je dois toutes fois vous prévenir à l'avance que je ne puis disposer « par moi-même d'aucun fonds pour le moment, tout mon avoir ayant été « engagé dans des opérations industrielles pour lesquelles j'ai en général beau- « coup de goût, témoin ce que j'ai fait pour les industriels inventeurs qui me « doivent plus qu'ils ne pensent, puisque M. de Lavalette n'a agi que par suite « de mes révélations sur le moyen de grouper les hommes qu'une même na- « ture de sympathie excite à se rapprocher. »

«Il ne vous faut point laisser aller à un trop grand découragement, je « prépare une autre institution qui aurait également pour but de donner « une assistance matérielle à ces mêmes industriels. Comme j'avais besoin « de secouer quelques causes d'inertie que l'homme, fut-il de la plus grande « activité, porte toujours avec lui, j'accepte comme un mobile puissant la « satisfaction que je goûterai à vous venir en aide et vais modifier quelque « chose à mes plans d'organisation pour que vous puissiez recueillir un des « premiers le fruit de mes travaux.

«A demain donc, Monsieur, nous en causerons plus longuement.

« Signé Vor RICHARD.

«Samedi 14 mars 1846.»

Voila une réponse bienveillante qui m'a donné de l'espérance; elle est d'un homme honorable, d'un jurisconsul en matière commerciale et industriel et membre de plusieurs sociétés savantes, il vient de créer une belle œuvre, intitulé Comptoir des arts parisiens, pour venir en aide aux fabricants gênés, c'est une œuvre morale et philantropique j'en viens de lire les statuts constitutifs, sous le titre de Comptoir des arts parisiens (1) (ce titre répété est parceque je suis dérangé trop souvent), de cette société par action au capital d'un million qui sera constituée quand il y aura des adhérents pour 300,000 f, cette société procurera aussi aux petits capitalistes une position et du travail.

J'ai vu M. Richard ces jours derniers, et il m'a dit qu'il ne manquait pas d'adhérents quand à l'argent mais qu'il fallait aussi aussi des hommes capables pour le seconder et qu'ils étaient plus difficile à rencontrer que des fonds, qu'il ne pourrait constituer son œuvre que quand il aura rencontré des actionnaires avec les capacités nécessaires pour que cela puisse bien marcher, j'ai donc beaucoup d'espoir en M. Richard, mais le temps me désole cela peut durer encore plus d'un mois et je ne crois pas que je pourrai me soutenir jusqu'à la fin de ce mois attendu que c'est par un em-

⁽¹⁾ Ces mots: Sous le titre de Comptoirs des arts parisiens, sont raturés sur l'original.

prunt de 1,200 fr. que j'ai fait face et que j'ai pu me sauver le mois d'avril dernier, j'ai emprunté ces 1,200 fr. à un ami qui n'est pas riche, je vous prie de croire M. de Lamartine que je n'ai pas fait cet emprunt en déguisant ma position je l'ai déclaré telle qu'elle est. C'est pourquoi je dis à un ami car il il n'y a qu'un ami qui puisse le faire en parcille circonstance.

Depuis 5 ans j'ai toujours eu trois ou 4 billets à payer par mois, et c'est ce mois de mai le plus terrible à passer j'en suis essrayé, je crains qu'un simple protêt me fasse perdre l'esprit ma vente ne suffit pas pour faire ma paye d'ouvriers et je vends peu parce que je n'ai que d'anciennes choses attendu que depuis deux ans je n'ai rien produit de nouveau et cela à cause de mon trop de tourments de toute façon, certes que si M. Richard arrive assez tôt, je serai bien content mais d'après les explications qu'il m'a faites je me vois d'avance encore des batons dans mes roues bien qu'ils ne seront pas si raides que ceux que j'avais par mon bailleur, comme je suis frappé de l'idée que M. Richard arrivera trop tard je continue d'écrire ce que voici que j'ai commencé il y a douze jours et aujourd'hui 7 mai je ne prévois pas quand j'aurai fini, vu mes affaires et mes dérangements et puis cette pensée cette idée qui me préoccupe qui me fait hésiter en pensant qu'un cri de détresse sur le papier ne doit pas avoir le même écho, le même vibrement que le cri de celui qui se noye dans l'eau, mais cependant si cette soussirance était décrite par un homme de lettres et de talent, il démontrerait qu'une angoise de plus de cinq années est plus terrible plus pitoyable plus malheureuse, qu'une angoise de dix minutes car en dix minutes on est mort ou sauvé, ce qui est un bonheur, mais soussirir en bonne santé, ne pas mourir, et ne pas vivre, et désirer vivre, c'est du martyr et se voir si près de mourir quand on sent qu'on voit, on sait, on peut, on veut être si utile si nécessaire au monde, à l'humanité. Ah! cest pis que du martyr. Ah! Monsieur de Lamartine, si mon esprit et mes yeux voyent juste, vos travaux et votre portrait me disent que Dieu vous a doué de tout ce qui faut pour pouvoir et vouloir être le protecteur le sauveur d'un malheureux comme moi, oh! divine espérance soutiens moi encor quelques semaines car je vais demander beaucoup, je vais demander peu, s'il m'est accordé beaucoup je serai sauvé et riche et si on m'accorde ce qu'on n'oserait pas m'ossrir, le peu, j'aurai la vie sauve et quoique ruiné je pourrai faire de grandes choses.

Pour être sauvé jai besoin d'une somme de 25,000 fr. ou d'un crédit assuré de cette somme chez un banquier. Si vous pouviez Monsieur, et si vous vouliez m'en faire le prêt pour dix ans ou m'accorder votre protection pour pouvoir l'obtenir à 6 p. 0/0 par an ne vous considérant pas comme spéculateur, mais bien au dessus, je ne vous ossrirez pas des participations à mes bénésices, mais bien mieux que cela et plus convenable pour votre

caractère; je vous offre en dehors de l'intérêt une somme variable chaque année selon les affaires que je ferai. Cette somme sera affectée aux soulagements des pauvres, je la verserai chaque année à la caisse du burcau de biensaisance de l'arrondissement ou de la commune et du pays que vous voudrez bien me désigner ou dans vos mains pour en faire à votre gré je donnerai un pour cent sur la totalité de la vente annuelle que je ferai; en ne gagnant rien je vends par an au moins pour cinquante mille francs et si j'étais relevé je vendrai pour 80 à 90,000 fr. et la seconde année je vendrai pour 100,000 fr. et plus, non sculement parce que je fabriquerai avec plus de facilité et bien plus et que j'aurai plus souvent des nouveautés, ce qui excite naturellement la vente, mais encorc parce que d'après l'expérience de 25 années, j'ai remarqué que je manquais à vendre autant que ie vendais a cette époque ci que le commerce ne va guère je manque souvent non pas à vendre mais à livrer et voici comment : Un négociant de province vient à Paris pour y faire ses emplettes, mon commis placier le rencontre, lui soumet ses échantillons. Le négociant lui fait une commande de 500 fr. (plus ou moins) en lui disant il faut me livrer cela dans 4 jours. je pars dans cinq jours, le commis apporte la commande, on voit et on met de côté tout ce qui est déjà prêt. S'il y en a pour 300 fr. on finit le reste. Si tout n'est pas fini le 4º jour on va demander à ce monsieur s'il veut recevoir ce qui est déjà prêt ou s'il peut accorder deux jours de plus, si cela se peut tout est bien et dans le cas contraire, les uns disent livrer seulement ce que vous avez de prêt, les autres disent je veux tout ou rien; c'est une affaire manquée, ce qui arrive souvent. Jai pour 25 à 30,000 sr. de marchandises en magasin mais qui ne sont pas prêtes à vendre et à livrer de suite les unes sont au 3/4 faites, d'autre 1/2 d'autres 1/4 et j'en ai rarement pour 3,000 fr. tout à fait terminées et c'est dans ces 3,000 qu'on en trouve pour 300 francs à chaque commission qui arrive, en outre il arrive chaque semaine plutôt deux fois qu'une des commissionnaires viennent pour renouveller leurs échantillons, et me demandent ce que j'ai de nouveau, n'ayant rien, je me désends comme je peux, en leur disant qu'ils ne doutent pas que comme l'acier reprenant beaucoup de mode, c'est ce qui sait que les polisseurs sont rares et que je n'en ai déjà pas assez pour polir suffisamment mes anciens modèles qui me sont toujours demandés, je me garde bien de leur dire que c'est faute de fonds, car me sachant pauvre, ils ne m'offriraient que 20 fr. pour ce qu'ils me paient 30 fr.; alors n'avant rien de nouveau, au lieu de me donner une commande de 200 ou 300 fr. ils achetent pour une trentaine de francs pour n'être pas venus pour rien, et voilà comme j'existe depuis plus de deux ans que mes capacités sont paralysées par le tourment, ce qui ne serait pas si madame ma bailleresse

m'avait accordé trois ans sans payer d'intérêt. Quand au prélévement de un pour cent que j'ossre sur le chissre de ma vente annuelle, je pense bien qu'en fait de prêt, la loi ne reconnaît que 6 % au taux commercial, quand au bénéfice de participation c'est une commandite et pour éviter la commandite qui me mettrait encore des entraves, j'ai imaginé un projet d'acte qu'un notaire pourrait légalement faire et qui donnerait le droit de vérifier et d'additionner mon livre de vente a l'interessé de l'acte ou à son mandataire, quand même il ne m'aurait rien prêté ni donné, l'acte dirait qu'il m'a donné quelque chose qui lui donne ce droit et tout serait légal, et je verserai chaque année comme il serait stipulé ou selon qu'il me serait indiqué. Ces un pour cent, je les paierais tout le temps que je resterais dans les affaires, et naturellement j'y resterais le temps de payer mes dettes et d'amasser pour me faire des rentes, une sois retiré des assaires, je continuerais de payer durant ma vie, tous les ans 500 fr. aux pauvres comme je dis plus haut, et même sans faire tort à mes héritiers, je pourrais en constituer la rente perpétuelle, puisque, si je ne suis sauvé par personne, ils n'auront rien, et si je suis sauvé. en me retirant des affaires je pourrais déjà laisser à mes ensants un établissement qui vaudra plus de 100,000 fr.

Voilà une promesse qui peut paraître bien bizarre par la forme du contrat, cela se fait autrement en souscrivant des billets sans dates qu'on appelle blanc-seing où il n'y a d'écrit que, bon pour la somme de, etc., et la signature; mais ces sortes d'engagements ne sont que pour déguiser l'usure; et de tout, selon moi, c'est la bonne foi la plus solide, et quand à cela, de tout ce qui est bien, beau, grand, noble, légitime et droit, j'en suis fanatisé; et si je puis être sauvé d'une manière ou d'une autre, ayant une santé solide, ma conscience me laissera vivre jusqu'à l'âge de cent ans à moins que Dieu n'en décide autrement, mais en attendant je crois fermement que

N'ayant pas le bonheur d'être connu de vous, Monsieur, j'ose vous demander un emprunt; mais à quel titre mon Dieu? Vous ai-je rendu quelque service? non, ah! Monsieur, par pitié, ayant la bonté de lire jusqu'au bout, vous le découvrirez, vous verrez que c'est pour moi d'abord, pour être sauvé, pour pouvoir vivre; pour pouvoir, par vous, rendre service à mon tour à des milliers d'individus; je vous en prie, ne me considérez pas comme un fou, je ne le suis pas; je conviens que j'ai l'esprit malade, mais c'est la fièvre du désespoir, mais si je suis repoussé par vous, cette fièvre augmentera et je le deviendrai peut-être; alors, je serais moins malheureux, je ne serais plus poursuivi, comme depuis plus de cinq ans, de cette malheureuse pensée de suicide, dont Dieu, ma foi, ma nature, m'ont toujours donné la force de repousser ce monstre hideux, monstre que les animaux n'aper-

çoivent jamais, monstre qui attaque le plus souvent l'homme d'honneur et de probité qui, par faiblesse, par imprévoyance ou par excès de confiance, a commis une seule faute, dont l'homme de la plus grande ignorance ne l'aurait pas commise. Ah! mon Dieu, nous sommes à une époque où il faut que les honnêtes gens se méfient des honnêtes gens, et il faut le temps de s'apprécier, de se juger; mais le temps qu'il faut est souvent cause de la perte de bien des gens utiles au monde; il y en a même qui sont morts de misère à qui on a élevé des statues long-temps après leur mort, tandis qu'avec le prix du marbre ou bronze on les aurait fait vivre et ils auraient été encore plus utiles.

Vingt-einqmille francs, c'est une somme considérable, si vous ne pouviez, Monsieur, mais que vous connaissiez quelqu'un qui le puisse, et par votre protection que je puisse l'obtenir, persuadez-vous que cette belle action vous procurera pour toujours de nouvelles joies dans l'esprit. Je pense qu'il y a des personnes riches qui se trouveraient heureuses de rencontrer une occasion de pouvoir avec une poignée d'argent faire un aussi grand bien, surtout se trouvant beaucoup au dessus du besoin de garanties hypothéeaires; il y a de ces personnes philantropes, il y en a même pour qui 25,000 ne seraient que comme 25 gouttes tirées d'un verre d'eau, mais comment les connaître, comment les trouver, impossible à moi, vous le pourriez peut être vous, Monsieur, par votre éminente position; ah! si vous pouviez vous-même me prêter ou me cautionner, ce qui est la même chose, quel bonheur! Sans garanties hypothécaires, nul doute que ce serait un acte d'obligeance et de consiance, si vous connaissiez quelqu'un qui put se dire, je puis risquer cette somme, et que le double intérêt flatte cette personne, non pas comme appas, mais comme intérêt et veuille utiliser autrement, je ne prétends pas avoir le droit de faire des aumônes avec le revenu des autres, bien que j'y contribuerais par mon assiduité au travail, qui serait déjà un assez grand bonheur pour moi, sans vouloir que les malheureux m'en sachent gré à moi, tandisque mon protecteur serait l'auteur d'un double bien qui irait toujours croissant.

Voici comment j'emploierais les 25,000 que je demande à emprunter pour dix ans, j'offrirais d'abord 5,000 à M^{me} ma bailleresse, et la prierais de m'accorder trois ans pour lui rembourser les 20,000 que je resterais lui devoir, et je lui en servirais l'intérêt par an; ensuite, je commanderais ma machine à vapeur, qui ne dépassera pas 5,000 et je paierais environ 5,000 que je dois à mes fournisseurs; il y en a qui depuis trois mois mon crédit est déchu et que je n'ose plus prendre de marchandises, ce qui me porte un grand préjudice attendu que j'ai plusieurs ouvriers qui ne me font presque rien, faute de matière, ce qui me fait constamment un coullage inévitable;

ce serait déjà 15,000 d'employé et mon crédit conservé, il me resterait 10,000 qui me serviraient à payer mes ouvriers, environ trois mois, et durant ce temps on me devrait une quinzaine de mille francs dans 30 ou 40 maisons, et je les enverrais toucher et ce ne serait plus qu'un vas et viens qui irait en augmentant, et je ne serais pas long-temps sans faire 100,000 d'assaires par an, et j'en serais au point où j'eurais dû être il y a cinq ans, si mon bailleur m'avait donné 25,000 d'une seule sois. En un au le redressement de tout serait complet et je serais en pleine prospérité, J'aurais toujours un teneur de livres afin de pouvoir montrer la situation de mes affaires et je ne serais pas long-temps à rencontrer une dame veuve au courant du commerce qui m'apporterait 25 à 30,000 avec lesquels je linirais de rembourser Maie ma bailleresse. Ensuite après trois ans, mon capital serait triple, ce qui me mettrait à même de gagner 15,000 par an. Je ne me leurre pas, j'en ai pour preuve ma longue expérience; pour ce que je dis ici, j'ai fait toutes mes écoles, jusqu'à celle du malheur, j'ai 51 ans, et sans vanité, je vaux trois fois plus qu'il y a vingt ans; il y a 30 ans, il y eut grande vogue pour les bijoux en acier, c'était la mode, et cette vogue a duré plus de dix ans, cette mode s'est passée insensiblement pour faire place aux bijoux dorés pendant 15 à 18 ans, et aujourd'hui, depuis deux ans la mode de l'acier reprend avec vigueur et durera long-temps, voilà donc encore pour moi un signe certain de prospérité, on fait les mêmes articles qu'il y a 20 à 30 ans et j'ai des outils qui me servaient dans ce temps là, j'en ai même quatre sois plus qu'il y a 20 ans, en outre, mes capacités ont augmenté à mesure que je changeais de genre (mais toujours dans l'acier), au point que maintenant je ferais saire à un jeune homme qui aurait un an d'apprentissage, quatre fois plus d'ouvrages et mieux faits que je ne l'aurais fait faire il y a 20 ans, par un bon ouvrier; avec tous ces avantages je me vois au bord de l'abîme, mon désespoir et mes lamentations ne sont-ils donc pas excusables? Je le crois puisque la longueur de leur durée est par ma persévérance.

Depuis deux ans l'acier reprend, on m'en demande sans cesse, et saute de fonds et de polisseurs, je n'en ai pas encore fait pour un sou, ne pouvant pas même faire assez de l'ancien genre qui m'est toujours demandé; si J'avais eu le bonheur que mon bailleur de fonds soit un homme, ces deux dernières années m'auraient valu 30,000 francs de bénéfices. Maintenant, ce n'est plus d'un bailleur de fonds que j'ai besoin, j'ai cherché, et ce qui m'a été dit, ainsi que ma position et mes écritures non à jour, tout cela me dit que je ne dois plus chercher de bailleur spéculateur mais bien un protecteur, un sauveur. Ah! si ce malheur me sut arrivé plutôt c'est-à-dire si je m'étais vu plutôt dans la cruelle nécessité d'implorer aide et protection, j'aurais pu m'adresser à M. Fougerous, chef au ministère des finances, ainsi qu'à d'autres qui me connaissaient bien et qui n'existent plus, j'aurais pu faire une tentative auprès de monsieur le duc de Marmier qui avait connu mon père; beaucoup d'hommes comme ceux-là étaient l'appui des malheureux, je les aurais imploré comme enfant de leur département où je suis né (département de la Haute-Saône). Mes chagrins domestiques m'ont fait fuir le monde; qu'aurais-je été faire dans le monde? je n'étais pas veuf et n'avais pas de compagne, mon chagrin était trop visible sur ma figure. Si j'avais le malheur de ne pas trouver de protecteur, faute d'être connu de vous, Monsieur, je n'aurais plus d'espérance.

Une femme, un ange qui aurait la somme que j'ai besoin pourrait me sauver aussi, mais ma situation d'à présent ne me permettrait pas de la rencontrer; je ne dois donc espérer qu'un protecteur, et si j'ai le bonheur de l'obtenir, ce sera la source des félicités qui me viendront de là naturellement et successivement.

Je vais dire une chose qui peut paraître une folie et pourrait faire rire ceux qui ne sont pas penseurs, mais Dieu en sait la sincérité, je dis donc que je souffre et que j'ai beaucoup souffert, malheureusement il y en a bien d'autres et quoique dissérement c'est souffrir, deux êtres souffrant plus ou moins éloignés l'un de l'autre, et sans se connaître peuvent avoir les mêmes désirs et former les mêmes souhaits. Par exemple, une femme disgraciée de la nature assez bizarrement pour n'être jamais recherchée en mariage, quoiqu'ayant quelque fortune, voilà un être bien souffrant. Pour peu que dans sa famille, elle ne trouve pas les soins, les prévenances, l'affection nécessaires comme dédomagement des autres privations dont le malheur ou la nature seraient l'auteur et celle-là pourrait se dire (dans le sens que je me le dis) si j'avais le bonheur de rencontrer un mari sans être beau qu'il soit bon, qu'il soit honnête homme qu'il ait soussert, et sans avoir une instruction étendue qu'un esprit naturel en tienne lieu afin de pouvoir avoir ensemble un commerce d'esprit; qu'il puisse être tout à moi comme je veux être toute à lui; qu'il m'aime autant que je l'aimerais; qu'il ait éprouvé tant de déboirs dans le monde que moi seule lui tienne lieu de tout un monde; qu'il aime à considérer Dieu dans toute la nature, afin que nos promenades champêtres puissent lui procurer le bonheur que j'y goûte; que ma foi soit la sienne; qu'il accepte de Dieu mon affection comme récompense de ses peines, je croirais avoir en compensation à ma disgrâce assez pour que les Vénus m'ossrissent en souhaits du retour pour l'échange; qu'il puisse par son travail doubler mes deniers pour égaliser notre pécule comme notre amitié.

Si je savais où il y a une créature de Dieu disgraciée de la nature n'im-

porte comment et qui ait ses pensées là ou autres visions équivalentes, j'irais lui dire : daignez être mon ange gardien voyez que je suis au bord du précipice sauvez-moi pour vous-même car j'ai depuis longtemps le désir, la ferme volonté, d'être tout ce que vous désirez, j'étais tout cela peut être même avant vos souhaits; en m'épousant pour me sauver, ma vie vous sera due et vous appartiendra, je vous la consacrerai toute entière, vous aurez tout mon être, toutes mes affections et d'une pareille union naîtront de suite de bien pures amours.

Voilà donc une vision, un rêve les yeux ouverts, un rêve commencé il y a plusieurs années, le sujet, la cause sont une réalité (à part l'exécution) moi d'abord j'existe, je le désire, je le veux je le peux, bien que cela ne suffit pas puisqu'il faut deux volontés, deux désirs comme je viens de dire; mais l'autre sujet malheureusement il en existe aussi, j'en ai vu, et je n'en vois plus ce n'est pas étonnant je ne sors presque pas j'aime beaucoup la

campagne et voici le deuxième printems que je n'ai pas vu l'herbe. Ce qui a donné naissance à de pareilles idées qui sont maintenant chan-

gées en désirs ardents, c'est ce qui suit :

Il y a trois ans environ, j'étais de garde aux Tuileries, après la pose de mes factionnaires, j'ai dépensé mes deux heures à me promener dans le jardin où j'ai vu une créature (accompagnée d'une amie ou d'une parente) dont la bizarrerie de la forme m'a frappé, je l'ai regardée, je m'arrêtais, j'allais, je venais, et cela longtems avec assez d'adresse pour que ma curiosité ne soit pas remarquée. Après l'avoir considérée je me suis dit : dans ce corps si difforme il doit y avoir de l'esprit, un bon cœur et une belle âme; et moi je n'ai pas eu assez debonheur pour posséder une pareille compagne.

Voilà Monsieur ce que j'ai vu et ce qui a donné naissance aux idées, aux désirs et aux volontés bien arrêtées que jeviens de décrire. Depuis ce temps je n'ai pas eu l'occasion d'en voir d'autres, même en cherchant d'esprit et des yeux en passant quelquefois sur les boulevards en me disant aussi : il y a bien des hommes qui désirent de jolies femmes il n'en manque pas, mais il faut croire que moi je suis plus ambitieux puisque je désire ce qui, heureusement est bien plus rare, je voudrais qu'il n'y en ait qu'une, mon égoïsme la désirerait

Ce que je vievs de dire est si sincère que si la Providence m'en envoyait deux pour en choisir une, qu'elles soient toutes deux égales d'âge de fortune et d'esprit que l'une soit jolie comme un ange et l'autre difforme, je ne balancerais pas je vous jure pour prendre celle qui serait pour moi, non pas un ange déchu mais bien un ange disgracié... de la nature.

Suis-je donc un homme bien singulier pour oser vous dire en déses-Péré tout ce qui peut me sauver, ne serait-il pas possible que vous connaissiez ou que vous sachiez où elle est, ou que vous connaissiez quelqu'un qui en connaisse, puisqu'il y en a; peut être suffirait-il pour faire deux heureux de leur soumettre cet écrit qui pourrait attirer la curiosité, et de là à la tentation qui pourrait amener l'espoir d'une union. Je demande là ce qu'il n'appartient qu'au hasard de le donner. Mais cependant le hasard ne peut faire rencontrer ni donner ce qui n'existe pas, et ce que je désire existe. Malheureusement il y en a, j'en ai vu, vous aussi monsieur vous en avez vu, cela vous a touché, cela vous a fait réfléchir sur les misères de ce monde et en lisant ces lignes extraordinaires je pense que vous ne direz pas : quel homme ridicule : si j'avais cette pensée je n'écrirais pas et surtout je ne continuerais pas car ce serait de plus en plus ridicule. Tont cela doit paraître bien étrange et je continue parce que je crois que votre sensibilité vous fera dire : mon dieu comme le désespoir engendre des idées étonnantes. Ah! monsieur, si vous pouviez par pitié m'aider à provoquer le hasard pour rencontrer l'ange sauveur, vous seriez cet ange si vous me connaissiez.

Il doit aussi y avoir des femmes qui ont soussert comme moi d'avoir eu des mauvais sujets de maris qui sont morts avant d'avoir tout dissipé et de ces veuves là auxquelles il reste 25,000 francs ce n'est pas une fortune, le hasard pourrait aussi me servir si je n'étais pas si près du précipice j'espérerais trouver ou rencontrer moi-même. Mais quand je pense que peut être d'ici à 15 jours (aujourd'hui 11 mai 11 heures du soir) un seul billet manqué peut me perdre (j'en ai fait depuis six ans trois et quatre par mois) enfin c'est à en perdre la tête et cela pour n'avoir pas voulu me mettre en faillite, parce que je savais que vulgairement les faillis passent pour des fripons et que pour eux le mot commerce veut dire vol organisé. Et depuis peu on m'a dit que des honnêtes gens le sesaient aussi, sauf à se réhabiliter quand ils le peuvent attendu que la loi de faillite est faite pour protéger l'honnête homme malheureux et de bonne soi. Voilà donc ma dernière école faite. Aujourd'hui il est trop tard; mais quand ma bailleresse m'a donné 10,000 francs sur 25,000 j'aurais dû menacer au lieu de prier et sans déposer, rien qu'en menaçant j'aurais obtenu ce qu'on m'a refusé. Maintenant n'ayant pas d'argent je ne puis plus menacer, et si j'en avais assez je ne pourrais pas encore menacer puisque je serais sauvé.

Etre dérangé tant de sois pour écrire ces pages et ne pas avoir le temps de saire un brouillon, asin de pouvoir classer les choses pour qu'elles ne soient pas discordantes; ne pas même savoir le saire convenablement et en écrivant pensant souvent à autre chose et maintenant et ne savoir comment dire et commencer à demander beaucoup moins que tout ce qui précède je suis vraiment peiné de la crainte du ridicule; mais cependant je crois que l'humilité a son courage. Demander beaucoup, c'est s'humilier, demander

peu n'humilie pas plus. Le guerrier qui demande à aller mourir voyant que sa mort sera utile c'est du courage. Mais moi qui ne suis pas guerrier si je demande à vivre sachant que je serai utile je crois que ce serait aussi du courage dès lors que je ne vis que pour souffrir : chacun son fanatisme; je

présère le mien parcequ'il construit, l'autre détruit.

Par tout ce qui précède je vous demande monsieur, d'avoir pitié de moi en me sauvant la vie et j'indique plusieurs manières : d'abord celle d'une somme énorme et puis d'autres et je n'y ai aucun droit auprès de votre personne. Cette démarche de ma part démontre que je m'abandonne au gré de la Providence pensant que Dieu vous inspirera en ma faveur je vais tout à l'heure vous demander beaucoup moins, mais bien peu, et cependant assez pour qu'il n'y ait qu'une personne riche qui puisse l'accorder, et ce peu comme je l'entends vous n'oscriez pas me l'ossirir et moi vous le demandant vous éprouveriez moins de peine en me l'accordant qu'en me l'offrant. Mais avant d'expliquer ce peu qui sauverait plus que ma vie puisqu'il sauverait bien des choses utiles à l'humanité et à l'industrie; choses qui n'existent pas encore et qui s'élaborent dans mon cerveau je crois avant de dire ce que scrait ce peu vous saire remarquer encore que je ne puis me leurrer quant à ma réussite dans mon établissement elle est possible même si la bijouterie, la fantaisie d'acier n'avaient pas repris de mode; cela étant je suis donc bien plus certain de réussir, de prospérer puisque j'ai fait ces articles et que je puis maintenant les faire plus diligemment micux faits et à meilleur marché, autres avantages, ces articlessont très-demandés et les ouvriers sont rares il y a très-peu de polisseurs attendu que depuis longtemps on ne sesait point d'apprentis et que dans les ouvriers qu'il y avait plus de la moitié sont morts. C'est un état qui engendre la phisic chez les polisseurs parce que la poussière de la meule de gré à sec ainsi que la poussière d'acier atteignent les poumons par les voies de la respiration D'après mes remarques depuis longtems j'ai vu que la débauche en tue quatre sois plus que la phtisic et même qu'elle lui vient en aide; alors si j'ai le bonheur de vivre je ferai des apprentis que je préserverai par d'autres par d'autres procédés de travail et plus encore par la morale. Le pen de polisseurs qu'il y a encore gagne par jour 10, 15, 20, 25 francs et plus par jour. On dit même qu'il y en a qui gagnent 40 à 50 fr. C'est donc les moins capables qui gagnent 10 francs; mais cela ne peut être que momentané. Quand la mode a parlé on veut des choses coûte que coûte et puis ce gros gain fait produire moins attendu que les trois quarts de ces malheureux quand ils ont travaillé trois jours dans une semaine c'est beaucoup; ils tiennent une poigné d'argent et ne reviennent au travail que quand ils ont tout mangé ou le plus souvent tout bu, ce qui les déprave et les tue. Ce n'est pas les fabricants qui mettent cette enchère car nul ne voudrait payer 30 fr. ce qui ne vaut que 5 fr. c'est des petits commerçants qui font faire des ouvrages à des façonniers et vont ensuite trouver des polisseurs à façon et c'est à qui offrira le plus haut prix pour obtenir le plus tôt son ouvrage. Cela ne fait et ne peut faire que du bien au fabricans à mesure que leurs apprentis avanceront ils pourront produire plus et à meilleur marché et ces petits commerçants viendront acheter chez les fabricants.

Voilà une chose que j'explique très-peu et qui démontre qu'avec le matériel que j'ai, la fortune me sourit; il ne me manque plus que la providence m'envoie un sauveur, et je gagnerai beaucoup pouvant prendre des

apprentis.

Je viens de voir M. Richard qui m'a dit que ça allait bien quant aux capıtaux, mais qu'il n'avait pas encore trouvé assez d'homme capable; qu'il en cherchait et qu'il ne pouvait me dire quand il pourrait venir à mon secours. Jelui dis que j'étais bien bas et que j'avais emprunté 1,200 fr. pour pouvoir passer le mois d'avril et que j'étais essrayé pour la sin de mai; il me dit alors cherchez aussi d'un autre côté. — Mais monsieur que voulez-vous que je cherche après ce que vous m'avez dit, nul ne voudra. — Cherchez tout de même mais ne dites pas tous vos malheurs, dites seulement que vous avez besoin de fonds pour donner de l'extension à vos affaires et que votre établissement est grevé de 25,000 fr. et cela suffit. Vos articles sont flatteurs et vous pourriez trouver. — Mais monsieur mes livres diront plus que moi et on me fera des questions et si on ne me fait les questions que quand l'affaire serait assez avancée pour être conclue on croirait que j'ai voulu tromper et on se retirerait, et après ce que d'autres m'ont déjà dit cela ne me donne pas l'espoir de trouver; vous seul, monsieur, m'avez donné de l'espoir. — Je ne puis prévoir quand je serai en mesure de vous venir en aide espérons.

J'espère mais le tems me désespère. Je ne lui ai pas dit que j'adressais ma prière à M. de Lamartine et qu'avec tant de tourmens, le tems que me laisse mes affaires et mes ouvriers pour mon travail manuel je l'employais à tâcher de lui faire entendre mon dernier cri de détresse.

Si vous ne pouviez pas me sauver, monsieur, voici ce qui arriverait au prochain billet manqué; on me poursuit. Je demande du tems en ne pouvant pas dire autrement que la vérité. Cette vérité me montre au dessous de mes affaires un autre billet arrive et plus loin on en voit encore d'autres. On me met en faillite; n'ayant pas d'argent cela ira très mal pour moi; dans le commerce les trois quarts n'ont ni cœur ni entrailles, et quand un homme tombe on l'écrase encore en disant ça fait encore un de moins. Je n'aurais pas moi, comme dans les faillites prévues de loin et calculées pour avoir des créanciers complaisants comptant sur réciprocité et calculées aussi à l'avance

pour avoir la majorité en nombre et en somme pour obtenir le concordat, je n'aurais rien de tout cela on vendrait tout chez moi et j'aurais perdu le fruit de plus de 25 ans d'établissement. Oh non, je ne pourrais pas voir cette fin, dans mes créanciers il y a des riches et des malheureux. Les malheureux viendraient me dire en face et en me menaçant de m'étrangler que je suis un fripon, un voleur! Oh non, mon caractère ma nature trop impressionnable ne me permettraient pas de pouvoir entendre tout celà, je mourrais avant, et si je ne mourais pas je n'aurais plus rien, je serais rédui à aller travailler chez les autres. Je m'y résignerais si je n'avais que 30 ans mais à plus de 50 ans et une nature si dissérente de celle des ouvriers, non pas que e ne voudrais pas, mais je nej pourrais pas vivre ainsi; voilà plus de 25 ans que je commande et au moins 20 ans que mon corps n'est plus brisé à un travail manuel et journalier; je ne gagnerais que pour manger et je Porterais mon industrie pour enrichir des hommes au dessous de moi et qui se moqueraient de moi, je serais exposé à entendre dire aux ouvriers. à côté de moi, voilà un homme qui a cu une belle boule en main, et il n'a su la jouer, et jirai donner tout ce que j'ai appris dans mon esclavage volontaire pour un morceau de pain qu'on ne me donnerait que juste, pendant le temps que je pourrais travailler; j'aime bien mieux le mendier, comme je vais faire tout à l'heure et avant d'avoir faim; si j'attendais que j'aie faim je ne l'oscrais plus.

Mais avant je crois devoir vous dire que ce n'est pas l'ambition qui m'a fait établir, et pourquoi je l'ai fait et pourquoi j'ai travaillé chez les autres, d commencer de ma jeunesse jusqu'au commencement de mon établissement. Je suis fils d'un maître serrurier mécanicien; mon père a fait son apprentissage à Paris, et s'y est marié, à la révolution ma mère avait taut de frayeur qu'elle gagna mon père pour l'emmener chez ses parens, en franche Comté où mon père y fut établi 17 ans. En 1811, les travaux lui manquaient et cela le décida à venir s'établir à Paris. Il vendit sa maison pour se faire des fonds, emballa ses outils et les fit partir pour Paris, et y vint avec sa famille; à Paris, les travaux manquaient aussi; il fit des entreprises de travaux en ustensiles de guerre; tout cela demanda du temps; et lorsque ça commençait à bien marcher que je pouvais commander et surveiller une partie des ouvriers pour scconder mon père, et pendant surtout qu'il vaquait à ses affaires du dehors, cela commençait à bien marcher lorsqu'en 1814 tous ses genres de travaux de guerre furent arrêtés et ensuite diverses pertes. Ma mère prit du chagrin, devint hydropique et mourut (l'avais 19 ans) et notre chagrin sut grand; ensuite mon père eut de grands chagrins et sut longtemps malade, usa toutes ses ressources et mourut sans pouvoir rien laisser à ses enfants. Je sus obligé d'aller travailier chez les autres à 20 ans. J'ai plusieurs sois changé de partie, avant de me caser dans les articles d'acier poli. Tout ce que j'avais sait avant me conduisait naturellement à devenir en peu de temps un des meilleurs ouvriers. Un accident dans ma nature m'a sait penser à m'établir. J'avais une maladie héréditaire (les maux de têtes ou migraines, dont ma mère était atteinte souvent et moi encore plus souvent). Cet accident me faisait trèssouvent perdre une journée ou un jour et demi, quelquesois 2 jours par semaine. A mesure que j'avançais en âge, le mal de tête venait moins souvent, à 35 ans, ce n'était plus que tous les mois. Maintenant c'est tous les six semaines, quelquesois 2 mois.

Cela m'occasionnait de grandes pertes, et je mécontentais mon patron: quand le mal de tête n'était pas trop violent, je venais me présenter pour dire que je ne pouvais pas travailler; alors c'était visible que je souffrais; mais quand je souffrais trop et plusieurs jours, en venant travailler ensuite, on me demandait pourquoi je n'étais pas venu travailler; je le disais et quelquefois je voyais par un sourire qui exprimait le doute, que je n'étais pas cru tout à fait, ce qui me blessait beaucoup. Ces contrariétés et les pertes de temps par indisposition me firent réfléchir que si j'achetais quelques outils principaux, et pouvant en faire une grande partie d'autres, je travaillerais chez moi à façon; que je pourrais prendre des apprentis pour m'aider, et qu'avec déjà un, il me couvrirait la perte causée par mes indispositions, et me ferait société, en outre que je serais plus libre et moins machine, pouvant soumettre à divers, les articles de mon goût; car je souffrais d'être ouvrier, machine journalière. (Ce n'était pas cette qualité qui me répugnait) de faire 6 pièces, 12, 30, 100, à tant la pièce, la douzaine, ou à la journée; toujours répéter la même chose, pour moi, c'était souffrir, attendu que Dieu m'a doué comme mon père d'un esprit novateur. Je savais donc faire des outils et en imaginait pour faire manœuvrer les bras des autres, à faire longtemps chacun la même chose; et moi jamais la même chose; sitôt un outil fini, à un autre d'un autre genre; au moins c'est travaillé de corps et d'esprit; ce qui convenait a ma nature; et ce que j'ai fait, je me suis mis ouvrier à façon. J'ai pris un apprenti, puis 2, puis 3, puis ensuite je me suis marié, et puis alors j'étais petit fabricant, ensuite moyen, et maintenant je suis à l'agonie. Je serais gros fabricant si j'avais 25 mille francs. Ainsi selon ma nature et mon caractere, je ne puis redevenir ouvrier, pas plus que ne pourrait un colonel redevenir soldat, quoique ayant commencé sa carrière par être soldat, et s'il était réduit pour vivre à être simple soldat dans son régiment, pour avoir commis une faute ou par sa confiance ou imprévoyance, je crois qu'il se brûlerait la cervelle. Un poête qui perdrait tout à coup toute sa fortune n'ayant plus rien, il serait dans un si grand chagrin, qu'il ne pourrait pas de suite iuventer un beau poême. S'il était réduit pour vivre, en attendant, d'écrire beaucoup de pages, c'est-à-dire des copies pour un autre, je crois qu'il mourerait, et il ne peut pas en être ainsi attendu qu'un poête de génie se trouve placé au faîte de l'échelle sociale, et un simple avis de son malheur par les journaux ferait accourir chez lui une foule d'amis qu'en partie il n'avait pas tous vus. Voilà un homme relevé, dont le cerveau est plein de sentiments de reconnaissance, d'où il sort un magnifique ouvrage analogue à cette circonstance, et qu'il n'aurait pas fait sans l'inspiration née de son malheurs. Chacun pleure de tendresse et le monde veut lire les beaux vers d'où découle le baume de l'amitié et les larmes de la reconnaissance. Voilà un homme que le malheur a encore grandi.

Un empereur ou un roi a des revers; il faut qu'il abandonne la partie grandiose qu'il avait entreprise, soit par excès de cenfiance ou par imprévoyance n'importe, il est ruiné. On lui prend son vaste champ et on lui donne un petit coin de terre avec de la société, des amis, des millions. Il ne pent grandes choses qu'il a fait. Alors il peut vivre, et il raconte au monde. Il le peut puisqu'il a de quoi vivre. Son esprit travaille; il vit; et s'il ne traplus rien faire; mais il a à raconter les vaillait pas, il mourerait. Il faut que le génie travaille. Il y a du génie de toutes les nuances, de toutes les formes. Cela dépend de la sphère où il git. Chacun juge le génie des autres à sa façon. L'un dit: C'est un grand génie. Un autre dit: C'est un fatal génie, un horrible génie, quand il détruit pour construire, faire du mal pour faire du bien. Moi j'aime tous les génies qui font naître des choses utiles sans rien détruire. Dans les génies destructeurs, je n'aime que ceux qui détruisent les abus et les vices, sans faire de mal à personne.

Le gros banquier qui a de grands revers de fortune, causés aussi par sa confiance et imprévoyance, s'il fallait pour vivre qu'il soit commis chez les autres, il ne pourrait pas vivre. Il n'en peut pas être ainsinon plus, attendu qu'ayant fait des affaires colossales, il a pu faire un bien immense; le monde est rempli de son nom et de ses bienfaits. Ses amis souvnt l'alarme, préviennent du danger de sa chute; une partie des populations apporte son obole. Il est sauvé. La reconnaissance des uns lui fait oublier l'ingratitude des autres. Lui-même se trouve en possession du doux sentiment de la reconnaissance; il est heureux, il peut vivre.

Le fabricant qui a aussi sait du bien comme le banquier, dans la proportion de sa position, et qui, par un acte de consiance, comme il est dit plus haut, se trouve à la veille d'être ruiné, de tomber, et qu'il sent que sa nature ne lui permettra pas de pouvoir travailler chez les autres, il fait un appel aux capitalistes. Il ne rencontre que des hommes qui connaissent

les chissres, et qui risqueraient un coup de bourse plutôt que de risquer à soutenir ou à propager une industrie. Il montre ses produits, on ne daigne pas les examiner; il parle de 25 à 30 p. o/o de bénéfices sur ses marchandises, et il en offre le quart en sus de l'intérêt; et on lui fait remarquer que l'argent est plus capable que l'industrie, ne pouvant rien faire sans argent, et que par conséquent il doit appartenir les trois quarts des bénéfices aux capitaux, et le reste à l'industriel, qui doit supporter le lardeau et gouverner la barque. Il parle un langage d'atclier, il tremblote, il a mauvaise contenance : ce qu'il dit de ses entraves paraît imaginaire ; il manque d'aplomb, et on lui tourne le dos. Il ne peut demander à son escompteur qu'il lui négocie ses valeurs de porte-seuilles par commission. Il n'est pas riche assez pour prêter, il s'adresse, par lettre, à quelque gros banquiers, qui lui répondent : je ne puis, etc.; recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le pauvre qui tend la main n'est pas si malheureux d'entendre le Dieu vous assiste! Un seul homme lui a dit: espérez; je m'occupe, en ce moment, de gens comme vous : arrivera-til à temps?

Ayant fui le monde pour rencontrer moins d'ennemis, par cette raison, il n'a guère d'amis, il implore leurs secours; mais ils ne sont pas assez forts pour le relever. Ils ne peuvent que le soutenir un instant, et il accepte pour employer cet instant à chercher encore et pour la dernière sois, auprès d'un philanthrope qui lui apparaît plus grand qu'un homme, et un génie surhumain. Il lui dira: Votre génie a puisé aux hautes ressources; il a rapporté de quoi faire aimer la vie, de quoi élever l'âme de quoi chasser l'ennui, même l'ennui que donnent les richesses aux oisifs, de quoi charmer l'esprit, de quoi faire aimer toute la nature et Dieu. Mais vous n'êtes pas compris de toutes les intelligences. Il y en a qui ne savent pas lire. Achevez votre route; vous êtes presque au bout vous n'avez plus que quelques pas à faire pour être compris de tous; pour y arriver plus vite, descendez il y a aussi des sources plus bas où vous pourrez puiser aussi des choses morales; elles sont intarissables aussi : plus bas vous trouverez des carrières ou gisent des pierres; vous pourrez les extraire et avec bâtir un gigantesque édifice que l'humanité réclame, question agitée depuis longtemps, par les philanthropes, les moralistes, les économistes, etc., etc., et toujours sans solution. Ceux qui ont déjà cru tenir la clé de ce problème n'ont pu ouvrir que l'impossible. Il ne faut que des pierres, on ne trouve pas de pierres. Cela n'est pas étonnant. La carrière est dans la tête du fabricant qui cherche de l'or et à défaut d'or il se contentera de pain pour aussi longtemps que Dieu lui permettra d'en manger, et il commencera à extraire les pierres de sa carrière et les donnera au député. Le député les appareillera, le député fera entendre sa puissante parole à ses collègues rassemblés qui s'écrieront : aidons à ce grand architecte qui travaille pour tout le genre humain. Votons en masse, votons lui du ciment; il ne manquera pas de maçons, et puis on applaudira; on s'écriera : Voilà une grande œuvre morale et philanthropique, et ceux qui qui ne savent pas lire, et ceux qui ne sauront que lire crieront : vive Lamartine! Voilà encore de quoi faire dire à ceux qui parlent avant de penser : voilà une vision, un rêve, une folie d'un cerveau creux. Un rêve, une vision, soit; mais une folie, non. Qui donc fait quelque chose sans y avoir rêve? Un homme de peine, tourneur de roue, ne rêve pas à sa manivelle; un maréchal ne rêve pas au centième fer, ni au millième fer qu'il forge; mais il a rêvé au premier, quoiqu'il ne l'inventait pas. On en a fait bien d'autres des folies, et on en fera encore! Celui qui aurait dit, il y a 50 ans, je vous éclairerai vos rucs, vos maisons, vos palais, et sans huile et sans mèche, on n'aurait pas manqué de dire : il est fou. Celui qui aurait dit : la mécanique aide puissamment aux hommes; elle peut devenir plus puissante. Maintenant en gagnant du temps on perd de la force, et vice versâ, on peut encore augmenter la vitesse, j'ai trouvé la force; la force pouvant se diviser et se multiplier selon le besoin, la force est dans mon cerveau. Donnez-moi de l'or, je ferai marcher vos usines, vos chariots, vos vaisseaux, etc. etc. J'ai la force; je l'ai puisée dans l'eau bouillante. On n'aurait pas manqué de dire : qu'elle tête vaporeuse. Il est fou, archifou. De l'or pour avoir de l'eau chaude! décidément il est sou. On dit même qu'un fou comme cela est mort sou, parce que ses sens, sa nature ont été si fort révoltés, qu'à force d'entendre les fous le traiter de fou, il l'est devenu, et les autres fous ont en la preuve qu'il avait raison; car il était bien fou. On ne devrait jamais dire à un homme qu'il est fou, si on ne peut l'aider ou le secourir. On doit gémir et voilà tout. Si on ne peut soi-même, on peut quelquesois le recommander auprès des autres.) On dit qu'un autre fou a poursuivi cette vapeur, qu'il en fit part à un génie rêveur aussi. Ce génie ayant déjà la tête trop pleine de rêves et de visions, n'y pouvait plus mettre les rêves des autres, et le renvoya auprès d'une commission. (Moi, Je pense que) Dieu a jugé que ce génie avait déjà bien assez de la poudre et il occupa l'esprit des hommes de sciences et d'autres visions ou à la trahison. Et la commission a répondu à ce fou : Mon cher, vous n'êtes Pas fou; nous allons vous donner un sage conseil; restez tranquille; ne vous creusez pas la tête à courir après une chimère; reposez-vous, si vous continuez, vous deviendrez fou. Le fou répondit, merci de l'avis. Vous me faites peur. Comme je ne veux pas devenir fou, je vais me sauver ailleurs pour respirer un autre air. Merci, messieurs, adieu. Je pense que la commission s'est dite: c'est homme là n'est pas fou; il nous a parfaitement compris, et il agit sagement en allant respirer l'air plus loin. Avec sa vapeur il était capable de nous faire sauter. Nous avons déjà bien assez de la poudre, bon voyage.

Les hommes de science ont eu le bon esprit de ne pas le traiter de fou-S'ils l'eussent fait, il le scrait devenu, et la vapeur était enterrée, tandis qu'elle ne fut qu'ajournée Maintenant elle marche, comment? avec grand frais et fesant des malheurs!.... A d'autres fous donc à d'autres à remplacer, à supprimer. On y travaille diversement, les fous surgissent; on

n'ose presque plus dire qu'ils sont fous.

Il y a 50 ans, un homme aurait dit : je peux faire du diamant, on aurait dit: il est fou; d'autres lui auraient dit: faites du diamant — Je n'ai pas d'argent — Il n'y a pas besoin d'argent pour faire du diamant. D'ailleurs, c'est impossible; le diamant est fait par la nature, et la nature n'a pas d'argent, elle fait du diamant; c'est son secret. - Vous êtes dans l'erreur, la nature à de l'argent, elle a de tout pour faire tout : et l'homme intelligent qui travaille découvre de ses secrets si toutefois il n'est dans une condition à employer tout son temps à un travail manuel pour subvenir à ses besoins, - si vous ne voulez pas que je vous croye sou; à propos de secret de la nature, dites moi combien la nature met de siècles pour faire du diamant. — Je vous dirai tout d'abord que je n'en sais rien, mais je ne vous dirai pas que c'est impossible; je crois qu'il faudrait beaucoup d'existence d'homme qui se succederaient pour faire ce calcul, et n'ayant pas encore de thélescope pour voir le jeu de la terme chymique et physique je crois que ee calcul serait plus long que pour l'astronomie, et je vais vous prouver par une autre question que la nature a de tout; qu'elle donne de tout, mais qu'elle ne fait pas tout, et que l'homme recoit de la nature et y trouve de quoi faire ce que la nature ne fait pas. Le Grand Architecte l'a voulu ainsi et il permit à l'homme d'imiter la nature, ce qui me fait croire qu'on peut faire du diamant. C'est un raisonnement et non de la folie. A votre tour dites moi je vous prie combien la nature mettrait de minutes pour faire du pain - mais la nature ne l'ait pas du pain, elle donne de quoi en faire en donnant du blé et en effet les hommes ont trouvé le moyen de faire du pain - Nous voilà presque d'accord; convenez que le pain se fait par les procédés mécaniques, physique et chimiques, et tout sera dit. — Je le veux bien, — donc, puis que la nature du blé pour faire du pain elle donne aussi du charbon pour faire du diamant, et on a commencé à faire du pain parceque c'était de première nécessité. Le diamant étant de dernière nécessité on en fera quand les hommes de science n'auront plus que cela à chercher, et j'aurais voulu en faire

avant pour faire ma fortune, nous partagerions si vous vouliez me fournir de l'argent. — Tout à l'heure vous me parliez de procédés chimiques, et je crois, si vous n'êtes pas fou, que vous êtes au moins sorcier; j'aurais peur qu'on me voie avec vous. Recevez l'assurance de ma parfaite considération, adieu.

En 1846, un autre fou cherche un capitaliste pour lui aider à finir son diamant; il raconte et sait raconter par d'autres qu'il a sait des essais avec du charbon en chauffaut à la plus baute chaleur possible mais que ce n'est pas cela. Il a pensé aux extrêmes; il a expérimenté par le froid et, à la plus grande densité, il a solidifié du gaz carbonique et par une haute pression, je ne me rappelle pas si c'est ces deux mots là que j'ai entendus, il a obtenu un corps dur et diaphane, mais il n'est pas pûr, il s'y trouve encore d'autres substances à extraire, et il est arrêté faute de fonds; il en cherche, n'en trouve pas et raconte cela à d'autres fous qui l'écoutent (les fous sympathisent) et lui disent : J'ai trouvé quelque chose de bien plus utile que vos diamants, et ne jene trouve rien non plus. Je rencontrerais plutot un capitaliste sortant de la bourse venant de perdre deux cent mille francs. que de trouver en emprunter cent ecus pour mon travail; c'est dommage; il vaudrait mieux rencontrer ce capitaliste avant qu'il n'entre à la bourse pourquoi cela — vous pourriez lui faire part de vos decouvertes de vos travaux, lui demander s'il veut... — il ne voudrait rien, il ne voudrait pas même m'écouter; ces gens la ne sont pas si sous de faire attention à ces choses là, ils savent bien que le jeu est plus expéditif que le travail, au jeu on double sa fortune en deux heures ou deux jours, et c'est moins long que dix ans de travail — D'après ce que nous venons de dire il serait prudent de ne plus chercher; moi, je ne cherche plus, j'ai d'autres moyens de travail, j'attendrai, et vous — ah! moi aussi, Dieu merci tant mieux, car si vous n'aviez pas d'autres ressources, je vous plaindrais: nous trouverons peut être au moment ou nous nous y attendrons le moins: espérons.... quant à ces lignes et ci contre de 1846, c'est historique: cela se passait ces jours derniers à une séance ou j'assistais on parlait du faiseur de diamant, on dit qu'on a déjà présenté à l'académie des échantillons de diamant sait de main d'homme, et dans plus de 60 personnes pas une n'a dit qu'il était fou, et d'après la marche des arts et des sciences bientot les plus ignorants n'oseront plus dire que les novateurs sont des.

Il y a cinquante ans si quelqu'un avait prédit que les retameurs de fourchettes crieraient dans les rucs à redorer les fourchettes, on aurait dit, il est fou; et cependant cela existe aujourd'hui, excepté le cri. Au lieu d'entendre crier, le concierge vous met un prospectus dans la main (galva-misme).

Si un autre avait dit je vous coulerai du bronze sans le secours de la fusion, de très-petits bronzes et de très-grands; des mouches, des fleurs, des oiseaux, des statues, etc. (galvanisme) j'envelopperai de bronze des corps morts pour en faire des momies mieux que des momies, ils ne se défigureront pas, vous pourrez, si vous voulez et si on vous le permet mettre dans votre jardin sur un piédestal en guise de statue, votre parent, etc. ou ce qui vous plaira de conserver à votre vue (procédé Gannal et galvanisme) pour le coup voila une folle utopie de la plus grande extravagance, qu'on aurait dit.

Celui qui aurait dit aussi il y a longtemps, je ferai des portraits, etc. sans plume, sans crayon, sans pinceau, sans encre, sans couleur, ceux qui voudront pourront en faire sans savoir le dessin. Ces portraits seront d'une fidèle ressemblance; ils se feront comme par enchantement, comme par un coup de baguette de fée; on lui aurait dit: si vous faites cela, vous êtes sorcier. Cela est fait; le sorcier n'est qu'un savant, un novateur.

Moi, à mon tour, je dis : je crois que je pourrai faire de l'aventurine. Ce ne sera pas une invention, puisqu'on en fait. On n'en fait pas à Paris, je m'en suis informé désirant la rendre accessoire à mes articles de fantaisies; mais son prix élevé m'en a empêché. Cela m'aurait nécessité une mise de fonds et je ne le pouvais pas. Tout en cherchant a m'en procurer de la première main pour la payer moins chère, jeus l'occasion d'en parler et d'en raisonner. Les uns me disaient : c'est très chère parcequ'on n'a pas encore pu découvrir le secret pour pouvoir en faire à Paris, il paraitrait d'après tout ce qui se dit que l'on n'en fait qu'à Venise ou aux environs dans un couvent de moine d'où le secret n'est jamais sorti, et sortira pas, attendu que des hommes instruits, ayant quelque science, savent apprécier la valeur d'un secret, surtout quand c'est pour quelque chose qui plait et d'un aspect si chatoyant, ils font bien de garder leur secret pour gagner de l'argent et se procurer quelques douceurs.

Mais vous, fabricants d'émaux et chimistes vous n'essayez donc pas—
j'ai déjà essayé, j'ai découvert et rien produit qui puisse en approcher un
peu—pourtant cela me semble facile. le dictionnaire dit au mot aventurine, parce que ce fut par aventure qu'un ouvrier ayant laissé tomber de
la limaille de laiton dans une matière vitreuse en fusion il en résulta ce
qu'on appelle aventurine, pierre précieuse d'un rouge ou jaune brun et
quelquefois de couleur d'olive parsemée de paillettes d'or—verre ou émail
mêlé avec de la limaille de cuivre qui brille comme de petits grains d'or
— j'ai essayé comme cela et autrement et je n'ai rien produit. D'autres

chimistes l'ont analysé, n'ont découvert que des matières et de secret point du tout. — Ah! je croyais que l'analyse chimique démontrait... — par exemple voudriez-vous que si vous faites des traits de plume, à l'encre, sur du papier, l'analyse vous dise si c'est avec une plume d'oie, ou d'or, d'acier, ou de platine que vous avez fait ces traits; l'analyse vous dira ce que c'est que le papier et l'encre et pas plus; si vous triturez ou corroyez des mélanges de matière et que vous vous serviez d'une masse en telle ou telle pierre ou avec un marteau ou masse en fer et que vous fassiez une chose secrète, il est possible que votre secret soit la masse en pierre de telle sorte, ou de la masse en fer, l'analyse ne vous le dira pas.

En voila bien assez pour croire que l'aventurine ne se fait pas à Paris et même qu'on la fait en secret. J'y renonçai rapport à à cherté, en me disant, on ne peut rien découvrir du secret par l'analyse, alors on le découvrira par l'expérience, le raisonnement et le coup-d'œil, et je n'en ai plus cherché, mais de temps en temps il m'en passait par les mains et chaque fois j'examinais, je regardais, je raisonnais avec moi-même et tout à coup je me suis dit : c'est cela, c'est impossible que ce soit autrement. Je ne m'étonne plus si on ne trouve pas, on va chercher trop loin. C'est juste comme Christophe Colomb quand il dit : ce n'est pas plus difficile que de faire tenir cet œuf debout, faites-le tenir, essayez, voyons, Eh bien! ah! c'est trop difficile, passez-le.. je ne puis.. et vous.. ni moi non plus.. ni moi. ni moi. donnez; Christophe le prend, frappe un petit coup avec sur la table, le casse un peu la cassure forme un plat, l'œuf tient debout, ah!... parbleu ce n'est pas difficile, comme vous le voyez, maintenant vous le ferez, comme on ira la bas, la route est tracée (tout le monde sait ça) le secret de l'aventurine n'est pas autre chose que de trouver le moyen, et je l'ai trouvé par une autre aventure que celle que dit le dictionnaire.

Que de grandes choses à faire dépendent d'aussi peu; de trouver le moyen. Voilà le moyen trouvé pour faire l'aventurine me suis-je dit, comment en faire, j'ai trop d'occupation, trop de dérangement trop de casse tête, déjà pas encore assez de fonds pour ce que je fais, en outre pour maintenir son prix il faut la faire en secret ou se serait faire du tort aux moines qui la font, et une fois que beaucoup de monde saurait la faire on ne gagnerait pas plus qu'a toutes autres choses, et si je la faisais maintenant je serais découvert et d'un autre côté ce serait chasser deux lièvres à la fois, je la ferez quand je serez rentier, je n'ai pas besoin d'être riche, que je sois à l'abri du besoin, c'est assez, avec cela étant retiré du tracas des allaires et de la misère je deviendrai peut être riche malgré moi, que c'est donc joli, on ne s'en sert que pour la marier avec le bijou, on fait quelques manches de couteaux à papier, le manche seul coute 10, 12 ou 15 francs, selon sa

grosseur, et il n'y a peut-être pas dix sous de matière, on peut la mampuler, la mouler, on peut faire comme avec la riche porcelaine des assiettes à dessert, des tasses de soucoupes, etc. au lieu de s'en tenir à la bijouterie la fantaisie, mais pour cela il faudrait la faire en grand. Que ce serait donc joli une assiette, une tasse, que de mille étincelles, quel progrès depuis les écuelles en bois jusque là! J'attends que je sois rentier, j'espère,

tant d'espérance et le désespoir m'abyme c'est à en devenir fou.

Je dis quelquesois à mes ouvriers; les malheurs arrivé aux chemins de fer m'ont fait penser et cela m'a fait venir des idées, on peut supprimer la vapeur, avec l'air comprimé, on en parle on s'en occupe sérieusement mais tout ce que j'ai déjà entendu dire sur les essais faits, ce n'est pas mon idéc j'ai mieux que cela, c'est dommage que je ne sois pas rentier je m'en occuperais ou même si j'étais en plus belle marche en mon établissement, si je pouvais y mettre mon esprit et employer une heure par jour à cela, mais c'est impossible j'ai trop de tourment et trop de malheur sans tout cela, avant même d'être rentier je m'en occuperais (si d'autres n'arrivaient pas avant moi) je ferais venir un maître de dessin pour me donner une heure de leçon pour le dessin mécanique; je ne voudrais pas qu'il m'apprenne à dessiner comme aux enfants; je ferais mon prix pour qu'il me montre à mon idée, que pour une heure de leçon, il dessinerait lui-même devant moi en m'expliquant les principes de son travail et la manutention; il ferait ce travail une demic heure, ensuite je prendrais sa place et je dessinerai pendant l'autre demie heure à cop^{ier} ce qu'il viendrait de saire et il repéterait les mêmes explications, comme cela, je crois qu'en six mois je serais assez fort pour dessiner ma mécanique à ce qu'on puisse la comprendre, ou bien, autrement j'irais chez des mer caniciens qui se feraient un plaisir à ma demande, de mexpliquer leurs mécaniques pièces à pièces, monté et démonté, pour en apprendre les noms, les usages et les principes, j'aurais un dessein (à ma main) des mécaniques qui s'apoprierait le mieux à mon projet, et je notterais dessus les noms de chaque pièce, depuis 28 ans que je n'ai travaillé dans la mécanique j'ai oublié bien des termes que je ne savais déjà pas beaucoup quand je saurais tout cela a défaut de savoir le dessin mécanique je cross que je serais en état de faire un mémoire descriptif assez compréhensible pour le présenter aux hommes spéciaux d'une société de savants : mais je ne suis pas rentier et je ne puis m'en occuper, si d'autres le trouvent avant moi tant mieux, le monde en profitera et les malheurs que cause la vapeur seront éteint et il en résultera l'économie de charbon, c'est-à-dire qu'il sera supprimé et les millions économisés serviront pour autres choses.

Je dis aussi quelque fois à mes ouvriers; j'ai souvent entendu parler de l'amélioration du sort des ouvriers, déjà beaucoup d'hommes dévoués,

riches et savants se sont occupés courageusement de cette question on a déja fait beaucoup il y a des maisons pour les vieillards des deux sexes des dépôts de mendicité etc. beaucoup de société ou les ouvriers payent 2 fr. par mois pour avoir des secours les uns dans le chaumage et les autres quand ils sont malades, et ils se forment encor des sociétés de tems en temps et il s'en formera encor, c'est déjà très bien le progrès marche en tout et partout, mais cela ne satissait que partiellement des besoins accidentels, et moi, quand je serez rentier (si j'ai le bonheur de le devenir) je serez des invalides civils pour que les ouvriers qui n'ont rien pu amasser puissent y entrer à l'âge de 55 aus, c'est une œuvre moral à faire, sitôt rentier je commence mon travail, une sois sini je tâche de saire connaissance avec un Député philantrope et savant, je lui soumet mon plan et il fait le reste, cela peut se faire avec rien, c'est sculement de trouver le moyen et ensuite quelques hommes philantropes d'une volonté ferme ; quant au moyen , il est dans ma tête et je n'en dis pas plus aux ouvriers.

Ces jours derniers je viens de souscrire (quoique pauvre), pour 10 francs comme sociétaire honoraire pour subvenir aux frais de premier établissement d'une société, la fraternité société d'assurance mutuelle des ouvriers des deux sexes contre les accidents et les maladies, voilà donc encor un pas de plus qui se fait, très bien venez au secours des malades, mais venez d'avantage au secours de la morale et de la religion, et vous éviterez bien des maladies, le manque de foi l'immoralité et la débauche font naître les quatre cinquièmes des maladies. Il y a des hommes si niais, qu'ils disent, que s'il n'y avait pas de débauches le commerce n'irait pas, et d'autres hommes-perroquet qui le répètent à qui je dis, malheureux si vous le croyez c'est un malheur pour vous et si vous le répètez vous excitez à la débauche; écoutez une seule preuve du contraire. Beaucoup d'ouvriers ne boivent pas de vin durant la semaine, et le dimanche aux guinguettes boivent 4 à 5 bouteilles ce qui les abrutit et les rend malade et leur fait perdre la journée du lundi et quelquesois le mardi, et cette perte de temps augmente à mesure qu'il s'abrutit d'avantage; si au lieu de boire cinq bouteilles par semaine pour se rendre malade, il en buvait une bouteille par jour pour se bien porter, il en aurait bu 7 au lieu de 5 et le commerce des vins au lieu d'y perdre y gagnerait puisqu'il débiterait sur le pied de deux bouteilles de plus par semaine, et ainsi pour toute autre chose.

Nous avons des invalides militaires et nous n'avons pas d'invalides civils les invalides militaires c'est bien, mais les invalides civils seraient trente fois mieux il y en aurait trente fois plus, et au lieu d'être des édifices somptueux ils seraient à peu près comme les hôpitaux et les casernes et il ne faudrait que la ferme volonté d'un homme éminent qui voudrait bien appareiller les pierres que je taillerais et il acquierrerait plus de gloire que Si Vincent de Paul (quant à moi je ne désire pas de gloire du pain et la satisfaction de moi-même et pouvoir être utile, voilà tout mon bonheur) Saint Vincent de Paul ramassait et soignait les petits enfants abandounés, créatures qui commençait à souffrir, avec mon idée il serait question de ramasser et soigner les créatures qui se sont abandonnées elles-inêmes et qui auraient soufferts cinquante cinq ans, ainsi que celles victimes de l'intrigue ou de la fatalité (comme moi) n'importe le nombre qui sont aujourd'hui dans cette nécessité le nombre diminuerait et trois fois plus atteindrait l'âge de 55 ans parce qu'ils auraient une espérance, et cette espérance ferait prendre une autre direction à la destinée de ceux qui naissent sans fortune, cette espérance les conscrverait honnêtes et laborieux travailleur; n'ayant pas cette espérance d'avoir un pain quotidien pour leurs vieux jours, ils finissent par se dire je vois bien que je n'aurai jamais rien, alors je veux m'amuser pendant que je suis jeune, ils s'abandonnent aux plarsirs, et de là aux vices et à l'abrutissement et seulement les plus fortes intelligences peuvent s'en retirer; et s'ils avaient l'espérance d'avoir les invalides; ils auraient le désir de vieillir et ne se démoraliserait pas le désir d'amasser leur viendrait et ils amasseraient, et bien peu se trouveraient dans la nécessité de réclamer les invalides, et la moitié de ce peu aurait déjà amassé la moitié de la valeur de ce que vaudrait la pension de l'hôtel des invalides qu'il pourrait verser à la caisse de l'administration ou le laisser à ses enfants il y aurait des médailles pour distinguer le mérite.

Cette œuvre serait on ne peut plus morale et pluiantropique, mais j'aurais à griffoner beaucoup de papier pour tout développer, et le plus beau, c'est que pour faire les invalides civils; ainsi que leurs revenu, il n'y aurait pas d'argent a demander au Gouvernement et tout l'univers imiterait la France.

Le premier beau côté de la morale de cette œuvre serait que l'ouvrier resterais sage pour viellir, il y aurait moins de maladie, l'administration des hospices économiserait des sommes considérables, reversibles aux caisses des invalides.

Nul ne connaît mieux que moi la classe ouvrière, depuis 40 ans j'y vit, la voit, l'étudie, je connais ses vices et ses vertus, je la connais mieux que ne la connaissent les gros manufacturiers élevés dans les pensions et les colléges, près d'eux les ouvriers affectent du respect qu'ils n'ont pas en se retenant de prononcé des paroles triviales, lestes et impures dont ils risent entre eux sitôt que le patron à le dos tourné, et si ces patrons la les entendaient ils prendrait cela pour des insolences et des manques de respects, et

croirait leur dignités blessés, et n'entendant rien, ne voyant rien, ils ne peuvent reprendre et moraliser, et leurs ouvriers s'abrutissent à mesure qu'ils viellissent, tandis que moi étant ouvriers vers l'âge de 19 à 24 ans, j'avais tout vu, tout entendu, je savais apprécier la valeur des insolences, des marques de respects, des paroles indécentes, qui ne sont que le résultat de mauvais principes et du manque de foi religieuse, et souvent au fond l'ouvrier n'a pas l'intention de manquer de respect, et souvent le maître qui se croit blessé s'irrite et se fâche et s'emporte en reproches humiliants qui blesse l'ouvrier qui n'avait pas l'intention qu'on lui reproche. il s'irrite aussi et l'ouvrier et chassé, et c'est un malheur.

Moi je faissait l'inverse, je disais à l'ouvrier que j'étais persuadé qu'il n'avait pas l'intention de ce qu'il venait de dire, je lui faisait une petite morale de dix minutes plus ou mois selon le cas, les autres en prenait leurs parts, l'ouvrier se donnait tort et il n'était pas renvoyé et il s'amendait, et maintes fois il m'a été dit, après des remontrances que je faisais un peu avec chaleur. Notre patron savez-vous que vous auriez été bon curé? à quoi je répondais: Je n'ai pas eu le bonheur d'être destiné à cela, mais si j'ai le bonheur de réussir dans ce que je suis, et que le moment du repos vienne pour moi, je travaillerez beaucoup pour tâché de guérir la lèpre qui ronge les travailleurs, et si je réussi à une partie de mes idées ce sera pour moi une bien agréable retraite.

Dernièrement j'ai lu une trentaine de pages (ne pouvant pas en lire plus faute de tems) d'un ouvrage intitulé Jocelyn, et après la lecture du Devoir du Curé je me suis dis, ah, oui je reconnais qu'il y avait dans ma nature de quoi faire de moi un digne curé, quel malheur pour moi que le destin ne l'est pas voulu aujourd'hui je ne serai pas dans les chagrins du désespoir.

J'ai entendu dire souvent, et lu quelquesois dans divers journaux ces mots: la classe laborieuse, la classe travailleuse, la classe productive, la classe des prolétaires; je crois qu'il y a des gens de bonne soi qui signalent et demandent des améliorations avec des intentions philantropiques. Je pense que beaucoup de ses personnes bien intentionné ne se doute guerre, que beaucoup d'hommes très-riches et moyenement riche travaillent beaucoup plus que les hommes de la classe laborieuse, travailleuse, etc., etc. J'ai eu occasion de saire bien des remarques. J'ai remarqué que des ouvriers gagnant six francs par jour, en comptant moi-même ce que j'avais payé pendant un an, je trouvai que cela ne saisait que 2 sr. 75 cent. par jour, voilà ce qui est chez ceux qu'on appelle bambocheurs. Il y en a peu pour qui la journée de 6 francs soit de 3 sr. 50 cent. annuellement, et on en trouverait bien

peu qui pourrait prouver qu'en gagnant 6 francs ils en ont touché plus de 4 francs au total d'une année.

Je crois, par tout ce que j'ai vu en 30 ans que je ne suis pas loin de ^{la} réalité en disant que la moyenne du temps de travail de la classe laboricuse n'est que de 3 jours 1/2 par semaine. J'ai remarqué, tant sur mormême que sur les ouvriers vraiment laborieux, que travailler 6 jours par semaine était moins fatiguant que de n'en travailler que 5, et j'ai toujours vu que les ouvriers étaient moins satigués le samedi que le lundi, je compare cela au cheval qui a les épaules froides et qui hésite (après le repos) à donner les premiers coups de collier. Le dimanche est plus que suffisant pour le repos de la fatigue de la semaine. Ceux qui travaillent 6 jours usent moins leur corps et leur santé que ceux qui ne travaillent que 4 jours, mais cependant celui qui ne ferait que 4 jours en travaillant pendant les 6 jours et qui compasse ses 2 jours de perte sur chaque des six jours, celui la se repose en travaillant et fait mieux que celui qui s'amuse le dimanche et les deux jours suivants, je dirai même qu'il fait très-bien s'il passe ce temps de repos à s'instruire tous les jours, car il travail toujours soit de corps ou d'esprit.

Par mes invalides civils, je vois cette œuvre si moralement puissante qu'il en résulterait chez la classe laborieuse, d'abord, la qualité de laborieuse serait vraie presque partout et on obtiendrait en travail une moyenne de cinq jours par semaine. Ah! si j'étais rentier combien je travaillerais pour me reposer, quoique je sente bien depuis que j'écris ce cahier que je fatigue plus qu'à mon travail ordinaire. Je m'y habituerais. Je commencerais par me faire expliquer les premières leçons de grammaire afin de faire beaucoup moins de faute d'orthographe, surtout moins de faute de pluriel et de singulier dont ce cahier est rempli; j'en vois beaucoup, mais comme j'écris ce que j'éprouve et ce que je pense, je ne pense pas à l'orthographe, ne la sachant pas et le peu que je rectifierait brouillonnerait trop ce cahier, quand je serais un peu instruit, je demanderais avis pour savoir si je pourrais me risquer à inviter des hommes placé en haut de l'échelle de la science qui descende dans les rangs de la classe ouvrière, qui lui donne des cours de chimie, de phisique, de mécanique, etc., etc. Je demanderai avis, dis-je, pour savoir si je ferais bien de leur dire, Messieurs, votre caractère phifantropique vous fait daigner instruire le peuple; il va à vos cours entendre vos leçons, ceux qui vous comprenne reste et y retourne, ceux qui ne comprene pas s'en vont et ne reviennent plus, daigner descendre quelques échelons et vous vous grandirer davantage en vous faisant comprendre de tous, ajouter dans vos discours, aux termes scientifiques les termes que

les ignorants connaisse, quand vous dites (je suppose) acide sulfurique ajouter à ce terme (vitriol) et vous instruirer les uns et les autres.

Si j'étais rentier, je m'occuperais à faire des petits livres des brochures de 25 centimes, je m'entendrais avec un éditeur qui en vendrait pour ce Payer de celle qu'il me donnerais, que j'irai porter et que j'enverrais gratis dans les ateliers, ainsi qu'à des maires dans les campagne. Je ferais des petits ouvrages en langage que les savants n'ont pas été à même d'apprendre, j'écrirais avec décense le langage compris par le bas peuple, par cela je diminuerai de beaucoup le nombre des voleurs, des fainéants, des débauchés, des maladies, de la misère, des abrutissements et imbécilités causées par les liqueurs, des suicides, etc., etc. Tous mes petits ouvrages serait des petites scènes en dialogue, j'amènerais insensiblement la prospérité des pauvres et la sécurité des riches. Je ne pourrais pas enseigner de sciences, ne les ayant pas étudiez et il me faudrait longtemps pour en acquérir moi-même, n'ayant jamais ni vu ni entendu un cours de philosophie, et ma philosophie si j'en ai, je l'ai puisé dans la nature dans les choses et dans les faits, et non dans les livres, et j'appelle cela mon raisonnement, par des dialogues je démontrerais au malheureux, qu'il faut absolument que leurs ensants soit élevé au moins jusqu'à douze ans dans l'amour et la crainte de Dicu, pour qu'il soit bon sujet, et en fait de mystère de religion, je ne m'étendrais pas plus loin.

Je ferais un petit livre pour l'hygiène de la santé des ouvriers (toujours en dialogue) non pas en termes scientifiques mais en terme sclon mon raisonnement, je me figure moi, que Dicu n'a pas créé les hommes pour se nourrir de viandes et j'en puise beaucoup de preuves dans toute la nature, Dieu a donné à l'homme l'esprit de l'innovation et il en abuse, la nourriture en viande fait dégénérer le monde, manger la chair des animaux c'est de l'invention des hommes et je prouverais presque que par l'intrigue ils se mangent eux-même s'en savaler, ils s'entregorgent mais il ne s'avalent pas c'est un forsait que Dieu n'a pas inventé, Dieu à créé depuis l'atôme jusqu'a l'éléphant pour que tous servent de pature les uns aux autres, mais pour que telle espèce serve de nourriture à telle autre, et que, par l'amour et la sève, la terre soit toujours remué pour quelle reste poussière et que de cette poussière il ressorte toujours des corps qui retourne en poussière et que cette poussière humectée qu'on appelle terre, entretienne éternellement la sève et l'amour ou la semence, le germe qui doit toujours remué cette poussière. S'il en était autrement, la terre se petrifierait, deviendrais une boule d'agathe ou de silex, et se serait la fin du monde. Dieu n'a pas créé le loup pour manger du loup, et c'est pour cela que les loups ne ce mangent pas, ni fait le

cheval pour manger du cheval, mais bien le lion pour manger du cheval du chevreuil, etc.... Dieu n'a pas créé le chevreuil pour manger du lapin, et il n'en mange pas; il a créé le renard pour manger du lapin et il en mange; l'homme invente, les animaux n'inventent rien, la nature les a pourvu de tout; les animaux de pareil espèce fons tout la même chose: le chardoneret fait son nid comme il le saisait il y a mil ans, je dis mil ans parce que je sait qu'il le fait comme je l'ai vu il y a quarante ans; le chat cache ses ordures tout comme il les cachait il y a quarante ans, et les hommes ont fait depuis les fosses inodore; si l'homme invente quelque chose de bien et de salubre, ses successeurs doivent le maintenir; mais s'il invente quelque chose de nuisible, d'autres doivent le supprimer petit à petit et sans secousses; il faut petit à petit suprimer la guerre, il ne manque pas d'autres occupations : je ne vois rien dans la nature qui me prouve que la guerre est utile et naturel; je ne vois pas les animaux de pareille espèces ce faire la guerre et se détruire entreux, je ne vois que les hommes qui ont fait cette invention, elle est nuisible et contre nature; il faut que d'autres substitue une autre invention a celle là pour l'éteindre. J'en ai l'idé, j'en trouverez le moyen, et d'autres continuant il ne faudra que 150 ans, 2 siècles au plus, pour que l'espèce humaine s'aime. Les animaux qui n'invente rien en donne l'exemple; les hirondelles s'aiment, se protége, s'associe en troupe et émigrent en troupe; les loups se rassemblent pour se protéger et se désendre, mais ce n'est pas contre une autre troupe de loups; il n'y a que les hommes qui se font la guerre, que l'homme se pénètre donc de ces divines paroles (Celui qui frappe de l'épée mourra par l'épée) les oiseaux ne font pas la guerre, ils chassent, les hirrondelles chassent les mouches qui sont leurs nourritures l'émouchet ou tiercelet chasse les petits oiseaux et les prend comme nourriture, et n'est pas pour cela plus séroce que l'hirondelle, l'hirondelle ne mange pas d'hirondelle l'émouchet ne mange pas d'émouchet, et s'il en mangeait je dirais que la guerre est naturrelle dans les animaux les uns chasse et les autres cherche leur nourriture, Dieu l'a voulu ainsi, ce que Dieu a fait est bien fait, mais Dieu n'a pas inventé la guerre, il a créé l'homme inventeur pour qu'il soit supérieur à tout, plus les hommes inventent de belles choses plus ils se rapproche de Dieu, inventons donc les moyens de suprimer la guerre; c'est une magnifique utopie à réaliser.

Maintenant comment arriver au rentes, pour être parvenu au repos de l'esprit, afin de pouvoir beaucoup travaillé pour me reposer, pouvoir emprunter des fonds pour que cela soit dans huit ou dix ans, ou obtenir du pain de suite, pour que cela se puisse prochainement, l'un ou l'autre est faisable; mais, pour le pain quotidien c'est plus facile; il ne s'agit pour cela

que de croire bien faire, et je démontrerai tout à l'heure la chose facile ne dépendant que de la volonté.

Je dis encore quelques mots sur le fabricant supposé, douze feuillets

plus haut (cela se devine que c'est moi).

Me voici donc exposé, quoique ne l'ayant jamais voulu, à être mis en faillite; dès lors, je me vois perdu, ne trouvant point d'aide; et je me considère comme mort, si je ne trouve un protecteur. L'espérance me dit qu'à la sin de ce cahier j'en trouverai un, et je ne puis le sinir puisque j'y rajoute toujours du papier.

Si entre fabricants on s'aidait comme les banquiers, les hommes de lettres, mais non. Si un fabricant capable se trouve en danger, il se trouvera encore plutot écrasé par d'autres fabricants et concurrents jaloux, et ils se disent: tant mieux s'il tombe, les commissionnaires n'en auront plus plein la bouche; à les entendre il semble qu'il n'y a que lui qui fait bien; tant prime

tant mieux au moins nous n'en entendrons plus parler-

Si je pouvais faire un appel à ceux que j'ai fait du bien en leur disant vous pouvez m'aider à me relever en travaillant tous un mois gratis; mais, impossible, les trois quarts n'ont pas d'avance leur pain d'une semaine.

Et d'ici à peu de temps si je manque ma paye ou un billet on me met en faillite, et on me dit que la loi dit que tout commerçant au-dessous de ses affaires de 50 pour cent doit déposer son bilan. Je n'en suis pas là et Je ne puis plus marcher, et on m'y mettra en faillite, et pour obtenir un concordat il saut avoir la moitié en nombre et les deux tiers en somme, ce $\overset{\mathbf{qui}}{\ldots}$ est impossible , je serai toujours à la discrétion de M^{me} ma bailleresse et elle n'accordera pas autre chose que la réduction à 25,000 f. qu'elle a consenti, et ce qui est en effet le plus avantageux pour elle et pour moi; et d'après son caractère que son sils m'a expliqué, il n'y aura pas moyen d'obtenir d'autres arrangmeents sans acomptes en espèces. D'après ce que m'a dit son fils ce qu'elle veut Dieu le veut. Mon bailleur m'a dit il y a longtemps, ma mère, avec sa tenacité, a beaucoup contribué à mon malheur, ma vocation était d'être médecin, et ma mère, a voulu que je sois avocat, parceque, elle disait qu'il y avait assez de médecins dans notre famille. Plusieurs de mes oncles ainsi que mon père étaient médecins, ma mère voulut que je fasse mon droit pour être avocat et pour ne pas la contrarier et espérant que je la gagnerais, j'étudiai le droit et la médecine, ce qui me porta déjà un grand préjudice. Ma mère persista, et je fus avocat malgré moi. Ce n'est pas tout : je n'avais pas de gout pour le mariage et ma mère voulut me marier avec une semme plus riche que moi. J'ai manisesté hautement ma répugnance, ma mère a persisté, j'ai obéi et me suis marié, j'ai toujours été malheureux, et mes amourettes ont fini de me

perdre. Ainsi, M. Henry arranger tout cela. Ma mère n'a eu que moi d'enfants après 19 ans de ménage; elle m'aimait beaucoup et moi je l'aimais de

même; sa volonté ma perdu.

Voila le caractère de cette dame; ainsi lorsque je lui ai demandé qu'elle fasse un petit sacrifice pour me sauver, elle a refusé et ma laissé ruiner et souffrir longtemps; et plus tard je lui ai demandé qu'elle fasse un sacrifice quatre fois plus grand, elle me l'a accordé, pas complet, et maintenant trouvant 25,000 fr. à emprunter ou un mariage, avec autant j'aurais une maison qui me rapporterait au moins de 10,000 fr. de bénéfice par an.

Ainsi je ne dois rien espérer de plus. Depuis la mort de son fils, cette dame veut réaliser, peu ou beaucoup; elle n'accordera pas de concordat

alors on vendra.

Je serai réduit à aller travailler chez les autres, je serai ruiné, et je devrai toujours. Tout bien pesé, je ne puis plus aller travailler chez les autres, et si je n'ai un protecteur il faudra mourir et ainsi sera réduit en poussière toutes mes intentions philantropiques. Si je pouvais vivre après ma ruine, je présérerais vivre de restes de tables de vos domestiques, que de recevoir le salaire de mon travail manuel chez un confrère, parce qu'avec ces restes là je vivrai bien et je pourrais écrire, et avec l'argent d'un confrère je vivrais mal; je languirais, je souffrirais, je fatiguerais, mon corps n'y étant plus habitué, et je ne pourrais pas écrire; cusin je mourrais en langueur. Il y a quelques jours je réfléchissais que si vous ne pouviez pas être mon protecteur, vous pourriez au moins être mon sauveur en m'accordant pour vivre les restes cités plus haut, que si mon malheur se compliquait et ar rivait, je vous les aurais demandés. Cela vous étonne, Monsieur, mais vous ne le serez plus quelques pages plus loin. J'ai changé d'idée, j'ai réfléchi que vous ne pourriez pas me les accorder parce que d'abord ce serait en priver ceux qui les ont, et qu'en outre d'après tout ce qui est dit dans ces présentes, vous pourriez vous dire (en en acquérant la preuve) mais il faut qu'un homme ait quelque talent, quelques vertus, des capacités, pour avoir formé une maison avec rien et l'avoir soutenue plus de 25 ans, n'avoir jamais deposé de bilan; cela s'appelle une position honorable brisée par la fatalité et je n'oserai jamais donner les restes de mes domestiques à un tel homme et si fatalement malheureux; non, je n'accorderai pas cela pour moi-mêine; oh! non. Je présère aviser autrement. Comment donc; donner des restes à u i homme qui a occupé et gouverné 15, 20, 25 et 30 ou vriers annuellement, qui a eu des apprentis, des domestiques, qui a tou jours été servi excepté les cinq ans qu'il a été ouvrier, et c'était encore par la fatalité. Oh! non, je n'accorderai pas cela, ce serait le faire mourir à petit seu. - Eh! bien, Monsieur, si le malheur arrivait, et que je vous de

mande cela ainsi que des habits et un abri, je ne pourrais pas en être humilié puisque cela ne me serait pas offert et que c'est moi qui le demanderais; bien au contraire, je serais satisfait, j'aurais de quoi vivre, je serais rentier; mes rentes seraient hypothéquées sur votre bon naturel. N'ayant jamais vécu pour manger, je suis habitué de manger pour vivre, et je vivrais très-bien des restes, puisque je vivrais pour faire ce que je désirais faire quand je serais rentier.

Alors, si j'étais ruiné et encore des dettes, mes créanciers n'auraient pas le pouvoir de me prendre mes rentes. Si j'avais sculement cela d'assuré je n'aurais plus de chagrin, je n'aurais plus peur de mourir, et cet espoir pourrait me soutenir et m'empêcher de tember, ce qui n'éviterait d'aller le réclamer.

Je pourrais être sauvé de trois manières: par un emprunt, par un mariage, et le troisième qui serait de me sauver la vie en m'accordant pour jusqu'à la fin de mes jours le strict nécessaire pour les besoins de la vie et que j'espère que vous pourriez m'accorder n'étant pas des restes et que je vais réduire à ce que vous ne dépenseriez pas un sou de plus quant à la nourriture; quant aux autres frais, à presque rien; mais avant je vais vous dire comment je vis, et vous verrez que je vivrais très-bien et que je ne suis qu'effrayé de mendier ainsi, et qu'il n'y a pas à être honteux de mendier sa vie quand c'est pour la consacrer à une aussi belle cause qu'à celle de l'humanité, de la morale et de la religion et sans oublier l'industrie.

Pai toujours vécu et dépensé à peu près comme aujourd'hui; nous sommes six personnes à vivre dont deux apprentis, un de 18 ans et un de 23 ans. Je dépense pour vivre à six personnes 280 francs par mois, et de-Puis plus de deux ans je ne mange presque que le reste des autres; ainsi ne soyez donc plus étonné, je vivrais bien des restes des domestiques, puisque je vis très-bien des restes des apprentis et je me porte très-bien. Je mange froid presque tout, excepté la soupe et même cela m'arrive souvent de la manger froide. Des salsifits à la sauce blanche, froid, du ragout de mouton, froid, enfin, presque tout froid. Mais personne n'a le droit de m'obliger à cela, et voilà ma vie depuis deux ans, les tourments et les dérangements en sont la cause. Je mange rarement aux heures de repas; voilà pourquoi je mange froid et c'est déjà les restes. Par économie j'ai renvoyé ma cuisinière pour supprimer cette personne la qui ne produisait rien et je l'ai remplacée en faisant faire la cuisine par une ouvrière qui fait la cuisine en plus que son ouvrage à l'atclier, et pour qu'elle ne se dérange Pas de son ouvrage je ne veux pas qu'elle me sasse rien rechausser pour que son ouvrage n'en soussire pas; nion meilleur repas est le dernier, vers les minuit, attendu que c'est quand les autres ont fini leur journée que je

commence à avoir un peu de tranquillité et que je puis saire ce que je n'ai pas fait dans la journée et même en veillant tard, j'ai rarement sini. Quand je me dispose à me coucher, souvent entre minuit et une heure, je prends mon dernier repas en 12 ou 15 minutes; je mange un morceau de pain et de fromage et bois un verre de vin et après je me couche; un autre jour, au lieu de fromage, c'est un morceau de bœuf bouilli froid et sec, et d'autres sois, des légumes froides n'importe à quelle sauce. Ce repas du soir est pour moi toujours le meilleur; c'est le moment où j'ai le plus d'appétit et où je ne suis plus dérangé étant sur pied tout seul, quelquesois il arrive que les autres ont presque tout mangé et que je trouve très peu de restes, et mênie s'il ne reste pas de pain je cherche les croutes et m'en arrange fort bien, en me disant : je serais bien heureux si i'en avais autant d'assuré pour le reste de mes jours (voici comment il manque de pain) la cuisinière ouvrière se lève la première et se couche aussi la première; elle achete le pain le matin, la quantité habituelle. Le soir quand elle couchée, il y a d'autres personnes qui soupent; ils ne sont pas attention s'il restera du pain pour moi; la cuisinière ne pouvant mesurer les appeuts croit qu'il y en aura assez, je ne m'en apperçois qu'au moment où je viens souper; mais toutes les boutiques sont sermées, voilà ce qui est; je vis des restes et pas toujours ma suffisance; ainsi donc, si ma ruine était consommée, et que, pour avoir la vie sauvée, je m'humilie à demander des restes de table pour me nourrir, et qu'on veuille bien me les accorder cela ne serait pas m'humilier, ce serait me faire rentier, ce serait faire mon bonheur, ce serait me conserver dans le point de vue que je travaillerais pour l'amélioration de bien des choses ainsi que du sort de la classe travailleuse. Je me serais fait mandiant non pas pour consommer, mais bien pour créer; je me serais fait mendiant pour éteindre la mendicité, je me serais fait mandiant pour que les hommes et les semmes usées par le travail soient pensionnaires des hôtels des invalides civils etc. etc. Je ne serais mendiant que jusqu'au moment qu'on exaucerait ma prière; après, je ne serais plus qu'un protégé, et je mettrais toute ma gloire à tâcher de gagner la considération et l'estime de mon protecteur.

Je renonce donc à l'idée de demander des restes, pensant à ce qu'il pourrait en coûter de répugnance au cœur d'un homme de bien d'accorder cela à un homme presqu'au milieu de l'échelle sociale, qui en tombe poussé par la fatalité et l'intrigue. Je conçois que j'aurais l'air de demander peutespérant obtenir plus; cependant je suis sincère, puisque je demanderais à vivre comme je vis, il n'y aurait que la différence que si je vis comme cela depuis quelques années, ce n'est ni par misère ni par économie que je le fais. Cela se trouve comme ça faute de femme pour rétablir l'ordre,

et n'ayant aucun bonheur domestique. D'après ce qui va suivre, je croirai mieux faire en demandant plus et mieux que des restes, enfin plus convenablement pour tous, toutesois en donnant à espérer que ce plus n'en serait pas dépenser davantage.

Si j'étais un pauvre père de famille malade ou sans ouvrage, ayant quatre ou cinq petits enfants et point de pain à leur donner, je serais bien moins

malheureux, il faudrait bien peu pour me sauver.

de ne suis pas non plus un ver rongeur de la société, j'ai toujours été utile à l'industrie et à l'humanité.

Ne craignez pas, Monsieur, que je devienne ingrat; je sais trop bien que le bienfait est la semence de l'ingratitude, mais je sais aussi que cela dépend du terrain où l'on sème. J'ai semé le bienfait selon mon pouvoir, et j'ai rencontré des terrains stériles et des terrains fertiles. J'ai toujours remarqué que l'ingrat est toujours plus soussrant et plus malheureux que le bienfaiteur. L'ai remarqué aussi que les menteurs soussirent plus qu'ils ne font souffrir. Comme le bucheron de la fable, j'ai eu l'occasion de réchausser des serpents qui m'ont piqué. Quand le premier m'a eu piqué, cela ne m'a pas fait écraser le deuxième.

Ne croyez pas que ce soit ma prodigalité en bienfaits qui m'ait porté préjudice ou empêché de prospérer. Je n'ai fait que ce que je pouvais sans

me gêner.

Ne croyez pas non plus que, par des rêves creux des idées, des visions, que j'aie fait de folles dépenses en essais, en expérimentation infructueuses et ruineuses, tout cela n'a pas été et n'est pour rien dans ma prospérité ou dans ma ruine. Je n'ai jamais abandonné ma partie depuis que je suis établi et, de toutes mes idées et innovations dans mon travail, j'ai réussi onze fois sur douze et quelquesois la non réussite me couvrait mes frais, et, faute de fonds, je n'ai jamais pu avoir le bonheur d'user 4 outils sur cent; et si j'avais usé tous les outils sortis de mes idées je serais millionnaire. Ce n'est pas les voleurs non plus, ceux là sont les moins dangereux à la société, ce n'est pas d'autres que les intriguants qui m'ont fait le plus de mal; ce n'est pas mes plaisirs, je n'en prenais presque pas, et depuis plus de six ans je n'en prends pas du tout. Toutes mes idées citées ci-dessus et celles non citées ne me coutent pas plus que ne coute à Cristophe-Colomb son idée de saire tenir debout un œus.

D'après tout ce que j'ai dit dessus, ainsi que ce qui va suivre, moyennant la foi, il est impossible de penser que je devienne ingrat. Si la fatalité Voulait que je le devienne ce serait donc que je perdrais l'esprit et que je deviendrais aliéné, alors je ne serais pas coupable, je serais visiblement à

Plaindre.

Quand j'ai commencé à écrire ce cahier de papier, je croyais qu'il serait lu avant aujourd'hui 22 mai, et je n'en suis qu'au milieu de cette page, et bien inquiet pour mon billet de lundi 25 mai. J'espère être en mesure pour celui là, mais celui du 1er juin m'effraye; pour y arriver, j'ai donné ordre à mon commis de baisser les prix ou de faire l'escompte plus fort dans le cas où il trouverait l'occasion de faire quelques ventes au comptant, c'est toujours du coulage. On lui demande tous les jours du nouveau et n'en ayant pas il vend très peu, et je crois m'appercevoir qu'il perd consiance en moi depuis qu'il me voit couvrir ce papier lorsqu'il rentre me dire ce qu'il a fait dans la journée, cela l'inquiète ainsi que ma sœur. Je me figure qu'ils se disent : puisqu'il a un teneur de livres pourquoi écrit-il et se cache-t-il, plutôt que de s'occuper à nous procurer toutes sortes de nouveautés qu'on nous demande? tout cela me fait pressentir que je serai écrasé par mes plus proches qui diront que depuis longtemps je ne m'occupe plus de mes affaires. Dieu sait que je ne le puis plus puis qu'il ne me reste que la force et juste le temps de crier au secours.

Dernièrement pour alléger ma paye j'ai renvoyé 4 ouvriers ce qui me porte un grand préjudice; dans ces 4 il y avait deux intriguants, l'homme et sa femme qui me faisaient du tort en dessous depuis très-longtemps. Il y en a un qui dit que je fais semblant d'être gêné et que c'est peut-être pour faire banqueroute et me sauver avec le magot; ainsi je serais ruiné et je pourrais me résigner à aller travailler chez les autres, qu'on dirait que je travaillerais comme cela quelque temps pour micux cacher mon jeu et qu'un peu plus tard j'irais rejoindre mon trésor; cette pensée est fou-

droyante. Mon Dieu, est-il possible d'être aussi malheureux? L'homme qui se noye dont le cri est entendu, l'homme qui n'a pas de pain à donner à ses enfants n'est pas si en danger. Monsieur, je vous en supplie, ayez pitié de moi! Je viens vous demander du secours de tant de manières que j'espère qu'une vous sera possible. Moi qui croyais avoir fait toutes mes écoles pour connaître le monde, je viens de recevoir encore une leçon. Mon teneur de livres qui m'a été procuré par un honnête homme et qui lui est parent, je m'apperçois maintenant que c'est encore un de ces hommes sans œur et sans entrailles; comment, nous convenons qu'il me mettra mes écritures en cinq mois, au net et à jour, pour la somme de 750 fr. payable à 150 fr. chaque mois, et je lui ai dit : Tâchez d'avoir sini en 4 mois et je vous payerai le complément des 750 fr. en vous payant le 4° mois. Je lui ai confié tous mes chagrins, toutes mes affaires pour l'exciter à aller plus vite et surtout qu'il me paraissait sensible à ma peine; ch bien! cet homme civilisé, instruit, poli, me promit ses conseils et son vigilant travail; mais, après

le cinquième mois le travail n'était pas fini et il avait reçu ses 750 francs comme c'était convenu, et il me dit qu'il s'était trompé qu'il y avait encore pour plus d'un mois d'ouvrage, et je lui dis : hâtez-vous, je vous prie, vous savez que je n'oscrais pas chercher un bailleur ni un mariage saus pouvoir présenter mes livres pour pouvoir dire : voilà ma position, la situation de toutes mes affaires; et il me dit : maintenant cela va marcher très-vite, je n'ai plus de recherches à faire, je suis au courant de tout, je n'ai plus qu'à écrire et cela va vîte. Ensuite quatre jours avant l'échéance du sixième mois Monsieur sait le malade; j'envoie savoir de ses nouvelles, on ne le trouve pas ; j'y fus moi-même et ne le trouvai pas, j'ai eru qu'il se promenait. Je lui sis dire par son concierge qu'il ait la bonté de venir me parler, et, au lieu de venir me parler, il m'adressa la lettre dont voici la copie. Monsieur, je me suis trouvé assez sérieusement indisposé. Aujourd'hui je me trouve mieux et cependant pas assez bien pour aller chez vous. J'espère demain pouvoir reprendre mes occupations. Je regrette pour vous ce retard involontaire ce dont je m'essorcerai de vous dédommager par un travail assidu.

J'avais pensé terminer en cinq mois ce travail plus long que je ne pensais il me demandera six mois environ; vous jugerez s'il est juste que je soussire de cette erreur et que je travaille six mois et que je ne sois payé que pendant.

dant cinq mois. Je m'en rapporte à vous.

J'ai l'honneur, etc.

D'après la lecture de cette lettre, je vis que je pouvais regarder nos conventions verbales, comme nulles, et que j'avais allaire à un homme poli et et un homme honnête mais non pas à un honnête homme, et qu'il faudrait le Payer encore. Le lendemain il est revenu continuer son travail; et pour l'encourager, je lui ai dit: Monsieur, je ne prétends pas que vous travaillez pour rien, si vous vous êtes trompé sur le temps de la besogne, c'est moi qui en suis victime non pas quant à la somme, mais par le temps; je vous ai tout consié et si vous avez sini trop tard vous seul aurez gagné de l'argent et moi Je serai perdu; maintenant travaillez pour terminer. Entre honnêtes gens on s'arrange toujours bien. Ce jour-là, je n'en dis pas d'avantage; Javais besoin de réfléchir, et je repassai dans mon esprit tout ce que J'avais remarqué. J'avais remarqué qu'il perdait du temps, et quand il s'absentait trois ou quatre heures, je lui disais que je ne l'avais pas vu de telle heure à telle heure, à quoi il répondait : Je ne me suis absenté qu'une demi-heure, et je me disais à moi-même il ment; ce n'est pas un honête homme, ou il n'a pas le caractère d'un homme; il perd du temps comme les écoliers, comme les apprentis; il s'occupe d'autres choses que de son Ouvrage. Je l'avais remarqué en passant à côté de la pièce où il travaille;

la séparation est une porte vitrée où il y a un rideau de cotonade bleuc épaisse, et on ne voit presque pas; mais je voyais suffisamment pour voir s'il y était ou non; et comme il ne croyait pas être vu, lorsque j'entrais près de lui, au moment où je tournais la clef, je voyais son mouvement pour cacher son journal en le mettant entre les seuillets de son livre. Je voyais aussi à travers le rideau quand il restait dans l'inaction; c'était là le fait d'un écolier ou d'un ouvrier qui cause avec son camarade, et quand le patron rentre, pour se donner un air de travailler, remue la manivelle de son étau, ou il serre ou desserre sa pièce. Après avoir fait toutes ses remarques de perte de temps, je me suis repenti de n'avoir pas retiré le rideau dès le début. Je vis bien que c'était ces pertes de temps qui étaient la cause que mes écritures n'étaient pas terminées. Je ne pouvais penser qu'il avait avait perdu du temps pour ralonger le travail, vu que nous avions convenu du prix à forfait. Je ne pensais pas croire que cet homme-là pourrait se dédire, et je ne l'ai cru qu'après la lecture de sa lettre, alors j'ai réfléchi que je ne pouvais pas le blesser par des reproches, je voyais bien qu'il avait ralenti l'ouvrage pour toucher quelques mois de plus, et que, si je n'y consentais pas, il abandonnerait le travail, et que cela me couterait plus cher par un autre en temps et en argent.

Alors je lui ai dit, Monsieur, vous m'écrivez que vous êtes victime d'une erreur et que vous ne pouvez travaillé pour rien, je comprend que c'est moi qui serai victime de ce retard par le temps que vous avez perdu, mais je vous serai remarquer que, moi, à votre place, j'aurais termine l'ouvrage n'importe le temps qu'il faudrait encore pour le prix convenu que vous avez touché; mais puisque vous ne le pouvez pas, c'est moi qui serez victime et bien plus par le retard que par l'argent; combien vous faut-il pour terminer? Il me dit ce que je voudrais, dans combien de temps aurez-vous sini? — je ne pourrais vous le dire, — alors hatez vous je vous prie et je vous donnerez deux cents francs, et quand vous aurez fini, que tout sera à jour, je vous paierai pendant quelques mois un peu plus que cela ne vaudra pour continuer les écritures journalières; comme son mois était échu, pensant qu'il pourrait avoir besoin, je lui donnai 100 francs, et je ne prévoit pas quand il aura fini pour que je lui paye les derniers cent francs, j'en suis désolé. Il ne me reste d'espoir que la terminaison de ce cahier; serai-je assez heureux pour qu'il soit lu bientôt, je l'espère et je continue, et je ne le puis sans négliger toute ma maison.

Que de douleurs maintenant dans mon esprit pour arriver à demander ce peu, dont je donne à entendre, ce peu qui est beaucoup, ce peu qu'on ne me doit pas, ce peu que je pourrais réduire la dépense de beaucoup quand l'aurais, ce peu qui serait tout pour moi, ce peu qu'on m'ossrirait avec plaisir si on connaissait la nature de mon âme, ce peu qui me sauverait la vie pour être consacré à tout ce qui est bien, ce peu qui prolongerait mon existence (que je crois utile) encor d'autant que j'ai vécu. Que j'avais donc moins de douleurs il y a quelque temps pour écrire à un homme riche à plus d'un demi milliard, prêtez-moi 25,000 fr., je suis en danger, sauver moi, je puis être très utile, qu'il est donc facile à un homme comme cela de regarder un homme qu'il ne connait comme un atôme et ne pas daigner lui répondre, qu'il est donc facile à un autre beaucoup moins riche de répondre je ne vous connaît pas, je regrette de ne pas pouvoir vous sauver. Mon Dicu! est il possible qu'il y ait des hommes dont le cœur serait si dur; qu'en se promenant le long d'une rivière verrait un homme se noyer et ne daignerait pas se baisser pour ramasser à terre une branche, ou d'en rompre une, et la tendre à ce malheureux pour le sauver. Y a-t-il des hommes qui en pareille cas puisse se dire? voila un homme qui se noye tampis je ne le connais pas.

Cela n'est guère possible, mais il peut y avoir beaucoup d'hommes bons et obligeants, qui après avoir fait beaucoup de bien ont été tellement dégouté par les ingrats qu'ils devienent insensible c'est encore une faiblesse humaine et le bon qui souffre pour le mauvais, l'homme de bien, l'homme grand, fait le bien selon son pouvoir quand il en rencontre l'occasion. Il y a aussi des hommes qui par dévotion font le bien uniquement pour être agréable à Dieu, l'homme d'esprit fait le bien pour être agréable aux nécessiteux, pour être agréable à Dieu, pour être agréable à lui-même, et il se dit, satisfaction pour tous, malheur pour l'ingrat. C'est ainsi que je sent.

Maintenant, monsieur, je suppose que vous ne pouviez pas me sauver par un prêt d'argent, ni par votre protection pour qu'un banquier m'ouvre le crédit de cette somme, ni que vous ne connaissiez pas une créature comme Jai dit qui voudrait de moi comme compagnon d'infortune comme époux. ce qui scrait peut-être encor plus dissicile pour vous que de disposer de 25,000 fr., cependant il y en a, ou donc les trouver on ne peut les chercher sans être trop ridicule. il y a déjà tant de ridicule dans ce que j'écris, n'étant pas un écrivain, mais je me plais à croire, Monsieur, que votre bonté résumera tout le contenu de ces pages en ces peu de mots, au secours.... au secours.... un homme se noye..... Me voyant bientôt dans le plus grand malheur dans la plus grande douleur, je suis si essrayé du genre de mort que j'entrevois, que je préférerais monter à l'échafaud comme y montait les malheureux nobles en 1793 victimes de la tempête révolutionnaire et de la soif de sang des hommes de carnage, ils se disaient en allant à la mort, nous sommes des victimes innocentes allons vers Dieu. et moi, vie time de l'intrigue, la complice de mon bailleur, de la bassesse, ma femme.

de l'ingratitude, de la trahison? ou irai-je? ou irai-je mourir? oh! que ne suis-je un homme instruit un savant malheureux: je pourrais demander et dire tout ceci dans un langage plus sonore, plus touchant, mais je ne le puis qu'en langage populaire; oh souvenirs douloureux je viens d'écrire deux mots (en marge) me voila encore une fois interrompu: pour l'oublier plus vite et me soulager, j'écris ce malheureux souvenir pour continuer ma demande après.

Ma femme mère dénaturé qui emporta de chez moi plus du double de ce qu'elle avait apporté, et le dissipa bien vite, elle trouva pour entreteneur un homme d'âge auprès duquel elle se faisait passer pour demoiselle et qui l'abandona quand il sut qu'elle était mariée. Ensuite elle rencontra un jeune homme (plus jeune qu'elle) qui fut épris de ses charmes et qui se ruina pour lui procurer du plaisir, quand il fut ruiné il lui apporta sa montre, en lui disant : Voilà un souvenir de moi; je ne puis plus vivre, Je vais me noyer. On dit quelle répondit froidement: Allez, monsieur, débarrassé-moi; il parti et alla mourir, ensuite elle devint pauvre, elle avait un ensant de cet amant suicidé; elle sollicita pour avoir du pain à un bureau de bienfaisance; elle mengea le pain des pauvres; elle allait avec l'un, avec l'autre; à force de chercher, elle rencontra un commerçant, une homme de bonne mine, ayant de l'éducation, un homme qui était entre commis chez une commerçante, il devint son associé, ils vécurent maritalement, ils prospérèrent; mais cela ne lui suffisait pas, il désirait un heritier et cette femme ne pouvait pas faire d'enfant, il se dégoûta d'elle, il s'en était servi comme marche-pied à la fortune (l'ingrat, comment finirat-il), il rencontra celle qui portait mon nom (car elle le portait depuis que celui de demoiselle ne l'avait pas bien servi); il en fut épris, et jugea qu'elle pourrait lui faire un héritier. Alors il s'arrangèrent, et lui rompit tout avec sa co-associés; il ne tarda pas à être satisfait de son désir d'avoir un héritier, cette femme adultère lui sit deux jumeaux pour commencer; mais il sut trompé sur autre chose, et la cru propre au commerce et la mis à son comptoir, et ne tarda pas à l'en retirer, pour mettre à sa place sa nièce, à lui, et mis la mère de ses héritiers dans une chambre, en lui procurant un travail doux; on dit qu'il se permettait de déchirer des robes trop élégantes qu'elle cachait, dont elle se parait à son inçu. Plus tard, cette misérable tomba malade d'un méchant ulcère qui l'a sit rester au lit pendant huit mois dans des angoises terrible (elle me disait autrefois, à moi, que si elle restait plus de 8 jours sans aller au plaisirs, elle en mourrait de chagrin; je lui disais, on y reste bien plus longtemps quand on est malade, et le plaisir peut rendre malade; elle y resta 8 mois pour toujours). On dit que ce monsieur a bien fait son devoir, qu'il l'a fait soigner, et qu'il lui a fait faire un bel enterrement.

Que pouvais-je à tout cela j'étais dans une position précaire cependant, un jour, un homme vint me voir, et me demanda pourquoi je laissait ma semme déranger des ménages plutôt que de la faire rensermer, je lui dit, d'abord, que j'ignorais si elle dérangeait des ménages, n'ayant pu l'empêcher de courir au libertinage je pensais qu'elle s'adresserait à des hommes libres, — elle dérange le ménage d'une de mes parentes et je viens pour vous prier d'y mettre ordre — comment — en la faisant renfermer mais monsicur il y a longtemps que cela serait fait si mes moyens me l'avait permis, comprenez combien il est pénible de découvrir sa position un homme qu'on ne connaît pas — ce que vous me dites n'ira pas plus loin, je suis pénétré de votre douleur et pour vous le prouver si vous voulez consentir à tout, je serai toutes les démarches je paierai tout, et cela vous dérengera très-peu — il n'est pas moins pénible pour moi de vous dire que j'accepte autant pour vous être agréable que pour régulariser nos affaires de famille — alors je reviendrai pour nous entendre et me ferez connaître. Ce monsieur n'est pas revenu, je pense qu'on a menacé les cou-Pables d'après la promesse que j'avais fuite et qu'ils auront rompu leurs intrigues.

Voilà le plus grand malheur qui puisse arrivé à un industrielle sans fortune et qui a commencé un établissement c'est un grand malheur dans toutes les positions. Et moi si au lieu de celle la, j'avais épousé une marchande de choux laborieuse et honnête, je serais riche et heureux, car j'aurais pu la faire instruire assez pour mon commerce.

Maintenant que vais-je devenir, moi qui est toujours été plus malheureux que le plus pauvre de mes ouvriers, ils se reposent le dimanche, ils prennent des distractions, et moi jamais, toujours gémir toujours travailler sans le pouvoir faire comme je le peut.

La mort de mon bailleur et celle de ma femme devaient nécessairement changer ma position, comment sera-t-elle changé! Mon teneur de livre sans s'en douter me porte le dernier coup par son retard; je disais que j'avais fait toutes mes écoles, avais-je donc besoin encore de cette leçon dira-t-on que je suis trop confiant et qu'il me faudra toujours de ces leçons. Je ne veux plus avoir confiance qu'en un seul homme, tout mon espoir est en lui, avec les autres je prendrai les précautions nécessairent.

Oh si j'étais deviné si j'étais compris de M. de Lamartine comme je le désire; quel bonheur pour bien du monde ah. si je pouvais comme Jocelyn, trouver une grotte et un patre qui me donnerait de son pain; si je de-

ANNEXES.

mandais une grotte-mansarde, ah! si on pouvait lire dans mon âme on me

l'offrirait et puis du pain.

Que vais je devenir si on me met en faillite je vois que cela est inévitable faute de protecteur, je viens d'apprendre par mon teneur de livre qu'il trouve au compte de caisse un déficit de 1,600 fr. s'il ne trouve pas les erreurs qui l'on produit; cela ne peut dépendre que des articles oublié par moi, de les porter et ce sont des faits généraux, dont a tout moment j'achète et je faits acheter pour des petites sommes sans factures et je fais des oublis en écrivant cette dépense, depuis si longtems que je ne fait plus ına caisse, j'ai été obligé d'y renoncer par le trop de casse-tête et de chagrin, je me contentait d'avoir la clé dans ma poche; on ne manquera pas de dire que j'ai détourné cet argent si je ne peux en justifier l'emploi, je ne pourrais pas m'entendre dire cela le cas échéant. Tant de chagrin successif compliquerait en moi un trop violent désespoir, il était déja si violent avant que je n'ai la pensée de vous appeler à mon secours monsieur, mon desespoir était si grand, que pour m'en soulager avant de terminer ce cahier, je vous en ferez la consession comme à un ministre de Dieu, et j'ai la foi que cette confession restera chez vous comme elle doit rester chez un confesseur, je vous avouerez, non sans douleurs, les sinistres projets qui malgré moi restait dans mon esprit comme des fantômes que j'aurais appeller à mon secours. Mais avant je viens vous suplier et vous demander si vous voudrez m'accorder (si vous ne pouvez pas faire plus) la dernière chose qui pourrait me sauver la vie; voila longtemps que j'écris et que jhésite à vous le dire, c'est si ridicule, cela pourrait paraître une lacheté, mais non, c'est si drole, cependant on à déjà vus des choses très drôles qu'il en ressortait de bien belles choses, ce serait encore ainsi.....

Mais mon Dieu comment donc dire, supposez je vous prie Monsieur que je sois ruiné tout à fait et que j'aie encore des dettes, et que je puisse échapper au déshonneur ou malgré que je serais simple failli, voudriez vous avoir la générosité de m'accorder un asile, une grotte-mansarde (comme je disais tout à l'heur) et puis du pain, et de vos vieu habits, cela pour le reste de mes jours, et puis ce qu'il faut pour écrire, comme cela je vivrais jusqu'à l'âge de cent ans, je recevrais vos vieux vêtements avec le même plaisir que je donnais les miens, votre bienfait serait de longue durée quand même je n'en aurais besoin que quelques années, que je sois toujours chez vous soit à Paris soit à la campagne près de vous, je ne vous dérangerais pas. Je ne pourrais pas être ni concierge ni domestique je n'en ai pas l'aptitude, et puis cela ne conviendrait pas à ma nature, quoi que je sache que ceux qui naissent dans la classe pauvre sont plus heureux domestiques qu'ouvriers, j'aurais besoin de ma liberté pour mon besoin d'écrire, et

au lieu d'être rentier dans dix, par votre bonté je serais rentier de suite. Je pourrais si cela vous être utile, faire des copies, faire des courses dans Paris ou à la campagne à 10 lieues comme à 100 lieues j'exécuterais vos ordres avec plaisir selon mon pouvoir, je serais chez vous en qualité de protégé que vous auriez sauvé d'un péril imminent, enfin en qualité qu'il vous conviendrait en harmonic avec la vérité. Je vous prierai de m'accorder pour vivre de manger à la table de vos domestiques, je ne consomme pas beaucoup, je mange moins qu'un de mes apprentis, moins que ma sœur, j'ai toujours bu une bouteille de vin par jour et jamais plus, quand Jétais plus riche j'achetais mon vin en gros et au comptant, et il me revenait à 55 centimes la bouteille, du moment que j'ai eu un bailleur je l'achetais au panier et à crédit, maintenant que je suis bien pauvre je l'achète tous les jours et au comptant à 60 centimes le litre pour tout mon monde et à un franc la bouteille pour moi, c'est la même qualité que celui qui me revenait autresois à 55 c. la bouteille. ce n'est que depuis cette année qu'il y a par cette raison vin de maître; si vous me faisiez rentier je me trouverais satisfait avec un demi litre, ma nourriture vous coûterait peu je suis extrêmement sobre, je viens de faire une remarque sur la dépense de table, un de mes apprentis est parti depuis quinze jours à son pays la dépense est à peu de chose près la même, si j'étais chez vous j'occasionnerais de l'économie, voici comment, (c'est-à-dire dans les frais de table seulement pour vos domestiques) je ne prétends Pas dire que j'aménerais l'économie en disant vous usez trop de ceci, vous employez trop de cela, vous prodiguez telle ou telle chose, non ce ne serait pas comme cela je sais ce qu'on en penserait, ce qu'on en ferait et ce qu'on en dirait en arrière, je ne conseillerais pas l'économie par parole, mais bien par action, on me serait des questions et je répondrais par des raisonnements qui amèneraient l'économie insensiblement et même sans qu'on s'en doute.

(Aujourd'hui 25 mai je paie mon billet, quel bonheur, sans cela comment aurais-je pu faire pour finir d'écrire ces présentes. Le prochain à payer est pour lundi prochain et puis d'autres ensuite, si j'avais donc bientôt fini d'écrire ceci, si j'avais le bonheur que vous ne soyez pas absent de Paris au moment où je remettrai ce cahier cacheté, à votre concierge, j'espérerais une réponse plutôt de votre bonté Monsieur, comme je vais être dans l'anxiété en attendant de connaître mon sort, quel beau rêve! quei beau rêve!)

Il me serait sait des questions, pourquoi est ce que je ne consomme pas plus de ceci de cela, etc. ce serait toujours, par précautions higiéniques pour conserver ma santé. (Le sait est que je me porte très-bien, je me

passe du médecin, je n'ai jamais fait de ma vie le moindre excès, et si avec tous mes chagrins j'avais été maladif, il y a longtemps que je ne serais plus) si dans vos domestiques il y en avait qui soient maladifs ou indisposés souvent, je ne leurs dirais pas faites comme moi vous ne serais pas malade, je leur dirais, parbleu si je faisais comme vous je serais malade aussi mais il vous serait difficile de faire comme moi, et on me prouverait que ce n'est pas difficile, s'ils faisaient quelquefois usage de liqueurs (je n'en prends aucunement) je parlerais du danger du moindre excès, je raconterais les malheurs et les vices que j'ai vus, de l'esset des liqueurs dans la classe ouvrière, comme il y en a qu'en commençant par peu, sont arrivés insensiblement à leur perte, même par l'excès du casé, il vaut mieux de tout ce qui est trop spiritueux s'en abstenir que s'y habituer. Je sais bien, Monsieur, que vous savez tout cela bien plus et bien mieux que moi; mais je crois que vous me pardonnerez de ce que je me permets de vous faire faire la remarque suivante:

Quand un maître de maison parle dans un but moral et hygiénique qui tend à l'économie, il arrive souvent, que les subordonnés se figurent, qu'il cherche à économiser sa bourse et ses conseils sont sans effets; s'il les transforme en ordre il est regardé comme avare et de mauvais cœur; mais quand tout cela est dit par quelqu'un qui n'y est pas intéressé cela produit un merveilleux effet, j'ai eu des occasions de faire cette remarque et j'ai soufflé à d'autres pour dire à ma place et cela faisait un meilleur effet.

Je suis habitué à vivre de peu, moins par économie que par hygiène, les aliments trop coûteux ne m'ont jamais tenté on vend les petits pois à trois prix, petits, moyens et gros, je préfère les moyens, quand dans les épluchures de certaines choses je vois jetter plus qu'on ne doit; je ne dis pas, vous n'êtes pas économe, vous êtes parresseux, vous êtes sans soins, je dis vous jettez le meilleur, vous jettez ce que je préfère et qui est le plus nourrissant, maintenant je n'ai pas l'occasion de voir tous ces petis détails, je les verrais que je ne les apercevrais pas tant j'ai de soucis et de chagrin, je vois tant de perte et de coullage, même pendant que j'écris ecci, mon dernier espoir, ce que je viens d'écrire au sujet de nourriture, est pour dire que je crois que le surcroit de dépense rapport à moi serait imperceptible, si j'étais comme cela rentier après tous mes malheurs, je scrais bien plus heureux qu'un Roi.

Si je deviens tous à fait malheureux après avoir été dans une belle position, et ce malheur n'étant pas par des fautes de dérèglement, je sais bien que l'homme qui ne réussit pas c'est parce qu'il y a de sa faute; ma faute est faite par mon excès de confiance (l'excès en tout est un défaut) d'avoir cru que les autres étaient comme moi, c'est un défaut, on peut

se corriger d'un défaut, je m'en crois corrigé maintenant, la dernière leçon que mon teneur de livres vient de me donner sur sa paresse n'aurait pas cu lieu si j'avais été relevé; car je lui aurais dit : je vous paierai moitié chaque mois pendant le cours du travail, et quand vous aurez fini je vous paierai de suite l'autre moitié, mais je n'ai pas osé lui dire, attendu qu'il a bien sallu que je lui disc toutes mes peines. Je croyais en le payant régulièrement et largement que je lui otais la crainte de n'être pas paye. Je me suis trompé, c'est un homme insensible qui a spéculé sur le retard qu'il apportait, c'est la misère qui m'a fait commettre cette dernière faute. comme c'est le désespoir qui me fait écrire ce cahier de papier, lequel dans d'autres circonstances me coûterait plus de 2,000 francs par le retard de beaucoup de choses dans ma fabrique, mais si je réussis, par cela, je regagne le temps perdu de mes derniers six ans et je serai rentier dans dix ans, et si je ne réussis que pour un abri et du pain je serai rentier bientôt, je serai rentier extraordinaire, j'aurai encore des dettes, mais comme il me resterait la volonté de les payer, et que je n'aurais plus de soueis, plus de chagrins, plus aucun frais, la fortune inconstante que je dédaignerai sera assez capricieuse pour courrir après moi, je n'y ferai pas attention, et elle s'acharnerait à vouloir me séduire, je ferais l'indissérent, et en temps opportun, quand elle viendrait je la laisserais faire antichambre, et je lui dirais, je suis bien fâché de vous avoir fait attendre, j'étais en conférence avec la morale et le progrès, qui viennent de passer devant vous, je vous demande la permission d'aller m'entretenir un instant avec l'humanité qui est venue avant vous, veuillez prendre la peine de vous asseoir, je suis à vous; tout a l'heure, ensuite je reviendrais lui dire; maintenant je suis rentier je n'ai plus ni billets ni loyer à payer je n'ai plus besoin de rien, je ne vous attendais plus ou du moins pas sitot, et puis l'humanité vient de me dire des choses qui m'occupent l'esprit, et me procurent un travail qui me plait et que bien des gens souffrant attendent après et je n'ai pas le loisir de vous entendre mais bientôt je m'occuperai d'industrie et j'aurai beaucoup plus l'esprit à ce que vous avez à me dire, ayez donc, je vous prie, la bonté de remettre notre conférence à un autre jour, je regrette de ne pouvoir maintenant, mais pour vous éviter la peine d'une autre démarche comme celle ci, qui m'honore beaucoup sans doute, quand je serai disponible je vous en ferai prévenir, ou mieux encore je vous enverrai quérir par la prudence..... au revoir. Je me garderai bien de lui dire que j'ai encore des dettes, elle ne reviendrait pas..... capricicuse va, pour obtenir tes faveurs il ne faut pas te chercher ni tout te dire, et si je t'envoie chercher par la prudence je n'ai rien à craindre, elle ne te dira que ce qu'il faut pour que tu viennes.....

Encore un beau rêve; je n'en finis pas, je vous en demande pardon, Monsieur, vous reconnaîtrez dans la suite ce qui a donné naissance à cette pensée.

A propos d'économie de frais de table j'oubliais de dire (sur ce que vous savez aussi, mieux que moi) que cela produirait aussi un meilleur effet étant dit par celui qui ne puise pas dans sa caisse pour cette dépense, je saurais donc très bien dire et à propos, que celui qui a bon appétit s'il le satissait tout entier il n'est plus propre au travail quel qu'il soit, avant une ou deux heures, même à un travail d'esprit, il faut donc à ses repas en rester sur un restant d'appétit, on peut bien travailler et bien se porter. Voila pour faire entrevoir que je ne coûterais guêre et que je n'exciterais pas à la depense bien au contraire; je n'irais pas vous dire celui ci dépense trop, celui la dépense peu, Oh non, je ne ferai que ce qu'il faut pour n'avoir point d'ennemis. Si je pouvais en dire autant des autres besoins : je prise un demi kilo- de tabac par mois, mais si javais moins de tourments j'en userais un tiers de moins, je paye à mon barbier 2 francs par mois; j'ai trois paires de bottes pour en avoir toujours de sèches; une paire me dure environ neuf mois; je mets deux chemises par semaine; un pantalon de bon drap me dure deux ans, et quand je le donne à des mallieureux, il est encore bien bon et sans trous; une redingote d'hiver et une d'été me font quatre ans, et après ce temps elles sont presque neuves; ce n'est que la mode qui m'oblige à en faire faire d'autres pour n'être pas ridicule en allant chez le monde dans mes courses pour mon commerce. Selon comme se terminerait mon malheur, je ne sais si je pourrais sauver une partie de mon linge; si je sauvais mes habits, j'en aurais bien pour trois ans; je ne sais si je pourrai sauver le quart de mon lit; dans le cas où je ne le pourrais pas, il me suffirait d'un lit de sangles, un matelas, un oreiller, une couverture pour l'été, deux pour l'hiver, un drap plié en deux, une trèssimple commode, une table pour écrire, le tout dans une chambre en mansarde ou autrement, assez grande pour avoir suffisamment d'air.

Si vous pouviez me faire la générosité de m'accorder tout cela ma vie durant, le désir de toute ma vie serait satisfait, je serais rentier. Si j'ai le malheur de ne rien obtenir de vous, Monsieur, ma pénible et malheureuse carrière sera terminée, il restera une lacune dans le progrès de l'industrie; les malheureux y perdront considérablement (cependant j'ai une foi si ardente que je leur serais bien utile.) mais ils en souffriront moins, puisqu'ils m'ignoreront; je ne suis qu'un homme, et mon corps sera bientôt réduit en poussière comme eeux des hommes inutiles; cependant je crois que Dieu m'a fait naître pour faire des choses qui doivent servir au soulagement d'une partie des misères humaines. Si cela est comme je le crois,

Monsieur, Dieu vous inspirera le désir et la volonté de me sauver de l'abyme où je suis, pour que je puisse vivre, Dieu laisse tout saire, Dieu vous inspirera aussi l'idée de consulter madame votre épouse pour qu'elle vous

exhorte par son assentiment à cette belle œuvre.

Je vous en prie, Monsieur, consultez Madame je me complais en l'idée que j'ai que Dieu vous a donné une ange pour compagne, que je serais donc heureux, si conjointement vous jugiez que je puis être utile au bien, au progrès du soulagement de l'humanité soussrante, que je serais donc heureux si vous exhaussiez ma prière, que je serais donc heureux de votre bienveillante protection; que je serais donc heureux de vos généreux biensaits, que je serais donc heureux de vos nobles condescendances; que je serais donc heureux de me délier du monde pour vous garder toute mon affection, mon attachement, ah! mon attachement, en ce moment je ne trouve pas d'expressions pour vous peindre la force de mon attachement: mais la durée scrait de toute ma vic.

Mon défaut, de croire à la sincérité des autres, m'a porté malheur; Monsieur et Mme ayez ce désaut un instant en ma saveur, croyez en ma sincérité cela vous portera bonheur croyez que je suis un honnete homme, supposez que je suis un proscrit, supposez que ma tête est mise à prix par la tyrannie supposez que je suis un nausragé, supposez que les instruments de la tyrannie me poursuivent me cherchent pour porter ma tête innocente à l'échassaud, et que vous la préservez en me cachant, en me protégeant, en me secourant; n'a-t-on pas vu des roturiers au cœurs nobles, cacher et sauver des nobles malheureux et poursuivis, sauver leurs vie en exposant la leur; vous Mons' et M^{mo}, vous êtes les nobles qui sauveraient un roturier qui se sent de la noblesse dans le cœur, vous le sauveriez sans Yous exposer, vous le sauveriez pour faire une belle action dans le but qu'elle sera utile à beaucoup en vous chargeant d'un seul, en le sauvant Dieu vous bénira. Daignez écouter ma prière à Dieu.

Mon Dieu, si vous m'avez créé pour soussirir et pour être utile, vous savez ce que j'ai soussert, vous savez si la sin de ce terme de douleur approche, vous savez si le temps de mon utilité sera bientôt, si vous m'avez accablé de souffrance pour m'éprouver, je n'en serais que plus heureux, si vous avez éprouvé mon courage pour juger si je pourrais travailler à la réalisations des beaux rèves et des belles visions que vous m'avez envoyés, je vous en remercie mon Dieu. Vous n'envoyez pas toutes les idées du bien et du beau dans une même tête. Si dans ceux que vous m'avez en-Voyé il y en a pour lesquelles mon esprit ne soit qu'une voie pour parvenir d'autres et que vous m'ayez inspiré de penser à M. de Lamartine pour que ce soit lui qui réalise la plus noble pensée de celles que vous m'avez

inspirées, je pense à lui je travaille pour m'en approcher pour le supplier en votre nom mon Dieu, vous m'avez fait penser que c'est M. de Lamartine que vous destinez à juger si je suis digne ou indigne de vivre auprès de lui et par lui, bien au-dessous de lui, pour que mes pensées, mes idées puissent monter jusqu'à lui, puisque vous me l'avez désigné ô mon Dieu. J'oublie tout pour m'en occuper, je lui dis la cause de mes soussirances je lui dis mes pensées, je lui conte mes rêves, mes intentions je lui dis tout ce que vous m'inspirez de beau, j'ai promis de lui faire la confession des sinistres pensées dont Satan est venu me tourmenter, avant que votre bonté divine ne me fasse voir en lettre majuscule ce grand nom de Lamartine, vous avez voulu que ce soit un de mes ouvriers qui me le présente, vous avez permis qu'il persiste, qu'il tente ma curiosité pour déjouer la tentative de Lucifer qui me plongeait dans la stupeur. Vous avez voulu que mon subalterne me dise...... regardez..... mais lisez donc, c'est vos pensées; (ajoutez) et c'est avant ça qu'un autre de mes ouvriers me parla de votre manuelle ou mes pensées aussi y sont; j'ai lu, cela a fait diversion en mon esprit, j'ai encore lu, et mes pensées lugubres se sont évanouies, je me suis mis à écrire à M. de Lamartine, pour lui crier au secours, et pour lui dire toutes mes pensées bonnes ou mauvaises, pour qu'il me juge, pour qu'il apprécie si je vaux quelque chose, pour qu'il juge surtout, je lui dis mon caractère, ma nature, je vais bientôt lui peindre mon signalement physique et moral, inspirez-le mon Dieu pour qu'il me juge selon votre volonte, faites que je connaisse bientôt ce jugement par sa prompte réponse pour que je sache par lui si je dois vivre ou si vous me rappelez mon Dieu, dans une autre vie; ainsi soit-il.

Je vous priais de faire des suppositions Monsieur et Madame, et j'oubliais celle-ci, je vous prie de supposer que je suis un enfant abandonné, par tout au monde qu'au lieu d'avoir mes 51 ans et point d'instruction, supposez que je suis un enfant de 51 mois que je n'ai personne, que j'ai une bonne nature, une intelligence qui ne demande qu'a être cultivée, j'ai besoin aussi d'une nourriture pour l'esprit, vous auriez du plaîsir à me prêter des livres, voyant que je vous les rends sans la moindre tache, sans aucune froissure, je travaillerais, je m'instruirais, je vous chérirais de plus en plus, chaque jour j'apprendrais à vous chérir davantage et j'ai l'espoir que je vivrais comme cela jusqu'à l'age de 100 ans, et là, seulement, vous perdriez votre enfant d'adoption agé de 49 ans.

Je ne trouvais pas de comparaison pour vous dire de quelle solidité se rait mon attachement à vous, j'avais bien une pensée mais je croyais trouver mieux, et je ne trouve rien n'ayant presque rien lu, je ne trouve donc que dans la nature et je la cite, pour comparer la force la solidité de mon

attachement pour vous M'. et les votres; je vous serais attaché comme un bon chien que vous auriez élevé vous même, dont vous n'auriez pas été séparé pendant dix ans. Je vous prie d'apprecier.

Voici mon signalement

Né en Franche Comté (Haute Saône) venu à Paris en 1811 jusqu'à ce jour âgé de 51 ans 1/2 ma stature est d'un peu moins de 5 pieds de haut, tête d'une grosseur dépassant les moyennes, yeux gris-bleu, cheveux chatains, barbe grisonnante, figure ordinaire teint blême, cela tient à mes tourments et de ne pas assez prendre l'air, quelques jours de campagne me rendraient le teint plus rosé, j'ai le sang vif et le système nerveux très délicat et très sensible: le moindre mal et la moindre injustice que je vois commettre me révolutionne, une forte révolution me donne le mal de tête, jamais ce jour là, mais le lendemain. Dans le travail où l'on emploie du charbon de bois le gaz carbonique est plus dangereux pour moi que pour tout le monde que j'occupe, mais ils prennent des précautions pour m'éviter des maux de tête, presque toutes les odeurs désagréables me font mal à la tête plus ou moins, mes plus violents maux de tête sont des plus grandes révolutions, si mon malheur se consomme et que je ne sois pas secouru, je crains la fièvre cérébrale ou la démence à ce moment fatal.

Je n'ai pas l'abord agréable, j'ai l'air dur et froid, cela tient aussi aux tourments, aux contrariétés, beaucoup de personnes m'ont déjà dit (principalement les dames) quand elles me connaissaient mieux que je leur avais fait un singulier esset en premier, mais que je gagnais beaucoup à être connu; cela me prouve bien que ce qui se dit doit être souvent vrai, qu'il ne faut pas s'en rapporter à l'étiquette du sac et qu'il ne faut pas toujours juger sur l'apparence. Et depuis que j'ai cherché un bailleur, un mariage, du secours ensin, je vois bien que mon air, mon apparence physique me sait beaucoup de tort, mon tremblotement par l'émotion, mon manque de hardiesse et d'aploinb, j'ai bien vu qu'on me prenait pour un autre que je ne suis, je voyais bien sur ce que je disais et selon les réponses, qu'on me prenait pour un menteur ou un mauvais administrateur, ce qui n'est pas; mais malheureusement l'apparence est contre moi, en fait d'admistration quant au coullage, et que ces messieurs les spéculateurs ne voulaient pas com-Prendre, quand ils me disaient — vous dites que vous avez là un ouvrier que vous payez 5 s. 50 par jour et qu'il ne vous fait pas pour 3 s. d'ouvrage, pourquoi ne le renvoyez vous pas? — Parce que cet ouvrier finit l'ouvrage qui a passé par vingt mains avant d'arriver à lui pour la terminer et sortant de ses mains elle est livrable et si je le renvoyais je ne pourrais rien livrer, et s'il ne me fait pas assez d'ouvrage c'est qu'il en manque, -Pourquoi ne lui en donnez vous pas? — parce que les autres ouvriers tantot l'un manque de choses diverses et chaume et ne produit pas assez ou pas à temps parce que j'ai toujours manqué de sonds et que ceux qu'on me donnait, n'arrivait pas en temps opportun et souvent ne remplaçait que la perte. — Mais du moins on vous donnait des fonds? — Oui, mais pas assez à la fois et pas à temps, et chaque fois qu'on m'en donnait je ne comptais plus sur d'autres fonds, je faisais durer les deruiers le plus longtemps possible et toujours en hésitant. — Tenez dans tout cela je vois que vous pouvez être un habile ouvrier un bon sabricant mais un mauvais administrateur. — Merci Mr. Je ne suis pas plus mauvais administrateur que le général qui serait cerné, bloqué ses communications interceptées, et que pour prolonger ses vivres, pour conserver sa troupe et sa position ainsi que son honneur, en attendant et espérant du secours, qu'il sasse distribuer la demic ration, ensuite le tiers, et que ce tiers sasse commencer la désertion partiel de sa troupe, il craint d'être ruiné abandonné il voit bientôt que ses vivres manqueront qu'il sera forcé de réduire encore la ration, il sait que s'il peut tenir encor il sera sauvé, il a des capacités et de l'espérance, il a déjà acquit de la renommée, il veut se maintenir il harangue et remoralise sa troupe il leur promet que bientôt arrivera le terme de leur misères et de leur inaction il apprend qu'il y a des vivres quelque part qu'il pourrait en obtenir si on avait confiance en lui, il sait que c'est vous M. le spéculateur qui pouvez lui fournir des vivres (je suppose) ce général vous fait un appel, vous venez voir si l'affaire est belle si elle vous présente de gros bénéfices avec sécurité, ce général vous raconte ses déboires, il vous dit qu'il a été cerné parce que tel général ne s'est pas trouvé là à l'heure convenue pour le protéger à pouvoir marcher en avant, il vous fait visiter sa troupe et son attiraille, il vous fait remarquer quelque bon capitaine qui lui dépensent plus en vivre que quelque bons soldats, et que c'est parce qu'il veut les ménager les conserver quoiqu'il ne fasse rieu mais qu'il pourront faire beaucoup plus tard; vous trouvez qu'il fait mal, vous lui dites des, pourquoi ci, pourquoicà, vous regardez vous visitez, vous voyez flaner des soldats vous en voyez d'autres qui jouent à des jeux divers pour tuer le temps, vous voyez des soldats qui n'ont pas si bonne mine que quand ils sont la parade ou l'exercice, cela ne vous inspire pas de consiance, et comme au sabricant, vous dites au général, je ne vois pas d'ordres vous n'avez plus de vivres, mais vous en aviez, je ne vois pas de garantie pour moi on peut vous tuer dans la première affaire comme dans la cinquième mes fournitures ne me seraient pas rentrées, je craindrais.... et puis tenez, je crois bien que vous êtes un bon soldat un brave général, mais un mauvais administrateur, le général est agité est ému d'indignation, vous vous figurez qu'il est troublé et embarrassé de ce qu'il ne trouve pas le moyen de vous donner foi et de vous tromper, vous lui tournez le dos sans le saluer et vous vous en allez dîner, ensuite vous regardé votre journal le cours de la bourse, si vous verrez quelques choses de plus séduisant et moins dangereux. Le général s'affaiblit de plus en plus, sa troupe déserte petit à petit, l'ennemi s'en aperçoit sond sur lui, on lui ordonne de se rendre, il se brûle la cervelle.

Et on apprend qu'une autre armée arrivait pour le dégager, et votre journal vous apprenant ces nouvelles, vous vous dites, je savais bien que ce général ne réussirait pas au lieu de dire requiescat in pace : mea culpa.

J'ai déjà dit des choses par allusion, mais c'est croyant mieux faire sentir, je viens d'en saire encor une qui n'est due qu'à mon air mon embarras à la peine aux émotions que j'éprouve d'avoir été dans la nécessité de demander du secours auprès de chercher des étrangers; n'étant pas d'une nature faite pour cela, la sensibilité de mes ners me sait beaucoup de tort. Dans cette dernière allusion, s'entend, que le général, c'est moi, le fournisseur, c'est les capitalistes à qui j'ai demandé un emprunt les soldats qui désertent c'est mes ouvriers qui s'en vont petit à petit, l'armée venant au secours du général, c'est mon industrie qui reprend de mode et qui était et qui est encore la fortune qui me sourit. Je dis encor quelques mots sur les effets nerveux de mon individu qui ne me gène en rien dans mon travail, seulement selon ce que j'éprouve mon écriture varie; j'écris mieux à minuit qu'à midi. Je suis moins satigué quand je me couche que lorsque je me lève (c'est l'inverse des autres), la chaleur me fait trembler, à plus de 15 degrés mon écriture est tremblotté, quand j'ai très-froid aux mains c'est la ou mon écriture est plus nette, tant que je n'ai pas froid aux pieds, je n'ai froid nul part et quand j'ai froid aux pieds j'ai froid partout le corps, j'étais comme cela dans ma jeunesse, cependant un peu moins mais bien peu les contrariétés peines et plaisirs subit m'agitent sensiblement.

Si un jour j'avais le bonheur de paraître devant vous Monsieur, mon émotion serait moins sorte et moins désagréable à vos yeux parce que je vous en préviens, et c'est tout cela aussi qui me fait dire que je crois que je suis d'une nature exceptionnelle, je n'ai aucune maladie ni reliquat ni insirmité ni douleurs périodique (maux de tête à part) pour ma conservation J'ai toujours su et pu cesser avant que l'excès commence en tout et partout.

Cinq pages plus haut à l'adoption d'un enfant de 51 mois, par supposition, il est de sait que les personnes riches qui adoptent des ensants, les élèvent selon leur position et qu'ils payent des maîtres pour les instruire et ses enfants mangent à la table de leurs parents adoptifs je n'ai pas en cela dans la pensée rapport à moi enfant de 51 ans, ce désir de ma part serait manquer de raison, manger à une grande table n'ayant pas l'usage ni l'habitude du grand monde je serais gênant et gêné, je n'ai point ces pensées ni pour les dépenses pour mon instruction, puisque je m'instruirais un peu tout seul et sans frais, je me trouverais assez heureux à la table des domestiques, puisque messouhaits seraient accomplis. Ce qu'on désire n'humilie pas.

Je suppose maintenant qu'on m'offrirait un prêt et un mariage ou la grotte-mansarde en question en me disant de choisir, je serais dans l'embarras du choix; avec la grotte mansarde je serais rentier de suite, je serais libre (ma liberté que je croyais conquérir dans l'esclavage volontaire! je le crois encore) je ne travaillerais plus pour de l'argent, je ne serais pas payé et je ne paierais pas, mais comme cela j'aurais peut-être à craindre pour mon nom la tache de failli. Alors je choisirais le prêt ou le mariage ou l'un et l'autre et quand au bout d'un an tout chez moi marcherait bien, que tout serait en ordre, je pourrai prendre quelques récréations, alors de temps en temps sans négliger ma fabrique je me reposerais en travaillant à mes descriptions à mes plans pour les transmettre après, à plus savant que moi afin que les choses naissent plutôt. Je ferais cela les jours de fètes que

les ouvriers ne travaille pas.

Je viens de parler de liberté, la liberté que chacun voit à sa façon, je ne veux pas de celle qui rend les autres esclaves, je ne veut pas de celle qui s'obtient en répandant le sang, ni de celle qui s'obtient par l'intrigue, Je veux bien de celle qui peut se trouver dans le chemin de la vertu et si je ne l'y trouve pas je préfère la mendier; elle sera plus pauvre mais elle sera sans taches, ma liberté à moi s'appelle rentes, le rentier qui n'est pas libre n'est pas raisonnable, dans les temps de troubles par la logique de mon raisonnement j'empêchais mes ouvriers de courir aux émeutes, je leur démontrais si bien que l'égalité n'était pas possible, que si elle était possible un instant elle ne durerait pas 24 heures, je leur disais, la liberté s'acquiert (par celui qui n'a rien) dans l'esclave volontaire par le travail, tandis que par les armes vous iriez servir d'instrument que de gens de cœur voudrais bien aujourd'hui, avoir resté à l'ombre pendant les trois jours que le soleil était si chaud, je leur disais encore, voilà deux partis, deux opinions différentes, qui veulent tous deux la même chose, la liberté, supposez que ce n'est que deux hommes, alors il se rencontrent, ils s'attaquent, ils se battent, l'un tue l'autre et le vainqueur est encore esclave, la preuve c'est qu'il ne s'en tient pas là, il est échaussé, il court en combattre un autre, il en rencontre un qui vient de faire comme lui, qui est échausse comme lui, qui est encore esclave comme lui, qui veut la liberté comme lui, les voilà en face, ils se battent, ils se porte chacun le même coup, ils s'enserre tout deux, ils tombent ensemble et tous deux ont vraiment conquis, la liberté l'égalite et la mort... avec accompagnement, allez vous y faire mordre et vous m'en direz des nouvelles. Et cela, dit avec accompagnement de termes triviale et populaire pour être mieux compris (comme ceux souligné et encor plus drôle) les ouvriers restait; et si j'avais dit l'inverse ils courraient aux émeutes, c'est ce qui me fait dire qu'on peut éteindre les guerres; c'est d'instruire les hommes pour cela, il y a un moyen. Il ne faut pas plus de 150 à 200 ans!... Grands rois de la terre; quand je serez rentier je vous expliquerez le moyen, et vous n'aurez qu'a vouloir; et vous serez encor plus grand et respecté éternellement, on ne jouera plus au Roi détrôné, on travaillera.

A ce moment, je me vois de plus en plus dans l'embarras, il ne m'est pas possible d'emprunter 1,000 à 1,200 francs pour payer mes billets de Juin; ce mois de mai la vente n'est pas si sorte que le mois précédent, et il ne me produit pas tout à fait assez pour payer mes ouvriers, voilà donc ma chute qui approche et je vois mon teneur de livre qui perd trop de temps, et je ne lui dit presque plus rien afin de ne pas me troubler pour pouvoir finir de vous écrire ma peière Monsieur, le moment satal approche et mes livres ne seront pas à jour si j'avais seulement un soulagement de douze cents francs, en ce moment, je crois bien que ma maison aurait encor six semaines d'existence et plus mais je ne dois compter que sur la Providence, le commerce en ce moment est mauvais et je ne puis avoir de nouveautés pour l'exciter; je vous en supplie, Monsieur, ayez pitié de moi, par une prompte réponse donnez-moi quelque espérance je pense bien que de tout ce que j'ose demander à votre humanité, à votre cœur, c'est la mansarde et pour les besoins de la vie qu'il vous scrait le plus faeile de m'accorder; mais accorder cela : à qui à un inconnu, ah! Monsieur, le sacrifice d'une heure de votre temps pour que vous visitiez mon établissement vous dirait déjà heaucoup, et le reste des renseignements à prendre sur ma personne ne serait pas long pour reconnaître si tout ee que je vous dit est vrai; et si avant, vous vouliez avoir la bonté de m'honorer de votre invitation pour que j'aille vous montrer quelques échantillons de mes produits, vous pourriez déjà par vos questions, découvrir en moi, une partie de ce qui vous serait nécessaire pour juger si vous serait une action noble et utile, nullement nuisible à votre repos en m'accordant votre haute et bienveillante protection.

Monsieur, si vous jugiez (après lecture des présentes) que je puisse être utile et que vous daigniez me donner l'espérance (le plutôt possible) par votre visite ou votre invitation, je vous prie de m'en avertir la veille, pour que je me trouve chez moi à l'heure, ou que je me prépare à aller chez vous aussi à votre heure, ô que votre lettre me donnerait l'espérance d'une

grande somme de bonheur.

Si après lecture des présentes, après réflexion, vous vous disiez, voilà

un homme que la vanité ébloui, voilà un homme qui se leurre lui-même sur les quatre cinquièmes de ce qu'il croit pouvoir saire, par ses idées chimériques. Mais a part ses idées là : c'est un fabricant, à qui le chagrin, les tourments et le désespoir lui font rappeler et tracer des idées de bien, qu'il ne se serait occupé qu'étant rentier pour remplir les vides du temps comme tout homme qui aime le travail, il doit être fabricant avant tout, il dit avoir fondé son établissement avec rien, et qu'il s'est soutenue plus de 25 ans, il a toujours eu des bâtons dans ses roues; il me demande ma protection, il me demande que je lui prête 25,000 francs à 6 p. o/o et il offre en outre une remise d'une espèce assez rare, cette somme est constdérable; je veux bien croire qu'il est honnête homme, et s'il a un établissement comme il dit, c'est qu'il doit avoir des capacités, je verrai, Je suppose que tout cela soit; mais il peut mourrir et mes 25,000 fr serait perdu : si vous pensiez tout cela, Monsieur, ce serait déjà bien favorable pour moi, et je vous dirais si je meurs d'ici à peu de temps vos 25,000 fr. seraient bien exposés, mais si je vivais seulement trois ans, les 25,000 fr. qui grève mon établissement serait rendu à madame ma bailleresse, soit par une dot, ou partie par une dot et partie par mes bénéfices alors, Monsieur vous seriez seul créancier, mes livres désormais seraient toujours en règle, et si je mourais vous trouveriez tant chez mon banquier que dans mes comptes courrants, actif et passif, dont l'excédant du passif serait réalisable promptement, ont trouverait suffisamment pour rembourser votre créance, sans rien déranger au matériel ni aux marchandises qui seraient augmentées de 15 à 20,000 fr. et mon inventaire de l'an dernier dit déjà 62,000 fr., je suppose même si je faisais dans 18 mois une ma ladie de six mois, je pourrais de mon lit donner des ordres à ce que tou? marcherait quatre fois mieux qu'à présent.

Sans doute qu'il y a quelques risques, et c'est ces risques qui constitue ce prêt en un véritable grand service protecteur on ne peut pas plus grand

puisqu'il sauverait l'honneur et la vie.

Et si au lieu de vous dire, il peut mourir mes 25,000 fr. seraient perdus, vous vous disiez 25,000 fr. c'est de trop je ne puis, mais voilà un homme dans une bien pénible situation et qui me demande en plus d'une demande d'emprunt d'autres bien singulières choses... si je connaissais une créature... si j'en connaissais je réfléchirais je verrais si je pourrais convenablement... n'en connaissant pas, la moindre démarche pour m'informer serait ridicule.

Ensuite il me demande que je le sasse rentier sa vie durant c'est à dire que je le loge et vieux habits et lui donne des aliments le strict nécessaire à la vie.... un homme à la tête d'une maison me demande cela si je ne

peux pas plus.... ò mais il faut que ce soit de sa part un acte de démence ou de désespoir je m'en assurerez, et si je suis satissait de ce qu'il repondra à mes questions, je le fais rentier comme il me le demande, la charge sera bien moindre que si j'adoptais un ensant abandonné, il n'aura pas besoin des surveillances qu'on doit à l'ensance, de la manière qu'il s'explique il sera content de peu il tient plus à sa liberté qu'à la pitance, il sera so gneux je pourrai lui prêter des livres je pourrai lui permettre d'aller au jardin, il sera plutôt capable de reclouer une loque à un espallier que de cueillir une seur que j'aimerais à voir sur pied, quand à la campagne, Jirais faire une promenade champêtre, pour admirer la belle nature, je l'emmènerais en place d'un domestique pour me tenir compagnie, il se trouverais peut être des choses à discuter qui ne me déplairait pas, soit sur tel arbre, telle plante, tel oiscau, sur une taupe que nous verrions, un lièvre traversant devant nous etc. etc. décidément je le verrez je me sens disposé à lui accorder ce qu'il appelle des rentes, non pas rapport à ses divers projets, s'il réussit sculement à la moitié tant mieux je ne compte sur rien, s'il ne réussit pas à réaliser de ses rêves au moins il aura travaillé et il se sera leurré tout seul, je ne lui accorderez que pour lui sauver la vie, ces occasions la ne se rencontrent passouvent, et puis cela ne dérangera pas beaucoup le chissre de mon revenu selon ce qu'il dit : nous verrons.

Si vous vous disiez cela Monsieur, je serais sauvé, je tenterais de suite à arranger mes affaires le mieux possible, en offrant à mes créanciers de leur donner tout ce que je possède à l'exception de tout ce que j'ai signalé en fait d'habit etc. pour mon besoin personnel je leur dirais depuis six ans je ne peux pas marcher convenablement faute de fonds, ce n'est ni le commerce ni mon industrie qui m'ont sait saute, je ne puis plus marcher du tout et je suis dans une position à ne pouvoir trouver ni mariage ni emprunt, et je me trouve ainsi par les promesses de mon bailleur j'avais mis (comptant and a la la familia de la rouge) tant sur lui) ma fabrique sur une plus grande échelle, les fonds ne venant pas à temps, je me ruinais ainsi que mon bailleur qui le savait, je suis étonné d'avoir pu tenir aussi longtemps; je ne le puis plus, je ne puis non plus me restreindre dans mon matériel ni mon personnel, bien au contraire il faudrait l'augmenter, et même mon agrandissement n'est pas terminé; il s'en faut de 5,000 francs. C'est un grand malheur pour moi, vu que l'acier reprend de mode, je ne puis plus donc tenir pour deux raisons : je n'ai pas d'argent et je dois trop pour pouvoir continuer; mon esclavage et les privations que je m'impose sont impuissantes contre un tel malheur; je vous prie, messieurs, d'accepter tout ce que je possède et évitez-moi une faillite, vendez tout et partagez, je vous aiderai moi-même à vendre le plus avantageusement possible, et je me retirerai avec rien, c'est-à-dire avec le repos de ma conscieuce, et ensuite, un homme heureux m'a apprécié ainsi que mes malheurs, il me donnera du pain, et peut-être un jour je pourrai finir de vous payer intégralement tous, si au lieu d'accepter ce que je vous offre vous me mettez en faillite, vous ne me ferez que du mal et vous recevrez chacun beaucoup moins; la vente forcée et les frais de faillite en diminueront beaucoup.

Quand je serais exécuté d'une manière ou d'une autre et ruiné, j'irais prendre possession de vos généreux biensaits, et alors, monsieur quelques semaines s'écouleraient pour que je m'installe et me consolle du passé, et

je me mettrais à l'œuvre de l'avenir.

Monsieur, je dois vous dire ma pensée sur le pourquoi je vous fais ma demande pour tout le temps de ma vie, c'est d'abord pour la guérison radicale de mon esprit malade; étant chez vous comme je dis et n'étant aucunement gagé, je serais libre et riche (je sais que je demande beaucoup), je me figurerais même que votre fortune est à moi, j'en aurais la vue, bien que je n'aurais pas le droit de toucher ni déranger rien, je n'ai besoin que de manger pour vivre, et non pas de vivre pour manger et déranger.

Si au lieu de dire pour ma vie durant, je demandais pour la durée de 2, 4 00 5 ans, mon esprit ne serait pas guéri, il me resterait cette préoccupation de me dire, si je ne réussis pas assez ou pas du tout d'ici aux 2 /4 ou 5 ans (parce que dans tout je ne vois la réussite qu'après le résultat) je serais à cette époque comme aujourd'huy et je n'aurais fait que vicillir et je serais dans la nécessité de demander une prolongation, ne vaut-il pas mieux pour tous (le cas de réussite échéant) pouvoir dire un jour à son protecteur : tel et tel chose pour moi sortait de votre bourse, mais puisque maintenant je gagne de l'argent permettez-moi de le prendre dans la mienne; je crois que ce n'est pas cela qui romprait le lien toujours plus serré du bienfait et de la reconnaissance, car moi je ne pourrais jamais quoiqu'il arrive quitter mon sauveur, mon protecteur, et mon protecteur ne pourrait pas non plus renvoyer son protégé, bien entendu que je ne demande pas que ce bienfait à vic me soit consentis par acte ni aucun écrit, je le demande en promesse verbale, car il faut qu'il soit loisible au protecteur de renvoyer son protégé s'il ne se comportait pas convenablement, me sentant fort de moi-même, je ne pour rais me saire renvoyer, et s'il arrivait quelque mécontentement, j'espère qu'on ne me renverrait pas sans être entendu. A cause qu'il lui serait moins à charge en pareil cas, j'aimerais mieux lui céder et rester toujours à sa charge. En demandant pour ma vie durant, c'est parce que j'ai besoin de m'attacher pour toute ma vie.

Voici ce que deviennent les choses (de certaines) à tems limité p^{al} exemple, j'avais demandé à M^{ma} ma bailleresse à être trois ans sans jui

payer d'intérêts, elle m'a refusé, cela me chagrinait continuellement, et me contrecarrait, je ne voyais pas d'autre moyen pour réussir, il y en avait bien un autre, mais je ne voulais pas lui tant faire perdre, si elle m'eut accordé les 3 ans j'aurais réussi, mais elle ne l'a pas voulu; j'ai encore soussert longtemps, après est venue la mort de ma semme, qui me rendait libre, en y réfléchissant je voyais que si je devais beaucoup moins je pourrais trouver à me marier avantageusement, alors j'ai demandé énergiquement une forte réduction de ma dette en nommant chaque chose par son nom, n'ayant pas obtenu peu, cette sois j'obtins beaucoup, mais au lieu de 18 mois que je demandais pour pouvoir rembourser, on ne m'accorda qu'un an, j'avais compté, jugé et apprécié qu'il me fallait dix huit mois, voilà donc six mois de moins qui empêchent ma réussite, parce qu'il restait du trouble dans mon esprit, en voyant que je n'aurais pas assez de temps et après celamon teneur de livres me perd encore du temps par sa fainéantise ou son calcul égoïste, cela me donne le dernier conp, si j'avais eu les six mois de plus, j'aurais eu mieux l'esprit à le surveiller, maintenant je ne peux pas le brusquer en lui faisant des reproches, il ne finirait pas la besogne et cela me ferait un ennemi de plus au moment fatal, si j'avais eu six mois de plus j'aurais réussi, tandis que me voici perdu et ma bailleresse se croira le droit de dire : je lui ai accordé une grande réduction, c'est un homme incapable, il ne fera jamais rien, cela ne remédierait à rien quand je lui répliquerai, vous êtes dans l'erreur Madame, je vous avez demandé de m'accorder le temps de faire deux récoltes, et vous ne m'avez accordé que le temps d'en saire une, votre ténacité à n'accorder que ce que vous voulez, au lieu de ce qu'on vous demande m'aura perdu et lésé vos intérêts (c'est ainsi sans le vouloir qu'elle a perdu son sils en ne voulant que comme elle voulait).

C'est ainsi que faute de temps souvent on ne réussi pas, c'est pourquoi Monsieur si vous ne pouviez pas plus; que je vous supplie de m'accorder mon pain quotidien pour tout le temps de ma vie, et j'aime à croire que vous apprécierez ma pensée, en croyant qu'il ne peut pas être dans mon esprit l'idée d'être à charge toute ma vie, et si je ne réussi pas assez pour qu'il en soit autrement, qu'il se pourrait pour que je sasse assez pour que

cette charge se transforme pour vous en un vrai plaisir.

Mon Dieu, Monsieur, que je suis donc tourmenté ce soir vendredi ²9 mai, je ne vois pas encore de quoi payer mon billet pour lundi prochain je ne pourrais peut-être le payer qu'en donnant un à compte à chacun de mes ouvriers en les remettant pour le reste à l'autre samedi, dont je ne serai pas très sur de le pouvoir, et j'aurai beaucoup de peine à finir d'écrire ce cahier, cependant je n'en ai plus que quelques pages à écrire,

et puis ensuite pour votre réponse je vais être dans une grande anxiété, je vous dis de si droles de choses, que je ne puis m'empécher de dire encore, ayez pitié de moi en tout et pour tout. Il y a quelques années j'aurais pris tout ce qui est écrit ci dedans pour des lachetés, des bizarreries, des folies, et cependant je ne suis pas-fou et je ne puis que dire, ayez pitié de moi; aux différences de mon écriture on pourrait déja juger que cela est écrit sous l'influence de bien des impressions diverses. (En ce moment j'écris très vite.)

Si vous ne pouviez, Monsieur, que pour ma grotte mansarde, aussitôt installé chez vous et un peu consolé, je me mets à grissonner du papier pour vous faire les pierres pour que vous batissiez les invalides civils, je vous présente tout cela, ce n'est que des idées que j'appelle des pierres, vous retranchez, vous ajoutez, vous perfectionnez, vous appareillez, et vous pourrez bâtir sans être obligé de demander de voter aucun million, cependant il en faut beaucoup, c'est là où est l'idée. Aussitôt que je vous aurais remis les papiers vous en ferez ce que votre sagesse jugera convenable.

Ensuite je commence l'aventurine, à propos d'aventurine, j'ai lu ces jours derniers un Bulletin de la société des inventeurs, j'ai vu qu'on avait présenté à l'Académie, des échantillons d'essais d'aventurine, j'ai vu (Bulletin n° 4. — Avril 1846) qu'on essaye et qu'on cherche, mais je n'ai rien vu qui ressemble à mon moyen, d'après l'explication des moyens et procédés qu'explique le Bulletin, nous verrons plus tard ce qu'on fera et ce que je ferais si

j'y suis.

Je disais tout à l'heure, ensuite je commence l'aventurine, ce qui ne sera pas long pour vous soumettre mon idée, et après deux minutes de réflexions vous me dites il faut vous mettre à l'œuvre; en supposant que cela ne réussisse pas, cela pourra servir à telle, telle et telle autre chose et si vous ne gagnez pas une somme considérable vous gagnerez toujours quelques somines, vous pouvez commencer tout seul, et une fois en train vous prendrez un homme de peine pour vous aider, toutesois en prenant des précautions pour le secret, ensuite vous me dites il y a des dépenses à faire voilà un billet de 500 francs, qu'en dites vous et je vous réponds Monsieur cette somme est plus que suffisante pour arriver au résultat puisque je n'ai plus ni loyer, ni impositions, ni boulanger a payer, alors je m'entends avec un verrier, un émailleur ou un fabricant d'émaux, je lui fais préparer ses amalgames, je prépare les miens, quand tout est à point je mets le mien avec le sien en temps opportun dans son pot ou creuset, on met en fusion et voilà le secret englouti pour lui, il n'y a vu que du feu. Si la réussite est complète je sais encore un essai pour voir la différence et une sois sur je vous demande vos conseils pour savoir si je dois initier le verrier et me l'associer, ou si je dois prendre des leçons de vitrification faire batir un four et faire tout moi même pour que cela ne se propage pas, si je ne réussi pas je le fais pour telle et telle autre chose tout seul dans ma mansarde et si cela en vaut la peine je prends un homme de peine, et si cela réussi je gagne de l'argent quand j'en ai assez pour payer mes dettes, je cherche mes créanciers, je les paye et chacun dit : Voilà un honnête homme, et pourtant huit jours avant ou huit jours après je serai toujours le même homme avec seulement la dissérence que je serai plus content

Ensuite je gagne encore un peu d'argent, après cela et avec votre protection et selon vos conseils je présente cela à l'académie, on me vote quelque chose, n'importe ou des remerciements pour avoir procuré à la France un nouveau produit pour l'industrie, et je dis messieurs, ce n'est pas moi qui suis l'auteur, c'est Monsieur de Lamartine vôtre honorable collègue qui est l'auteur; à telle époque, il s'en fallait de peu de jours que je ne sois plus qu'un cadavre, à ce moment douloureux j'ai confié mes chagrins à Monsieur de Lamartine, il m'a compris et m'a sauvé la vie, il m'a recueilli chez lui, j'avais cru avoir trouvé le moyen de faire de l'aventurine je me suis confié à M. de Lamartine, lorsque j'ai été sous sa protection et à son pain, il m'a procuré de quoi travailler, et aidé de ses conseils, j'ai réussi. Appréciez Messicurs que c'est Monsieur de Lamartine l'auteur de cette découverte puisque sans lui je n'existerait plus; je ne suis donc que l'outil, et tout ce que je viens d'avoir le bonheur d'entendre va tout droit à Monsieur de Lamartine.

Si c'étaient là les premiers fruits de ma déchéance quel bonheur, mais sans ma déchéance ces fruits muriraient quelques années plus tard; mais trouver 25,000 f. sans garantie hypothécaire c'est beaucoup, c'est trop, et c'est si peu, et puis se dire on est venu me les offrir, c'était un piége, on me les a promis, on m'a donné beaucoup plus, et on ne me les a pas donné, quel labyrinthe pour ceux qui entendent dire cela, si s'en est un mon Dieu, enseignement de la partie de la partie de la passion de la promise.

enseignez-moi la porte pour en sortir ou j'y vais mourir.

Monsieur je me suis promis de vous tout dire, j'ai dit que je vous ferai la confession de mes sinistres pensées; vais-je me nuire, n'allez-vous pas croire qu'il y a dans mon cerveau une sièvre incurable; non Monsieur ne le croyez pas, je suis comme celui qui soussre des angoises trop violentes, trop aigues, et en se tordant dans la douleur, s'écrie: Oh!.... que je soussre.... je vondrai mourir mon Dien, faites moi mourir, oh je soussre trop, je veux mourir.... et puis quand ses douleurs sont calmées sont passées, les assistants lui disent, ch bien, voulez vous encore mourir.

Oh! non, je suis heureux maintenant, je ne soussire plus, ah! que je soussrais done vraiment, j'aurais voulu mourir mais maintenant je ne le voudrais plus.

Voilà comme je suis et comme je serai, et je crois qu'il n'y a guères d'homme qui désire vivre aussi ardemment que je le désire c'est sans doute le danger qui en est la cause.

Pour que vous puissiez me juger sur tout il vous faut tout, mes bonnes et mes mauvaises pensées, pesez tout, mesurez si j'ai assez véeu, appréciez si je suis digne de vivre encore, j'attends avec anxiété l'arrêt de votre jugement comme venant de Dieu. Je suis coupable d'avoir cru que les autres étaient comme moi je promets m'en corriger.

Voici Monsieur, voici ma confession que je dépose dans le sanctuaire de vos lumières et de votre discrétion, seulement pour tout le temps que je vivrais.

Je vous confesse avec douleur qu'il m'est venu deux idées bien coupables le deuxième moins coupable que le premier. Voici le premier, je me voyais à tout moment exposé à être mis en faillite (j'en suis encore plus près) après y avoir résisté si long temps avec tant de persévérance, je me disais, je vais être ruiné perdu, on me regardera comme un homme de mauvaise foi, pour un homme qui a des vices cachés, les fabricants et les ouvriers de ma partie connaissent mes capacités, ils diront cela est surprenant un homme qui pouvoit gagner tant d'argent, il y a quelque chose la dessous, sans doute qu'il se sera fait une pelotte; qu'un seul le dise cela se répétera de bouche, et on continuera en disant àh! laissez donc on en voit comme ça qui après avoir fait banqueroute à chaque fois font bâtir une maison (c'est les bruits qui courrent à tort ou à raison) et je me disais encore si je pouvais me mettre ouvrier, alı, on dirait, il veut faire croire qu'il est malheureux, il va faire semblant de travailler un peu de temps comme ça nous connaissons ces couleurs là, quand les affaires sont arrangées on va faire un petit voyage, on est sensé faire un héritage, on revient et ou est propriétaire, qui est-ce qui paye ça c'est les malheureux. Tandis que si un homme dans un pareil malheur se brule la cervelle; on dit ah! ce pauvre homme, quel dommage un si brave homme, ce n'est pas un fripon qui aurait fait ce coup là, c'est bien malheureux il a été tant trompé qu'il n'a pu réussir, et il en a fini; c'est si malheureux d'être si bien et de n'avoir plus rien, il ne pouvait plus vivre, c'est bien pardonnable. Quelques uns des créanciers disent si j'avais su. Voila ce qu'on entend dire à chaque occasion de ses malheurs divers, et voila aussi les pensées qui ont fait naître en moi l'idée de suicide, me disant, je vis dans la situation où je me trouve depuis long temps, parce que j'ai l'espoir de m'en retirer, mais une fois tombé je n'aurai plus l'espoir de me relever, en allant travailler chez les autres, je mourrai de douleurs et je serai regardé comme un fripon, puis que cela n'est pas il vaut bien mieux mourir plus tôt, pour moins soussirir et mourir en honnête homme au vu de tout le monde et n'être point sali.

Jusqu'alors je n'avais pas eu de ma vie aucune idée de vengeance, et je preméditais aussi le crime de lèse-intérêt, je me disais l'insensibilité de ma bailleresse me tue, pourquoi donc je ne l'en punirai pas un peu, elle m'avait promis des fonds (qu'il n'y avait qu'à prendre) d'un seul versement, elle m'a manqué de parole, et cela m'a beaucoup nuit, ensuite elle m'a refusé de m'accorder trois ans sans lui payer d'intérêt, et pendant ce temps les années s'écoulaient, je gémissais, et je ne pouvais pas travailler avec fruit; une circonstance est venue me donner l'espoir que je pourrais meremarier, que je Pourrais encore goûter les douceurs des liens de famille (que j'avais perdu depuis la perte de mes père et mère et la fuite de ma semme), que je pouvais Prospérer, alors je lui demande une grande réduction, elle me l'accorde et elle ne m'accorde pas le temps que je demandais, le temps nécessaire pour réussir, elle ne m'accorda que la moitié, elle m'accordait cela non pas grandement genereusement. Elle me l'accordait pour se sauver 25,000 fr. elle a su compter la somme elle n'a pas su compter le tems qui détruit tout, j'appris qu'un de ses sermiers ne pouvant la payer a été mis par elle sur la paille, je me suis dit décidement cette dame est petrie d'égoïsme bien dur, je ne puis espérer rien de grand de sa part; tout ce que son sils m'adit est donc vrai, elle veut tout ce quelle veut et elle a toujours voulu exercer sur lui homme, la même autorité que s'il avait toujours eu 12 ans. Le malheureux avec tous ses vices je lui ai reconnu un cœur aimant. Je me suis dit puisquelle a de quoi vivre elle n'a pas besoin de superflu puisquelle ne sait point bien, puisqu'il que je meure, elle perdra presque tout, ce peu d'argent n'est presque rien en comparaison de ce que sa dureté me fera Perdre, alors, voici mon plan satané de vengeance pour la première et dernière fois, je dirai que je vais saire du cidre, par économie, jachete de grands pots en grès, je dis que c'est pour saire un nouveau genre de cidre qui ne peut pas se faire à la cave ni dans des tonnes je place des pots de gré dans chaque atelier ensin partout où j'en aurai besoin, je mets de leau dans chaque, au tiers de leur contenance et en temps opportun j'y mets quelques fruits secs, quelques pincés (en petits paquets) de sel blanc je dirai que c'est mon secret pour faire du bon cidre peu couteux, ensuite quand le moment viendra que je serai poursuivi par n'importe qui, au premier protêt je me prépare, j'écris mes lettres de faire part, le plus possible, j'en écris une au concierge de la maison en le priant de la garder et de la faire lire à tous ceux qui viendront me demander, j'en écrirai à plusieurs journaux et à mes créanciers une à ma bailleresse, à mes parents, une à M. le commissaire de police en le priant de mettre tout le paquet de lettres à la poste, je mets

tout ce paquet de lettres sous clé et j'attends le moment, alors étant à bout de ressources un soir quand chacun dormira j'engloutirai dans mes pots de gré pour plus de trente mille francs de marchandises en y mettant quelques outils précieux, pour qu'ils n'aillent pas dans des mains de ceux qui diraient comment, avec des procédés pareils, il n'a pas fait fortune, il y a quelques choses là dessous (oui la fatalité) j'ajoute encore de l'eau et une quantité suffisante d'acide nitrique pour qu'en 4 heures tout soit corrodé et réduit à zéro, ma lettre à M. le commissaire lui démontrerait clair comme le jour que je n'étais pas fou, les précautions que j'aurai prises pour ranger tout, ainsi que pour ne pas me manquer et ne pas souffrir pour que mes deux coups de pistolet partent ensemble, un à la tempe droite, l'autre au cœur, j'expliquerai si bien tout cela dans la lettre à M. le commissaire que dans sespénibles fonctions l'homme versera des larmes et dira quel présence d'esprit, quel courage, il est heureux.

Voilà mon plan, voilà quel était ma préméditation, si cela était arrivé, j'aurai vécu honnête et je serai mort de même et seulement coupable devant Dieu avec la pensée que Dieu me pardonnerait. Serai-je donc aussi coupable que ceux qui par le désespoir d'un moment font sauter leur vais-seau avec leurs compagnons, non je n'aurai fait couler que mon sang, et je

n'aurai eu que du mien à rendre compte à Dieu.

Moi j'aurai fait sauter mon vaisseau avec moi seul, par moi seul, et on se serait partagé les débris, et il y en a qui aurait dit: Ah! si j'avais su.

O, Madame ma bailleresse, si je vous avais dit: Accordez-moi ce que je vous demande, pas plus et pas moins, ou sinon je fais sauter mon vaisseau et vos capitaux seront engloutis. Vous auriez dit, ò le méchant homme, c'est

une feinte pour me voler.

Il s'est passé quelque tems, pendant ces sinistres pensées; qui se heurtaient avec mon grand désir de vivre qui l'emportait, je me disais, je serai débarassé de tout, je ne souffrirai plus, oui, mais je ne vivrai plus, tout sera fini et je n'aurai rien fait, imaginons done un autre crime qui ne me tuerait pas et qui ne ferait de mal à personne. J'ai déjà entendu dire qu'il y a eu des personnes bien au dessous de leurs affaires qui ont incendié pour anéantir et les livres et les marchandises mais dans un incendie, il y a toujours quelques victimes quand cela ne serait que dans les pompiers; enfin un trop grand mal pour ceux qui ne sont cause d'aucun mal, alors cela ne peut pas convenir à ma nature.

Mais à propos d'incendie si un autre que moi mettait le seu à la maison soit exprès soit par accident, j'ai déjà consié mes affaires, a coup sur je serai soupconné, arrêté, jugé et condamné, oui, il y aurait sussissamment d'apparences contre moi, je serai le coupable et puis l'émotion que m'aurait

causé mon arrestation, mon trouble au tribunal, je serai innocent mais je paraitrai coupable cela ne me convient pas, cherchons autre chose, tout à coup il me vient une autre pensée. Ah! c'est cela! faux monnayeur, j'ai tout ce qui faut, j'ai un balancier assez fort pour estamper des pièces de cinq francs; e'est encor un crime, c'est un vol public, je serai donc un volcur. non je ne volerai personne, je me donnerai l'air sculement, d'un faux monnayeur, ce serait donc une ruse, oui et non, ce serait une invention pour me sauver la vie, n'a ton pas vu des hommes se sauver la vie par une présence d'esprit une présence d'esprit est une idée spontanée et de l'idée nait l'invention m'y voilà, je me sais saux monnayeur, et comme cela je me sauve la vic, j'embrouille la justice des hommes je suis coupable devant eux, je ne le serai ni envers Dieu ni ma conscience, mon air se prête à l'air coupable rien que par le système nerveux, ainsi quand je voudrai même avoir l'air innocent je ne le pourrai pas, mais pour que ma peine ne soit Pas trop dure, c'est facile, n'étant pas voleur, c'est facile de le paraître et même les juges seront dans le doute et on sinira par dire cet homme est fou, si javais le bonheur que l'on me condamne à la réclusion dans une maison d'aliénés, mais je ne sais pas comme on est la dedans, pourrai je écrire, c'est bien le moins, je ne serai pas mort, je vivrai, mes créanciers en se parlageant mon établissement se diront, ce pauvre homme il a perdu l'esprit c'est dommage, il faisait de jolis articles, il aurait gagné de l'argent; cela n'est pas étonnant qu'il soit devenu comme ça, il était morose, il avait l'air d'avoir du chagrin, il ne prenait aucun plaisir pour s'égayer, pendant tout cela et après je serai rentier sur l'état, je travaillerai, je ne sais pas comme je serai étant rentier aliéné mais cela vaut mieux que de mourir tragiquement au moins il me restera l'espérance, c'est cela à l'œuvre bientôt, je ferai pour 12 fr. seulement de pièces de 2 francs je dirai que je n'en voulais faire que pour 25,000 francs pour cela je prends une virole de mes matrices double et avec une pièce de 2 francs un peu usé je coule un plâtre double dans ma virole, je fais sécher mes deux platres, j'y fais un simulacre de bellière, pour dire au fondeur que c'est une médaille de 2 francs, je graisse mes platres à l'huile de lin et je porte à fondre, ensuite je les retouche, je sais argenter six mareux de cuivre rond ayant une bellière, J'estampe en me cachant pour ne pas compromettre de mes ouvriers ensuite je coupe la bellière voilà la chose finie, comme par un imbécile; je vais dans un endroit que je ne suis pas encore connu, j'achète pour 6 francs de marchandises je paye avec 3 pièces toutes neuves paraissant usées, ayant soin qu'elles ne brillent pas, on refuse ma monnaie, disant qu'elle n'est pas bonne, je soutiens que c'est bon, on me dit que c'est de la fausse monnaie, ie die Je dis que non, cela fait une dispute, on m'arrête, on me fouille, on m'eu

trouve d'autres, me voilà soupçonné de faire de la fausse monnaie, on vient faire perquisition... Un balancier comme à la monnaie, plus de doute cherchons.... on trouve les matrices en fonte que j'ai bien caché pour qu'on les trouve, voilà les pièces de conviction, on me juge, on me demande pourquoi je me suis rendu coupable, je dis que je suis innocent que mon intention n'était pas de faire du tort à personne, ensin je divague, les experts ont examiné les matrices, disent la vérité, que ce n'est pas possible de faire de la monnaie avec cela, ou du moins d'en faire très peu et très mal, des témoins qui me connaissent entendent faire la description des dites matrices, il demande la parole et dit comment on dit que cet homme la a fait de pareille matrice c'est impossible lui qui faisait des matrices presque inusables en estampant l'acier fondu anglais lui qui prenait taut de précaution pour tremper ses matrices et parfois qu'il prenait des précautions pour éviter le contact de l'air, en les sortant chaudes à point du cossret pour les mettre à l'eau, et il aurait fait de telle matrice, lui qui manipule l'acier depuis 30 ans, mais c'est impossible, — témoins vous venez d'entendre tout à l'heure que l'accusé en a fait l'aveu, Ah! oui j'oubliais. Alors je m'y perds et si c'est lui, c'est qu'il a perdu l'esprit — et si un certain autre ouvrier appelé aussi comme lémoin remarquant celà, il dirait c'est bien possible qu'il ait perdu l'esprit je l'avais toujours dans l'idée que cela en viendraitlà (l'ouvrier que je veux dire est légérement atteint d'idiotisme). Témoin, expliquez-nous d'où vous vient cette idée? — Oui, Monsieur. Un jour de dimanche qu'on ne travaillait pas, il y a 10 ou 12 ans, le patron me dit: Vas-tu te promener, je dis, je ne sais pas; il me dit, veux-tu me tenir compagnie, oui Monsieur, tu vas me tirer le soufflet tout-à-l'heure, oui Monsieur, alors il prend un petit creuset, gros comme un œuf d'oic, il me demande des rognures de ser, j'en cherche et lui en donne, il en choisit pour emplir le creuset aux deux tiers, j'ai bien reconnu que c'étaient des découpures en tôle de ser doux, il s'absente 5 minutes et revient avec un petit paquet comme du sel, il me demande du borax. Après il me dit : Delaye de la terre, pendant ce temps-là il prépare son creuset, il met un lit de l'un et un lit de l'autre et il me dit allume la forge, il arrange son creuset avec de la terre, il le fait sécher à petit feu, remet de la terre dans les gerçures, et il me dit chausse, il met son coffret au seu et je tire le sousset, je voyais déjà le cossret bien chaud, et il me dit plus vîte, encor, vîte, vîte et fort, ensuite il dit, quel dommage, le creuset va sondre avant le fer et je me dis en moi-même est-ce que le patron est fou de vouloir saire fondre du ser, un peu après il dit : le creuset sond, voyons ça, il prend des tenailles qu'il avait préparées, retire du seu; et met le creuset sur l'enclume, en l'y mettant il s'échappe des gouttes en dessous du creuset, elle tombe sur l'enclume, il regarde dans le creuset, et dit tout

n'est pas fondu il n'y en a qu'un peu de fondu le creuset n'est que usé et fendu et ses gouttes la ont passé par la fente, quel malheur qu'il a fendu, encore un instant et le tout était en susion, c'est égal ces gouttes la sont de la matière, moi je lui dis des gouttes de ser sondu, — non ce n'est plus du fer — qu'est-ce donc — c'est une autre matière — quelle matière je n'en sais rien, nous allons voir ça tout à l'heure, je me dis à moi-même, il n'en sait rien; moi je sais bien que c'est du ser puisque c'est moi qui lui ai mis dans la main, décidement il vient fou, il a regardé trop près et le feu lui a rissolé la cervelle, ensuite il prend des petites tenaille, becquettes, et forge une des gouttes, il l'étire de deux pouces environ il trempe un des bouts, casse un petit bout prend sa loupe et regarde et il dit quel beau grain, je n'en ai jamais vu d'aussi fin, il prend une lime anglaise, demi douce, il essaye, la lime a été usée à la place du frottement, alors je me dis c'était du ser maintenant ce ser use une bonne lime, c'est drôle je ne lui ai pas vu mettre de charbon animal ni autre pour cementer, ensuite avec l'autre bout il fait un forêt, le trempe, il me demande un morceau d'acier fondu anglais, il le perce avec son forêt et il dit voilà une chose ordinaire, mais j'ai vu le grain si fin que j'en attends davantage, alors il trempe le morceau percé il le blanchit avec une pierre de grès le passe au feu et fait revenir bleu le morceau d'acier anglais, avec son soret il perce un trou à côté de l'autre et il dit voilà ce que j'attendais, voilà de l'acier fondu supérieur et je lui demande quel acier est-ce. C'est de l'acier Henry qui vient de percer de l'acier trempé de Hunstzmann. je ne connais pas l'acier Henry—c'est de l'acier Henry par la même raison que l'autre est de l'acier Hunstzmann — Ah! j'y suis — tu vois ce petit creuset il peut en sortir des millions, si une expérience sur une plus grande échelle démontrait une économie et même à prix égal puisque c'est meilleurs, si j'ai le bonheur de devenir rentier je pourrai gagner de l'argent, rien qu'en parlant ou en écrivant. J'en ai vu assez, je suis content, et si demain j'ai mal à la tête de la chaleur et des vapeurs du charbon, j'en serai encor plus content que comme des sois que c'est par le soleil.

Cette déposition pas si nette qu'ici sur sa fin, ainsi que d'autres dépositions, et d'autres encore aussi drôles, celle du fondeur encore plus drôle, mon rôle étudié en prison et quand on me dirait, tout à l'heure vous disiez l'invers, je dirai je ne me rappelle pas, je serai menteur pour la première fois, ce serait pour me sauver la vie. Je serai faux monnayeur avec beaucoup de circonstances atténuantes, je suis innocent et condamné comme

aliéné.

Pourquoi pas, j'ai bien vu et entendu acquitter un escroc qui m'avait lui même escroqué moi, un bijoutier l'avait sait arreté comme escroc qu'il était, l'escroc étant en prison m'envoye un de ses acolytes pour me prier de vouloir bien aller en temoignage pour son affaire je lui dis que je serai bien saché de me déranger pour cela et puis d'ailleurs que je ne pourrai que lui nuire attendu que je ne pourrai pas dire autrechose que la vérité ni plus, ni moins, ni autrement, et qu'ainsi il serait condamné, il me dit qu'il ne se serait pas permis de me demander autre chose que la vérité, que c'était tout ce qu'il désirait, mais je lui dis la verité va le perdre—il ne vous demande que la vérité, on vous assignera. Au jour du jugement, j'étais le dernier témoin à entendre je dis la véritérien que la vérité, non pour lui mais pour ma conscience. entre autre circonstance, je dis, il m'a payé avec un billet qui portait 4 signatures au dos, et avant de m'en servir je sus aux renseignements chez le souscripteur limonadier, j'entre au casé et je demande à un monsieur le nom que portait le hillet, il me dit c'est moi-même, alors monsieur veuillez prendre la peine de voir si ce billet est de votre main, il me dit oui vous pouvez le prendre il est bien de moi; à l'échéance je me présente et le limonadier n'était pas limonadier c'était soi disant un ami de la maison il était à la campagne. A quelle campagne, on ne savait pas, je me suis dit c'est un compère je cherche les endosseurs et personne ne les avait ni vus ni counus et mon cédant me disait toujours qu'il attendait de l'argent pour me le rembourser, je n'ai fait faire que le protêt et ça été ça de perdu en plus. Après les formalités un des juges se lève et dit; vous voyez bien messieur que M. E. n'est pas un escroc puisque M. Henry vient de dire qu'il a fait des affaires avec lui et qu'en premier il le payait comptant et même avec de l'or, et qu'ensuite il lui donnait des à comptes et que ses divers restant de comptes s'étant montés à une somme il lui paya cette somme avec une valeur de porteseuille, le billet n'ayant pas été payé M. E. lui doit encore il a fait des affaires avec M. Henry au comptant et à crédit et il lui doit eneore; donc qu'ils sont en compte ce n'est pas là un escroc, mais bien un commerçant Acquitté l'escroc est acquitté, le billet jamais; je ne m'attendais guère à cet acquittement j'aurais bien mis et je mettrais bien encore ma main au fen que c'était et que c'est un escroe, s'il existe, il y a de cela environ 18 ans.

Il a été acquitté, pourquoi donc ne serais-je pas condamné il a été acquitté parce qu'il a dit comme un honnête homme, moi je dirais comme un aliéné.

Ou est donc un crime dans cela, s'il n'y a pas crime il y a ruse, c'est tromper la justice, on trompe la justice pour sauver des malfaiteurs; je puis bien tromper la justice pour sauver un innocent.

La justice des hommes est selon qu'elle est éclairée, soit par le men-

songe, la vérité, la ruse, etc.

Serais-je donc un misérable, un assassin, non c'est une ruse, ch! bien changeons le mot, c'est une invention, je me tairais pour éviter des copistes. je n'en prendrai pas de brevet afin d'éviter la contre-façon.

Je serais faux monnayeur parce que j'aurais perdu l'esprit on me plain-

drait, c'est préférable à être regardé comme banqueroutier.

Pendant 20 ans j'ai désiré un balancier pendant 20 ans on me l'a offert 10 fois à crédit je n'en ai pas voulu, parce que je n'avais pas assez de fonds pour des matrices et payer des ouvriers pour sinir l'ouvrage qui en sortirait. j'ai acheté ce balancier après les promesses de mon bailleur et je l'ai payé par ma signature, ce balancier qui devrait travailler trois jours par semaine et qui ne travaille pas tout au plus trois heures par semaine, ce balancier qui devrait me rapporter 5 centimes par seconde (ceux de l'hôtel des monnaies ne rapportent pas cela) ce balancier qui était ma clef de voûte, mon bonheur, et qu'on me prendra le premier; je ne puis plus être fabricant sans lui, il m'a fait vendre des articles meilleur marché puisqu'il abrégeait beaucoup, sans lui je ne pourrais plus les faire à ce prix, les articles ne remontent pas de prix dans la commission surtout n'étant pas des articles de nécessité publique, n'étant que de fantaisie, si ce balancier ne fait pas mon bonheur comme je le croyais au moins qu'il me sauve la vie : à l'œuvre donc sitôt que le jour de mon dernier malheur sera sixé, saisons de la sausse

monnaie je ne serais pas coupable.

Je serais rentier dans une maison d'alienes, il me restera l'esperance. J'écrirai, j'inventerai un nouvel alphabet pour moi scul, moi scul pourrai lire, on ne me prendra pas mes écrits un jour viendra peut-être où je rencontrai un protecteur, il pourrait venir un visiteur philantrope et riche, je piquerai sa curiosité, il me questionnerait, je tâcherais de le tenter à revenir, il reviendrait nous causcrions, mon œil percerait jusqu'au fond de son âme, quand j'en serais sûr, je lui onvrirais la mienne je lui dirais pouvez-vous me faire avoir ma liberté (ma folie serait passée) pouvez-vous me nourrir m'habiller me loger chez vous, je suis habitné d'user peu et consommer peu, J'entends par nourrir, que ce sera à la table de vos domestiques, pourrezvous être mon protecteur et non mon maître, m'accordez-vous tout cela ma vie durant, s'il dit oui, je lui dirai alors je me donne avous corps et âme à la vie à la mort, je m'attache à vous comme un bon chien que vous auriez élevé vous-même, la comparaison n'est pas très-spirituelle mais je la crois sensée, il me dirai j'apprécie et je consens à tout — j'entends par ma vie durant que quand même je deviendrais un peu riche, vous ne me renverriez pas et que je ne vous quitterais pas. — C'est entendu je vais saire signer votre mise en liberté et je vous eminène.

Voilà, Monsieur, mon deuxième idée diabolique, il me consolait du

premier, ensuite j'avais quelques courses à faire qui m'ont donné occasion d'entrer lire les journaux (il y a longtemps que je ne suis plus abonné au journal, je n'avais pas le temps de le lire) en lisant les journaux, j'ai quelques fois remarqué vos discours et discussions à la chambre des députés, j'avais déjà j'ai entendu parler de vous très-honorablement, ensuite on m'a présenté deux de vos ouvrages, l'ange déchu et Jocelyn, je n'ai pas tout lu faute de temps mais j'en ai lu assez pour juger que vous pourriez être le sauveur l'ange gardien que je désire, que j'ai besoin et que j'implore.

Je r'ajoute toujours du papier il faut cependant que je m'arrête, je tiens à terminer ce cahier aujourd'hui, sête célébrée en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; que va-t-il descendre sur moi mon Dieu! moi apôtre de tout ce qui est beau et bien, de tout ce qui fait et peut saire du bien sans saire aucun mal.

Que de petits livres je pourrais saire en langue populaire et en dialogue entre un ouvrier raisonnable et un qui ne l'est pas, entre un patron et un ouvrier, entre un ouvrier et son ensant, entre un ouvrier et sa semme, etc., etc. Que j'ai donc été à même de connaître et que je connais donc bien la classe dite laborieuse (laborieuse oui et non); que de vices et peu de vertu; peu de vertu, saute de bons conseils, de morale, de religion. Que de biens seraient les invalides civiles, mes petits livres en diminueraient le nombre.

Il y a des hommes haut placés qui feraient bien des petits livres pour faire de grands biens et dire de grandes vérités, mais il faudrait les signer et leur position ne le permettrait pas.

Moi, pour cux, je les signerais bien. Rentier, je n'aurais peur de rien.

Mon désir est que Dieu vous éclaire et vous inspire, à mon égard, jugez-moi, vous avez le secret de ma confession; suis-je digne de vivre ou

Au risque que l'on sache que je suis malheureux, j'ai envoyé toucher hier jusqu'aux petites factures de 10 à 30 francs; mon billet sera payé demain, quant aux autres, j'ignore.

dois-je mourir : en attendant de vous la prompte réponse que j'implore, je m'offre à vous, Monsieur, corps et âme à la vie à la mort.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très-humble, très-obéissant et fidèle serviteur.

Joseph Henry, rue de Limeges, nº 8,

au Marais.

Paris, le 31 mai 1846, Fini à 10 heures du soir. Ge ne peut être une illusion, car il me semble que si Monsieur de Lamartine prend la peine de lire tout ce qui esticicontenu, je serai sauvé et il fera un bien heureux.

Puisqu'il est écrit, dans ce qui est beau, dans ce qui est bien; cherchez

vous trouverez; frappez on vous ouvrira.

J'ai frappé, j'ai cherché, je cherche encore et j'attends avec anxiété, puisqu'en dernier lieu je cherche en hauts lieux, je n'aurai plus à chercher; d'après ma confession, mon ancre (ma monnaie) de salut est brisée, (au moins je ne l'oserais plus) je frappe à la dernière porte, bien haut, si Dieu ne veut pas qu'on m'ouvre, je n'aurai plus qu'à me frapper moi-même.

Le plus malheureux de mes ouvriers serait encore plus malheureux, s'il n'avait que ce que je désire pour être heureux; voilà donc l'effet des souf-frances morales.

Il y a si peu d'hommes heureux, que je crois qu'avec le peu que j'ai dit, ce serait faire beaucoup d'en faire un d'heureux.

Signé: Jh. HENRY.

Il me semble que si j'avais de l'érudition, de l'instruction, je dirais tout cela beaucoup mieux.

20

LETTRE ADRESSÉE PAR L'INCULPÉ À M. RASPAIL.

(Cette lettre a été déposée par M. RASPAIL entre les mains de M. MONVALLE, commissaire de police, suivant procès-verbal du 3 août 1846.)



A Monsieur F. V. RASPAIL.

Monsieur,

Grâce à votre science et à votre méthode je puis me passer de médecin; il y a environ un an j'asistais à des enterrements de personnes de mon âge environ (j'ai 51 ans) qui mourrait par l'esset de rhume comme j'en avais un depuis 6 mois, cela m'essrayait déjà, je ne savais plus comment saire, Javais usé bien des sortes de sirops, comme on sait des remèdes de bonne femme, attendu que j'avais depuis trois ans renoncé à mon médecin (brave homme, mais médecin avant tout) quoique n'ayant point à me plaindre de lui; mais j'ai résisté à ne plus vouloir de sangsues une sois par an, Parce que mon raisonnement me disait que cela n'était pas naturel. Comme je me plaignais beaucoup de mon rhume devant mes ouvriers, un d'eux me dit, essayez donc de la méthode de M. Raspail, on dit qu'elle fait beaucoup de bien, — Qu'est-ce que la méthode de M. Raspail? je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait un médecin de ce nom. - Comment vous ne savez pas . . . — Non, je ne suis plus abonné au journal faute de temps pour lire et je ne sors presque pas, mais je sais que M. Raspail est un homme de science et en outre d'un esprit philantrope; vas bien vîte m'acheter le Petit livre dont tu parles. Trois quarts d'heure après, Monsieur, je lisais votre manuel de la santé, les deux premières pages sont plus que suffisantes pour m'avoir donné confiance, et j'ai continué ma lecture, j'ai commencé le traitement après lecture, et en huit jours, j'étais très-bien guéri; mon rhume avait diminué chaque jour, voila donc une épreuve faite sur moi et par moi, et de ce moment je sus chaud partisan de votre méthode. J'essaye sur d'autres personnes qui s'en sont trouvé très-bien, notamment ma cuisinière que je croyais poitrinaire, vu sa langueur et son amaigrissement; malgréla désense du médecin, elle avait continué de coucher avec son mari (mort poitrinaire) pendant six mois, et son corps en avait pompé les dernières sucurs; je lui ai conscillé de faire sécher son vésicatoire, en coupant son rond de papier chaque jour d'une ligne moins grand, et de suivre la nouvelle méthode d'après mes indications. (Elle ne sait pas lire, ce qu'elle a fait, attendu que je l'y excitais (c'est étonnant qu'il y a des gens qu'il faut se tourmenter et les prier pour qu'ils se laissent faire du bien). Enfin au bout d'un mois elle se sentait très bien, et guérie en 4 mois environ et je lui conseille encore que chaque sois qu'elle se sentira la moindre chose, qu'elle se soigne, et qu'elle soigne aussi notre pot au seu et ce qui ANNEXES.

14

dépend de la cuisine. En même temps je faisais de la propagande, ce qui était encore plus difficile (auprès de certaines personnes) que de soigner des malades même en leur fournissant les médicaments, j'achetais des pelits livres de 1 fr. 25 par demi-douzaines, ensuite par douzaines et j'en at placé une quarantaine, j'en ai donné, j'en ai cédé, il y en a même à qui je n'ai pas osé demandé le remboursement, et ceux à qui j'en ai donné c'est que je pouvais me le permettre, et ceux qui n'en voulaient pas à qui je ne pouvais les offrir gratis sans les blesser, je leur disais : emportez et lisez seulement 12 pages, s'il ne vous convient pas vous me le rendrez et d'autres à qui je disais en plaisantant : prenez le tout de même, quand vous l'aurez lu s'il ne vous convient pas je vous rendrai 1 fr. 50. Vous l'aurez coupé, cela vaut bien 25 c. Il y a même un individu qui m'a fait le compliment de me dire: on vous ferait une remise de 50 p. o/o vous n'y mettriez pas plus d'ardeur; à quoi je répondis : si vous n'étiez pas courtier je me fâcherais. Sachez que la foi chez moi est un mobile plus puissant que ce que vous venez de dire.

Quand quelques uns de mes ouvriers se plaignaient du mal de tête, je prenais et je prends mon flacon d'eau sédative et guéris les uns et soulage beaucoup les autres; mais quant à moi, c'est dissérent : mes maux de tête sont très opiniatres. Mais ne croyez pas, monsieur, que je viens vous dire que je me suis donné quelle peine de placer quelques livres dans votre intérêt personnel, non, je n'ai pas le bonheur d'être connu de vous, ce que j'ai fait pour placer de vos livres, c'est en 1845. Je ne l'ai fait que parce que la philantropie est dans ma nature : à cette époque je ne croyais pas que j'aurais la douleur de vous écrire cette lettre, surtout ce qui va suivre, mais avant je reviens à mon mal de tête qui est héréditaire. J'ai des maux de tête comme ma mère les avait, et depuis mon ensance j'ai des maux de tête et vers l'âge de 18 à 20 ans, j'avais un mal de tête par semaine qui (à part la souffrance) me portait grand préjudice. A mesure que j'avançais en âge j'avais ce mal moins souvent c'était chaque quinzaine ensuite trois semaines un mois; maintenant ce n'est plus que de six semaines en six semaines environ; depuis que j'emploie votre méthode je n'ai pas encore réussi à en guérir un, peut-être ne sais-je pas tout ce qu'il faut mais j'ai réussi plusieurs fo s à l'empêcher de venir, en m'y prenant à l'instant des premiers simptômes.

Depuis longtemps je suis dans une position telle que j'occupe annuellement 25 à 30 ouvriers, et depuis longtemps aussi j'ai moins d'occasion d'avoir des maux de tête vu que mes ouvriers font les tremp et les cémentations d'acier, que je soignais autrefois, et je respire beaucoup moins de gaze carbonique qui me donnait presqu'instantanément mal à la tête. Ce qui me

donne le plus souvent mal à la tête à présent ce sont les révolutions et les contrariétés qui me donnent ce mal, et il ne vient toujours (par ces causes) que le lendemain, je le sens à mon réveil. Je crois Monsieur qu'avec vos conseils je pourrais me soulager d'avantage mais en ce moment je voudrais bien être certain que cette indisposition ne sera calmée que dans 40 ans, tant j'ai l'orgueil de croire que je puis être utile au monde, tant je me sens d'une bonne nature. Toutes sortes de déboires n'ont pu changer mon naturel, le but de cette lettre cesse donc d'être une consultation pour mon mal de tête quoique j'aie en quelquesois des élancements et des douleurs si aigus qui me faisaient désirer la mort. J'en suis revenu bien souvent et j'esperais qu'il en serait long temps de même si je n'étais pas atteint d'une maladie plus dangéreuse qui m'est causée par les ingrats et les intrigants, (les intrigants vers voraces, contre lesquels les médications et les lois sont impuissantes, les filous et tireurs de bourse sont des vers moins rongeurs) mon autre maladie n'est pas chronique quoiqu'elle date de bientôt six ans, mais elle est mortelle. Par mon esclavage volontaire j'espérais conquérir ma liberté pour pouvoir un jour me retirer de la fabrique et du commerce, pour ensuite user le restant de ma vie à faire le bien, toujours pour ma satisfaction, selon mes facultés et mes moyens, et si je n'amassais que le strict nécessaire pour vivre, je voudrais encore faire le bien soit par action en démarches selon mes forces ou par paroles et par écrit.

Les belles visions, mes beaux rêves sont prêts à s'évanouir, au moment où j'ai une maison qui vaut, pour moi, plus de cent mille francs, et je suis en danger de mourir, et le médecin qui pourrait me sauver, ne peut se trouver que dans un homme riche et philantrope, espérons que ce mot philantrope ne cessera jamais d'être Français comme le mot impossible. Je crois qu'il y a beaucoup de riches philantropes, ce n'est donc pas impossible d'en trouver; mais, où, quand et comment: je suis si pressé et si pressant vu les progrès de ma maladie d'esprit, car j'ai l'esprit bien malade, depuis bientôt cinq ans que je lutte avec courage, avec résignation et persévérance contre (je vous dirai le mot) depuis quelque temps je me dis, il n'y a qu'un ange gardien, un sauveur qui puisse me garantir contre la mort que je combats et que je repousse depuis si longtems. Il est écrit : cherchez vous trouverez, mais chercher, aurai-je le tems; le tems qui n'attend pas. Ensin, saute de parler ont meurt sans consession. Alors je me suis dit: il faut tout consesser. Ecrire, mais à qui? j'avais pensé à vous, Monsieur, mais en lisant votre manuel de la santé, ma pensée revenait à ces mots: comme vous j'ai été un instant riche etc. et puis vos grandes occupations, m'ont détourné et m'ont fait chercher ailleurs; j'ai réstéchi et pensé aux hommes qui sont placés en haut de l'échelle sociale et qui possèdent tant de choses: science, richesses, noblesse et philantropie. J'avais eu l'occasion de lire quelques pages d'un homme haut placé, et j'y voyais à chaque ligne, du sublime, des pensées qui reportent l'âme vers le créateur, et je me suis dit: voilà la philantropie incarnée chez l'auteur, c'est lui, c'est mon sauveur, écrivons, disons-lui tout, tout, même ce qu'on ne devrait pas dire, qu'il sache tout pour pouvoir bien juger. Alors, Monsieur, je me suis mis à écrire, et je vous déclare que je ne suis pas instruit pour cela; je ne sais même pas l'ortographe. Depuis l'âge de 11 ans 1/2 j'ai passé ma vie dans la fabrique et l'industrie avec bien des souffrances morales, et je n'ai jamais eu le temps de lire pour m'instruire, ni de me récréer pour me reposer l'esprit. Si j'essayais quelquesois, je me disais toujours: plus tard,

quand j'aurai sini ma tâche, quand je serai petit rentier.

J'ai donc écrit à un philantrope pour lui demander aide ou protection, j'ai écrit beaucoup de pages ne le sachant pas. J'aurai sans doute écrit dix lignes pour ce qui peut se dire en deux lignes mais j'écrivais toujours en me disant : on aura égard à la circonstance, on aura pitié de moi. J'ai écrit 166 pages sur papier à lettre moyen format et j'ai passé bien du temps et négligé mes affaires pour écrire cette prière qui me renouvelait bien des douleurs, ensuite je l'ai adressée à un grand personnage en le suppliant d'avoir la bonté de le lire, au bout de deux jours j'ai reçu pour réponse et pour consolation une lettre d'une exquise politesse, qui ne m'accordait pour remèdes à mes maux que l'assurance d'une considération distinguée ce qui n'équivaut pas pour celui qui se noye, à une corde qu'on lui jetle rait un des bouts en lui criant brusquement : imprudent maladroit, prends cette corde. Cette réponse me prouve de l'éducation mais ne me prouve pas qu'on a lu mes 166 pages, la réponse m'explique qu'il n'y a eu que 4 pages de lues. Cette lecture n'a point d'attraits pas même celui de l'art, c'est écrit par moi homme du peuple qui n'ai jamais écrit et pas même appris, c'est écrit comme la présente en disant ce que j'ai éprouvé ce que je sens et ce que je pense en consessant mes bounes et mauvaises pensées en consessant mes fautes et mes désauts qui sont d'avoir cru que les autres étaient comme moi; faudra-til mourir pour celà. Dès lors que je promets m'en corriger. Faudra-t-il donc mourir parcequ'un avocat devenu imbécile aura eu assez de force et de puissance pour m'arracher ma signature comme si c'eut été le pistolet sous la gorge (et il n'y a point de loi pour ces sortes de mésaits).

Maintenant, Monsieur, je viens vous adresser ma prière; ce que vous dites et ce que vous faites prouve que vous aimez à faire le bien. Pourriez-vous sacrifier quelques heures pour lire tout du long, avec attention,

mes 166 pages qui n'ont pas été lues par un savant qui les a tenues un instant. Je vous supplie de bien vouloir le saire par humanité ou par réciprocité a tous les deux l'une n'est pas possible sans l'autre puisque je puis prouver par le libraire que j'ai fait ce que je dis au sujet de votre manuel annuaire de la santé. Je l'ai fait avec l'ardeur de la foi. Si mon écrit était aussi clair que ce que vous dites vous auriez bientôt sait de me rendre heureux, pour, par la suite, qu'il y en ait des milliers de plus. Je puis vous dire que je suis sincère et que quand même je me leurrerais sur une grande partie de mes idées je n'en serais pas moins un homme trèsutile sur terre. Quand même que je ne serais qu'utile au progrès de l'industrie, la, sans vanité, mais qui peut passer pour beaucoup de vanité.

Je crois, Monsieur, qu'il est dans votre nature d'être obligeant et que vous ne repousserez pas ma prière; que vous aurez la bonté de lire avec attention mes pages de mon écriture, écrites plus lisiblement que celles-ci. que j'avais intitulé: prière et qualifié de mémoire par celui qui me les a rendus et je lui en suis très-reconnaissant, attendu que je n'aurais pu recommencer. Mon désespoir serait complet; je ne pourrais plus vous les soumettre. Tel était mon première idée, vous n'aurez qu'à bien vouloir lire votre nom à la place de celui qui s'y trouve, ce ne sera qu'un retard. je crois qu'il est possible que vous ayez assez de puissance pour trouver un spécifique pour guérir ma maladie. Si je puis vivre, mon bonheur serait, pour me reposer, de travailler à l'amélioration du sort des malheureux (moi je suis compétent aussi en cela) par une autre voie que vous.

Monsieur, pour atteindre le même but.

En me lisant, Monsieur, je me plais à croire que vous serez la part de mon désespoir et la part de l'instruction que je n'ai pas le bonheur d'avoir reçue. Dans cet écrit, je u'y retrancherai rien, j'y ajouterai quelques pages en tête. Vous y lirez de bien drôles de choses, des choses bizarres; c'est un malade qui soufre et qui se plaint, vous savez déjà qu'il y a des malades qui se plaignent bien singulièrement. Cela ne vous étonnera pas, cela ne vous fera pas jeter le califer. Je demande bien des choses comme remède à mes maux ou seulement une de ces choses; des choses que la volonté accorde, des choses que le hazard peut faire rencontrer, je demande beaucoup, je demande moins, je demande peu et la moindre de ces choses est un spécifique pour me guérir et me sauver la vie. La plus ridicule de toutes ces choses est peut-être la meilleure; il se pourrait même que vous puissiez la trouver sans grande peine dans les Personnes de votre clientelle. Ayez la honté de consentir à me lire, quoique je vous dise que vous y verrez du ridicule; je n'avais pas le temps de saire un brouillon pour y saire des corrections; ce sera pour vous, Monsieur, une consultation extraordinaire, unique, vous n'aurez jamais rien vu de pareil et je désire de tout mon cœur que vous n'en revoyez jamais de semblable; si vous le désirez, je joindrai à mon écrit la réponse de Monsieur le Comte de.... je ne savais pas quel était son titre, c'est seulement à sa lettre que j'ai vu une couronne de comte. J'aurai sans doute manqué de politesse en lui écrivant mais c'est par ignorance. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de m'honorer de deux ou trois mots de réponse après lecture de la présente, si je recevais demain matin seulement ces deux mots sans signature je lirai tout de votre écrit, ou ce qui vous plaira, je profiterais que c'est demain dimanche pour y ajouter quelques pages et vous l'auriez lundi, soit que je le remette au concierge de votre maison ou à votre cabinet de consultations où il vous plaira de me l'indiquer.

Vous avez beaucoup soussert, Monsieur, et vous êtes maintenant en voie d'un bonheur bien mérité; j'ai été victimé autrement que vous et je me crois aussi près de la mort que vous y avez été. Un philantrope seul peut ou me sauver ou m'enseigner le moyen, ou me protéger, mais bien un philantrope de cœur comme la belle nature les sait et pas un philan.

trope qu'il n'y a que le bec de sa plume qui l'est.

J'espère que vous aurez la bonté de sacrisser quelques heures pour étudier la maladie d'un homme qui se croit utile et qui est en danger. Les belles vérités que j'ai lues dans votre manuel me donnent cette espérance, et voilà tout ce qui me reste pour pouvoir vivre.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Et veux être toute ma vie,

Votre très-humble et fidèle serviteur,

Jh HENRY,

Fabricant, rue de Limoges, nº 8 (Marais).

Paris, 6 juin 1846.

(111)

3°

RÉPONSE DE M. RASPAIL.

Monsieur.

Faites-moi parvenir à Montrouge votre mémoire; je le lirai et vous en dirai mon avis. Je désire pouvoir trouver à vos maux de tête un spécifique capable de les soulager; Dieu dispose, comme vous le savez.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé: F. V. RASPAIL.

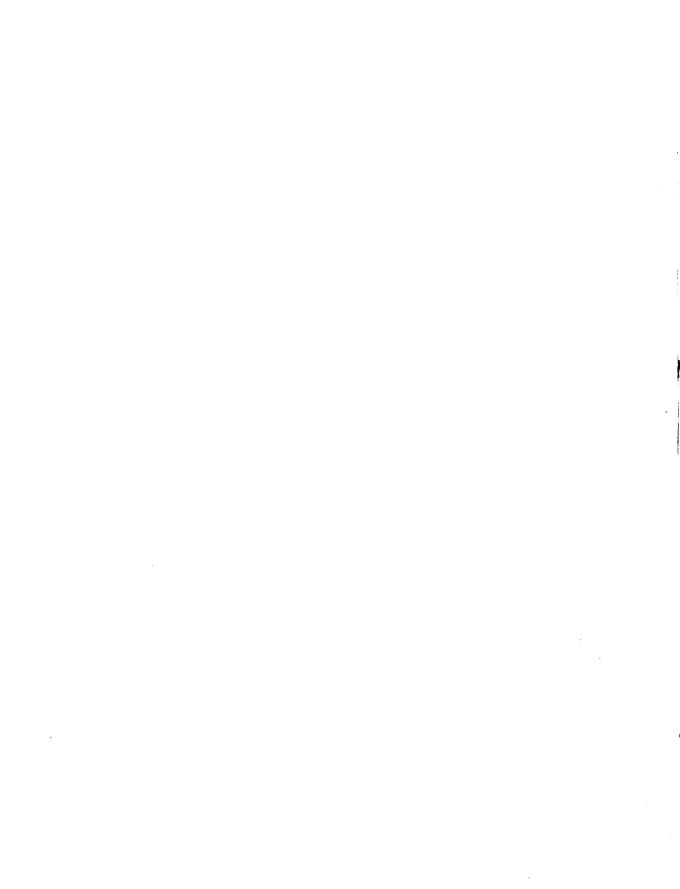
Rue Tombe-Issoire, nº 55.



(115)

40

SECONDE LETTRE ADRESSÉE PAR L'INCULPÉ À M. RASPAIL.



A Monsieur F. V. Raspail, Cultivateur des Sciences, Entrepreneur des merveilles de la nature, etc., etc.

Monsieur,

Vous avez eu la bonté de bien vouloir lire le présent, je vous en remercie; vous y lirez des choses bien singulières, qu'elles ne vous découragent

pas, je vous en prie.

Me voici donc revenu à ma première pensée, à ma première idée; c'est à vous que je voulais écrire; si je l'eusse sait, j'en aurais écrit bien moins long, attendu qu'à cette époque j'avais davantage d'espérances que lorsque Jétais à la moitié, environ, de ce cahier; je vous aurais seulement demandé votre bienveillante et puissante protection. Mais, résléchissant à ce que je vous ait dit par ma lettre de samedi, et vu vos tracas et votre précieux temps, et vu aussi que j'avais besoin d'un député pour un de mes projets, et qu'en m'adressant à un autre philantrope, qui aurait plus de temps, je Pouvais demander tout ce que veut et peut l'humanité, j'en ai écrit bien long, trop long, sans doute, et écrit sans attrait pour un savant. Mon espérance a été déçue. A-t-il lu? n'a-t-il pas lu? Peut-être oui, peut-être non; cependant je crois que c'est un philantrope; mais les philantropes doivent être tant assaillis des lamentations, des misères d'autrui, que dix sois autant que leur fortune, qu'elle quelle soit, n'y suffirait pas. Je crois que M. de Lamartine n'aura pas voulu continuer de me lire, dans la crainte de succomber à la tentation de l'humanité; car s'il avait continué, il aurait vu qu'en m'aidant, mon but et mes pensées sont de diminuer ou d'enseigner les moyens de diminuer de beaucoup les nombreuses et touchantes infortunes qui lui sont journellement revélées (comme il me dit par sa réponse). S'il eut continué, il aurait pu voir qu'en soulageant la mienne seulement, il aurait pu, avec le temps, éviter d'en être lui-même assiégé journellement, par les milliers d'infortunes qu'il y aurait de moins. Mais, mon Dieu, c'est silôt fait et silôt dit, un, Dieu vous assiste, par telle ou telle formule.

Mais ma peine à moi, mon infortune, elle est exceptionnelle; et pour un cas exceptionnel, on pourrait se laisser aller à la sensibilité. Je juge cela d'après moi, puisque des sois je disais je ne puis, et puis j'écoutais encore, ensuite j'étais vaincu, je cédais, j'accordais; mais ne voulant pas écouter ou lire, il ne reste pas de regrets, puisqu'on ignore; c'est plutôt fait; on ne peut succomber à la tentation de soulager de touchantes infortunes. Mais, mon Dieu! aurait-il le malheur d'être réduit, comme moi, à se mésier des honnêtes gens, ou bien aurait-il le bonheur d'avoir pu saire trop d'ingrats; s'il ne le peut plus, c'est un malheur qui sait soussir les philantropes; car, dans la quantité d'obligés, il s'en trouve de reconnaissants, qui dédommagent des autres; disserntes espèces d'arbres ne rapportent pas des mêmes sruits.

Si le siècle d'égoïsme ne veut plus permettre aux capitaux d'aller ailleurs qu'au palais de la Bourse ou en parachute des hypothèques, le système anglais arrive à grands pas, gare, adieu la classe movenne, la mercantile elle sera melée à la petite et sera plus malheureuse que la petite, ensuite la grosse classe commerçante se dévorera entre elle ce qui augmentera encor la petite et ne la bonnifiera pas, n'y aura-t-il pas là danger que les petits trop nombreux mangent tout d'un coup le peu des gros, à qui sera la faute? A la moyenne qui aura voulu enjamber trop vite dans la grosse classe, les petits capitalistes ne mettant plus de fonds dans l'industrie pour gagner davantage en jouant sans travailler, voilà pourquoi, que moi, ainsi que 50,000 autres ne trouveront point d'aide; quel moyen employer maintenant pour trouver un secours métallique à quel taux, à quel titre n'importe pourvu que le temps soit un peu long, je ne puis trouver sans protecteur, et si je ne trouve pas je ne pourrai m'unir à quelque créature pour me donner de la force à moins qu'une créature elle-même ne m'apporte ce qui m'est nécessaire, mais ce serait extraordinaire.

Si vous pouviez, vous Monsieur, à défaut de cela me trouver un noble cœur qui me couvrirait de son égide pour que je n'appartienne plus à aucune classe et que j'appartienne au bienfait, à la nature, je vous dis dans ma lettre, vous pourriez peut-être trouver dans votre clientèle, mais je me reprend, vous n'avez pas de clientèle puisque vous n'êtes pas médecio. je le savais cependant bien, mais je n'ai pas réfléchi et surtout je n'avais pas lu votre désense, que j'ai pris rue des Francs-Bourgeois samedi et que j'ai lu en allant et en revenant de porter ma lettre à votre concierge, j'ai vu dans ce procès, que jusqu'à vos ennemis vous aiment puisqu'ils cherchent à vous grandir mais ils ne le peuvent pas si bien que vos labeurs, mais au moins ils vous sont plus connaître et apprécier davantage par un bien plus grand nombre les titres qu'on vous offrait ne valent pas ceux que le travail vous a donné et vous donnera encor; je ne puis moi vous offrir de titres mais je vous donne ceux que la vérité vient de mettre au bout de ma plume, vous ne pouvez refuser ceux-là, car il faudrait pour que vous ne les ayez pas que vous vous condamniez pour toujours à l'oisiveté, et si vous pouviez vous y condamner vous aurez ces titres la rallongés de deux lettres en tête (ex-).

Donc je me réprend et je dis, il se pourrait que vous trouviez dans vos amis, dans vos connaissances et dans les personnes qui souffrent auxquelles vous donnez des consolations, des avis, des conseils, des soins philantropiques, il se pourrait que votre expérience, votre clairvoyance vous fasse découvrir dans la quantité de personnes que vous connaissez à différents titres; tel ou telle qui se trouveraient flattés de rencontrer par vous l'occasion de faire un heureux en le sauvant d'un péril imminent. Jugez, Monsieur, si vous pourriez, vous, devenir ingrat, non; moi fort de moi même, je puis dire aussi non; mais la différence de dire je suis reconnaissant et de dire je le serai, à l'un il y a la preuve, à l'autre il peut y avoir le doute. Je crois qu'il est des personnes qui se trouveraient heureuses d'avoir l'occasion de faire une honne action, mais comment les rencontrer, comment les découvrir?

O si vous me connaissiez, Monsieur, seulement autant que je vous connais. Il se pourrait peut-être aussi, par l'occasion des secours que vous apportez à l'humanité, que vous connaissiez une créature envers laquelle la nature aurait été tout à fait avare des perfections de l'extérieur (comme je le dis à un passage dans ce cahier). O vous pourriez devenir son oracle et lui faire entendre des paroles d'espérances et de consolations; l'oracle lui dirait: La nature était indisposée lorsqu'elle vous forma et vous en êtes victime. Consolez-vous, il y a des remèdes pour tous les maux, j'en découvre de plus en plus; je connais une autre créature à laquelle l'intrigue a fait un autre mal (lorsque vous m'auriez questionné, étudié et jugé, vous sauriez si vous pourriez dire) une...... chose ou une autre me dit que chez vous deux le mal de l'un est l'antidote du mal de l'autre et réciproquement; essayons donc à vous approcher, à vous entendre. Voilà donc encor une belle vision.

Ne se pourrait-il pas aussi que vous connaissiez quelqu'un au cœur obligeant, assez riche pour qu'une énorme poignée d'écus qu'il pourrait
prêter pour dix ans, ne fasse pas plus de vide dans sa caisse que
vingteinq gouttes n'en feraient étant retirées d'un verre d'eau (comme je
l'ai expliqué plus loin) et le pourrait faire de confiance par pure obligeance,
et par votre protection quand vous auriez foi en moi; ah! si la pensée
et l'intention des autres pouvait s'étudier, je vous livrerai ma tête pour
cette étude ainsi que pour l'étude de l'ancien mal.

Des choses diverses que je demande une suffirait pour me sauver, cela signifie bien que poussé par le désespoir et conduit par l'espérance je frappe à différentes portes; alu! si dans mon jeune âge, la nature cette belle campagnarde, m'avait pris, moi aussi, par la main en me disant : choisis dans tout ce que tu aimes; mais au lieu d'elle, l'industrie avait conduit mon père, et par cela, je fus aussi jeté dans les métiers pour y pio-

cher 12 heures par jour, pour un peu plus tard travaillé 14 à 15 heures afin de découvrir des moyens pour mieux faire et plus diligement pour arriver plus tôt à cette liberté pour qu'elle me conduise aux champs de la nature pour y respirer un air meilleur qu'entre quatre murailles, enfin, malgré beaucoup d'entraves arriver au point de ne plus pouvoir travailler trois heures par jour manuellement, le reste du temps étant pris pour diriger et surveiller les ouvriers et apprentis et au moment d'atteindre le but, venir à moi cette horrible et noire intrigue pour me replonger d'avantage dans les chagrins, dans les soucis et me saire peur du déshonneur, et avec tout cela Monsieur, la mort ne veut pas plus de moi que de vous, puisqu'ily a environ deux ans, l'économie m'amena l'imprévoyance qui laissa une issue pour faire entrer pendant mon sommeil l'asphix e qui m'étreignit pendant 7 heures dans ses grands bras noirs carbonisés sans que je la sente et sans que je la voye et ce n'est qu'après sept autres heures que la raison est venue me dire : elle est partie; la servante de l'éternité bouche et ferme bien l'issue, car elle reviendrait la puante, j'ai suivi le conseil et sait venir le fumiste afin d'être plus longtems prisonnier chez moi. Cependant quoique l'intrigue ma geolière ait quitté son poste, de tout côté les entraves m'empêchent de marcher et je ne puis atteindre la liberté, ce qui me fait dire de tems en temps pourquoi donc m'aton ramassé quand l'asphixie me tenuit par terre tout ratatiné pendant ces premières 7 heures je n'étais rien et comme si je n'avais jamais rien été j'étais dans le repos de l'éternité et dans les 7 heures suivantes revenant du néant je revais et je commencais à vivre sans soussirir; si là au moins, j'avais resté jusqu'à ce que vienne liberté; puisqu'elle ne vient pas que la mort vienne donc et si je suis bientôt déchu, faudra-t-il que je me tue pour l'y forcer, ou bien serai-je réduit à demander s'il y a un secret pour faire venir la mort sans offenser Dieu et la nature.

Dans vos angoisses, Monsieur, vous n'avez pas eu cette dernière. Vous

êtes trop fort et trop sage, ce qui est pour vous un préservatif.

En ce moment ma mémoire est encore toute fraîche davoir lu votre défense, ce qui vient de me faire écrire quelques mots sur la nature, et il me semble encor voir cette grande et belle nature vous prenant par la main pour vous conduire au labeur de sillon en sillon pour que vous cherchiez dans la poussière les minerais des richesses d'une autre gloire que celle de vos premiers rêves, mais que selon moi vaut mieux, puisqu'elle vous a fait rengaîner jusqu'à la lancette la gloire que vous avez maintenant et qui va toujours grandir est bien plus belle bien plus pure que celle de vos premiers amours (selon moi, les opinions sont libres et je ne me gêne pas pour vors dire que je préfère la gloire qui étanche le sang et les larmes, à la gloire

qui les laisse ou les fait couler, ailleurs en continuant cette lecture, vous verrez bien que je n'aime pas la gloire d'aucun genre de bataille d'où le sang et les larmes peuvent couler, comme je ne dois rien retrancher afin que vous voyez aussi mes gouts, mon caractère, afin que vous puissiez me juger,) je voudrais pouvoir vous dire tout cela bien mieux, je vous prie de le prendre en bonne part puisque j'ai avoué mon ignorance. (A ce moment je ne puis écrire tant ma main tremble est-ce le sang, est-ce les nerfs, ie no

je ne sais, c'est peut-être l'un et l'autre.)

Il me vient encore une vision, une idée, un beau rêve; vous m'avez promis de lire; je suis pressé et c'est moi qui met du retard, vous ne Pouvez pas lire puisque j'écris encore, et j'écris encore le beau rêve que je fais, c'est une idée, on a déjà vu l'idée d'un petit être utilisée par un plus grand, si celui-ci se pouvait à mon égard ce scrait une belle cure une belle invention, une œuvre rare, un grand bienfait, cette idée la voici, vous avez beaucoup d'amis et vous en nommez de bien grands; Messieurs de Bréauté, Madame Nell de Bréauté providence des pauvres; ah! si de ce côté là il vous était possible dans ce paradis, dans le cas où il n'y aurait Pas d'autres moyens et dans le cas où mon malheur deviendrait complet, (si vous me connaissiez) s'il se pouvait que par vous Monsieur, la providence des pauvres devienne pour moi, la providence, l'ange gardien d'un naufragé qui en ce moment est exposé à tout perdre sur la mer noire et trouble de l'intrigue, cependant je suis encore riche, mais si dans peu un mauvais coup de vent, une tempête; sans secours, adieu tout. Ou à la garde de Dieu, soyez mon Dieu Monsieur, et que je sois sous votre garde, sous votre protection. Si cette dame providence des malheureux des victimes, voulait un aide pour la soulager des fatigues que lui donne son bon cœur, elle pourrait saîre davantage de bien en se donnant moins de peine, cette dame trouverait en moi ce quelle ne trouverait peut-être pas si elle le désirait et veuille le chercher: (comment donc dire pour que vous sentiez comme moi, que ce n'est pas vanité et présomption, que je veux ce que je dis quand cela ne dépend que de ma volonté) si vous pouviez Monsieur exaucer ma prière, que vous en ayez le désir, la ferme volonté et que vous ne trouviez pas d'autres moyens pour me sauver que celui ci vous y réussiriez et il vous procurerait pour toujours des joies dans le cœur et l'esprit, vous pourriez dire à cette bonne dame Providence qui vous a si bien apprécié et qui vous comprendrait si bien au premier mot, si vous pouviez lui dire, madame, ma renommée et l'espérance ont amené près de moi une victime de la fatalité, un adorateur de la divine nature, ayant le cœur et l'esprit philanthrope; et depuis plus de trente ans ne voit que des murailles qui lui interceptent

l'air et lui masquent des champs: bientôt ce malheureux homme va être achevé d'être dévoré par les gros vers rongeurs de l'intrigue comme il s'en trouve dans la société, j'ai étudié sa maladie, j'ai étudié sa nature, pris des renseignements sur sa moralité, et j'ai reconnu que la peur de ne pouvoir être utile longtemps, ayant à craindre pour sa vie, lui a donné une maladie à l'esprit qui n'est pas encore à l'état chronique, et pour le guérir il faudrait ou peu ou beaucoup, un titre suffirait; il est l'inverse de moi; à défaut de mieux un titre le guérirait, un titre d'un nouveau genre ou du moins très-rare, le titre de rentier, ce titre écrit par la noblesse du cœur, signé par l'humanité et légalisé par la bonne soi, en tout sans date, sans terme, sans timbre et sans enregistrement, enfin de ces titres qui ne peuvent pas s'exhiber, un titre que les honnêtes gens reconnaissent malgre que le vent peut l'emporter, enfin un titre qu'on appelle promesse verbale, avec cela il croirait avoir de plus beaux domaines que ceux d'un Roi, et il se croirait en Paradis : ce titre serait l'antidote à tous ses maux. Cette rencontre et cette circonstance rare, m'a fait, madame, penser à tout ce que votre noble cœur est capable, et si cette occasion extraordinaire pouvait vous être agréable, je serais bien aise de vous la procurer, vous auriez (non un valet puisqu'il ne serait pas gagé, l'argent désormais serait pour lui de nulle valeur) un protégé qui vous devrait la vie, vous auriez un aide pour vous soulager de la fatigue que vous donne vôtre bienfaisance, vous pourriez même étendre vos bienfaits en envoyant vôtre protégé les distribuer de vôtre part, partout où votre hon cœur lui dirait; pour vous être agréable, il irait par monts et par vaux, il a de bonnes jambes et il ne craint pas la pluie, sculement la chaleur du soleil lui fait mat à la tête, mais petit à petit il s'y habituerait; c'est d'avoir été trop longtemps à l'ombre que le soleil lui cause cet effet; cet homme est de mon âge, il appartient encore à ce moment à telle..... classe et peut être bientôt il n'appartiendra plus à aucune, et cela advenant il ne voudra plus appartenir qu'à la reconnaissance qu'il aura toute sa vie pour un sauveur.

Lorsqu'il sera déchu, je pourrais vous l'envoyer.

Il a dans la tête certain projet d'œuvre philanthropique, étant chez vous Monsieur et Madame, chaque jour lorsqu'il aurait fait quelque chose (comme j'ai dit plus haut) pour vous aider, pour se reposer il étudierait quelquefois pour s'instruire un peu et pour ses projets il grissonnerait et userait de votre papier qu'il me serait ensuite parvenir pour que je voie, que je cherche dans ses paperasses, si je trouverais quelque chose que je puisse utiliser et mettre à jour dans le but de soulager les malheureux et même pour aider à l'industrie.

Voilà encore une belle vision en Paradis, et qui me fait dire en moi-

même, si Monsieur Raspail me connaissait et qu'il ne trouve pas d'autre moyen de me protéger, il tenterait ce dernier moyen, il réussirait, et plus tard on lui dirait plus d'une sois : vous avez bien sait de penser à nous, vous et nous, nous avons sait un bien heureux, ce qui est une chose rare.

Vous y avez été vous Monsieur dans ce Paradis là, et si je le désire, croyez bien que ma pensée n'est pas de désirer y être aux mêmes titres que vous y étiez, je ne désire pas d'autres égards que ce que vous verrez que je demande à M. de Lamartine, la liberté comme je lui demande me tiendra lieu de tout, je demande là ce que personne n'a peut être encore osé et si je reussi j'aurais bien fait et ce ne sera pas pour moi seul, c'est ma foi qui me donne de la hardiesse.

Que de choses je pourrais faire dans le manoir de Monsieur de Bréauté, vous pourriez en juger par tout ce que je fais chez moi; s'il était possible, quel bonheur pour moi; je vous prie Monsieur de m'honorer de votre invitation, je vous porterai quelques échantillons de mes produits pour vous les

montrer et nous en causerions.

Le temps que j'ai passé à écrire le présent doit me porter bonheur ou malheur, bien grand l'un ou bien grand l'autre; tout ce qui m'est arrivé depuis 6 ans paraît inimaginable, et surtout le coulage et la perte que mes

livres ne peuvent pas expliquer.

Attendu que je ne pourrai pas saire dire à mes livres que le présent me coute plus de deux mille srancs et cependant cela est. Je n'ai plus qu'un espoir maintenant pour pouvoir me sauver, c'est de n'être pas considéré par vous comme si j'étais sou, ou si je le suis, c'est une cure merveilleuse à faire, daignez l'entreprendre je vous en supplie.

Je cesse d'écrire, quoique je n'ai pas sini, je ne puis écrire vîte parce que je tremble trop; c'est de m'être couché à 2 heures du matin, et je

voudrais vous le porter ce soir mereredi.

Jugez-moi, Monsieur, je suis bien malade et esfrayé.

Je suis avec respect,

Monsieur, Votre très-humble et très-dévoué serviteur, et vous serai reconnaissant

et attaché comme il n'est pas plus possible.

Paris, le 10 juin 1846.

8, rue de Limoges (Marais).

JPh HENRI.

			•
	·		

Procès-verbal constatant la remise faite par M. Raspail d'un manuscrit qui lui avait été adressé par l'inculpé Henry (Joseph).

L'an mil huit cent quarante-six et le trois août,

Nous François-Paul-Amand Monvalle, commissaire de police de la ville de Paris, spécialement du quartier du Louvre, officier de police judiciaire,

auxiliaire de M. le procureur du Roi;

Vu la lettre ci-jointe de M. de Saint-Didier, juge d'instruction, en date d'hier, nous invitant à nous rendre chez M. Raspail, demeurant au hameau de Montsouris, commune de Montrouge, à l'esset de lui demander la remise d'un manuscrit ou mémoire déposé chez lui par le nommé Henry (Joseph), inculpé d'attentat contre la personne du Roi;

Nous sommes rendu aujourd'hui, à onze heures du matin, à l'adresse indiquée où nous avons trouvé ledit sieur Raspail et lui avons donné communication de la lettre dont s'agit. Et de suite, obtempérant à notre

invitation, il nous a remis:

1° Une lettre de M. de Lamartine et une lettre du nommé Henry (Joseph);

2º Un manuscrit recouvert en papier vert avec cette suscription: A Monsieur de Lamartine (à lui-même), et cette autre: A Monsieur F. V. Raspail (à lui-même), et signé, en plusieurs endroits: J^{ph} Henry.

De ces pièces, nous avons formé deux scellés avec étiquettes indicatives signées de nous et du sieur Raspail, et revêtus de son cachet et du nôtre,

pour être, avec le présent procès-verbal, transmis à qui de droit.

Et a, le sieur Raspail, signé avec nous après lecture. Signé: F.-V. Raspan.

Le commissaire de police,

MONVALLE.

Sur la demande de M. Raspail, nous faisons observer que ce mémoire se trouvait depuis deux mois dans le dépôt de ses lettres de malades, qu'il n'a pas eu le temps de mettre en ordre; que néanmoins il avait lu ce mémoire, le considérant comme l'œuvre d'un homme qui avait perdu la raison et qui était poussé au désespoir par le mauvais état de ses affaires; que dès ce moment il ne lui avait pas répondu; qu'il ne l'a jamais vu; que ledit Henry avait remis la lettre et le manuscrit à sa concierge, et qu'il ne se serait pas imaginé que l'auteur dudit manuscrit fût l'inculpé.

Signé : F.-V. RASPAIL.

MONVALLE.

,			

 6°

AUTRE MANUSCRIT, ÉGALEMENT ÉCRIT EN ENTIER DE LA MAIN DE L'INCULPÉ, SAISI À SON DOMICILE LE 29 JUILLET 1846, SUIVANT PROCÈS-VERBAL DE M. MONVALLE, COMMISSAIRE DE POLICE, ET AYANT POUR TITRE: Préméditation en 120 pages, de ma main.

	·		
·			

Mettez les scellés sur ce que vous voudrez, mettez-les d'abord sur tous mes papiers, dans ce tiroir ainsi que dans le tiroir du dessus à ma commode.

Préméditation en 120 pages de ma main.

Il n'y a que la justice et la police qui a le droit de toucher à mes papiers.

Homicide volontaire!....

			·
	·		

Brouillon à rédiger.

Préméditation d'homicide.

Le tout contient cent vingt pages numérotées.

Puisqu'il faut mourir,

Examinons la route, le point de départ et le bout.

N'aurais-je pas mieux sait il y a dix-huit ans environ de tuer ma semme adultère et son amant (son amant dont sa semme était plus coupable que lui). Je m'aurais épargné toutes les douleurs que j'ai eu depuis, on ne m'aurait peut-être pas sait mourir, il y aurait eu des circonstances atténuantes; mon Dieu qui laissez tout saire, est-il possible qu'il y ait des ménages dont l'homme et la semme s'entendent pour faire réciproquement le crime d'adultère et en sont un jeux d'escroquerie à en pousser d'autre dans le vice et le crime, d'autres se le tolère mutuellement dans le but de satisfaire leurs passion chaeun à sa guise, des semmes passer pour honnêtes, et procurer de jeunes silles à leur mari, soit pour se ménager ou pour occuper le mari pendant quelles vont ailleurs.

Législateurs: saites donc des sois pour amoindrir le mal, à désaut du divorce (dont je ne suis pas assez éclairé pour le discuter); faites donc subir des peines plus sévères à celui qui dérange la femme mariée de ses devoirs, et encor plus sévères à celui qui la reçoit ou qui la nourrit quand elle a abandonné la maison conjugale et ses ensants, saits donc une loi qui autorise les époux à faire mettre en prison son conjoint s'il abandonne sa maison sans l'autorisation du conjoint qui reste à ses devoirs, mais qu'il le Puisse sans aucune procédure, sur sa simple déclaration et la preuve de l'absence, qu'il soit arrêté aussitôt et mis en prison de suite s'il refuse de rentrer à sa maison, et qu'il reste en prison jusqu'à ce qu'il veuille rentrer à ses devoirs, et que celui qui frappe l'autre soit puni bien sévèrement, voilà pour ceux qui n'ont pas les moyens de faire prononcer judiciairement la separation de corps et de bien, qu'arriverait-il si le divorce existait? Je ne sait, mais ne vaudrait-il pas mieux que beaucoup d'ensants aient un beaupère et une belle-mère que de ne rien avoir, car dans les séparations voiontaire ils n'ont souvent ni l'un ni l'autre, car le mari offensé doute que ce soit sa progéniture, et d'un autre côté la femme va faire d'autre enfants que la loi donne au mari; obligez donc les femmes mariées à rentrer de suite, ou sinon de suite en prison (l'un ou l'autre); sur douze femmes mariées qui quitte leur maison, il y en a au moins onze qui en ont de grand regrets de l'avoir fait, dites leur cela et obligé les de rester, et si elle ne le peut à cause de mauvais traitements, punissez sévèrement le méchant qui les fait subir; je ne dis pas que vous guérirez bien des maux, mais vous en diminuerez beaucoup le nombre.

Si le divorce avait existé, j'en aurais profité, j'aurais pu mieux choisir la deuxième fois, ayant beaucoup plus de capacités qu'il n'en faut pour faire fortune, j'aurais réussi, seulement avec une femme qui aurait eu un peu de bon sens, elle m'aurait bien aidé dans mon commerce, elle m'aurait aidé à élever mieux mes enfants que je ne l'ai pu faire avec des étrangers qui me trompait, j'ai été obligé de consentir à l'engagement militaire de mon fils aîné, dans la crainte qu'il ne devienne mauvais sujet, et j'ai bien fait, car il a été forcé d'obéir; il a travaillé au régiment, et maintenant il peut faire son chemin honorablement. Les étrangers jaloux ont tout fait pour que mes enfants ne m'aiment pas, et il n'ont pas eu grand peine puisqu'il sont du caractère de leur mère à aimer les plaisirs; mon second fils ne se

décidera à travailler que lorsque je n'existerez plus.

Le divorce n'existant pas, je n'ai pu me remarier; mais cela ne m'occupait pas, ma semme est morte trop tard ou trop tôt, alors étant pris prisonnier chez moi par un bailleur de sond (mon deuxième malheur qui est la conséquence de mon premier qui est le mariage), un bailleur sans esprit qui n'écoutait que le cotillon qui le perdait, et qui l'a conduit de la débauche à la mort (comme ma femme). Depuis cette époque, j'ai cherché à me sauver, j'ai cherché ma liberté, j'ai appelé à mon secours des hommes de toutes les classes, chez des amis 1,200 francs pour me soutenir un mois de plus, et je ne leur ai pas caché mon danger; avant, j'avais cherche chez des spéculateurs, ensuite chez des banquier, après chez des savants philantrope de différentes opinions, enfinchez de hauts personnages et depuis la plus petite classe jusqu'à la plus haute; pas un n'a pu me croire, seulement deux de ces hommes que j'aime sans les connaître m'ont fait du bien seulement par la politesse de leur réponse : mais comme tous les autres ils m'ont pris pour un fou (cependant je ne le suis pas, ou bien je suis fou de ne pas croire l'être). J'ait tout dit, mes défauts, mes qualités, mes pensées bonnes et mauvaises, mes intentions si je réussissait, et mes intentions si je ne réussissais pas; on n'a rien voulu croire; on croira donc le mensonge, puisqu'on ne veut pas croire à la vérité, mon idole. J'ai même dit que plûtôt que de me suicider, je ferait semblant de saire un crime de lèse-intérêt,

qui resemblerait à la démence. Je ne le puis plus, puisque je l'ai avoué à un grand personnage; et s'il ne m'a pas accordé son appui, sa protection, c'est qu'il ne m'a pas cru. Ainsi, pour m'être obstiné à me conserver honnête homme (attendu que les failly passe pour des fripons, ceux qui ne le sont pas comme ceux qui le sont), je me serez perdu; j'aurai lutté plus de 18 ans contre la fatalité et l'intrigue, et tout cela, rapport à une mauvaise union que j'ai contracté. Entre nous, il n'y avait point de simpathie; je détestait le vice. Ah! si j'avais aimé le vice, j'aurais pu menrichir, en louant ma belle bête, en faisant semblant de ne pas voir. O législateur! ouvrez les yeux, faites des lois (je vous le réitère), inventez des lois pour que les hommes ne puisse pas venir impunément se ruer sur les semmes mariées; que l'homme qui se figure qu'il a besoin d'une maîtresse, d'une deuxième semme, qu'il soit forcé de s'enquérir si elle est libre, ou sinon punissez. Il y a des hommes qui s'en saire tout à sait bien, ne sont pas très mal, c'est ceux qui ont assez de moyen pour nourrir une maîtresse sans se ruiner, et qui cherche une malheureuse abandonné, mais sans être sous puissance de mari, et qui la protége, en lui payant son grenier ou sa chambrette, enfin tout ce qu'elle a besoin pour pouvoir travailler, et que pour cela il ne lui donne pas un sou; qu'illuiprocure du travaille largement payé, en s'entendant avec un confectionneur, qu'il rembourse de ce qu'il paye en plus; comme cela, il ne l'avilit pas, ou le moins possible; mais il ferait encore mieux s'il l'aidait, la protégeait, pour tâcher de la produire, sans se servir

Mais celui qui entretient une libertine dans l'oisiveté et qui mange ce qu'il lui donne avec des amants libertins, il y en a qui donne à une belle, Pour gaspiller, de quoi nourir 5, 10, 20 pauvres familles, ceux là font trèsmal (je vous en fait juge); tout cela subsiste, et le plus déplorable, c'est les femmes mariées qu'on débauche ou qu'on prend soin après; diminuezen le nombre par des lois, le temps et la moral feront le reste. Je sais bien que si on appliquait la peine de mort à l'adultère, que cela ne l'empêcherait Pas; la loi de la peine de mort est une loi barbare et contre nature, on a déjà aboli les tortures, on abolira la peine de mort, et il se fera moins de crime, comme il s'en sait moins depuis qu'on ne torture plus : j'écris les Présentes pour bien qualifier l'intention par moi de préméditation de crime. afin de pouvoir dire le contraire dans le cas où il se présenterais des circonstances au dessus de mes forces qui pourrait me faire dire le contraire. le ne vois plus de repos pour moi que dans la mort, je pourrais me la donner mais je ne le veux pas, celui qui se tue, s'il n'est pas en démance, c'est parce qu'il est ou va être déshonoré, ou qu'il sent qu'il est plus nuisible qu'utile; moi, je me sens très-utile et capable; pourquoi donc irais-je détruire une créature que Dieu a formé pour faire le bien; est-ce ma faute à moi si Dieu n'a pas donné aux hommes celui de pouvoir lire dans la conscience d'autrui, et que par cette raison on ne veut pas me croire, est-ce ma faute à moi si ma vertu n'est pas apparente. Hommes! vous croirez au crime et vous m'éviterez de me tuer, vous me tuerez et vous ne serez pas coupable; mais je vais profiter de votre loi de peine de mort pour ne pas me tuer, attendu que si je me tuais, selon moi, le crime serait bien plus grand que le crime que je prémédite de tirer sur un autre.

A quoi donc m'aurait servi mes 6 ans de luttes, de combats, de souffrance contre l'horrible suicide; mais je ferais une lâcheté, il vaut bien mieux que je me fasse tuer, et pour cela il faut faire un crime qui apparaisse (aux hommes et surtout aux juges) plus grand que le suicide que les animaux ne commette pas; je ne veux pas être aux dessous des animaux, je veux bien mourir de la main des hommes puisque j'ai eu le courage de leur dire des choses épouvantable, comment, j'ai dit à d'auguste personnages, à de haut personnages, à de moyens personnages, des petits personnages que j'avais des moyens pour rendre les hommes meilleurs, pour saire que les hommes s'aimassent, pour éteindre les guerres, la misère, diminuer le nombre des fainéants, des voleurs, des assassins, etc., etc.; donné plus de force et plus de confiance à la morale, à la religion; il faut que je le redise en préméditant un crime; comment donc! je suis un homme qui voudrait retirer les pratiques à tant de monde! allons donc! retirer des pratiques, moi; je voudrais bien que l'on me disc s'il y a beaucoup d'avocat, beaucoup de juges qui n'ayent pas de quoi vivre à rien faire, et s'il y en avait moins besoin, si ceux qui ont de quoi vivre ne pourrait pas s'occuper à quelques choses de plus amusant que cet avocat, de faire une guerre orale à son adversaire pour lui prouver que son client n'est pas coupable, et l'autre de démontrer qu'il est coupable; ne vaudrait-il pas mieux que les trois quarts de ces hommes la, qui ont de quoi vivre, s'occupe d'histoire naturelle; je ne vois rien d'amusant pour un juge qui se trouve dans la pénible situation de prononcer; tel article condamne à la peine de mort un tel; mais il me semble que ce juge, rempli des fonctions pénible et qu'il doit souffrir; pourquoi, parce que c'est contre nature, demandez seulement à ceux qui rarement font des crimes innocents, de tous petits crimes, par exemple de couper le cou à un poulet (ceux qui n'en ont pas l'habitude), ils vous diront: j'éprouve un je ne sais quoi qui ne me fait pas plaisir, c'est drôle, et puis, d'un autre côté, demandes au renard quel esset il éprouve en coupant le cou à un poulet, il vous répondra: j'éprouve un sentiment de satisfaction, un sentiment de bonheur, un désire à savourer, un apêtit à satisfaire, une joie de humer du sang chaud et salé, enfin j'éprouve un vrai bonheur de renard; ensuite deman-

dez-lui pourquoi, il vous dira, parce que cela est naturel chez moi, attendu que Dieu (ou la nature, comme il vous plaira) a fait les poulets pour me servir de pature, si le renard ne vous dit pas cela, il me l'a dit à moi, et quand je lui ai demandé pourquoi je n'éprouvait pas ce qu'il éprouvait quand je coupait le coup à un poulet, il m'a répondu que c'était parce que je me servait pour cela d'un autre arme que celle de la nature, à quoi je lui dit : mais, si je me servait comme toi de mes dents, l'esset que j'éprouve serait encore pire; il me dit alors : c'est que Dieu n'a pas créé les poulets pour te servir de pâture; Dieu a fait pour toi du blé, etc. etc., que je foule aux pattes; et si tu veux éprouvé le même esset , la même sensation, le même plaisir que j'éprouve en seignant, en croquant, en broyant, en avallant un poulet; prend de ce qui sort du blé, quand tu te sentira déjà un pen d'apétit, prend de la farine, pètris la, fait une galette, ensuite allume ton feu, et tu commencera déjà à ressentir ce que j'éprouve lorsque je guette un poulet; ensuite fait cuire ta galette, après met du beurre et du sel dessus, et quand le tout sera à point, mord dans la galette, et lu éprouveras ce que j'éprouve quand je mord dans mon poulet, le beurre et le sel te seront le même plaisir que me sait le sang, et la pâte cuite, encor un peu chaude, te sera l'esset que me sait la chair palpitante : voilà ce que le renard m'a dit (il en a dit bien d'autre à Lafontaine); j'en ai fait l'épreuve et j'ai reconnu qu'il a raison.

D'après cela, comment voulez-vous donc qu'un homme, un juge n'éprouve pas un sentiment pénible lors qu'il prononce un arrêt qui va faire
immoller un homme; il éprouve une sensation pénible, tout simplement
parce que la chose n'est pas naturelle, cela répugne à la nature; croyez-moi,
législateur, supprimée cette barbarie, on en a déjà beaucoup supprimée,
abolissez encor la peine de mort (1) et en le faisant vous éviterez beaucoup
de crimes. Croyez ce qu'un mourant vous dit; et il vous dit que la privation de la
liberté pendant un temps proportionné au crime suffit comme punition infligé
par les hommes, c'est de la civilisation; et la peine de mort, c'est de l'ignorance
et de la barbarie; ne dites pas cela est nécessaire, il faut punir pour servir

⁽¹⁾ Ainsi que les cachots humides, sans jour et sans air, qui sont une barbarie plus atroce que peine de mort. Croyez-vous donc que le criminel n'est déjà pas assez' malheureux d'être crien le faisant mourir à petit 10,000 fois; la justice ne doit pas être de la vengeance. Croyez-vous peine; la privation de la liberté suffit comme punition.... Si vous tranchiez la tête aux femmes adultère, il se commettrait d'avantage d'adultère, mais on se cacherait mieux.

d'exemple aux méchants, pour leur donner de la crainte; ne dites pas cela, puisque c'est un refuge, une consolation de mourir, pour celui qui n'a plus d'espoir, alors si comme moi il ne veut pas se tuer, si personne ne veut venir à son secours; alors celui-ci risque sa tête et prémédite un coup qui doit ou le sauver ou le perdre. Il sait cela d'avance, que de deux choses l'une, d'autres croye sérieusement à la réussite de leur crime, et la Providence vient déranger l'exécution de leur plan; moi, c'est dissérent, ne pouvant plus vivre et ne voulant pas me suicider, je présère la guillotine et je prémédite de sang froid un crime pour être condamné par les hommes et absout par Dieu; je ne veux pas me tuer chez moi pour ne pas donner un spectacle hideux à ma famille; je ne veux pas aller me tuer au loin avec de faux papier dans mes poches, parce qu'on dirait que je suis un fripon qui al fui avec la pelotte. Pour la consommation de mon crime, j'aurez deux pistolets; les balles ne seront pas en plomb, je les ferez moi-même et je ne direz pas en quel métal, cela est pour ma curiosité pour voir si de plus coupable que moi ne trouveront pas dans leurs poches mes soi-disant balles. La Providence dirigera mes balles, et je ne négligerez rien pour la réussite de ma culpabilité pour profiter de la peine de mort; mais après moi, ô législateurs, abolissez-la, puisque c'est elle qui me fait faire un crime, au moins mon crime aura servi à en éviter des milliers, à quelque chose malheur est bon; je ne me sacrisie pas pour cela, puisque je voulais mourir avant d'avoir cette pensée, je veux que ma mort soit utile, voilà bientôt 6 ans que dure mon agonie, je ne puis plus porter cette nouvelle croix je suis accablé sous le poids, je conviens avec moi-même que par suitte de souffrance mon moral et mon phisique s'affaibli, à la prochaine paperasse d'huissier je succomberez, et dans mes derniers moment, j'ai eu l'audace de dire d'écrire qu'il y avait moyen de supprimer la guerre, et de saire des invalides civils pour les malheureux travailleur après 45 ans de services, oui je l'aurais tenté si j'avais réussi à amasser dans mon commerce et mon industrie, du pain pour mes vieux jours; mais si à la première tentative de faire du bien à l'humanité soussirante, on m'avait rit au nez pour me dire que j'étais fou, j'aurais cessé et je me serais occupé pour remplir les vides du temps de la nature animal et végétal; cufin de la lecture aujourd'huy voyant qu'il me sera impossible d'avoir du pain je veux mourir; ah! M. de L.....si vous m'aviez compris, si vous aviez pu me croire vous m'auriez sauvez, mais non, vous m'avez cru fou, puisque je ne puis trouver personne pour me sauver j'en trouverez pour me tuer puisque je ne suis qu'un peu de poussière, je tâcherez d'en reduire un autre en poussière pour que d'autres m'y réduisent ensuite, je suis aussi une créature de Dieu, et une des plus pures (dites si vous voulez, hommes que c'est de l'orgueil), je n'ai jamais éprouvé de haine pour mes ennemis, je n'ai jamais éprouvé le sentiment de la vengeance, la verta m'a perdu, en disant des vérités que j'aurais du taire, je n'ai jamais éprouvé aucune frénésie: je croyais toujours que mon terrible et seul gros créanciers cèderait à mes prières et il n'y cédait toujours qu'à moitié, elle ne cèdera plus rien et quand même, il est trop tard, il faut mourir, quel malheur, moi pouvait gagner tant d'argent, il y en a dans ma partie qui en gagne et

qui n'ont pas le quart de mes capacités.

6 ans d'agonies, ah mon Dieu, donnez-moi donc encor de la force, je ne puis plus vivre, je n'ai jamais fait aucun mal, et je veux mourir cou pable, parceque je sait que vous me pardonnerez ô mon Dieu, et que les hommes me tueront, plus vous aimez et plus vous envoyez de souffrance, vous me rappelez donc, ah! si je dois être utile envoyè moi un ange gardien un sauveur une minute avant la consomnation de mon crime, j'y renoncerez de grand cœur puisque vous le voudrez: s'il faut que je le consomme, je ne puis tirer sur un de mes ennemis attendu que ce serait de la vengence; je ne puis tirer sur le Roi, attendu que cela pourrait faire de trop grand malheur pour la France, je ne puis tirer sur le premier venu à bout touchant ce serait de la cruauté, il faut donc que je cherche un haut personnage ou n'importe qui pour le tuer, la providence sera là; l'intention est réputé pour le fait, cela me suffit, j'ai l'intention de tuer pour qu'on me tue.

Cependant je crois qu'il n'y aurait pas cu d'hommes plus heureux que moi si j'avais pu me relever de ma chute. l'ai commis la faute de signer ma chute malgré moi, j'en ai soussert et gémis pendant 6 ans pour tâcher de me relever; je crois même que sur 100 hommes à ma place, 98 aurait succombé avant 6 mois s'il avait voulu comme moi s'en sauver sans faillite. Maintenant il n'est plus temps, car si j'avais le choix maintenant entre la faillite et le crime, je choisirait la faillite; le désespoir seul en serait la cause, et non l'intention de faire du tort, homme! Je suis coupable, j'ai l'intention et je la prémédite de sang-froid; tuez-moi, vous ne serez pas coupable; je rends au Créateur sa créature par les moyens qu'il m'inspire, je Pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal et je n'en veux à personne; mes ensants et mes autres proches m'out dévoré et rongé sans, je crois, en avoir l'intention; s'ils avaient l'intention, le remord me vengera: une ouvrière que J'avais intéressé dans ma maison et qui ne m'a fait que du mal sera bientôt dévoré par le remord et la débauche..... un ouvrier et sa femme que J'ai gardé onze ans, me tuais à coups d'épingle, la semme en débauchant mon fils; ils finiront mal. Heureux ceux que j'ai employé et qui m'ont servi sidellement, ils auront la paix du cœur. Adicu tout, je ne suis que poussière et j'y rentre, avec le regret de n'avoir pu faire seulement le quart du bien que j'aurais pu faire si j'étais parvenu à être très-petit rentier; adieu tout! je voulais finir là, mais non, non seulement que j'ai l'intention de rédiger ce brouillon et de le mettre au nette, ou le bruler si je n'en ai pas le temps; je veux vous dire aussi, mes ex-frères, que vous pourriez croire que je cherche à établir d'avances des circonstances aténuantes, il n'en est rien; j'avais cette intention il y a quelques temps en commettant un crime de lèse-intérêt; mais, comme j'en ai fait la confession à un philantrope, je ne l'ose plus dans la crainte qu'un mot fasse ratter mon ex-projet. Je me suis trompé envers ce philantrope ou il ne m'a pas compris; c'est un malheur.

Mais vous savez, hommes, qu'il y a des hommes qui sont resté vertueux jusqu'à 60, 70, 80 ans, et qui sont ensuite devenu criminel; sans doute qu'ils avait des raisons pour cela. Peut-être bien voulait-il mourir; moi, je suis resté vertueux jusqu'à ce jour, et je ne peut plus vivre, ne croyez pas que je cherche à établir des circonstances aténuantes, je tente seulement à en effacer la barbarie, la méchanceté, la vengeance, la haine, enfin, que le monde ne me considère pas comme un scélérat, que le monde me plaigne, et voilà tout. Je suis un criminel, et si vous trouvez des circonstances aténuantes, vous serez coupable plus que moi, car si vous ne me condaninez pas à la mort, vous ine ferez faire un plus grand crime; sachez que dans mon esclavage volontaire je suis libre, sachez aussi que l'homme dans les fers est libre, libre de penser, c'est en pensant qu'on invente, vous ne pouvez pas enchaîner la pensée, j'inventerais donc un crime plus grand que celui-ci, et c'est vous qui en seriez coupable; frappez donc. obéissez à la loi, vous ne serez pas coupable, si cela vous répugne, tant mieux, ce sera une preuve que vous tâcherez de contribuer à son abolissions, tenez, je viens, il y a deux heures, d'être dérangez d'écrire ces présentes par un jeune homme de 25 ans libéré du service militaire et revenant d'Affrique, voici une partie de notre colloque ou conversation : D. Que dites-vous de la différence de la chaleur de l'Affrique avec celle que vous éprouvez ces jours-ci à Paris. R. Il fait plus chaud la bas, mais on respire, ici on étouffe, et je me sens plus mal à mon aise. D. Avez-vous bien soulfert. R. Oui, toute sorte de privation et de fatigue. D. Avez-vous eu l'occasion de tuer des ennemis autrement que de tirer dans le tas ou le nombre, enfin, corps à corps et isolément. R. Oh! oui, et même plus d'un. D. Comment? R. Un jour je gravissait un ravin, arrivé en haut, je me trouve face à face avec un bédouin qui me couche en joue, aussitôt, je tenais mon fusil et j'avais le doigt sur la gâchette (sans être en joue), et d'un seul temps, pan, je fus le plus leste, et je le descendit d'une balle en pleine poitrine. D. C'est très-bien, il vaut mieux tuer le diable qu'il ne nous tue, ça, c'est de la présence d'esprit et de la vivacité qui vous a sauvé la vie et causé la

mort au bédouin. (Je ne lui ai pas dit que c'était le mort le plus heureux, mais je le pensais, en esset, c'est heureux de mourir sans s'y attendre et sans soussirir.) R. Un peu plus loin, j'aperçois un voltigeur, qui venait de trouver un bédouin sur un arbre perché, pas comme le corbeau, mais bien pour se cacher, le voltigeur le couche en joue, tir, et le coup ratte, il remet une capsul, la capsul part encor, et le coup ratte encor, il remet une 3me capsul, idem, une 4me idem, une 5me idem, une 6^{me} idem, à chaque explosion de capsules, le Bédouin faisait un petit soubresaut, en disant, en son langage, et chaque fois, ah mon Dieu! à la 7 me capsule, pan, le Bédouin tomba mort. D. Ce voltigeur a sait chez les soi disant barbare, une action de barbare, car il devait le faire prisonnier, et il a sait soussirir sept sois plus que la mort à une ennemi sans désense, cela lui portera malheur, et il mourra plus malheureusement que celui qu'il a fait tant soussirir. Et vous sergent avez-vous été blessé bien des fois? R. Jamais. D. C'est parceque vous n'avez pas commis d'action barbare et que vous vous êtes battu à votre corps défendant pour remplir juste votre devoir d'obéissance aux lois et à vos supérieurs, si vous repreniez du

service, continuez, soyez brave et jamais barbare, au revoir.

Après cette conversation, et lorsqu'il fut parti, je me mis à penser, et il me vint des souvenirs que j'avais connu des vieux soldat ayant 15, 20, 25 ans de service, ayant traversé tous les dangers de la guerre, en sont revenu sain et sauve; c'est bien sur qu'il n'était que brave et non barbare et féroce, je le voyais bien dans leur phisionomie et leurs discours. Il me vient encor un autre pensé, que si Louis-Philippe, roi des Français avait commis tout ce que ses ennemis chuchotte; il serait déjà mort de la main d'un assassin, et, dernièrement encor, la providence n'aurait pas détourné le plomb du misérable et adroit Lecomte. Je dis le misérable Lecomte, et moi, que dira-t-on de moi, dira-t-on le misérable cependant tout ce que j'écris ici c'est pour qu'on ne le dise pas, et qu'on dise le malheureux, oui le malheureux, qui a osé dire dans un mémoire qu'il était susceptible de faire de grandes choses, quand il serait petit rentier, entre autre de donner un moyen pour éleindre les guerres, et chacun dira le fou, éteindre les guerres, mais c'est impossible, c'est un sléau, non messieurs ce n'est pas un sléau, ce n'est pas un stéau de Dicu, c'est un stéau par la volonté des hommes, la peste est un sléau de Dieu, dit-on, c'est un sléau causé par l'ignorance et la paresse, s'il n'est causé par le fléau de la famine, qu'on peut éviter par des approvisionnements, mais comme la science fait de grand Pas, on évitera la peste, en assainissant partout pour éviter les émanations et les putréfactions, quand à présent, je ne reconnais que deux sléaux de Dieu, qui sont les déluges de scu et d'eau, la science aténuera beau-

coup les effets de la foudre encor beaucoup plus qu'aujourd'huy, Dieu a créé l'homme a son image et il lui a donné deux qualité de plus qu'aux animaux, qui sont, l'inovation et la barbarie, l'une pour le bien et l'autre pour le mal, inventez donc homme, inventez pour le bien, inventez pour suprimer la barbarie. N. S. Jesus-Christ a commencez, il voulait que nous soyons tous frères, que nous nous aimions, inventez donc barbare pour cesser de l'être, que me manquait-t-il à moi selon ce siècle, il me manquait un peu d'égoïsme, si l'égoïsme va toujours croissant, je vous prédit que cela amenera un bouleversement qui sera un fléau (non pas de Dieu puisqu'il laisse tout faire), inventez homme, inventez pour éviter les fléaux, encouragez les inventeurs, cela commence déjà un peu, continuez, augmentez ne les traitez pas de sou quand même il vous le paraîtrait; autresois la barbarie leur crevait les yeux, etc., etc. Maintenant cela va déjà mieux à quelques uns, on leur élève des statues après leurs morts, et il sont mort de misère, c'est égal cela va mieux, quand on aura inventé a donner du pain aux inventeurs cela ira très-bien, ils inventrons pour créer et supprimeront ce qui détruit, ce qui nuit, on supprimera la guerre, les millions que le génie de la guerre absorbe, serviront au génie créateur, avec on donnera du pain aux inventeurs, Dieu ne défend pas cela, tel et tel général, dont on encence le génic depuis bien des siècles et aujourd'huy croyez vous que sans la guerre ce génie aurait resté innactif, non il aurait créé quelque chose et on l'encencerait pour avoir créé, croyez-vous donc que cet encens la lui répugnerait, non.

On dira, c'est impossible d'éteindre la guerre, ô homme vous niez donc que vous êtes créé à l'image de Dieu, ch bien moi je crois que l'homme est fait à l'image de Dieu avec cette dissérence, qu'il a deux qualités, celle du bien et celle du mal, croyez-vous que le jeune enfant qui doit être général, qui est né avec avec du génic de l'esprit de l'intelligence, croyez-vous donc que lors qu'il teste la mamelle, son génie soit le génie de la guerre, point du tout, c'est du génie, de l'esprit de l'intelligence qui sera selon la direction qu'on lui donnera ou qu'il prendra, vous en ferez ou un grand guerrier, ou un homme pieux, ou un savant, ou un artiste, ou un inventeur, en un mot vous en ferez si vous voulez ou un grand producteur ou un grand destructeur, cela dépend de la direction de son esprit, voilà qui vous dit que ce n'est pas impossible d'éteindre la guerre, faites d'abord des invalides civiles pour reposer et nourrir le pauvre producteur après 40 à 45 ans de labeur; cela n'est pas impossible à faire, moi je le ferai avec rien; en disant toujours c'est impossible, vous empêchez d'essayer et d'entreprendre; ce qui vous paraît impossible, dite seulement c'est difficile : moi je ne voit que deux choses impossible, l'une de toucher le sirmament avec le doigt, l'autre de sonder les conscience. Ah! si on pouvait lire dans la conscience d'autrui,

moi je serais riche, riche, très-riche, comme je comprends la richesse pour moi, oui, si on pouvait savoir la pensée des autres; Monsieur de L..... après avoir lu mon mémoire il m'aurait sauvé ou protégé, c'est impossible de deviner les bonnes ou les mauvaises intentions, le monde est réduit à craindre le monde et à se méfier des honnêtes gens, aussi Monsieur de L.... s'est dit: cet homme est fou, mais je me garderez bien de le lui dire, je vais lui répondre quelques douceurs, et je ne signerai pas, attendu qu'il n'est pas instruit, il n'en sera pas blessé, car si je savais que cela le blesse je signerais; merci, homme savant, vous avez appris que les hommes sont méchants, et vous en avez peur, vous ne me croyez pas un méchaut mais vous me croyez fou, merci. Vous croyez aussi que c'est impossible de supprimer la guerre, parce que vous avez chantez des guerriers, vous seriez en désacord avec vos œuvres si vous tentiez un peu à aider à supprimer la guerre.

guerre, mais vous ne seriez pas en désacord avec votre cœur.

Je n'ai pas assez longtemps à vivre pour écrire et vous enseigner les moyens, voici sculement l'idée de la possibilité, pour que tous les hommes de l'univers puissent s'aimer, se respecter : il ne faut qu'une scule langue universelle, une scule religion universelle, si vous ne voulez pas faire de jaloux, inventez une langue nouvelle; et une religion nouvelle sans mystère, net et clair dans deux siècles les hommes seront tous frères, et s'aimeront beaucoup plus que la majeure partie des frères du même sang ne s'aiment aujourd'huy. On n'aura plus besoin de mettre aux portes des serrures de sûreté et a secret, un loquet ou un bec de canne suffira, si quand mon système serait a jour, on venait me dire par objection mais, si on supprime, la guerre, la misère, la débauche, le vice, la terre sera bientôt trop peuplé, et ne pourrait plus nourrir toute la multitude, je dirais ne craignez pas cela l'homme invente selon des besoins, je vous inventerez moi-même une échelle un nivos la terre est vaste il y aura toujours des pauvres et des riches mais il n'y aura plus de misère douloureuse, il faut pour le bonheur du monde la paix universelle, la même moral universelle, et les invalides civil universelle, c'est faisable il n'y a qu'à vouloir, il faudrait plus de cent pages pour l'expliquer, c'est ce que j'aurais écrit ainsi que bien d'autres choses si j'étais parvenu à amasser des petites rentes (1); aujourd'huy ayant bientôt 52 ans je n'ai rien, quoi qu'ayant encor dans mes mains un établissement qui vaut plus de cent mille francs pouvant me rapporter dix mille francs par

⁽¹⁾ Pour tout cela j'aurais seulement écrit mes idées et indiqués les moyens (je crois l'avoir déjà dit) et si on en eut ri je n'aurais pas marquez de trouver autre chose pour me distraire, tel que jardinage, promenade, lecture beaucoup de lecture, je l'aime beaucoup, je n'ai presque rien lu, je n'ai jamais eu le temps; je désie qu'on trouve un homme plus paisible plus sobre et plus probe que moi.

an, ne devant que vingt huit à trente mille francs, je ne puis trouver un aide un sauveur (1), je suis découragé et abreuvé de toutes sortes de dégoût, je ne puis plus travailler, il faut donc mourir, mais reconnaissant en moi que Dieu a fait une bonne créature je ne veux pas la briser je m'abandonne à loi des hommes pour me rendre à mon créateur qui me pardonnera. Je crois cependant qu'il y a encor beaucoup d'homme philantrope mais ils craignent de se tromper et il ont peur de se démunir de ce que soit disant procure le bonheur de ce siècle, ils se trompent par la crainte d'être trompé, je n'ai plus d'espoir je veux mourir; loi tranche ma vie personne ne sera coupable hommes, prononcez hardiment, je suis coupable; il me serait tout aussi facile de n'être pas guillotinné, qu'il aurait été facile à N. S. Jésus-Christ de n'être pas crucifié, mais pour lui il le fallait et pour moi il le faut, ne vous imaginez pas hommes que je monterez au court suplice comme un larron, comme un arogant, ni par bravade, je tâcherez d'y monter avec le plus de calme possible, avec résignation, avec respect, en fixant tout ce que je regrette de la nature, si mon esprit et mes sensations me cause une défaillance j'en suis peiné d'avance, car je ne pourrez pas dire mes dernières paroles au prêtre, et si je puis le dires, elles ne seront pas stériles, alı! mon Dieu, je ne sait à quel plan m'arrêter, Dieu juste inspiré-moi est-ce à l'homicide ou au suicide? Dois-je mettre une copie de cet écrit avec une autre écrit pour la réhabilitation de ma mémoire, dans la terre l'enfouir profondément dans un tube de cuivre, on le trouvera tôt ou tard, ah! si Sa Majesté L. P. avait lu ma pétition je ne serait pas si malade, et on me répond poliment qu'elle a passé sous les yeux du Roy, ah! monsieur le chef du secrétariat je vous demande la permission de ne pas le croire, et de croire que vous m'avez pris pour un sou-Si j'étais roi je nommerait à cet esset 6 chess comme vous et plus s'il le fallait il serait tous du même grade mais de dissérents âge et de dissérentes religion afin qu'il soit divisé de pensé et d'opinion, il ferait tous les 6 la même chose et nul d'eux ne pourrait me trahir je voudrais qu'il vienne tous les 6 à la fois me rendre compte sommairement de toute les petition de leurs sujets et de leurs but, je crois moi, que si le Roi avait eu connaissance des lettres du misérable Leconte, surtout de celle où il dit, votre vieux coquin de conservateur, Sa Majesté aurait dit, voilà un homme peu respectueux, voilà une mauvaise tête, un homme dangereux, il lui faut une seche réprimande et l'éloigné en lui accordant une autre place bien loin de Paris, a coup sur que si le Roi avait vu cette lettre Leconte ne serait pas mort régicide.

⁽¹⁾ Je ne suis connu d'aucun homme riche voila le malheur, et mon fatal mariage m'a fait fuir le monde, et c'est encor lui qui me fait quitter ce monde.

Oh, mon Dieu que vais-je devenir je n'ai jamais voulu me mettre en faillite et je le disais, je disais même que je préférerais la mort, mais quel enser de pouvoir gagner tant d'argent et de ne pas le pouvoir, voir venir les pratiques et manquer à vendre trois sois plus que je ne vend, mais à qui donc demander du secours j'en ai demandé aux hommes de tous rang de toute religion; avoir à payer un billet à ordre tous les cinq jours, quel enser quel purgatoire, c'en est sait Dieu m'appelle je ne puis plus souf frir puisque je ne veux pas décheoir, il faut donc mourir mais si on trouve cet écrit que je sais pour bien constater la préméditation, si je me trompe et que les juges disent, il n'a pas osé se tuer le lâche, et que je manque mon coup, ils diront il a sait semblant pour nous obliger à le tuer, il saut l'en punir. Ah! messieurs mes juges, ce que j'en sais c'est pour n'être pas considéré comme un Louvel, comme un Fieschi, comme un Leconte, pour qu'on aie pitié de moi et qu'on ne me sasse pas trop soussirir en prison en attendant la fin du jugement, et puis pour que le monde ne me voye Pas trop noir, je voudrais pouvoir me montrer tel que je suis, mais on ne me croira pas, mais je pense que le doute entre la bonté et la méchanceté aténuera aux yeux du monde la noirceur du crime, noirceur que je n'ai Pas, il ne me manquait qu'un peu plus d'égoïsme et un peu plus de hardiesse, quand je devais à un fournisseur et que le temps convenu était echu ne pouvant pas le payer je n'osais plus demander à crédit crainte d'un affront ou resus, et je manquais à produire, ce qui me portait pré-Judice, si madame ma bailleresse m'avait accordé le temps que je lui demandais, je ne serais pas la ah! madame les six derniers mois que vous m'avez resusé me tue, j'aurais dû vous braver dans votre intérêt et dans le mien.

Et mon teneur de livre après lui avoir tout consié et même dit que j'étais en danger de périr, et que par sa paresse ou pour toucher quelques mois de plus, me retarde mes écritures de 3 mois, il m'achève. Si tout cela avait été fait, ma position se scrait trouvé légalement établie à ce que mon actifmon passif de 35 à 40,000 fr. et j'aurais pu trouver un mariage et j'aurais été secondé et heureux maintenant tout est manqué je ne puis plus marcher, il faut mourir voilà 6 aus que je suis abreuvé de fiel; il y a beaucoup de femme veuve qui ont soussert et il y en a qui ont trois, quatre 5 et 6 mille francs de rente, que si une d'elle me connaissait à présent au moment que je suis ruiné, elle voudrait m'épouser pour me sauver. Si j'avais eu un peu plus de temps je l'aurais cherché, mais ma bailleresse ne m'a donné que jusqu'au 1^{er} octobre pour la rembourser, et ensuite elle rentre dans tous ses droits, et depuis longtemps je ne puis déjà plus marcher saute de fonds et de tranquillité je ne veux pas aller en prison comme failly; ainsi,

messieurs mes juges, soyez généreux, armés vous de la loi et frappez, je suis coupable, il y a dans mon cerveau, intention, préméditation; j'avais inventé mieux que cela pour ne pas mourir mais comme je l'ai fait connaître, j'y renonce et je présère mourir, j'ai trop soussert, je soussre trop, je ne puis soussirir plus longtemps et je ne puis mourir de chagrin, ni de ma main; quel malheur pour moi qu'on m'aie secouru il y a environ deux ans dans une asphixie, par imprévoyance, qui dura sept heures sans connaissance, une grande quantité d'acide carbonique n'a pu me tuer, tant ma carnation est saine, si j'étais mort à ce moment j'aurais été estimé et regretté, quel malheur que cela ne soit pas, on trouvera à mes comptes de caisse un déficit, qui n'est que le résultat des oublis d'écrire dissérentes dépenses; ah! si je pouvais donc me réfugier dans quelques grottes dans quelque coin de la terre — ah si le grand personnage victime de mon homicide volontaire ne recevait qu'une légère contusion, je préférerait cela à le tuer ou à le manquer : je mourerez sans remord, mais en regrettant considérablement la vie-

(+) Quand à une langue nouvelle, je crois que cela ne serait pas nécessaire, attendu qu'on n'aurait pas de peine à faire prévaloir la langue française puisqu'elle est à la mode dans les Cours de plusieurs puissances mais cependant je pense qu'une nouvelle langue serait nécessaire afin qu'on puisse oublier toutes les misères et les discordes passées, pour cela on ne réimprimerait que les ouvrages concernant les arts et les sciences; voyant que Sa Majesté Louis-Philippe avait l'esprit porté à la paix, j'espérais que si il lisait ma pétition le Roi m'aurait sait mander pour me questionner, et à coup sûr que Sa Majesté aurait bien voulu me protéger, elle aurait compris que le Roi des Français aurait pu sacrisser quelque moment pour entendre ou pour lire quelque chose qui aurait l'air d'utopic ou de folie, puisque d'autres rois entendaient bien des boussonneries, le Roi sait bien que les lumières et la sagesse peuvent retirer de l'enseignement de toutes choses; si le Roi avait lu ma pétition, il aurait pensé, ou il aurait dit, la Providence m'envoie un oracle ou un sou, dans l'un ou l'autre cas je lui accorde ma potection; et si Sa Majesté avait pensé que je sois sou elle m'aurait sait mettre dans une maison qui n'aurait pas été une maison de sou, asin que je ne le devienne pas plus, si Sa Majesté Louis Philippe n'avait pas jugé à propos de m'aider à rester fabricant, elle aurait 17 pages de ma donné des ordres, oui si Sa Majesté avait pensé que je soit sou elle aurait préméditation drola- donnez des ordres pour que je sois placé dans une maison de campagne et qu'on me donne tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie et tout ce qui est nécessaire pour écrire, avec la liberté d'aller et venir dans la maison et le jardin, le Roi aurait dit je veux lire tout ce que mon fou écrira, qui aurait-il détonnant que Sa Majesté veuille avoir un fou, d'autres

rois avait bien des boussons, les dits boussons était très glorieux et très content d'être bousson du Roi, moi si je l'étais devenu le sou du Roi j'aurais été plus heureux qu'un pair de France (n'en ayant pas les capacités), même tout en étant prisonnier dans quelques vieux château pourvu que je vive, que je respire l'air que je voie la nature que j'écrive et que le Roi me lise pour se distraire. Je n'aurais pas été long temps à n'être plus que prisonnier sur parole, et même quoique prisonnier sans dépasser la porte du jardin ou du pare selon ou le Roi aurait bien voulu m'envoyer, j'aurais

cru que l'univers m'appartenais.

Il s'en est fallu peut-être de bien peu de chose que je sois un heureux et aisé fabricant, ou un heureux sou, si sculement ma supplique ma prière de environ dix-huit à vingt pages avait été présenté au Roi, mais la fatalité qui m'a toujours poursuivi a fait que je l'ai mis à la poste seulement quelques jours avant l'événement de Fontainebleau, et ceux qui auront décacheté ma pétition se seront dit; le Roi n'a pas besoin de savoir, surtout dans ce moment, qu'un fou ose lui écrire; si nous disions cela au Roi, il dirait peut être que nous sommes aussi fou que le fou d'oser lui parler de cela. Messieurs, j'ai dans ma croyance que le Roi (1) aurait dit, c'est bien je verrez cela, et que Sa Majesté aurait daigné employé quelque moment de loisir pour examiner en dissérentes sois ma pétition; et mon malheur ne se consommerait pas comme il va se consommer, je comptais si bien (dans le cas ou le Roi aurait lu ma prière) que Sa Majesté aurait eu la curiode me mander, que j'avais eu soin de décrire les émotions trop apparentes que j'éprouverais d'après une constitution naturel et l'esset de la sensibilité de mon système nerveux. Je l'avais même dit aussi dans mon mémoire de plus de 160 pages à M. de L....; mais dans ce mémoire je ne parle pas de ma pétition au Roi, ledit mémoire est dans les mains d'un autre philantrope duquel je n'ai pas de réponse, cela me vexe tant que cela donne lieu à cette préméditation pour terminer mes soussrances, ne me ^{vo}yant plus d'espérances.

Le Roi aurait vu que j'étais victimes d'un imbécile d'avocat qui n'a jamais été capable de l'être et qui ne l'a été qu'un instant, ne pouvant pas l'être, Sa Majesté aurait vu que ce bailleur que je ne cherchait pas était cause

⁽¹⁾ Si je n'avais pas craint de fatiguer Sa Majesté la Reine des Français de mes lamentations, je me serais adressé à sa bonne nature, mais la sachant toujours dans la douleur, je ne l'ai pas fait, cependant j'ai des parents qui aurait pu approcher facilement madame la duchesse de Marmier, et qui aurait pu lui remettre une pétition un peu plus courte, et Madame la duchesse de Marmier l'aurait remis à la Reine. Ah! que n'ai-je suivi mon premier idé. Maintenant d'après mon action, mes parens seront repoussé de madame la duchesse.

de mon malheur, elle aurait aussi donné un coup d'œil à mes produits et m'aurait aidé d'une manière ou d'un autre, cela ne lui aurait couté que quelques paroles, elle aurait jugé que quand même sur dix choses que j'aurais eu dessein de faire, si je n'avais réussi qu'a une chose, je valais bien la peine d'être protégé, ainsi, que j'aie été ou le protégé du Roi, ou le fou du Roi, cela aurait été un grand bonheur pour beaucoup de monde. Le Roi ayant l'esprit à la paix (e'est visible), aurait réfléchi sur ce qu'il aurait lu de moi, et puis après avoir murri les choses aurait fait, en cinq ans avec rien les invalides civil; quand les autres potentats auraient vu que Sa Majesté était aimé et adoré de tout son peuple, les autres Rois en aurait fait autant et une fois arrivé la, c'était un grand pas de fait pour la paix universelle et perpetuel pour tous les tems, des siècles des siècles, ainsi qu'a toujours les

mêmes Branches et mêmes races de Rois dans chaque Royaume.

Pendant que le Roi des Français aurait fait construire une quantité de simple bâtiment pour les invalides civil, Sa Majesté pendant ce tems aurait murri son pland pour la paix universelle, en même temps Sa Majesté en aurait fait part aux Princes ses enfants et petits-enfans. Ensuite le Roi aurait dit à Sa Majesté l'empereur de Russie, frère la Providence m'a envoyé un homme que je croyais d'abord fou, et ce n'était qu'un messagé de la divinc Providence pour annoncer les moyens de la possibilité de bonheur du genre humain, ou bien il dirait tout uniment à l'empereur — vous savez ce que j'ai déjà fait pour le bonheur de l'humanité, si vous voulez vous entendre avec moi et marcher ensemble pour la paix universelle nous réussiront : une fois que nous seronts d'accord nous inviterons l'Allemagne et l'Angleterre à s'entendre avec nous, notre union de quatre grandes puissances nous donnera une grande force moral, quatre autres puissances ne tarde rons pas à nous offrir leurs concours et leurs unions, et le reste arrivera tout seul, ensuite tout Potentat ensemble nous signerons un actre sacré de sainte alliance ou il sera expliqué que nul ne se fera la guerre durant le temps des préparatifs de l'œuvre sainte de la paix universelle, et une fois cette paix signé elle le serait à toujours et pour tous les siècles des siècles et tous les Rois de la terre qui sont roi aujourd'huy le serait toute leur vie et libre à eux d'abdiquer quand il serait vieux pour ce reposer, et toujours et éternellement la même famille de descendant en descendant dans chaque royaume ou empire selon le pays serait gouvernant et il tiendrait toujours dans tous les tems sa couronne de Dieu. Quand tous les Rois, en un mot tous les souverains de la terre saurrait de quoi il est question on imaginerait un grandiose congrés ou tous les souverains y viendrait en y amenant leurs sages les plus savant, et la on discuterait, chacun aurait ses interprete, des savants composeraient une nouvelle langue, d'autres savants composeraient une nouvelle religion qui dirait toujours que Dieu est partout, qu'il entend tout, qu'il voit tout, qu'il punit le méchant, et qu'il récompence le bon, enfin dans 200, ans tous les hommes serait frères n'importe leur

couleur et leur pays....

Voilà l'âge d'or et dans 200 ans, quand de minuit à une heure deux hommes se rencontrerait dans Paris, il se dirait nous sommes bien attardé mon frère, oui mon ami bonsoir; bonne nuit. — tandis qu'aujourd'hui à pareille heure on passe au large, celui-ci se tient ferme avec sa canne, un autre prend sa clé à sa main, un autre ne songe à rien, un autre compte sur sa force, un autre noue des gros sous dans le coin de son mouchoir, un autre a la main sur le manche de son poignard ou de son couteau, ou la crosse d'un pistolet, c'est un ouvrier par ci un ouvrier par la qui a veillé pour finir quelque chose et comme il est tard il emporte une lime 3/4 ou un marteau, en voici qui demande l'heure sans mauvaise intention l'autre répond j'ai oublié ma montre, un autre la demande avec mauvaise intention et l'accident dépent de la réponse et beaucoup ne se préocupe de rien, beaucoup ont peur et n'en convienne pas; les hommes ont peur des hommes et les loups n'ont pas peur des loups.

J'ai rêvé un âge d'or possible, je n'ai rien lu, ni de Fourrier, Cabet, Saint-Simon, etc., etc. Les quelques mots que j'en ai entendu dire me font l'effet d'un roman de Voltaire que j'ai lu il y a vingt ans (Candide). Je ne me suis jamais occupé d'aucun genre de politique j'étais fabricant, et depuis deux ans je ne sais plus ce que je suis, et de tout ce que j'ai écrit tant dans mon mémoire à M. de L..... ainsi que dans ma supplique au Roi, à coup sûr que mon esprit n'aurait pas été distrait de tout cela si je ne m'étais

pas vu en danger de mourir.

Si tout cela, et eeci, fait dire que je suis fou je le suis donc de ne pas croire l'être, en tous cas je vais donner la preuve de mon plus grand accès de folie qui n'est qu'une précaution pour n'être pas massacré par la colère

du peuple la voici: -

Quand je serez au moment fatal et décisif, selon a quel endroit dans quels lieux et selon sur qui je tircrez (je n'en sait rien) si je vois que je puisse être assommé ou tué de manière à trop souffrir, je criereai tant fort que je pourrez, j'ai des complices, j'ai des complices, préservez moi je les nommerez et lorsque je serais en lieu de sûreté, on me dirait, vous avez dit que vous aviez des complices nommez les; je répondrais j'ai dit que j'avais des complices pour me sauver de la fureur populaire comme je veux mourir d'un seul coup je n'aurais pas voulu être déchiré, voilà pourquoi j'ai dit que j'avais des complices, la vérité est que je n'ai pas d'autres complices que la fatalité et le désespoir. Voilà une dernière folie

raisonné comme toutes les autres et si je suis fou il y a plus de 25 ans.

— J'ai encore deux lettres à écrire pour demander du secours, et si je n'obtiens rien le moment fatal approchera.

Comme seront étonné et saisi, mes parens, mes ouvriers au moins 400 pratiques et mes connaissances et voisins; mon voisin le maître d'école sera satisfait il jouira de ma perte il pourra avoir une partie de mon local pour agrandir ses classes le misérable il est bien pour un 5° dans mon malheur le misérable hypocrite et il prospère lui, mais il mourra dans des convulsions atroces.

Il n'est pas d'homme qui regrette la vie plus que moi : la fatalité me tue si j'avais eu 10 ans de moins, je me serais résignez à être ouvrier. Va venir bientôt la saisie par huissier ou la saisie de ma personne comme failly, je veux pas permettre ni l'un ni l'autre et je ne veux ni me cacher ni me tuer, je veux que la loi de la peine de mort que je désaprouve me serve à moi, au moins on me croira en disant que je suis criminel si je disais que je suis innocent on ne me croirait pas; vive le roi, la paix, la morale, la religion (je sors de terre et je rentre en terre sans remords).

Suits de ma préméditation.

Messieurs mes Juges, messieurs les Législateurs, croyez bien qu'il me coûterait moins, de me faire sauter le crâne d'un coup de pistolet que de commettre un homicide volontaire, et si j'agis ainsi, c'est encor pour être utile au monde, à l'humanité, si je me tuais, cela n'avancerait à rien, mais en me faisant tuer par votre loi de peine de mort, je crois que cela sera plus utile à la moral de la France, ch! quoi messieurs, vous n'abollisez pas cette loi qui a déjà fait tant d'illustre victime et de martyr. Eh bien? c'est elle qui me sait préméditer un crime, il me convient mieux à moi de me faire couper le coup que de me casser la tête; ne suis-je pas libre, comment donc messieurs, votre loi coupe la tête pour punir, mais vous vous trompez, elle ne punit pas, elle anéanti et voilà tout, elle anéanti des coupables et des innocents, des barbares, et des siévreux de démence et de fureurs; il y a des hommes assez sot pour dire que si on ne coupait pas la tête aux scélérats, ils pourrait s'échapper de prison et faire d'autre scélératesse, cornichons va! Mais un épicier inventerait bien une prison d'où nul ne pourrait sortir, s'il ne le pouvait pas, moi, dans ma folie, je le pourrait bien; faites des prisons qu'on ne puisse pas s'évader, et abolissez la peine de mort (quand elle m'aura servi), abolissez le duel, ainsi que les batteries à coup pieds et de poing, qui détruise deux cents fois plus de monde que le duel, ceux-là meurent rarement sur le terrain, mais les 3/4 meurent dans l'année, à l'hôpital ou dans leur lit, et puis on dit il avait un dépôt, etc. - Abbolissez la peine de mort, supprimez les illustre victimes et les martyrs, il y en a eu assez, par exemple, sans chercher bien loin, je vais vous en nommer trois, Louis seize, le duc d'Enghein, le maréchal

Ney, qu'avait-il sait? S'il avait sait quelque chose et qu'on les eût gardé prisonnier, ils n'auraient sait qu'un certain temps de prison, et leur liberté aurait été une réabilitation, moi, je crois sincèrement que tous les juges qui ont pris part à ces trois époques n'ont pas été longtemps à avoir des regrets d'avoir participé à ces trois sentences de mort. Eh! bien pour que de semblable malheur n'arrive plus, supprimé donc la loi de peine de mort, et si vous ne le saites pas, ne parlez donc plus de civilisation, laissez ce mot pour les animaux qui ne sont que ce que la nature leur commande.

Messieurs les avocats, messieurs les juges, messieurs les législateurs, messieurs les ministres, messieurs les conseillers de la Couronne, vous tous: au nom de l'humanité, conseillez donc le roi, même les Rois, à se faire rendre compte des pétitions qu'on leurs adresses, surtout celles des fous sont les plus pressés, celles des extravagants, n'est-il pas possible que la sièvre du désespoir se transforme en colère, en sureur, et qu'un pétitionnaire sièvreux, désespéré et mourant s'irrite contre un roi, au quel il demande du secours, ce n'est plus la, la même fievre que le pétitionnaire qui demande quelque argent pour appaiser la faim de ses enfans; il se peut que dans des pétitionnaires qu'il y aie bien des sortes de sièvre dans leurs cervaux, et il peut se trouver des sièvres dangéreuses pour les Rois; cherchez bien, résséchissez; il y a jusqu'à des sièvres d'héroïsme, par éxemples, dans les soldats qui veullent prendre une redoute ou autre place, ils sont exposé à périr, et souvent il se trouve un soldat, un lieutenant, etc. atteint subito de la sievre de l'heroisme, et qui se dit, mourir dans 10 minutes ou de suite, c'est toujours mourir, risquons nous et soyons plus utile que de mourrir à cette place, mourrons plus haut, les autres me suivront; alors il monte planter le drapeau sur la brèche (messieurs, vous en connaissez les divers résultats), moi, J. Henry, ma sièvre de désespoir se transforme en sièvre d'héroïsme, pourquoi donc me suiciderais-je comme un homme inutile, Puisque j'ai été utile et que je puis encore l'être en mourrant; je monterez à la guillotine pour prouver la nécessité d'abollir la loi de la peine de mort, et la dissérence de moi au soldat qui monte à la brèche, et que je ne sacrifie pas ma vie, puisque je voulais mourir, mais je sacrisie plus, je sacrisie mon honneur. Néanmoins, en prenant soin de ma mémoire, car je ne sais pas si on parlera de ma préméditation, écrite par moi, si cela était dangereux et immoral, il faut donc que je prenne soin que la terre puisse le dire un jour, tôt ou tard, elle le dira a plus d'une place. Messieurs les législateurs, si vous craignez que mon action sasse naître des copistes, des imitateurs, des concurrents, des contrefacteurs de ma nouvelle invention d'homicide; vous en serez quitte pour faire de suite une loi, qui dira: quiconque commettra ou tentera de commettre un meurtre, dans le but de se faire donner la mort, ne pouvant se la donner lui-même, sera condamné à telle ou telle peine! car si vous laissez la peine de mort, mon action serait contagieuse,

et je ne serait plus la pour attaquer en contre-façon.

Écoutez! et croyez-moi, Monsieur le prince de la Moscowa; je sacrifie mon honneur pour qu'il n'y aie plus, à l'avenir, de sils aussi malheureux aussi affligé que vous! dites pour moi un Requies; grandes familles des Bourbons, des Condés, des d'Orléans, des illustres guerriers, etc., vous avez été dans la douteur par l'horrible barbarie de la loi; pères, mères, frères, sœurs, parens qui avez soussert, dites un requies. C'est peut être un bonheur que le roi des Français n'ait pas lu ma supplique, c'est peut-être un bonheur que M. de L.... m'ait prit pour un fou, c'est peut-être un bonheur que le 2 me philantrope qui m'avait promit de lire mon mémoire, mon gros cahier, et de m'en dire son avis, qu'il m'accable et me méprise par son silence, ce n'est pas de la philantropie comme je l'entends moi-Mais je ne suis pas si fou de me plaindre puisque tout cela me fait sacrifier mon honneur par héroïsme de philantropie. Coment done, moi, fabricant, j'ai ôsé dire au Roi, sire sauvez-moi l'honneur et la vie, accordezmoi votre bienveillante et haute protection quelques unes de vos nobles paroles dites à un gros banquier suffiront, je paierai un intérêt de nouvel invention, j'indiquerez les moyens, à votre majesté, de soulager d'un seul coup, tous les infortunes de tous les points de la France, qui assiègent la générosité de votre cœur paternel, je vous indiquerez le moyen de devenir le plus grand roi de la terre le plus aimez des peuples et aimez des autres Rois, je vous enseignerai les moyens de faire des quantités d'invalides civiles, sans argent, de faire une paix universelle à toujours, et puis beaucoup de choses naturelles et philantropiques, et à cela, M. le Chef du secrétariat me fait l'honneur de me répondre, — « Monsieur, votre demande a passé « sous les yeux du Roi, mais Sa Majesté ne peut malheureusement faire ce « que vous désirez. Le nombre des infortunés qui de tous les points « de la France, ont recours à sa bienfaisance, est si multiplié, qu'asin d'en « secourir le plus possible, elle est forcée de s'interdire d'accorder indivi-« duellement à titre de dons des sommes considérables ; vous comprendrez, « Monsieur, que d'un autre côté, elle doit s'abstenir de tout espèce de prêt. «Je n'ai donc, Monsieur, que des regrets à vous exprimer en vous offrant « l'assurance de ma parfaite considération. — Le Chef du secrétariat (signa-« ture illisible pour moi).

Copie textuelle.

«Au Carousel, le 23 avril 1846.»

O! dérision, offrir de la considération à un homme que l'on croit fou ou qu'on ne considère que comme un atôme, et lui dire : le nombre des

infortunés est si multiplié sur tous les points de la France. Mais, Monsieur, si vous aviez lu un peu plus que le quart de ma supplique au Roi, vous auriez vu qu'en me secourant et en me protégeant c'était venir au secours de tous ces infortunés que vous dites si multipliés, puisque j'ai des moyens d'empêcher bien des infortunes. Vous dites que Sa Majesté est forcée de s'interdire d'accorder individuellement à titre de dons; mais je n'ai rien demandé à titre de dons; vous n'avez pas compris mon langage; il est vrai qu'il est sans érudition, mais si vous donniez ma supplique à deux hommes de lettre d'opinion et de religion dissérentes, pour la traduire et la rédiger chacun selon sa foi, vous verriez la même différence de l'histoire d'un guerrier quelconque faite séparément par deux hommes de lettre comme je viens de dire, à coup sûr la rédaction de l'une n'aurait pas été dans le même sens de l'autre; mais ce-Pendant qui aurait cu plus de ressemblance que votre réponse n'est analogue à ma demande. Vous conviendrez avec vous-même que vous n'en avez lu que le quart, et que si vous aviez daigné lire la totalité vous auriez reconnu que Sa Majesté aurait eu bientôt fait de résumer ma pétition. Elle se serait dit : voilà une chose étrange; est-il fou, ne l'est-il pas, si c'était la Providence qui m'envoye quelque avis, essayons à secourir cet homme, questionnons-le, le Roi aurait reconnu d'abord dans ma supplique que cela voulait dire, cela ne vous dérangera pas beaucoup de dire soit à M. le baron Rothschild, soit à M. le baron Delessert, soit à tout autre gros banquier à qui Sa Majesté aurait dit en lui remettant ma pétition; voyez donc M. le baron, regardez, un homme se noie, secourez-le, retirez-le de l'ahîme, vous me ferez plaisir; alors il n'y a pas un gros banquier à Paris qui ne se soit trouvé honoré, content et joyeux de faire plaisir au Roi, quand même le banquier aurait soupçon de perdre 25,000 francs. Le banquier aurait répondu à Sa Majesté, Sire, je me trouve bien heureux de pouvoir être agréable à Votre Majesté, je vole au secours de votre protégé; et cela étant, le Roi aurait fait des miracles; n'est-il pas visible que Sa Majesté est Portée pour la paix, et en outre les bruits courent qu'elle désire l'abolition de la peine de mort pour sa satisfaction paternelle et pour la moralité et la gloire de son règne et de ses héritiers et successeurs, ainsi soit-il.

Je prie Monsieur le ches du secrétariat de me pardonner, de ne pas le croire tout à sait, comme je le pardonne de m'avoir pris pour un sou, mais cette solie se transsorme en héroïsme, et je sacrisse mon honneur en montant à la guillotine comme le soldat monte à la brêche (pas si vivement

puisque les balles ne sifflerons pas).

D'après le silence de l'un, les réponses des autres, je n'ai plus d'espoir, il faut mourir.

Je ne puis me remarier, étant dans une telle position, et ma sœur n'a pas eu assez d'esprit pour me seconder, cependant elle est venue pour cela,

Suite de ma préméditation. mais sa méchante jalousie lui tournait la tête chaque fois que j'approuvais ceux ou celles qui faisaient bien, attendu qu'elle voulait toujours faire l'envers de ce que je lui disais; elle ne savait rien, il fallait que je lui apprenne tout et ne voulait faire qu'à sa mauvaise tête, elle n'était pour moi qu'une méchante marâtre et voulait être maîtresse absolue chez moi, sachant bien qu'il m'était impossible de la renvoyer, puisque je me serais trouvé seul, pour être toujours la reine du magasin, elle ne pouvait pas entendre parler que je me remarie, il n'y a que lorsque j'y ai eu expliqué que je n'avais pas d'autre moyen de salut, qu'elle a bien voulu y consentir seulement des lèvres, mais il était déjà trop tard, avec ma sœur et mes fils j'ai été dans un enfer bien pis qu'avec des étrangers; mes fils sont des jeunes gens qui ne sont pas méchants, mais qui ne comprenuent que le plaisir et non le travail, ils sont tout entier de la nature de leur misérable mère, ils ont toujours été pour moi de véritables vers rongeurs, je n'ai jamais eu depuis 18 ans un instant de contentement; seulement il y a trois ans, si j'avais pu me remarier avec une personne qui n'aurait eu pour dot que l'aptitude au commerce j'aurais pu me relever, maintenant je succombe sous le poids de la fatalité; encor à ce moment, une femme ou un bailleur pourrait me sauver, et dans quelques jours il ne sera plus temps et tout le bien que j'ai sait sera oublié et tout celui de bien immense que j'aurais pu saire sera englouti.

Ah! mon Dieu, depuis que vous avez envoyé votre fils N. S. Jésus-Christ pour faire tant de bien aux hommes, que de mal les hommes lui ont fait, et que de maux se sont-ils fait entre eux, que de crimes, que de sang, que de larmes, de martyrs, de héros, que d'illustres victimes, que de souffrances continuelles: heureux sur terre, ceux qui ne croyent pas au bien, et malheur à qui, comme moi, croit qu'il y a moyen de rendre les hommes meilleurs; je n'ai encor dit que quelques paroles du bien qu'il est possible de saire et bientôt on me guillotinera parce qu'on ne crucifie plus; vous avez fait naître votre sils J.-C. dans une étable près des animaux, et moi, votre créature, j'ai été conçu à Paris et ma mère me portant dans ses entrailles déjà depuis quatre mois et demi au moment que la terreur et l'épouvante étaient dans cette capitale, le sang, les cris, le canon, la guillotine, les horreurs dégoutantes, soulevaient le cœur sensible de ma mère, elle était effrayée, elle ne pouvait plus respirer, puisqu'il fallait qu'elle respire pour deux de l'air contraire à leur nature; ainsi se sentant sussoquée et essrayée, elle se sauva de Paris, non sur un âne ni une voiture, mais avec ses jambes, elle fit quatre-vingt-dix lieues à pied en quatre jours et demi (20 lieues par jour) en ne mangeant presque rien, il y avait disette; elle gagna ainsi la chaumière paternelle, dans un hameau de dix ou douze chaumières, qu'on appelle Charme, département Haute-Saône, et mon père l'y rejoignit peu de temps avant ma naissance ou peu de temps après, et je sus mis au

monde dans une pauvre chaumière à côté d'une écurie des pauvres chevaux de mon pauvre grand-père, et là près des bois et des loups, nous respirions un air pur, et après dix-sept ans mon père manquant de travaux, est venu à Paris avec toute sa famille, et depuis 35 ans, me voici dans ce séjour de vices et de vertus, après avoir beaucoup travaillé, je m'y vois à ce moment riche et ruiné, et au moment d'inspiration divine, J'aperçois des moyens pour procurer plus de bonheur à l'humanité méditation. souffrante, dans l'intérêt des pauvres et des riches, j'ai l'intention de souffler cela à un grand roi, pour qu'il s'entende avec les autres rois pour faire réussir la chose miraculeuse, et puis on dira que je suis fou, et le Roi n'entendra rien et je périrais : Pourquoi done, mon Dieu, n'avez-vous pas envoyé toutes ces idées dans les têtes de rois, quand j'ai déjà parlé à diverses personnes de la possibilité de la paix universelle et éternelle, on me dit qu'il y aurait trop de monde sur terre, et que la terre ne pourrait plus nourrir tout, merci, ignorant, vous m'avez fait pensé à cela et Dieu m'a ausssi inspiré l'idée de remédier à cela sans l'offenser, sans offenser la nature, et sans blesser la morale, merei; mais à quoi bon puisqu'il faut mourir bientôt (1), sans doute que Dieu sait qu'il est encor trop tôt, que les hommes ne sont pas encor assez bons, assez croyants et que l'égoïsme a encore trop d'empire, hommes barbares, si ce que je vois continue, vous aurez encore des révolutions plus terribles, plus sanglantes et plus affreuses que celles passées; et je tiens dans mes mains la clé du bonheur que Dieu Peut permettre aux hommes et s'il n'est pas encor temps et que le monde n'aie pas encore assez soussert, Dieu va me rappeler près de lui pour que Je ne souffre plus, Dieu dans ses créatures, en fait d'exceptionnelle, d'extraordinaire, adicu hommes, je ne suis que poussière ou gîte la semence du bonheur, et vous, vous n'êtes que poussière ou gîtent les mines d'un métal corrupteur. Adieu.

Fin de ma pré-

Je vous réitère que je sacrifie ce que les hommes ont de plus cher pour vous donner une leçon, profitez-en si vous pouvez, ne versez plus de sang. vous donnerez du dessous à Lucifer, et si vous ne me croyez pas, Lucifer aura toujours le dessus sur vous. Croyez-moi quand même vous me croi-

Bien des fois j'ai voulu terminer et j'ai toujours rajouté du papier. J'ai

⁽¹⁾ Mourir parce que j'ai consenti à accepter les fonds d'un imbécille, un cotilion, un polisson de bailleur, et puis ensuite ne trouver personne pour me prêter 25,000 francs pour lui rendre. Ne pas même trouver 4,000 francs sur un établissement qui vaut 100,000 francs, et cela à cause des Pertes et des turpitudes que mon bailleur m'a fait éprouver. Pouvant facilement gagner 10,000 fr. par an si je trouvais un aide avec un peu d'argent : mourir pour n'avoir point voulu faire faillite, mourir pour ne pas pouvoir me résigner à aller travailler chez les autres. O loi de la peine de mort viens me donner le repos éternelle!

déjà dit que je ne cherchais pas à établir des circonstances atténuantes et que tout ce que je dis est pour ne pas passer pour un scélérat, un homme dénaturé, attendu que c'est grandement le contraire, j'étais bon, sensible, humain, probe, mais j'avais l'air brusque, j'avais soin de mes ouvriers malades, j'en ai même payé un étant malade, je l'ai payé plus d'un an sans travailler, à vingt-cinq francs par semaine, il avait femme et enfant, cependant le médecin m'avait dit qu'il n'en reviendrait pas. J'ai fait aussi l'aumône, mais je n'ai toujours fait que selon mes moyens, je ne m'en repens pas, je n'ai commis que deux fautes, la première je me suis mal assorti en mariage, la deuxième c'est d'avoir eu confiance à un bailleur de fonds qui m'a perdu parce qu'il se perdait lui-même, je lui disais sans cesse.

Dans tous mes créanciers celui qui me cause le plus de peine, c'est un

gainier (Obré) qui ne pourra pas rembourser mes règlements.

Si je manque mon coup, j'en scrais content pour la victime, mais j'en serais bien faché pour moi attendu que les juges pourraient bien me taxer de solie et ne pas m'envoyer à la mort, mais je le déclare ici ils seront coupables attendu que j'ai l'intention bien arretée de tuer et s'ils m'envoyaient dans une prison de fous pour me faire subir quelques traitements médicaux et chirurgicaux, je les dénonce d'avance comme méchants si on me fait subir les traitements que je refuserais car je ne suis pas fou. La terre renfermera aussi cette observation, hommes oubliez que vous êtes hommes un moment et prononcez comme juges, la loi vous le commande, et après moi tachez de l'abolir, voila deux ans que je ne vis plus parce que je ne puis plus faire, et faire faire d'outils faute de fonds, le peu d'argent que j'avais continuellement, il fallait continuellement que je le garde pour payer mes billets et quoiqu'ayant un bailleur, je ne me soutenais qu'avec mes billets et depuis plus de deux ans je suis moralement paralysé et ne travaille plus par mes mains pour pouvoir saire saire du nouveau à mes ouvriers et c'est le travail de mes mains qui est ma fortune, depuis plus d'un an je n'ai pas le courage de netoyer mon bureau qui est plein de souillis et je ne veux pas que personne n'y touche, vous verrez cela homme de justice; cela fait pitié, encore une fois, encore une fois: vive le Roi, la Reine et leurs familles, vive la France, vive la morale et la religion; vive la paix, à bas la peine de mort (après moi). — Moi je vous aurais enseigné les moyens de rémédier à tous les vices, si j'avais pu parvenir à être petit rentier; je me serais reposé en écrivant beaucoup de choses pour bonisser le genre humain (1).

Je crois toujours que j'ai fini et je rajoute des seuilles de papier, mais

cette sois j'écris sur la seuille qui sera la couverture.

⁽¹⁾ On trouvera dans mes paperasses beaucoup d'écrits de ma main et de celle de mon bailleur et de madame sa mère, le tout relatif à mon malheur, depuis 6 ans.

Croyez bien, que je ne suis pas un homme haineux, méchant et qui aime la vengeance, car si cela était je tuerais Bernard et sa femme qui ont travaillé chez moi onze ans et qui m'ont sait du mal onze ans, et depuis un an font courir le bruit que je vais me mettre en faillite ce qui m'a fait grand tort, dans mon crédit et même ce qui m'a empêché de continuer à chercher à me marier, cependant le mariage seul aurait pu me sauver, j'ai tant besoin d'aide j'ai tant besoin d'affection, je suis si malheureux avec ma sœur et mon sils. Si j'avais pu me relever, j'aurais pu, sans me presser, trouver un mariage avantageux avec le tems, j'ai un commerce si agréable Pour une dame, que je n'aurais pas manqué de trouver, j'ai cherché par la voie des journaux et j'ai reçu d'ignobles et dégoutantes réponses. J'ai même dit à heaucoup de monde que la femme qui aurait les moyens et la volonté de me sauver sut-elle disgraciée de la nature physiquement, à ce que aucun homme n'en voudrait, que moi je l'aimerais bien, que je la rendrais heureuse, et que pour moi ce scrait un ange, je disais cela de cœur et bien sincèrement, et chacun croyait que je plaisantais; j'ajoutais même que j'avais tant souffert avec une belle semme que je présérais en secondes noces une semme dissorme et plus j'assurais que c'était mon goût, mon désir, ma volonté et moins on me croyait, et cela à cause que j'ai un établissement d'une belle apparence. Enfin tout ce que je disais était pris en mauvaise part. Enfin dans mes derniers six ans de soussirance, il m'est passé un demi-million dans les mains sans que je puisse réaliser une seule fois dix mille francs pour pouvoir travailler trois mois tranquille, et cela par la faute de mon bailleur de fonds qui m'a assassiné moralement; depuis six ans, les trois premières années je ne pouvais presque pas dormir, et ce qui m'étonne, depuis deux ans je dors trop, peut être que la nature ne veut rien perdrede ses droits, voilà sans doute pourquoi le chagrin ne m'a pas donné une maladie mortelle, et il n'y a que dans le sommeil que je ne suis pas malheureux, et si je puis dormir c'est sans doute parce que je suis sans remords et même ma préméditation d'homicide ne trouble pas mon sommeil, c'est parce que je sais que Dieu me pardonnera. Je paye des billets de cinq en cinq jours; à ce moment 25 juin, j'en paye un de quatre cents francs, sera til le dernier? je ne sais. Si j'étais un gueux qui n'aime pas payer, je ferais profiter ma samille de ces 400 s' puisqu'elle va se trouver dans le chagrin et la misère: Voilà encor un de mes ouvriers qui me quitte aujourd'hui, ils s'appercoivent de ma misère et petit à petit ils s'en vont; il y en a six auxquels je redois un tiers de jour de la durée de 4 mois, cela ne m'occupe pas attendu que la justice les payera avant mes créanciers; je leur avait demandé cela pour m'aider, mais aussi cela a été un malheur et a démontré ma

Paris, 25 juin 1846.

Je reçois un billet de garde, la monterai-je, je verrais.... je sors pour toucher un peu d'argent, en même tems j'acheterais des pistolets, mais avant je me promenerais.....je me promène sur les boulevards..... j'aperçois une bossue, je la suis de loin, en me disant voilà unange qui me fait l'esset d'appartenirà une samille aisée, si je la connaissais, je lui demanderais si elle veut être mon ange gardien et je serais son soutien, et pour la rendre heureuse je ferais tout ce qui est au pouvoir d'un honnête homme, mais je ne vois pas d'occasion d'entamer une conversation, j'aperçois un Monsieur qui s'arrête pour leur parler (elles étaient trois dont une insirme) et cause un instant avec celle que j'ai cru que j'ai cru être la mère, et je me dis ce Monsieur qui les rencontre et qui leur parle, les connait, si j'essayais de l'attaquer pour causer; alors je le suis et j'essaye à lui parler, donc, sans le connaître, je l'accoste et lui parle, mais tout à coup mon porte malheur s'empare de tout mon être, mon système nerveux ou mon je ne sais quoi me fait trembler, j'étais saisi de l'émotion que j'éprouve chaque fois que je demande quelque chose à quelqu'un qui ne me connaît pas, je tremblais de la tête aux pieds, je sentais que mes traits se décomposaient, alors, ò alors, je produisis un singulier effet à ce monsieur, il me répondit sec et brèvement et me tourna le dos et partit, je sus vexé, c'est à dire peiné; j'ai dit ô mon Dieu quel malheur d'être si impressionnable, cela me porte malheur en tout et je me suis promené tout doucement en allant au jardin des Tuileries, je fus retardé par la pluie; après la pluie i arrive aux Tuileries, la pluie recommence aussitôt et j'en sors et vais me mettre sous les arcades de la rue de Rivoli en attendant qu'elle cesse, au moment qu'elle cessait, j'apercois un prêtre qui entrait au jardin et je me dis heureuse rencontre, c'est le ciel qui l'envoie, c'est un ministre de Dicu, c'est un homme de paix de consolation, je le suivis, il se promène un parapluie sous un bras et un livre sous l'autre, je me promène aussi à quelques pas de lui, conment faire pour lier conversation : une circonstance arrive, un sergent du jardin veut faire arrêter un jeune homme à la tête d'une société de collégiens qui se promenait, je me permets de dire au sergent, Monsieur, qu'estil donc arrivé, il me répond très brutalement, cela ne vous regarde pas; je profitai de cela pour adresser la parole au prêtre qui se trouvait à côte de moi et je lui dis, avez vous remarqué, Monsieur, la brutalité de ce sergent, il me dit que oui et nous causames un instant en nous inquiétant de ce qu'avait pu faire le jeune homme (cet ecclésiastique pouvait avoir une quarantaine d'années); la figure du prêtre, son air, m'enhardit et j'aurais

⁽¹⁾ Je crois toujours avoir fini, et je rajoute encor.

dù poursuivre la conversation, sans lui en demander la permission, puisqu'elle était commencée, et je l'aurais fait venir à mon sujet, mais j'eus la maladresse de lui dire.... Monsieur, auriez-vous quelques moments de loisir et voudriez-vous avoir la bonté de m'entendre, vous m'inspirez tant de consiance que je désirerais m'ouvrir tout à vous, il me dit, pour quel sujet — je lui dis å mon sujet personnellement, je souffre cruellement, je suis dans le désespoir, mais un désespoir inouï et il se pourrait que par vos conseils, vous puissiez me rendre un éminent service. Alors il me répondit il faut que je m'en aille — c'est donc ce que je vous dis qui vous fera partir, cependant d'après votre démarche je pensais que vous veniez vous promener dans ce jardin et je comptais que par bonté ou par pitié vous auriez daigné m'entendre et j'aurais pu vous sournir l'occasion de saire une belle action—il faut que je m'en aille—en ce cas je suis faché de vous avoir dérangé, mais c'est votre habit de ministre de la religion qui m'a enhardit, je me suis trompé, je vois que chez vous il n'y a pas plus de sensibilité que chez les autres hommes, et nous nous séparons avec un bien léger salut. Je continue à me promener seul et je croyais que j'allais voir partir le prêtre, mais une demie heure après il était encor à se promener dans le jardin, et je me suis dit à mon Dieu, je suis repoussé des hommes de toutes les classes de la société, il faut donc mourir. Cela me fit ressouvenir que J'avais écrit à deux prêtres et que je n'avais pas reçu de réponses, il est ecrit quelque part..... Frappez, on vous ouvrira..... cherchez vous trouverez..... et J'ai cherché auprès des fabricants, des négociants, des spéculateurs, des bailleurs de fonds, des notaires, des banquiers, des savants philantropes, des mariages, et jusqu'auprès du Roi et il n'y a que Sa Majesté qui ne l'a Pas su. Ah! Messieurs les législateurs, conseillez le Roi à se faire rendre compte des pétitions qu'on lui adresse, principalement de celles qui paraissent bizarre, et d'homme rêveur, utopiste ou fou; comme on le dit, il ne faut qu'un coup pour tuer un loup, et moi j'ajoute qu'il ne faut qu'un fou pour tuer un Roi, si le Roi a trop de travaux, la Reine serait heureuse de lui aider en cela en prenant communication des pétitions extraordinaires non-sculement que Sa Majesté le ferait comme Reine mais encore comme bonne mère de famille, n'est-elle pas continuellement en crainte de perdre quelque membre de son auguste famille. Moi je pense que Sa Majesté la Reine des Français s'occuperait de ce soin avec bonheur et que cela éviterait des malheurs, S.M. n'a-t-elle pas des dames d'honneur qui pourraient lui aider sidellement dans ce soin. Ah! si le Roi ou la Reine avaient vue ma pétition, je ne mourrais pas comme je vais mourir, ô non.

, Si mon bailleur de fonds vivait je n'aurais rien écrit à qui que ce soit,

j'aurais dit:

Préméditation.

Il faut encor une fois que je me serve de la couverture, je n'en finirais donc pas. J'aurais dit à mon bailleur, monsieur retirez-moi de la malheureuse position où vous m'avez mis, ou je vous tue, comme cela je n'aurais pas passé pour un fou, tandisque tout ce que j'écris depuis longtemps; moi même jaurais dit voyant tout cela d'un autre, il y a six ans j'aurais dit il est fou.

J'oubliais de raconter ce que j'avais l'intention de dire au prêtre, dans ma promenade au jardin des Thuileries, je lui aurais raconté mes malheurs, ma position, mes intentions, mes espérances, je lui aurais dit que je venais de chercher un peu d'argent chez mon escompteur et que j'avais tenté de lui démontrer que s'il voulait m'ouvrir un crédit de 25,000 francs, que cela lui rapporterait 50,000 francs de bénéfices en 10 ans, sans compter ni l'intérêt de son crédit, ni l'agiot de mes valeurs, à quoi le banquier me répondit qu'il pouvait par les actions de chemin de fer tripler ses capitaux en 4 ans. J'aurais dit au prêtre que je venais de tenter la dernière des démarches pour emprunter 25,000 francs, et que je ne pouvais pas les trouver, attendu que j'avais 25,000 francs à rembourser; je lui aurais demande s'il pouvait me procurer quelques protecteurs ou protectrices, quand il aurait eu visité mon établissement et pris des renseignemens sur ma personne. S'il n'avait rien pu, je lui aurais demandé s'il ne connaissait quelques sociétés, quelques communautés (comme j'en ai entendu parler quelquesois,) de ces hommes qui ont trop soussert dans le monde et qui s'en retirent, que s'il en connaissait ou quelqu'un assez puissant pour m'y faire entrer (dans ces communautés) que j'y serais heureux et pourrais m'y rendre utile et qu'en outre je travaillerais à décrire des moyens pour le bonheur du genre humain. Je lui aurais expliqué que c'étaient de grandes souffrances de résister au suicide aussi longtems que je le faisais, mais n'ayant pas daigné m'écouter, je me suis promené encor longtems et j'ai passé en m'en revenant devant des armuriers et n'ai pas acheté de pistolets.

Je ne sais pas comment on est dans ces communautés (s'il y en a encore) d'hommes qui vivent retirés du monde, mais n'importe comment ils vivent j'aimerais mieux y être, si j'y pouvais écrire mes pensées, mes idées, que de faire ce que je prémédite.

Le maître d'école mon voisin et mon ennemi sera bien content de ma perte il pourra s'agrandir.

Ma sœur et mon sils seront bien punis de leur paresse et de leur désobéissance.

Ah! si j'avais eu de bons enfants, ils auraient pu m'aider à me relever, quand même j'aurais été tout à fait déchu et ruiné. Ah! si madame ma bail-

leresse m'avait cru quand je lui disais que si elle ne m'accordait pas ce que je lui demandais cela scrait cause de ma mort, si elle avait cru, elle aurait consenti.

Mon soi disant mémoire, mon gros cahier que M. de L... a lu et qu'il m'a rendu pour me prouver qu'il n'avait pas l'intention de me nuire au sujet des confessions que j'y fais; le deuxième philantrope qui l'a dans les mains n'est pas si bon que le premier puisqu'il ne me rend ni réponse ni mon cahier et qu'avec ce cahier on peut me mettre en état d'arrestation,

cela m'inquiète et ne m'encourage pas à vivre.

O mes juges, regardez la différence du courage dans la différence de mort que je choisis, depuis longtemps je combats le hideux suicide, et cependant je puis de sang froid, sans sièvre, avec mes deux pistolets poser le canon de l'un sur la tempe droite et le canon de l'autre au-dessous des côtes en remontant dans la direction du cœur, et avec attention, réflexion et très-lentement, avec précision presser à la fois les deux détentes d'un seul temps et du même mouvement nerveux et puis n-ini, c'est fini; il y en a qui appelleraient cela du courage et d'autres de la lâcheté, mais il me semble qu'il y a une différence de se priver de cette douceur pour tirer sur un grand personnage, risquer d'abord à se faire lapider ou massacrer, à défaut de cela, être arrêté et traité comme un misérable, être garotté, emprisonné, attendre le jugement et les interrogatoires auxquels je ne répondrais peut-être pas attendu que les présentes en tiennent lieu, tout le temps du jugement être abominé et ensuite faire le trajet pour aller à la mort et ensuite monter les degres; dites, Messieurs, croyez vous qu'il faut plus de courage que pour serrer deux détentes de pistolet, et quand je vous réitère que c'est la loi de la peine de mort qui me fait faire ce sacrifice, elle en a fait bien d'autre, abolisez la donc ainsi que le duel qui est aussi barbare, peut-être davantage attendu que tel qui doit hériter d'un tel peut de longue main par l'intrigue aigrir son parent avec un duelliste et sans que personne s'en doute (1), il arrive à les saire rencontrer, et il hérite et il pleure, d'autres s'entregorgent pour une dissérence de penser d'autres pour un démenti, d'autres venant d'assassiner leur semblable voudront encore tuer celui qui ne trouvera pas que cela est très-bien, il voudra le tuer pour prouver qu'il a raison; abolissez donc toutes ces monstruosités, dégradez de leurs droits civiques les duellistes et les témoins.

Quant à la peine de mort, souvenez vous, Messieurs, du jugement des ministres de Sa Majesté Charles X; ils ne furent pas condamnés à mort, et, soi disant, on les escamota à la fureur populaire ou à la vindicte publique. En bien! si on leur cut tranché la tête, de toutes parts anjourd'hui il s'éle-

⁽¹⁾ Pas même le duelliste.

verait des voix pour accuser les juges; croyez-vous donc que les juges ne sont pas bien heureux que cela se soit passé ainsi; les ministres eux-mêmes, ayant subi leur peine, sont heureux aussi; ne croyez pas qu'ils pourront recommencer; touts ces crimes la sont, selon la fatalité qui pousse ou qui entraîne étant dans telle ou telle position où l'on peut faire tel crime ou tel délit. En bien! qui donc vous a donné le droit d'immoler tel coupable, tel assassin; ce n'est pas Dieu, mais il laisse tout faire; homme, créature de Dieu, tenez le coupable et le criminel sous les verroux; ne dites pas : il y en aurait trop; au contraire il y en aura moins, la loi met à l'abri du remords vos consciences; mais qui l'a faite cette loi? ce n'est pas Dieu. Comment donc, Messieurs, pour anéantir quelques misérables, vous immolez aussi de nobles victimes dont quelques fois tout le crime est de se trouver embarrassés de ne savoir dans quel camp ils doivent passer, tant ils sont pressés par les circonstances et la fatalité, et il est quelques fois des circonstances où l'homme paraît coupable de quelque côté qu'il tourne; cherchez bien, vous ne manquerez pas de preuve de cela.

Croyez moi, Messieurs, si vous n'approuvez pas les conseils d'un fourretenez les pour plus tard et mettez les à profit; Dieu vous laissera faire, puisqu'il veut bien que je devienne homicide. Vous ne pourriez m'approuver maintenant puisque vous allez dire que je suis un assassin (mais on ne

le dira pas toujours).

Je vais vous dire maintenant quelle dissérence je trouve entre le régicide Lecomte et Moi; je n'ai pas lu le procès de Lecomte, je n'ai lu que le commencement des interrogatoires et j'en ai vu assez pour juger que Lecomte était un homme pétri d'orgueil, prompt, d'une grande dureté de caractère; impatient, insatiable et sarouche, avec tout cela il a sait preuve de capacité et il ne lui manquait que d'être casé convenablement, et, comme je l'ai déjà dit, si le Roi avait lu ses lettres, l'esprit de Sa Majesté aurait de suite trouvé le moyen de caser Lecomte convenablement, un peu loin de Paris, et même Lecomte, comme ancien militaire, n'aurait-il pas demandé mieux d'aller se faire tuer dans la guerre d'Afrique. Il s'y serait comporté en brave et, par conséquent mort en brave ou revenu honorablement; mais, comme le Roi n'a rien su. Lecomte est devenu régicide au lieu de devenir colonel, et Dieu sait ce qui en est cause; Lecomte n'avait plus d'espoir, il a voulu mourir, il n'a pas voulu se faire sauter la cervelle ni se faire mourir avec un réchaud dans un coin comme une souris dans son trou; il voulait mourir en se vengeant, à tort ou à raison, il l'a voulu, et il l'a fait et cela est; et, qui plus est, il a chargé des consciences.

Croyez-moi, Messieurs mes juges, que si la peine de mort eut été abolie, Lecomte n'aurait pas bravés la prison perpétuelle, et il n'aurait pas fait ce qu'il a fait, ainsi que d'autres et ainsi que ce que je prémédite moi-

même, appréciez.

Si Lecomte avait cu mon caractère, dans sa position, il aurait été trèsheureux, attendu que moi j'aime autant obéir que j'aime à être obéi, et si dans ma position j'avais eu le caractère de Lecomte (quoique je ne le désire pas, je préfère le mien), je serais riche, j'aurais été plus dur pour les ouvriers et ceux qui m'entouraient, et cela m'aurait profité, et il ne me serait peut-être pas arrivé tous mes chagrins domestiques, première cause de mes malheures, et l'entrée de la fatalité chez moi.

Je vais citer mes belles qualités naturelles, et si vous voulez que ce soit encore de la folie, je le veux bien aussi, cela n'en sera pas moins la vérité, Dieu me voit et Dieu m'entend.... Je suis trè-sensible, très-impressionnable, juste, humain, charitable, probe, je n'ai manqué à mes engagements quelconques que par cas de force majeure qui enchaînait ma volonté, on dit à l'impossible nul n'est tenu, je voudrais bien que cela soit, cela ne m'empêcherait pas de payer aussitôt que je le pourrais, et comme il m'est impossible de payer et que je suis trop bien tenu, il faut périr.

Quand j'aurais fait mon coup, il ne manquera pas de monde pour démentir tout cela, pour dire que je suis brusque, ours, sournois, méchant, mais le chagrin me donne tous ces airs là, en tout cas, ceux qui m'écraseront seront ceux qui m'ont le plus dévoré. O les monstres de Bernard et sa femme, ô l'immoral maître d'école qui m'accusait des turpitudes que des jeunes gens lui voyaient faire à lui, lui qui a sa femme, et sa femme le souffrait, et il faisait encore d'ignobles couplets sur moi qu'il faisait chanter à ses écoliers. Les méchants, ils ont fait courir de mauvais bruits sur moi; avec tout cela, comment se pourrait-il que je puisse trouver un bailleur de fonds ou un mariage. Les intrigants sont bien la lèpre de la société, en comparaison, les filous sont adorables.

Ah! si à ce moment que j'écris, Dieu m'envoyait pour compagne une femme de 50 à 60 ans, avec quelques milles francs de rente, qu'elle serait donc heureuse et moi anssi, que de bien je pourrais faire, mais, comme Dieu laisse tout faire, il va me laisser périr; il m'entend et il voit que je souffre, et que je fais tous mes efforts pour que de ma mort il resorte un grand bien (l'abolition de la peine de mort), et faites de suite une loi, crainte

que je n'aic des imitateurs, je l'ai deja dit.

Ah! Messieurs mes juges, Messieurs les jurisconsuls, Messieurs les législateurs, si j'avais de l'érudition, de l'instruction, tout ce qui est écrit ici et ailleurs serait bien autre chose; je vous l'aurais chanté si poétiquement que je vous aurais touché l'âme, le cœur et les entrailles, et on n'aurait pas pu faire autrement que de suivre mes conseils. Tandis que ce griffonage ne

ANNEXES.

sera pas connu ni du peuple ni des poëtes; mais que dis-je, si je pouvais dire tout cela en poésie, je ne serai pas fabricant, je ne serai pas dans la

position ou je suis, je ne ferai pas ce que je prémédite.

Gependant, quoique fabricant, sans la fatalité je serai riche, je serai décoré, et même si mon bailleur eut été un homme, j'aurai aujourd'hui quarante ouvriers, tandis que sur 25 je n'en ai plus que dix-sept, et je suis plus malheureux que si j'étais en prison, et même je voudrais déjà y être.

Attention, Messieurs, il se passe de singufières choses dans les affaires

et dans le monde; la gangrène de l'égoïsme fera bien des ravages.

Quel dommage que je ne puisse pas rester fabricant à présent que j'ai trois fois plus de capacités qu'à l'âge de 30 ans, vous pourrez voir, Messieurs; comme je fais de jolies choses, et j'aurai fait encore bien mieux et au lieu de cela il faut mourir, ne croyez pas, Messieurs, que tout ce que j'ai écrit qui vous paraîtra fantasque, bizarre par son grandiose, ne croyez pas que ce soit cela qui m'aic empeché de travailler. c'est au contraire depuis que je ne puis plus travailler que j'écris et que j'y pense, et si j'avais pu travailler, tout cela ne m'aurait occupé que lorsque j'aurai été retiré des affaires et rentier et tout cela ne m'aurait couté que du papier, des plumes et de l'encre.

Mais voyant que je ne pouvais plus travailler faute de fonds, je me suis vu en danger de périr et j'ai cherché des aides, n'en trouvant pas, j'ai crié au secours pour que le Roi m'entende et le Roi ne m'a pas entendu et cependant j'ai crié bien fort, si fort qu'on m'a pris pour un fou; et quoique on m'aie cru fou, si on avait dit au Roi, Sire, il y a un fou qui dit qu'il peut faire faire de grandes choses à V.M. elle aurait dit je veux entendre cela. Mais comme Sa Majesté n'a rien vu, rien entendu et que je n'ai pas comme feu Fulton, les moyens de passer à l'étranger, ni ce qu'avait saint Vincent de Paul pour soigner les enfants abandonnés je ne pourrai ni travailler ni fuir ni soigner les vieillards abandonnés qui sont bien plus nombreux que les petits enfants. Il faut donc mourir; mais mourir par le suicide cela ne servirait à rien, je veux mourir autrement croyant que cela sera utile.

D'ailleurs je n'ai plus d'espoir j'ai la preuve maintenant qu'on m'a calomnié et décrié dans mon voisinage et que c'est pour cela que je ne trouve ni emprunt ni rien du tout, car avant de traiter d'une affaire on prend des renseignements et aujourd'hui on croit facilement le mal (1).

En sait de souvenir des semmes je ne conserve que celui de ma mère, quant à celles qui m'ont sait du mal, je les oublie, et ce qui m'assige le

⁽¹⁾ J'oubliais de dire que mon bailleur de fonds, pour me lourmenter davantage me faisait sous crire des obligations doubles, et qu'elles existent toujours, il n'a jamais voulu les annuler, enfin, par cela et les reçus à présentation : il me chagrinait sans cesso.

plus, c'est que je n'aurais pas seulement le bonheur, dans mes derniers moments d'avoir les soins d'une mère ou sœur de charité ou religieuses

quelconques, il m'aurait semblé voir ma mère.

Je crois que j'ai déjà dit que j'avais tenté de chercher un mariage par la voie des journaux, mais je viens le dire plus explicitement et avec plus de détails, non pas pour moi, c'est tout à fait inutile, mais bien encore dans l'intention d'être utile aux autres, et asin que M. le directeur des postes soit prévenu au sujet du bureau Poste restante, afin qu'on ne délivre des lettres qu'aux ayant-droit, enfin que si on fait mettre dans un journal une demande quelconque, et qu'on ne veuille pas publier son nom comme un marchand de pommade du Lion ou autres, et qu'on demande une réponse, poste restante, à telles initiales, celui qui fait la demande doit être porteur de son reçu d'annonces du journal, et ledit reçu doit contenir les initiales qui prouvent qu'on a sait une demande dont la réponse est poste restante et comme cela l'employé est bien sur de ne la remettre qu'à la personne qu'elle appartient; il y a certaines demandes qui peuvent servir à d'autres qui ne dépenseraient rien pour frais des demandes par les journaux, si on donne les lettres au premier venu qui les demande, cela n'est pas bien, il faut que l'employé s'assure si celui qui demande une lettre en a le droit.

Voilà ce qui m'est arrivé à moi, après avoir fait une demande concernant mariage; je vais poste restante demander les lettres à telles initiales et on me les remet, sans me rien demander et j'ai déjà dit que ces lettres étaient ignobles et extrêment dégoutantes, entr'autres il s'en trouvait une qui n'était qu'un peu moqueuse et qui disait, ce n'est pas là le moyen de trouver votre affaire, addressez-vous à un tel et vous réussirez avantageusement; cette lettre là me donna des soupçons qu'on venait m'enlever mes lettres et que la dépense que je faisais, procurait à d'autres, des adresses de dames à marier, alors pour m'en assurer je sis une épreuve, je m'écrivis trois lettres dans un jour que j'ai mis a la boite à des heures dissérentes, le lendemain je sus réclamer mes lettres et on ne m'en donna qu'une sur les trois, et c'était la dernière mise à la boîte, avec une autre étrangère, mais qui n'avait rien de sérieux et qui n'était qu'une moquerie, cependant j'en ai reçu quelquesunes de sérieuses mais qui ne pouvaient remplir mon but, et même j'en ai encor une à laquelle je n'ai pas répondu parce que je me trouvais trop chagriné.

Malheur, cent sois malheur d'avoir rencontré un bailleur que je ne cherchais pas, cent sois malheur pour lui et pour moi qu'il a placé chez moi sa soi disante silleule qui n'était que sa perside et dégoutante maîtresse, qui n'avait d'autre intention que de me mettre dehors de chez moi pour que

je devienne son contre-maître, que de mal et que d'argent perdu et que de chagrin pour la contrecarré dans son mauvais dessein, ce n'est qu'à l'aide de madame la mère de mon bailleur que j'ai pu parvenir à l'expulser, et ce n'est encore que trop tard et après de grandes pertes, et encore n'est elle

partie que de sa volonté et par un faux calcul qu'elle avait fait.

Ah! Messieurs mes juges, vous aurez peut-être eu l'occasion d'apprécier la douleur et le malheur de quelques heureux pères de famille ayant perdu par la mort leur compagne chérie; bonne mère, bonne épouse, économe et laborieuse vous aurez sans doute vu de ces hommes éprouver les grandes douleurs que donnent de semblables pertes, au point de dire j'en mourrai de chagrin, et puis insensiblement le chagrin diminuer, et puis au bout d'un an être beaucoup diminué et au bout de deux ans n'être plus que d'heureux souvenir et au bout de trois ans être remariés et heureux du présent avec de doux souvenir du passé.

Mais, Messieurs, je pense que vous n'aurez pas eu l'occasion d'apprécier des douleurs toujours croissantes (telle que la mienne) pendant dix-huit ans; après 8 ans de ménage j'étais deja en belle marche, j'occupais déja 15 ouvriers, lorsque ma libertine de femine a pris la clef des champs, et quand on lui disait vous étiez si bien pourquoi donc avez vous quitté votre maison? C'est parce que nous ne pouvions pas sympathiser, et puis il n'est pas assez aimable, il présère acheter de la séraille (des outils) à m'acheter des tulles et des dentelles. Mais madame vous vous plaiguiez de votre bonheur, vous étiez trop heureuse puisque votre mari achetait des outils au lieu de colifichets, c'est qu'il voulait prospérer et plus tard vous auriez pu acheter de la toilette 4 fois plus, ali, oui mais pourquoi faire quand je serai vielle, non pas du tout je veux profiter de ma jeunesse. Du reste je n'ai pas de mal à dire de mon mari, c'est un honnête homme, mais il n'est pas assez aimable et pense trop pour l'avenir, et moi je ne sais pas si j'y serai, donc je veux profiter de ma jeunesse.—Et puis des commères lui disaient, mais Madame si vous parlez ainsi, tout le monde vous donnera tort et vous serez méprisée; puisque votre mari occupe des apprentis, des ouvriers et même des ouvrières, et même que la bonne qui vous servait est restée chez lui, moi à votre place je dirai que mon mari m'a fait des traits avec ses ouvrières et avec sa domestique et que je ne pouvais pas vivre ainsi, comme cela on vous plaindrait au lieu de vous mépriser. — La misérable a suivi ce conseil sans réfléchir qu'en se blanchissant ainsi elle poussait ses enfants dans le malheur; et quand elle disait ce refrain à d'honnêtes gens, on la blamait en lui disant, mais Madame, s'il se passait quelque chose chez vous qui vous chagrinait, vous étiez maîtresse d'y mettre ordre en usant de vôtre droit, et de mettre à la porte quiconque aurait pu vous déranger;

alors elle ne voyait plus ces personnes là qui ne lui donnaient pas raison. Mais Dieu sait que je n'étais pas adultère, et que je ne pensais qu'à prospérer, et pour cela il fallait que j'économise pour augmenter mon matériel en outils qu'elle considérait comme féraille, que je savais et que je lui disais être ma fortune.

Après cette fatale séparation chacun de nous cherchait à se blanchir, moi je disais la vérité, elle mentait, mais le public ne sait quoi croire, et il dit, il y a quelque chose la dessous, et la consiance est perdue; et un homme dans cette position ne trouve point d'aide, s'il en cherche il est repoussé avec politesse, ensuite si cet homme (je parle de moi) prend le dessus sur son chagrin et qu'il prospère un peu, les intrigants et intrigantes viennent le plaindre et lui offrir leur aide, leur concours et malheur à lui si il cède ou ne cède pas à leurs exigences, et surtout aux exigences des intrigantes qui n'ont rien à perdre, malheur à lui si comme homme, il a quelque faiblesse humaine et naturel, et qu'il morde au fruit que Satan lui envoie par des serpents qui viennent faire naître et aiguillonner ses desirs, ôh, alors malheur à lui s'il n'a pas comme de certains hommes une épouse Pour couvrir cette faute, il la paye chere, non avec de l'argent ce serait trop hou marché mais par la calomnie et la sourde vengeance, le malheureux comment doit il faire puisqu'il n'ait ni veuf ni marié, et qu'il faut qu'il travaille, qu'il voie le monde, et qu'il occupe le monde? Il faut qu'il soit sage (je conviens qu'il le faut) mais si cette sagesse lui est dans sa position encore plus suneste, et si des monstres viennent s'ossrir pour lui donner leurs soins, et qu'il s'aperçoive que ces ossres de soins ne sont qu'un déguisement pour lui osseir ce que vous nommeriez satisfaire les désirs charnels, et quand il les repousse en faisant la sourde oreille pendant 2, 4, 6 et même 10 ans, les monstres n'en sont que plus acharnés, et, ne pouvant rien gagner sur la sagesse du père, s'attaquent à la jeunesse et à l'inexpérience des sils, on lui en perd un qu'il est obligé d'engager soldat; et on préparait l'autre en attendant l'âge de puberté, et on s'en réjouissait d'avance les voyant du caractère de leur mère, ô les insâmes Bernard sa femme et compagnie.

Voilà un abrégé de mon martyre, et n'ayant jamais assez d'argent pour semer pendant huit mois pour pouvoir récolter pendant les quatre autres, je ne prospérais que peu à peu, je n'avais ni semme ni ensants pour m'aider, je n'avais que des vers rongeurs; mais voici venir un autre monstre, une autre intrigante qui avait un parrain protecteur très-riche (c'est-à-dire un amant, ci-devant amant de sa mère à elle) alors mes capacités industriels lui souriaient, elle les convoita, elle me proposa les sonds de son parrain, elle me sit saire connaissance avec lui, et j'eu le malheur d'accepter ses

fonds qu'il ne me donnait jamais en temps opportun; la misérable créature a tué son protecteur par ses intrigues, et elle m'a donné le coup de grâce, et elle quitta la partie voyant que mon agonie était trop longue. Quelques temps après ma perfide femme vint à mourir usée par le vice, j'étais bien loin de m'attendre à cela, moi qui l'avait vu d'une si belle santé je croyais bien mourir le premier, enfin cette mort me donna l'espérance de pouvoir me remarier et recommencer une autre vie qui m'aurait fait oublier tous mes chagrins. J'ai donc commencé à arranger mes affaires par devant notaire pour rendre compte à mes enfants du bien que leur mère avait emporté plusieurs fois la valeur de sa dot mais il fallait rendre compte de ce que je ne devais pas selon moi, mais que je devais de par la loi.

Madame ma bailleresse m'ayant resusé les trois de grâce que je lui de mandais sans payer d'intérêt qui s'élevait à 12,000 sr. qu'elle n'a pas voulu perdre (et pourtant cela m'aurait sauvé). J'ai beaucoup écrit pour rendre compte des circonstances et des turpitudes qui avaient causé ma perte et au lieu de 12,000 sr., elle m'a tenu compte de 50,000 sr. ce qui ne valait pas 12,000 fr. à l'époque où je demandais trois ans, mais cette sorte réduction n'a servi à rien dès-lors qu'elle ne m'accordait pas le temps que je lui demandais qui n'était qu'à six mois près, mais ces six mois, pour moi valaient un an. (Je crois que j'ai déjà dit cela, mais j'ai plus tôt sait de l'écrire encore une sois que de relire pour m'en assurer.) Ensuite j'ai cherché un mariage de dissérentes manières, et même par la voie des journaux comme je l'ai déjà dit, et je n'ai pu réussir à rien, rapport à mes enuemis. (Je réitère mon dire que si j'avais eu une semme sage, je serais riche.)

Si vous avez déjà eu l'occasion d'apprécier les douleurs d'un homme qui perd sa bonne et digne compagne, Messieurs mes juges, appréciez qu'il avait des chagrins mortels, mais qu'il ne meure pas, et moi que j'ai eu des chagrins toujours de plus en plus et qu'il faut que je meure, mais puisque pour mourir je résiste à l'affreux suicide depuis si longtemps, j'abandonne cette idée et ne le veux plus je crois qu'il ne m'appartient pas de me tuer attendu que je crois que Dieu a fait en moi une créature assez parfaite (1), et qu'il me défend de la briser; puisque je peux enseigner aux hommes le chemin de l'âge d'or, du bonheur enfin tel que N. S. Jésus-Christ l'entendait, et puisqu'il ne m'est pas possible de me faire entendre dans le cahos de la civilisation actuelle, il faut que cette civilisation qui paie un homme, une créature de Dieu, pour être exécuteur des hautes œuvres, il faut puisqu'il est payé pour celà, qu'il me tranche la tête, il faut qu'il travaille, le malheureux, quand la loi a parlé selon les vrais ou faux

⁽¹⁾ Dites que c'est de l'orgueil, je le veux bien.

témoignages tire la chevillette, le glaive de la justice tombe, et, innocent ou coupable justice est 'aite, et toi malheureux bourreau, le fanatisme t'a donné la foi que tu remplis un devoir, car sans celà tu dirais: Législateurs tirez la chevillette vous-mêmes, moi je ne le veux pas; mais va, je te soubaite

haite que ce soit la mienne la dernière que tu tranches.

Puisque je n'ai plus d'espoir il faut mourir, et pour cela il faut commettre un homicide avec préméditation, et vous direz le lâche il n'a pas eu le courage de se tuer; si fait messieurs, j'ai le courage de ne pas me tuer de vous donner une leçon, j'ai le courage d'assronter et de saper votre loi barbare d'anticivilisation; j'ai le courage de vous dire des vérités, et j'ai encore le courage de souffrir longtemps avant de mourir; quel courage faut-il donc pour se tuer quand on est décidé à mourir, il ne faut que le courage d'un tiers de seconde et je ne suis pas si sou, tout sou que vous direz que je suis; je suis déjà mort bien des sois moralement et mon courage augmente pour prolonger l'agonie qui va me faire mourir physiquement. vous direz que les soulfrances morales et les chagrins domestiques m'ont rendu barbare, vous vous trompez elles ne m'auront rendu que malheureux; que cela ne vous occupe pas j'ai toujours eu soin du repos de ma conscience et à ce moment je prends encore soin du repos de mon âme. On nous raconte qu'autrefois des hommes fesaient des pactes avec le diable; aujourd'hui, moi, je sais un pacte avec Dieu et pour cela encore, aujourd'hui trente juin 1846, je viens d'acheter deux pistolets chez M. Caron qui était sorti, et son ouvrier ou commis me les a vendus 25 francs (chemin faisant, en allant, je me suis dit il ne m'est pas possible de vivre ayant toujours dit la vérité, maintenant pour pouvoir mourir il faut commencer à mentir) avant d'acheter mes pistolets je me suis sait démonter le pistolet de tir d'appartement pour examiner la simplicité de son mécanisme, et ensuite J'ai demandé des pistolets, ce qu'il y avait de meilleur marché, en disant que c'était pour tirer à poudre afin de saire peur à une voleuse que je ne voulais pas dénoncer venir la nuit prendre mes sleurs dans mon jardin (je n'ai pas de jardin) après le marché conclu je le priai de me les charger poudre sculement et je seignis de ne pas vouloir du moulle à bal mais je l'ai pris puis qu'il était compris dans le prix et j'ai demandé un peu de Poudre et des capsules dans le cas où il me prendrait fantaisie de les essayer avant de saire peur et de pouvoir les recharger. On me croyait, mais je me comprenais tout seul, car la poudre était pour les recharger à ma guise chez moi et y ajouter les balles de mon invention et de ma composition.

Je suis de garde au château des Tuileries, au poste du drapeau le premier juillet. Comme cela sert bien mon projet de ma capote j'en ai fair faire une tunique; elle masquera les poches de mon pantalon qui serviront de fontes à mes pistolets et à ce poste j'aurai mainte occasion de tirer sur un grand personnage, un gros bonnet un homme important, afin d'éviter d'exciter davantage la rigueur de la loi, car, si comme Debureau je tuais un malheureux propre à rien mauvais sujet, on pourrait bien ue pas me faire mourir, pauvre Debureau, il a soussert aussi celui-là de l'insidélité et de l'abandon de sa première semme qui l'a quitté en lui laissant aussi deux ensants; il était bon père aussi et il a bien soussert; il serait mort dix ans plus tôt s'il n'avait pas ri sous cap de sa manière à lui de saire rire le petit public, il est heureux maintenant.

En m'en revenant d'acheter mes pistolets j'ai vu sur le boulevard deux tableaux intitulés, l'un Barbarie et l'autre Civilisation. Le premier est un camp arabe et l'on voit des chefs bédouins assis en dehors d'une tente, audessus de la tente on voit des têtes de Français accrochées, ensuite on voit un officier français qui n'a plus que son pantalon et qui attend la mort avec fierté, près de lui est un Arabe qui dégaîne son yatagan pour lui couper la tête.

Le deuxième c'est les Français où l'on remarque le général qui ordonne qu'on respecte et qu'on soigne les prisonniers ce que l'on voit faire.

En considérant ces deux gravures, j'éprouvais des impressions diverses et aussi rappelé à mon souvenir une fable que j'avais lue à mon école de village (à défaut de grammaire j'apprenais des fables) la fable du lion abattu par l'homme et qu'un lion voyant ce tableau dit si mes confrères savaient peindre nous aurions le dessus; et toujours en regardant ces deux tableaux je me suis dit : Si un bédouin passait fà, il pourrait hien dire comme le lion de la fable. Je veux bien que cette scène de civilisation soit vraie, je le crois, mais je voudrais pour que cela puisse se dire de la civilisation, que cela soit toujours, partout et quand même, tandis que cela n'est pas, Qu'a-t-on fait la veille ou le lendemain de cette scène d'humanité? Avezvous entendu ce qui s'est dit (au sujet de l'Afrique), à la Chambre des pairs et des députés, avez-vous lu les journaux, avez-vous entendu raconter les soldats français revenus d'Afrique? Tout cela ne dit-il pas que votre civilisation est horrible (1). Tenez, Messieurs, je vais vous donner une leçon de civilisation, moi barbare qui prémédite un crime, qui mérite la croix (du martyr), moi barbare d'une espèce exceptionnelle.

Écoutez!... si j'étais général en chef de l'armée d'Afrique et que le chef

⁽¹⁾ Et que des deux côtés il n'y a que réprésailles, Comment donc les soldats revenant d'Afrique disent, quand un homme tombe, épuisé de fatigue et de besoins on n'y fait pas attention, mais quand un mulet, ou un cheval tombe, on le relève attendu qu'un cheval ou un mulet coûte de l'argent et qu'un homme ne coûte rien. Voilà votre civilisation mue par l'égoïsme qui vous amènera des révolutions plus atroces que celles passées.

ennemi fasse couper la tête à 50 de mes hommes qu'il aurait faits prisonniers, aussitôt je compterais 50 de ses hommes que j'aurais en mon pouvoir, et je les haranguerais pour les renvoyer sains et saufs. Je leur dirais allez dire à votre chef que c'est un barbare et dites lui aussi que vous lui portez la preuve que nous sommes des hommes civilisés et lumains. Que nous vous considérons comme des frères égarés et malheureux et que notre Dieu nous dit que tous les hommes sont frères et qu'ils se doivent aide et protection. Allez, que son Dieu lui pardonne. Si après il recommençait je lui renverrais le double d'hommes qu'il aurait fait couper de têtes et avec mon système de civilisation et d'humanité je remporterais plus et de plus belles victoires que les vôtres et en moins de temps.

En voilà assez il faut que je me couche je suis de garde demain et après mon coup vous saisirez mes clés dans mes poches pour venir ensuite saisir mes papiers et vous verrez que j'en suis au milieu de la 44° page de ma préméditation qui répondra à ma place à toutes vos questions. Ainsi soit il.

Ah!... Ouf... Je descends ma garde, satigué et moulu n'en ayant pas l'habitude, me voici donc encore esclave libre et appartenant à mes créanciers. Comment donc faire pour mourir bientôt, quoi donc vient encore m'arrêter. Alı! mon Dicu c'est ma bonne nature, et toujours cet orgueil qui me fait mourir mille fois et c'est l'orgueil de la vertu; quoi, l'amour de mon prochain vient de m'arrêter; je n'ai pas fait feu; je n'ai pas exécuté mon projet, je l'ai ajourné pour aller le consommer à une séance de la Chambre des pairs. Oui, là je ne ferai de tache qu'à moi seul, tandis qu'au drapeau, j'aurai sait une tache à ma compagnic, je me suis retenu pour cela par respect pour la garde nationale. J'étais à même, je n'avais qu'à fouiller à mes poches et ce n'est qu'après avoir reçu le mot d'ordre (Paris, Patrouille) que j'ai rapporté mes pistolets chez moi, cependant j'ai été à même de me satisfaire et je n'ai pas manqué de voir des personnages marquants, mais toutes les réflexions qui m'ont toujours rendu, ce qu'on appelle sou on sait que j'ai oublié mes intérêts pour ceux d'autrui. Pourtant il faudra bien que je mérite la mort pour qu'on me la donne je suis re-Poussé de la société par le fait de l'intrigue et de la calomnie, il faut que la société me tue.

Je sais bien que je me dois à la société, à ma famille à mes créanciers, à mes créanciers voilà le grand mot, je serai ruiné, je n'aurai travaillé que pour le commerce, les propriétaires et les gouvernements et puis encore ne possédant rien, j'appartiendrai tout le reste de mes jours à mes créanciers, et je ne m'appartiendrai jamais, si je me résignais à être ouvrier je ne pourrai pas amasser 100 f° à moi et puis je ne pourrai épouser qu'une malheureuse sans éducation sans esprit, avec laquelle je ne pourrai

pas avoir seulement un commerce d'esprit, je veux me soustraire à mes créanciers par la mort au moins ils ne diront pas que j'emporte quelque chose, voilà ma consolation.

Quand je pense qu'en mon jour de garde, j'aurai pu mettre sin à tous mes tourments, que d'occasions j'ai cues même mon ennemi le maître d'école était de garde avec moi et j'aurai pu d'un coup de haionnette, mais non c'eut été de la vengeance et je n'ai jamais eu et n'aurai jamais ce sentiment. Que d'autres occasions j'ai eucs a hout portant, mais cela aurait été trop cruel, il n'y aurait pas eu assez de distance pour que la Providence puisse dévoyer la balle, mais comme je n'ai pas voulu tuer mon ennemi, l'idée que je pouvais faire une tache à ma compagnie de la 7° légion, 1° B° 4° C° j'ai donc ajourné pour tirer sur un étranger, quitte à m'en repentir; mais c'est égal je ne me suiciderez pas, je tirerai plutôt sur le diable ou sur n'importe qui, mon pacte sacré!..... J'ai un surci! O! souvenir de notre civilisation moderne, j'étais de garde au poste du Drapeau, et au poste mitoyen était le 35°, dont le numéro a été salt rue Transnonain, et dans ce malheureux régiment il ne reste plus que 3 ou 4 hommes de cette funeste époque, au dire des soldats que j'ai questionnés. Qu'était ce que les assassinats de la rue Transnonain? De la représaille, on venait d'assassiner le capitaine, et il dit en expirant : Vengezmoi, mes amis; alors les soldats obéissant, ayant de l'attachement pour leur capitaine, ayant aussi un peu de vapeur alcoolique au cerveau, ont été exaspérés et ne connaissaient plus rien, ils auraient même tué un bœut s'ils l'avaient trouvé au 3º étage; le premier auteur de ce malheur, c'est l'assassin du capitaine (puisqu'on ne se battait pas), et le deuxième auteur c'est le capitaine, qui aimait la vengeance, parce qu'il n'était pas élevé dans les vrais principes de civilisation humaine; car en expirant (s'il avait eu d'autres principes) il aurait dit: Je pardonne à mon assassin; mes amis tâchez de le prendre vivant pour qu'il soit puni selon les lois; comme cela on aurait trouvé l'assassin, et il n'y aurait point eu de massacre. Que voulez-vous, c'est de la fatalité d'invention d'homme: on instruit le monde, dès son enfance, à se déchirer, à se dévorer, à s'égorger; sitôt qu'un enfant a l'âge de conception, il entend dire : Un démenti rant un soufflet, et un soufflet vaut un coup d'épéc. Pesez donc, messieurs les civilisateurs, tout ce qu'il y a de barbare dans ces mots, et ensuite pesez donc tout ce qu'il y a d'humain dans ceux-ci : Si quelqu'un te donne un soufflet sur la joue droite, tend lui aussi la joue gauche. Voilà de la civilisation d'homme faite à l'image de Dieu, et l'autre, de la civilisation d'homme faite à l'image de Lucifer. On a vu beaucoup d'hommes s'entre égorger pour un faible démenti, pour un imprudent soullet, et souvent pour beaucoup moins; les uns y marchent animés de colère et de vengeance; les autres y marchent

pour ne pas passer pour lâche, et dans une autre civilisation, tâche signifierait sage et prudent. Pour vous sinir, mon jour de garde du 1" juillet 1846, et sans doute ma dernière garde, comme aussi je crois avoir payé ce jour la mon dernier billet de 442 francs (non pas le dernier sonscrit, je n'aurai pas le bonheur de les payer tous, si cela était je ne voudrais pas monrir) ce jour de garde nous étions cinq caporaux sur six de commandés, c'était beaucoup, néanmoins j'étais presque toujours seul au poste et je ne manquais pas de distraction surtout le lendemain matin qu'il fallait relever d'heure en heure au lieu de deux heures, et dans les intervalles je causais soit avec des voisins camarades, soit avec des soldats du 35° et même avec des officiers, aux quels je parlais de la nécessité d'abolir la peine de mort et chacun en disait son opinion, l'officier du 35° me dit vous voudriez donc en place la peine cellulaire. - Je voudrais la peine la moins barbare et qu'on ne puisse pas s'évader. - Mon capitaine ainsi que l'officier du 35° me dirent vous n'avez donc jamais visité les Bagnes. - Non Messieurs - eh bien ils sont comme ci, ils sont comme ça, ils font ceci il font cela etc. — D'après ce que vous me dites les galériens sont plus heureux qu'une grande partie des ouvriers de la Capitale.

- Oui sans doute, à par l'honneur.

En suite je me promenais dans le jardin pour y admirer la belle nature végétale bien mieux cultivée que la nature humaine. Ah! si ces deux mots soulignés pouvaient devenir une vérité, le mensonge serait détroné; il ne faut que deux cents ans pour faire un âge d'or et chacun dira c'est trop long, c'est impossible, quoi, 200 aus c'est trop long, mais savez vous plus que moi, si 200 ans sont plus ou moins d'une heure dans l'éternité? Poussière, si vous dites toujours c'est impossible cela ne pourra pas arriver, tandisque si vous disiez, c'est possible, cela viendrait quand le monde ne sera plus divisé en croyance et en jargon. En sortant du jardin, je me promenais devant le chatcau et j'examinais les valets qui feraient bien deux hommes comme moi (pour le poids) ceux ei allaient, venaient doucement, d'autres vers le soir faisaient leur partie de damier et je me disais voila pourtant une classe qu'on appelle esclave, des aboyeurs fon dit, et la classe ouvrière (dite laborieuse par flatterie) appelle les domestiques des esclaves, malheureux ouvriers que vous êtes (je ne parle pas des artistes) les valets appartiennent à la moyenne classe, et vous à la petite, et plus de la moitié de la classe ouvrière ne sont pas si heureux que la servante d'un fabricant un peu aisé et les valets de la haute classe sont plus heureux que leurs maitres, parce que tel riche qui a un chateau, parc, jardin, vivier, boisit champs, vigues etc. etc. ses domestiques jouissent de cela plus que lui et qu'à-t-il à faire (le domestique) pour se conserver cela toute sa vie? Son devoir! et il a moins de soucis moins de tourments et moins de chagrins que son maître et où il y a de la besogne pour huit domestiques il y en a douze et vous ouvriers non civilisés pour faire l'ouvrage de douze on vous met huit et puis dans d'autres moments, huit pour faire l'ouvrage de quatre et puis vous mourrez malheureux et le valet meurt rentier.

Ah! que n'ai-je été placé dans cette classe, il est si facile de faire son devoir, quand on n'a ni charges, ni frais, ni loyer, ni impôts; pour celui qui naît sans fortune, voilà la classe que je lui souhaite qu'il soit. Moi je n'ai pas eu ce bonheur, étant fils d'un maître serrurier mécanicien de province, et depuis 25 ans que je paye loyers et impôts, je suis à ce moment poursuivi, et on me fait des frais pour mes impôts malgré une lettre polie et suppliante que je viens d'adresser à M. Lavocat, receveur percepteur des contributions, pour le prier de m'accorder un mois, il n'a pas été sensible, puisqu'il me poursuit derechef; s'il était sensible, peut-être ne pourrait-il pas remplir ses fonctions. Et mon loyer de 2,246 francs par an, dont un terme va échoir le 15, et vu que j'ai gagné un petit procès à mon inloyale propriétaire, qui m'a menacé que lorsque je serai en retard qu'il m'enverrait un commandement le lendemain; mais j'espère que je ne le recevrai pas; j'ai encore douze jours, et je pense appartenir à une autre loi d'ici là.

Il n'est pas d'homme plus pur (encore l'orgueil) que moi, mais il n'y a que Dieu qui le sait; et par l'adultère de ma femme comment vais-je sinir ma vie? N'étant pas veuf, si j'avais eu une honnête semme pour concubine, pour associée, ensin pour me seconder, j'aurais bien prospéré, mais une honnête semme ne peut pas se mettre concubine, je le sens bien : on lui serait un crime de sa vertu, si elle prenait soin d'un père et de ses ensants, on la traiterait de putain, tandis que la mère dénaturée qui abandonne ses ensants trouve des adorateurs pour peu qu'elle dise que son mari était un ours, on la choye, on la cajole, on l'habille élégamment, on l'a nourri grassement, on lui procure toute sorte de plaisir et de récréation, et ceux qui sont ces belles actions sont des hommes civilisés qui ont été dans des pensions, dans des colléges. Cependant ils devraient être plus eivilisés que les malheureux ours de mari qui n'ont été qu'à une petite école de village, et pourquoi le sont-ils moins?

Messieurs mes juges examinez que le mode de civilisation est mauvais ou fausse et que la religion manque dans la moyenne classe et la basse classe : il n'y a plus de religion que dans la haute classe et encore avec cet énorme défaut que les prêtres ne sont pas pères de famille. On dit qu'il faut diviser les hommes pour les gouverner, oh!.... absurdité!.... Dieu est

l'unité, l'unité rend l'union, unissez la raison, unissez les esprits, tant qu'on divisera tous, les hommes entre eux seront toujours exposés à n'être que de la chair à saucisse.

Oh! mon Dieu, mon pain quotidien m'échappe, et il faut mourir. Si j'étais donc petit rentier je pourrais passer le reste de ma vie a écrire pour jeter ça et là la semence d'un bonheur qu'on s'obstine à dire impossible; Je supprimerais même jusqu'à l'adultère qui fait pulluller les populations dans la vie et la misère, quand je ne donnerais que ce moyen-là, ce serait déjà bien assez pour mériter mon pain quotidien pour le restant de ma vie. Voyant, que par les intrigants mon morceau de pain m'échappait, j'ai demandé la protection du Roi (qui ne l'a pas su); Sa Majesté m'aurait sauvé avec moins de douze paroles; ensuite je me suis humilié cent fois plus que le pauvre qui tend la main pour demander à un riche philantrope sa protection ou bien les miettes qui restent de sa table, et puis ensuite j'ai encore eu le courage de m'adresser à un autre que je croyais philantrope et qui garde mes écrits en me foudroyant de son horrible silence qui m'a

fait concevoir mon pacte avec Dieu.

Mais aussi pour le peu que je demandais j'offrais beaucoup trop en retour, c'était trop beau, trop grand, trop humain pour cette époque; cela m'est possible à moi, et tout cela a paru impossible à ces messieurs; ils m'ont considéré comme un atôme, et en esset que suis-je donc sur la Petite quantité de plus de trente millions d'âme d'un coin de la terre; je ne suis pas seulement de la valeur de la millième partie d'une abeille appartenant à une ruche de quatre à cinq mille mouches à miel. Sans doute qu'ils auront fait ce calcul les savants, et s'ils ont raison j'accepte ce calcul; alors ce n'est donc pas pour moi atôme qu'est fait le 5° commandement de Dieu «Homicide point ne sera de fait ni volontairement.» Mon pacte me donne le droit de sauter par dessus à pieds-joints, Dieu m'absout, moi atôme, moi poussière : ma poussière combinée avec une poussière chimique peut bien aller se choquer contre une autre poussière pour changer nos natures physiques, asin que de cette petite quantité de poussière, il en entre quelques grains dans les yeux des savants pour piquer un peu leurs vues afin de les tenter à étudier la valeur de certains grains de poussière Pour qu'ils puissent cusuite apprécier la valeur des hommes avant qu'ils ne soient en poussière. Ah! messieurs les savants, avec toutes vos sciences vous êtes encore dans l'ensance, vous apprenez l'ABC de la phrénologie et vous l'étudiez sur des morts, sur de la poussière. Tenez je crois que si on vous donnait la tête du grand Napoléon pour la faire bouillir, la gratter, la démancher, la disloquer, réparer tous les morccaux, les remonter et les démonter cent sois, ensuite vous écririez des gros volumes dont je vais vous saire le ré-

sumé en neuf mots entre parenthèse (Dans cette tète il y avoit un grand génie). Cela n'est pas étonnant vous le saviez d'avance, et si vos remarques vous avoient dit autres choses vous n'auriez pas osé l'écrire parceque vous seriez resté dans le doute, mais pour ne pas avoir travaillé pour rien vous auriez dit selon l'opinion, et si vous écrivez sur les observations d'une tête inconnue vous dites ce que vous vous figurez être et nul ne peut vous démentir. Eh! bien, moi, qui n'ai pas dissequé la tête de n'importe quoi et de n'importe qui, je vais vous dire les pensées et les idées sublimes que contenoit celle du Grand Napoléon avant qu'il ne soit en poussière; mais avant je vous fais remarquer que mon tout petit petit, petit, petit génie n'est pas en harmonie avec son grand génie, et que pourtant son génie et le mien étoit soufflé par Dieu pour aller au même but, avec cette différence qu'il vouloit y marcher par la conquête pour y arriver en moins d'un siècle, et que moi je voulois y marcher le restant de ma vie par la persuasion et qu'il faut au moins deux siècles pour établir l'âge d'or que Napoléon rêvoit et que je rêve aussi depuis que je n'ai plus que le souffle.

Napoléon ayant trop de salpêtre dans son sang étoit trop impatient; il se figuroit qu'un siècle étoit plus long que trois jours, et moi beaucoup plus patient je me figure que deux siècles ne sont que deux heures de l'éternité. Je me figure aussi que le Grand Napoléon voulait ce que je voudrois, le bonheur du genre humain; il y marchoit par la conquête pour devenir maître de l'Europe, pour pouvoir imposer sa volonté au reste du monde, et peut être vouloit-il comme moi l'union et la fraternité. Mais l'Europe s'aimant dans la division, s'est contre lui coalisé et il est tombé. Il s'est retiré avec quelques armes et quelques millions pour écrire ce qu'il avoit fait, mais il n'a pas écrit ce qui lui restoit à faire crainte qu'un Sosie ait les honneurs dus à son génie. Il voulait la paix de l'univers, la fraternité, l'humanité; on lui avoit appris aussi que Dieu a créé l'homme à son image et voyant que Luciser les désigure, il le poursuivoit à boulet rouge et le pauvre genre humain en recevoit les éclaboussures. Il vouloit comme moi qu'il y ait des pauvres et des riches; mais sans vices et sans misère; sans doute qu'il avoit pensé comme moi qu'il ne falloit pour être heureux qu'une religion et qu'une langue universelle et il vouloit l'imposer, tandis que moi si au lieu de millions j'avois seulement du pain, je voudrois seulement en soussler les moyens à Louis Philippe qui deviendroit cent fois plus grand que Napoléon, mais comme il faut que Je meurre j'en donne l'idée et non les moyens. Tenez, je vais encore vous dire à quoi servent vos frères des écoles chrétiennes de Paris; ch! bien, it

⁽¹⁾ Et lorsque vous allez avoir la mienne vous direz ce que vous voudrez, je ne pourrai vous démentir ni d'autres.

ne servent a pas grand choses. Cependant il y a des hommes capables, dévoués et qui démontrent bien des choses, voir même des arts et métiers, religion, instruction etc., tout cela sert a un sur vingt, pourquoi? parce que les ensans courent les rues en sortant de école. A l'école ils font un pas en avant et en gamminant dans les rues de Paris ils en font deux en arrière, et les chers frères perdent leurs peines et j'en suis sincèrement fâché. Seulement si les frères pouvoit inculquer dans l'esprit des enfans l'amour et la crainte de Dieu, ils mériteroient bien de la patrie; mais il n'en est pas ainsi et ce n'est pas de la faute de ces pauvres frères; la faute, c'est la rue : tout enfant qui court les rues de Paris est un homme perdu ou bien si vous aimez mieux, il y en a six de perdus sur 10, dont au moins un ira au bagne; si vous en désirez la preuve vous n'avez qu'à vouloir, je vous la donne en 12 à 15 ans. Notez ce qui suit : Enregistrez 500 enfans des écoles chrétiennes de Paris et enregistrez 500 ensans des écoles de village de province, un peu loin de Paris (je dis écoles de villages). Vous ferez l'appel chaque année et dans dix douze ou 15, vous verrez dans lesquels des 500 il y en aura le plus aux bagnes. Je vous prédis qu'il y en aura le plus dans les 500 de Paris, justement dans ceux qui seront le plus près de votre chère et belle civilisation à moins que vous ne supprimiez la gaminerie des rues. Les ensans des riches n'y joue pas; voilà encore un raisonnement de sou qu'on peut mettre a prosit, et je vais vous saire encore sur la religion du mariage un raisonnement bien plus drôle ou bien plus fou, c'est comme vous voudrez; je vais presque vous donner l'idée de saper l'adultère dans sa racine.

Si j'étois quelque chose dans le Gouvernement, dans la législation, je voudrois que les prêtres sut mariés et s'ils étoient pères de famille, ils seroient compétents pour inculquer les devoirs dans l'esprit des jeunes époux, moi par exemple je ne suis que malheureusement trop compétent Pour dire et enseigner le remède contre l'adultère, ver rongeur de ce qui peut tenir lieu de bonheur; si j'étais ministre des cultes ou pape, je voudrais que les prêtres soient mariés, je composerais trois discours ou trois sermons, autant que de publications de bancs pour le mariage, et au lieu de confesser les fiancés dans une boîte en trois compartiments qu'on ap-Pelle consessionnal que je laisserais pour les ensants; je serais venir les liancés trois sois dans la sacristie, ils y viendraient accompagnés de 4, 8, 12 témoins, et là, devant tous, je leur prononcerais mon discours, avec seu, de toute la sorce de mes poumons, et bien accentué; je démontrerais à la jeune semme toutes les ruses de séduction qu'on pourrait employer Pour la séduire, et je lui prédirais tous les malheurs qui en seraient la suite si elle succombait à la tentation; et je vous déclare moi que les discours ou

sermons comme je l'entends ne peuvent être prononcés par un prêtre célibataire vraiment célibataire; il ne les comprendrait pas et l'on ne peut pas faire ce qu'on ne comprend pas, et s'il comprenait il serait trop malheureux lui-même de prêcher un bonheur qu'il comprendrait et qu'il ne pourrait pas goûter. Avec mes trois sermons comme je l'entends, il n'y aurait tout au plus qu'un adultère sur cent mariages, tandis que dans votre siècle de civilisation idiote et barbare de division, il y a 95 adultères sur 100 mariages; vous êtes libres de récuserma compétence, mais cependant cela est, allez demander à 100 jeunes mariés le lendemain des noces ce que M. le maire leur a dit, il y en a 80 qui vous diront : je ne m'en rappelle pas, et il y a beaucoup de jeunes semmes qui manquent à leurs devoirs tout simplement pour éviter quelque malheur à leur infâme séducteur, et si elles avaient été instruites de toutes les inventions et les mensonges que le libertinage est capable, elles auraient été en garde et n'auraient pas failli. Jésus-Christ a dit: Croissez et multipliez, mais il n'a pas dit pullulez par la débauche et par le vice, et c'est ce qu'on fait et le tiers du monde est des adultérins que la loi légitime sans le savoir.

Dieu a dit croissez et multipliez, mais tous les hommes sages comprendront que cela veut dire par l'amour pur, par l'amour vertueux et non par le libertinage. Eh bien! maintenant avec les systèmes de civilisation d'aujourd'hui et la misère du plus grand nombre, l'amour, chez le genre (plus de la moitié du) humain, est moins pur que chez les animaux car dans les animaux qui s'accouplent, la femelle n'en veut pas recevoir d'autres que le sien et en temps que la nature lui prescrit, et, dans ceux qui ne s'accouplent pas quand la femelle porte, elle n'en veut plus recevoir aucun-L'amour des animaux est plus pur qu'une grande partie de celui du genre humain. Moi, qui écris ces lignes, vous ne me croiriez pas en vous disant que jamais je n'ai convoité la semme d'autrui, cependant Dieu sait que cela est. A 24 ans 1/2 je me suis marié sans avoir l'idée qu'une femme pouvait être infidèle à son mari, et je sens bien aujourd'hui qu'à 24 ans je n'avais encore que 12 ans pour l'expérience, et à l'âge que je me suis marié, j'ai épousé une semme de 19 ans qui avait eu un vieux libertin pour amant des l'âge de 14 ans. J'ai fait tout ce qu'un homme vertueux peut faire pour la ramener à la vertu, et il m'a été impossible, il n'était plus temps, elle avait de mauvais principes et ne pouvait comprendre la vertu, c'est donc bien ce qui me prouve que c'est dans l'enfance qu'il faut inculquer la vertu.

Longtemps après cette douloureuse séparation, n'ayant plus de compagne, j'ai cru un instant que je pourrais m'en adjoindre une autre par un acte d'association de 20 années contracté après 7 ou 8 aus d'épreuves, mais je n'ai pas plus réussi, elle était accoutumé au vice depuis sa plus

tendre enfance et aussitôt qu'elle a cu avec moi un peu de liberté et de mauvais conseils des autres, elle s'est perdue totalement, et ensuite je l'ai regardée et méprisée comme de la boue et la malheureuse est devenue ivrognesse, et depuis que je suis seul que je n'ai aucune compagne, mes ennemis, ainsi que mes parents et même mes plus proches me font passer pour un libertin, et c'est le comble de la fatalité, et une autre fatalité est venue m'achever par la mort de ma femme ce qui m'a donné l'espoir de me remarier, et malheureusement cela ne se pourra pas car tout se ligue pour m'en empêcher, même jusqu'à ma sœur qui en empêche en ayant l'air de le désirer.

Tenez, MM. mes juges, n'ayant pas exécuté mon projet au 1er juillet en mon jour de garde, comme je vous l'ai dit toujours par l'amour de mon prochain, je vous donne à entendre que je suis un homme pur, vous n'êtes pas obligés de me croire; mais fouillez vos cartons, vos annales, vos répertoires de justice, de commissariat, de mairie et voyez y depuis 35 ans que je suis à Paris si vous y trouverez la moindre des choses contre moi, voyez aussi quant à mon service comme garde national, depuis 16 ans vous ne trouverez pas même une réprimande, ni là ni ailleurs.

A ce moment je suis encore libre d'exécuter mon projet je ne sais où ni sur qui (puisque j'apprends que les Chambres sont closes) je suis libre de me suicider et je ne le veux pas. Et pour vous prouver combien je tiens à la vie, je vais encore faire une tentative pour chercher à me marier, quoique je n'ai pas d'espoir; comme je l'ai déjà fait donc je vous ai dit que j'y ai renoncé, j'hazarde encore une insertion aux petites affiches et cette tois je ne demande pas réponse à des initiales je prends un nom, mais le nom d'aucune personne, je le compose et je vérifie le dictionnaire de 500,000 adresses il n'y est pas, je crois que je vaux la peine d'être sauvé, Je suis donc à sauver j'écris ces deux mots à rebours et liés ensemble cela fait Revuasa, je prends ce nom pour qu'on y réponde poste restante, et aujourd'hui 4 juillet j'ai fait insérer une demande qui paraîtra (à ce qu'on vient de me dire) le mardi 7 juillet, je sais demande d'une veuve de 50 à 60 ans, et je me résigne encore à faire un petit mensonge que j'expliquerai à une dame s'il y a lieu, je me vieillis de deux ans et je me dis veuf sans ensants, quoique j'en ai deux, mais je le dis parce que c'est comme si Je n'en avais pas, je n'ai que des vers rongeurs; pour n'être pas chagriné comme pour les autres insertions j'ai soin de dire, que je ne veux pas d'aucun intermédiaire; je verrai et j'attends réponse.

Et pour distraire un peu mon chagrin je vais encore vous raconter quelque chose en attendant réponse poste restante, je souffrirai moins que de

23

chercher où je pourrai exécuter mon projet homicide et il peut me venir

un ange gardien.

Vous pourriez croire d'après dissérentes choses que j'ai dites, que la politique m'a tourné la tête, vous seriez dans une profonde erreur, je me crois plus qu'un perroquet, car il y a beaucoup d'hommes en fait de politique qui ne sont que des perroquets qui racontent ce qu'on leur a dit ou ce qu'ils ont lu et on appelle cela de la propagande et la propagande qui va par monts et par vaux pour répandre des doctrines et des opinions de cent nuances différentes, n'est encore à monavis que de la division, et l'esprit de division n'est pas dans mon cœur. Dans mon cœur et mon esprit il y a amour pur et fraternité, et je n'ai rien puisé dans les écrits des hommes politiques ou religieux, je n'ai presque rien lu ct je vais tâcher de vous résumer ce que vous appellerez ma politique, et que j'appelle, moi, mon raisonnement; je ne voudrais rien démolir je ne voudrais que bâtir et défricher, je ne voudrais rien démolir à votre édifice social, je ne voudrais que l'améliorer. Je n'ai jamais pensé que l'égalité fut possible comme l'entendent de certains utopistes (quoique je respecte tous les utopistes attendu que c'est des penseurs), il y en a qui voudraient qu'il n'y ait pas de maître, je dirais à ceux là supprimez le mot, mais il faut des chefs, attendu qu'il y a des hommes de génie, des hommes de sciences, des hommes d'esprit, de moyen esprit, de bon sens, de gros bon sens ou naïfs, des extravagans, des stupides et des bornés, des bons et des méchants et cela dans la la nature humaine; donc, que la nature elle-même établit une hiérarchie, et que je me donnerais bien garde (moi qui crois fermement que je comprends la nature) de dire qu'il ne faut point de chef ou de maître, puisque j'ai déjà dit que je voyais le valet qui fait son devoir plus heureux que son maître. Moi, par exemple voilà 25 ans que je suis fabricant, chef ou maître, c'est comme vous voudrez, eh bien j'ai toujours eu des ouvriers et des ouvrières, à tous prix et j'en ai encore, depuis 2 francs par jour jusqu'à 5 fr. 50 cent.; cela établit encore naturellement une hiérarchie, cependant j'ai toujours vu que celui que je payais 2 fr. 50 cent. par jour était plus heureux que moi, son chef, son supérieur ou son commandant, c'est encore comme il vous plaira; si j'étais et suis encore plus malheureux que mes ouvriers à 2 fr. 50 cent. c'est bien certainement la fatalité qui en est cause et que j'étais toujours seul et que les ouvriers qui me coulaient ce n'est pas de leur faute. Si on voulait on établirait un douzaine de classes dans la société, mais moi, je n'admets que trois classes: la haute classe dans le gouvernement, les arts et les sciences, la moyenne classe dans l'industrie et le commerce, et la troisième classe pour le travail manuel des biens de la terre et des fabriques. Ne faut-il pas des chess pour diriger depuis le timon de l'État jusqu'à la

faucille et le marteau, et cependant je voudrais que tous les hommes soient frères et qu'il existe une vraie liberté, non pas une liberté tachée du sang de telle ou telle croyance, ce n'est pas là une liberté sainte. La liberté obtenue par le carnage et échue au vainqueur n'est pas une liberté sainte attendu que le vainqueur aujourd'hui peut être vaincu demain, et la liberté d'une nation pour un jour comme pour un siècle n'est qu'une farce d'un instant dans l'éternité, la liberté pour être sainte doit être universelle et éternelle, et la liberté sainte est dans la volonté de tous les rois quand ils voudront s'entendre Pour l'obtenir, ils l'obtiendront, et si elle est sainte, comme celle que je comprends, elle ne périra jamais, par la simple raison qu'elle sera sainte, et tant qu'elle ne sera pas sainte, vous n'aurez qu'une brocanteuse, et vous ne pourrez l'obtenir sainte qu'avec une religion universelle et une langue universelleéle; et à ce sujet, je disais : inventez une langue nouvelle et une religion; mais je crois qu'il serait possible de faire adopter le christianisme; il ne faudrait donc inventer qu'une langue; il le faut, pour pouvoir supprimer toutes les horreurs et une partie des gloires qui sont imprimées, et les diverses croyances. Regardez un peu votre liberté de presse d'aujourd'hui, comme c'est dégoûtant, pour que chacun puisse dire ce qu'il pense en fait de doctrines qui divisent les hommes; pour qu'ils se haïssent, on a également la permission d'in-Primex des choses obscènes, des satanneries, des impiétés, des impuretés, des choses enfin qui feraient rougir les animaux féroces, s'ils savaient l'A B C. Moi, je voudrais effacer toutes ces impuretés, et je ne réimprimerais que ce qui a rapport à l'astronomie, aux sciences, aux arts, aux métiers, à l'agriculture, l'architecture, les calculs, et rien du tout des guerres, des religions ni des obscénités; je descendrais de l'arche sainte pour régénérer par la paix, par la persuasion et la fraternité. Encore aujourd'hui, vous verrez plus souvent deux hommes partager un morceau de pain que de partager 100 fr. La première chose à faire pour commencer ma belle grandiose et sublime utopie, commencez par faire des invalides civils, afin que ce que vous appelez les prolétaires soit à l'abri du besoin à l'âge de 55 ans, et beaucoup de ceux qui ne naissent pas dans la classe prolétaire seront bien aises, après des revers, d'en profiter, au lieu de se brûler la cervelle. On peut bâtir et former les fonds nécessaires avec rien; et quand un roi aura fait cela, il sera aimé et moins malheureux, et, si cela existait aujourd'hui, je n'aurais plus que trois ans à travailler pour atteindre l'âge d'entrer aux invalides; après ma déchéance je me résignerais facilement à être simple ouvrier pendant trois ans, et si je ne me résigne pas c'est parce que je sais que je ne vivrai pas un an. Ainsi donc, il est bien entendu dans mon raisonnement que je ne veux pas démolir ni la monarchie ni la hiérarchie; bien au contraire, je Je voudrais tout consolider par des principes de vertu et d'obéissance; dans

les trois classes de la société, bien certainement que ceux de la petite classe pourraient par leur capacité, leurs vertus, leurs économies, passer soit dans la moyenne ou la haute classe, de même que ecux de la haute classe par leurs défauts et leurs dissipations pourraient descendre naturellement dans la moyenne ou la petite classe, et mes invalides civils pour la vieillesse après l'usure des forces physiques, enfin pour celui qui n'aurait pas pu amasser ou conserver pour vivre et être à l'abri du besoin dans sa vieillesse y entrerait à 55 ans, ces invalides seraient donc établis dans l'intention d'appartenir et d'être pour toutes les classes de la société, puisqu'il y aura toujours des pauvres qui s'enrichiront et des riches qui se ruineront; puisque Dieu a créé l'homme à son image, il ne faut pas que les hommes raisonnables laissent leurs semblables se dégrader au point d'avilir l'image de Dieu, il faut que l'homme le plus brut, le plus inepte, le plus stupide soit assez instruit pour pouvoir se respecter lui-même en repectant l'image de Dieu, cela est aussi possible, qu'il est possible que tel ou telle homme se rapproche de la Divinité par sa bonté, par sa vertu, sa science et son génie.

Quand vous aurez établi votre langue et religion universelles tous les hommes seront frères, vous brulerez tous les livres qui ne seront pas en harmonie avec la régénération de cet âge d'or, vous anéantirez toutes les armes en général, armes à feu et armes blanches même celles de chasse, vous attraperez du gibier avec des filets, des lacets, des pièges, enfin avec divers engins plus qu'avec des fusils, il y aurait différentes chasses pour toutes les classes, la haute classe comprendrait le mode de la chasse au faucon qui est moins dangereuse et plus agréable que la chasse aux armes à feu, si vous me dites qu'il vous faudra toujours des armes à seu pour vous garantir et vous preserver des bêtes féroces, je vous dirai que cela n'est pas vrai, attendu que moi novateur, à moi seul je détruirais plus de loups dans une seule nuit que n'en détruiraient trois cents traqueurs dans une grande journée, quand même ces 300 traqueurs seraient suivis de 10 chasseurs à cheval et une meute de 200 chiens, et pour les lions, les tigres, les ours, etc. je serais comme pour les loups, certes que je n'ai pas inventé la poudre mais j'inventerais beaucoup mieux en la supprimant (l'inventeur de la poudre était un envoyé de Satan) n'ayant plus de poudre, plus d'armes, plus de guerres, il n'y aurait donc plus de soldats, mais cela n'empêcherait pas qu'il y ait des hommes d'ordre public, qui se promèneraient comme aujourd'hui les sergents de ville, avec cette différence qu'ils n'auraient pas d'épée au côté, ils auraient tout simplement une badine de jone pour se servir de maintien; et n'en frapperaient jamais personne, et quand un imprudent ou un méchant se rendrait coupable d'une faute, d'un délit, etc.

l'homme d'ordre public l'arrêterait au nom de la loi et lui dirait de le suivre, et si le délinquant s'y refusait, l'homme d'ordre public appellerait main forte et les passans ou les voisins du lieu de la scène lui prêteraient main forte, attendu qu'il (les passans et les voisins) serait élevé à avoir le respect et l'obeissance aux lois qui régissent l'univers, et si le délinquant faisait résistance contre le nombre et qu'il s'exaspère et se méconnaisse jusqu'au point de porter des coups, nul ne lui en rendrait, mais à l'instant on l'attacherait avec les menottes que l'homme d'ordre public aurait toujours dans sa poche pour le cas de besoin et chacun serait jugé selon les lois et selon son méfait, et tous seraient égaux devant la loi et non pas comme aujourd'hui que égaux devant la loi vent dire egaux devant les pièces de cinq francs, vous n'élèveriez plus d'hommes pour être des guerriers, vous ne diriez plus il y a un baton de maréchal dans la giberne, vous ne diriez

que de s'entrégorger c'est de l'honneur et de la gloire.

Vous diriez que l'honneur, la gloire et la vertu, est d'être bon fils, bon père, bon époux, bon frère, bon citoyen; de respecter et d'aimer le Dieu et la religion, d'aimer le travail et son prochain, et d'obéir aux lois; comment done, civilisation barbare, tu fais haïr et égorger les hommes avec des Jeux de mots; mais, au nom de Dieu, civilisation, fais donc aimer les hommes entr'eux par les mêmes jeux de mots, et anéantis la représaille du mal; comment donc encore, civilisation anéantissante, tu donnes le plus de gloire et le plus d'honneur à celui qui fait égorger le plus de monde, et tu le fanatises pour cela, afin qu'il ne se croie pas coupable devant Dieu; ce qui est en effet; (il n'est pas coupable.) Et puis, il se trouve des insensés qui disent que la guerre est nécessaire, parce qu'il y aurait trop de monde et que s'il n'y avait point de vices, il n'y aurait point de commerce; mais tous ceux qui disent cela ne sont pas inspirés de Dieu, mais bien du démon; ch bien! moi, à force d'entendre dire cette barbarie, cela m'a fait penser, et J'ai pensé que je dirais à mes prêtres pères de famille; dites telles choses et vous éviterez l'adultère; dites telles autres choses et vous enseignerez l'amour Vrai, l'amour pur; dites encore telles choses aux fiancés et ils ne feront ni rachitiques ni scrophuleux; dites-leur encore telles choses et ils ne procréeront que selon leurs forces et leurs positions; dites-leur encore telles choses et les femmes et les filles ne seront pas en danger d'ulcères à la partie naturelle; dites-leur encore telles choses et la maladie syphilitique disparaîtra de la race humaine; dites que la semme doit obéissance à son mari, (c'est encore une hiérarchie naturelle) parce qu'elle a besoin de mentor et que partout il faut un chef; mais ne dites pas qu'elle doit obéissance pour ce qu'on appelle les devoirs du ménage, ou conjungo, ou pour la cohabitation, car les animaux ne sont pas si stupides que cela; la femme pour cette chose naturelle ne doit pas obéissance; elle ne doit le permettre que quand c'est son idée, son désir, sa volonté; car il y a des moments où la femme est contrariée et que cela lui répugne; alors, elle ne doit pas le permettre, et l'homme qui l'exige se met au dessous de la brute.

Et quand mes prêtres mariés auraient enseigné les devoirs et l'amour pur aux fiancées, ils seraient sages; on croîtrait et on multiplierait par l'amour et non par le vice et la débauche; on multiplierait un grand tiers de moins et ce tiers de moins ne serait pas pour faire de la chair à canon, puisqu'il n'y aurait plus de guerre; ce qui fait pulluler le peuple par le vice et la débauche, c'est parcequ'on lui dit que l'homme a des besoins animal, des besoins naturels et que la femme doit remplir ces devoirs là, selon la volonté de son mari; faute de quoi elle l'expose a en aller voir d'autres; voilà une absurdité, voilà une animalerie, voilà un mensonge, voilà une immoralité, voilà une idée de satan, voilà une impureté; l'homme ne doit pas avoir ces besoins là, quand il a une femme, attendu qu'elle n'est pas toujours indisposée et l'homme qui n'a pas de femme n'a pas non plus ces besoins là, attendu que si la nature en a besoin, la nature elle-même y satisfait en procurant des rêves; ce n'est pas la nature qui pousse au vice, c'est l'esprit et ce qui fait naître ce plaisir des sens, c'est encore l'esprit et si l'esprit s'occupe d'autres choses, cela ne tourmente pas; je vais vous en raconter la preuve : on voyait autrefois (très peu aujourd'hui) des hommes de 20 à 25 ans, robustes et amoureux, jouer et folâtrer avec leur prétendues, s'asseoir réciproquement sur leurs genoux et cela pendant 2, 4, 6 ans et plus, avant de se marier et ils ne coïtaient pas et ils ne s'en aiment pas moins, mais on ne leur disait pas que l'amour était un besoin à satisfaire sur l'heure; au contraire, on leur disait OEuvre de chair tu ne désireras qu'en mariage seulement, et ils attendaient; tandis qu'aujourd'hui on dit aux hommes et aux jeunes gens que c'est un besoin, et des mauviettes d'hommes trop jeunes, et des poitrinaires le croient et meurent avant d'avoir atteint l'àge de 25 ans, pour avoir satisfait leurs désirs, et puis beaucoup de filles et de femmes qui ont une maladie de pâle couleur qui leur occasionne un prurit agréable, se figurent aussi que c'est ce besoin; elles font une vie de débauche et elles sont perducs et leurs maris perdus et leurs enfants. Mes prêtres mariés enseigneraient encore le remède contre cette maladie, qui fait commettre aussi bien des adultères, et qu'il y a des pères qui ont 7 à 8 enfants et qui n'en ont vraiment que deux ou trois; avec mon système de morale, il naîtrait beaucoup moins de monde et il n'y aurait pas besoin de guerre pour faire périr le trop de monde, il en mourrait bien assez par imprudence, tel que celui qui a très-chaud et qui boit quelque chose de glacé et au bout de 8 à 15 jours est conduit au père Lachaise, tel autre ayant très-chaud et descend à sa cave très-fraîche, ou dans un courant d'air;

tout cela en tue plus que la guerre, mais au moins ce n'est pas de la barbarie, c'est de l'imprudence et de l'ignorance; moi, je ne puis mourir comme cela; je n'ai pas cette ignorance et j'ai renoncé à me tuer, comment donc faire ne pouvant plus vivre; nous verrons, bientôt.

Je viens du bureau de poste restante, et j'y trouve une lettre en réponse à ma demande : elle me paraît sérieuse. Je me rends chez la dame qui répond à M. Revuasa; arrivé là, je demande cette dame; une domestique m'introduit; je présente ma lettre à cette dame et du premier coup d'œil, la reconnait pour sienne; moi, la voyant si belle femme, (50 ans au plus, et ne les paraissant pas) je lui dis sans doute, Madame, que vous êtes invitée à m'aboucher avec une de vos amies; Monsieur, je ne pourrais rien vous dire maintenant, je suis en consérence avec quelqu'un; si vous voulez revenir demain de 10 à 12, nous causerions de cela. - Madame, si je pensais que ce soit vous même qui désiriez vous marier, je n'oserais pas revenir; — Pourquoi? — Parceque je vous trouve trop bien pour un si petit homme que moi. — Cela ne fait rien. — A demain donc. J'ai l'h. — etc. O fatalité! cela fera la troisième, la troisième avec laquelle j'aurai été abouché et toujours de plus belle en plus belle et je vois d'avance que rien ne sera possible; O mon Dieu, moi qui me contenterais d'avoir une petite bossue qui serait un ange consolateur pour moi! C'est dit, à demain...

En attendant demain, je vais vous raconter une épisode de mon premier malheur et toujours avec l'intention de sapper l'affreux adultère. Lorsque ma semme m'eut quitté, son ventre adultère grossissait heaucoup et elle accoucha en ville et son amant l'abandonna, parcequ'il m'avait dit qu'il ne la reverrait plus et m'avait dit aussi : Monsieur, si j'avais su comme maintenant l'homme que vous êtes, ce malheur ne serait pas arrivé; en ellet, je crois que cet homme me disait vrai et je crois aussi que là dedans sa femme, à lui, était plus coupable que lui : Voilà qui est étonnant! Après sa couche, ma femme alla habiter une maison ou résidait deux frères associés et négociants en chapellerie; l'un était marié et l'autre garçon et tous deux vinrent amoureux de M H....; tous deux lui sirent la cour à qui mieux mieux et elle donna la présérence à celui qui était garçon. Alors, le Sarçon la mit sur un pied de grande dame et rien ne fut épargné pour les plaisirs et la toilette; robes, dentelles, rubans, chapeaux, plumes, marabout, etc. etc. et de ce train, selon les on dit, les deux frères ne furent pas longtemps à se déclarer en faillite; (Remarquez bien, Messieurs mes juges, comme un malheur en engendre un autre et de même un crime) celui qui était marié ne se trouve pas saus ressources, rapport aux biens de sa femme; mais le frère garçon sut ruiné et réduit à aller être commis chez les autres et déchu ainsi, il ne pût vivre; ilavait déjà un enfant avec ma Mue II..., sa maitresse;

un jour, étant au désespoir, il vint la trouver et lui dit: voilà ma montre, c'est tout ce que je peux te laisser comme souvenir pour toi et notre enfant, ne pouvant plus vivre ainsi, je vais me noyer; cette misérable semme lui répondit, allez, Monsieur, bon débarras, et le malheureux y alla, et comme il ne reparaissait pas, elle répandit le bruit de ce qu'il avait dit en allant mourir, on sit des recherches, et on dit que le commissaire de police l'obligea, elle, d'aller reconnaître son corps : ce malheur lui porta malheur a elle-même, car elle sut longtemps sans retrouver d'amant entreteneur (je dis entreteneur, parce qu'elle ne désirait que cela, attendu qu'elle n'était point amoureuse proprement dit de l'amour Cupidon, c'était tout simplement l'amour de la toilette pour se saire admirer et ne point travailler). elle eut saim, et se trouva obligée de solliciter un commissaire de biensaisance pour avoir du pain, etc., elle avait mangé ses meubles et ses chissons, le commissaire l'assista sans s'inquietter ce qu'elle était, ni d'où elle sortait. (On dit encore que c'est parce que la misère n'avait pas encore terni sa fraîcheur.) Moi, à la place du commissaire du bureau de bienfaisance, j'aurais voulu savoir ce qu'elle était, d'où elle sortait, et j'aurais voulu voir le mari pour tenter un rapprochement, mais il n'en fut pas ainsi malheureusement. Ensuite, elle trouva un entreteneur, M. A. G., commerçant et fabricant de.... qui venait de s'enrichir avec une dame qui ne pouvait pas saire d'ensant, et brisa avec elle pour prendre la pensionnaire du bureau de bienfaisance qui pouvait facilement faire de beaux enfants dont elle avait l'échantillon, de son amant suicidé, quand tout fut arrêté, conclu et exécuté, la dame stérile chercha l'adultère fertile pour la tuer, mais elle se cachait, à ce qu'on dit, à la Villette. Ne pouvant la trouver, sa colère s'apaisa, oublia l'ingrat associé, ne chercha plus sa rivale, et la femme adultère rentra à Paris avec son entreteneur, et toujours, à ce qu'on dit, il ne savait a quel travail la mettre. Ensin, moi, avec tous mes tourments de sabrique et de position, j'ai encore eu des froissements de cœur et d'esprit en rencontrant (par hasard, ou plutôt par fatalité), par cinq sois dissérentes, ma Mme II. prête d'accoucher, en l'espace d'environ 12 à 14 ans, que sont devenus tous ces adultérins? Attention, Messieurs les législateurs, au nom de l'humanité, attention: que sont devenus et que deviendront tous ces ensants? Quels sont leurs noms, quels sont leurs droits? Je n'en sais rien; je sais senlement qu'on dit que le premier enfant adultérin, celui qui a décidé de mon malheur, n'a pas vécu; le second, ensant de l'amant nové, est aux enfants de troupes au 20° léger (je ne compte pas ces deux-là dans les cinq rencontres de grossesse). La troisième grossesse sut de deux jumeaux, dont le père entreteneur de Mme H... a reconnu pour ses sils, et on dit qu'il ne porte pas le nom du mari de la mère; je n'en suis pas jaloux : com

ment cela se fait-il, Messieurs? Et les suivants à qui appartiennent-ils? Je ne connais pas les lois, et ce n'est pas pour moi que je fais cette question, c'est seulement pour vous dire : attention, messieurs, attention. C'est ainsi que la populace pullule. Par le vice, la débauche, le chagrin et la misère : attention, Messieurs, le monde multipliera tant ainsi; et puis, d'un autre côté, l'égoisme de la plus grande partie de ceux qui possèdent peu ou beaucoup, tout cela va faire couver la haine, les bruits couvent, depuis longtemps dans le peuple, que les petits capitalistes, les moyens et les gros ne valent pas, pour la bonté pour le peuple, les anciens nobles petits, moyens et gros (et je le crois aussi particulièrement rapport à l'égoisme), et le droit du seigneur d'autrefois est monté partout de la cave à la mansarde; voici les mots magiques d'autresois : liberté, fraternité, égalité ou mort, ensuite d'autres mots magiques : honneur, gloire et patrie, et récemment à Lyon, vivre en travaillant ou mourir en combattant; ces derniers sont encore plus magiques que tous les autres; ils sont esfrayants; ils me disent, à moi, que si votre civilisation continue sur le pied de division qu'elle a toujours été et qu'elle est encore. Les gros, à des dixaines de millions et centaines de millions et demi milliards, seront tant multiplier les petits, il y en a tant, tant, et le monde civilisé deviendra si barbare par l'égoïsme que les petits dévorcrout les gros, le monde deviendra si impie, si mauvais, que Dieu l'anéantira pour recommencer une autre création; cependant Dieu vous a déjà averti bien des fois; il vous envoya un déluge: Prenez garde, il vous envoya hier un Robespierre avec ses milliers d'égorgeurs, il pourrait bien vous envoyer demain des milliers de Robespierre avec leurs millions d'égorgeurs, le jugement dernier va bientôt venir si vous le provoquez sans plus vous le diviserez plus il arrivera tôt, l'unité est le grand tout unissez donc au lieu de diviser, je vous le repette, il faut pour l'age d'or pour le bonheur du genre humain, il ne faut qu'une scule langue et une scule religion universelle voila l'union, et je vous je répète aussi le premier pas à faire c'est des invalides civils, et dans votre nouvelle langue gardez-vous bien d'y glisser ees deux mots impossible, apostat, rien n'est aussi diabolique, rien n'est aussi inepte, aussi sot, aussi barbare que ces deux mots, que de merveilles on a empêché et on em pêche, et on empêchera en disant toujours c'est impossible, n'est-ce pas assez de dire, c'est difficile, et le mot apostat, peut-on voir quelque chose de plus niais, comment donc, un individu change de religion, de parti, d'opinion, c'est un apostat, c'est un homme faible ou un intrigant et voilà tout, est-ce sa faute à lui, si vous avez 36 langues, 36 opinions, 36 religions, 36 partis. Il change de religion parce qu'il croit la sienne plus mauvaise que celle où il entre de nouveau, cela veut donc dire qu'il y a du

ANNEXES.

choix? Elles ne sont donc pas toutes bonnes? Il y en a donc de mauvaises? S'il y en a de mauvaises elles le sont toutes puisque, même en choisissant on est susceptible, selon l'esprit qu'on a, d'en adopter une mauvaise à qui la faute? Aux religions elles-mêmes, comment donc bon Dieu rien que la différence de religion fait des barbares qui s'écorchent qui s'égorgent, avec divers simboles et mots magiques, mais barbares ce n'est pas Dieu qui commande celà, Dieu laisse faire, ce n'est pas je présume les religions non plus, c'est donc votre méchanceté, et selon moi, ce n'est que la différence de croire et de penser, c'est donc bien certainement de la division que nait cette méchanceté, mais selon moi encore, si vous avez de meilleures reilgions les unes que les autres, la plus mauvaise si elle était unique elle serait très-bonne, et l'apostasie serait bien obligée de descendre aux enfers et il n'en serait plus question, dites si vous voulez que ce que je viens de dire n'est pas logique à cause que je ne suis pas instruit et que je ne sais pas l'orthographe, je vous demande d'avance à vous qui êtes instruit, si Jesus-Christ mettait l'orthographe mieux que vous ou mieux que moi?

Dieu n'exige pas qu'on fasse de thême pour qu'il envoie dans le cœur et dans l'esprit des idées de noble philantropie, mais pour n'avoir de la philantropie qu'au bec de sa plume il faut faire beaucoup de thèmes.

(que ceux qui se sentent morveux se mouche.)

J'ai déjà entendu parler de disserentes et belies utopies et le mot, impossible, a empêché de les réaliser, bien des hommes se sont occuper d'améliorer le sort de l'humanité, beaucoup y ont prérit, et beaucoup n'on rien pût, et beaucoup y ont tentez mais non de cœur c'était seulement pour se faire remarquer et une fois qu'il l'était il rengainait leur philantropie et n'avait pas grand peine et d'autre se taisait de peur d'être crucissé.

Dieu m'a envoyé des idées sublime pour résoudre le problême de toutes les utopies, et d'en faire la fusion, et de cette fusion devait n'aitre ma divine utopie qui serait l'âge d'or dans 200 ans, mais je ne puis vivre assez longtemps pour en écrire les moyens, je dis seulement les idées qui n'avancerons qu'à faire dire, il est fou, c'est impossible, malheureux c'est impossible!... Envoyez donc encor ce mot aux enfers avec celui apostat, et puis tous vos grands mots magiques tout dégoutants de larmes et de sangs, remplacez les par ceux-ci, aimer Dieu et le prochain, paix éternelle, fraternité universelle, et vous aurez bien méritez des patries la magie de ceux la ne ferais pas couler le sang, et ne dites plus c'est impossible cela me fait hausser les épaules. Et vous ajouterez aux commandements de Dieu (après rédaction bien entendu puisque je ne sait pas) celui-ci, Tu n'auras point le désir de faire le moindre changement a la religion ni aux lois, par pensées, par actions ni consentement ni par conseils; asin d'être toujours bien aimé de Dieu. Inauculez, inculquez l'anion; abolissez, abominé la division, dé-

traisez démollissez la loi de peine de mort (toujours après moi je n'ai pas de rente) construisez, bâtissez des invalides civile, quel dommage que je n'ai pas assez de temps pour vous écrire les moyens d'avoir pour rien les pierres de ce fragment de ma belle et divine utopie, c'est dommage, Dieu ne veut plus que je vive, le jugement dernier approche, et Dieu ne veut pas que je sois mélangé à cette grande coline, il ne s'en est guerre fallu que je réussise, seulement la volonté du Roi; quoi, moi atôme non microscopique; j'ai osé écrire au Roi que je lui dirai ou écrirais les moyens de devenir le plus grand et le plus chéri de Rois de la terre, mais c'est d'une folie outrée; le Roi ne se doute guerre qu'il existe un atôme de mon espèce quoi qu'il ait touché la main de mon chef de file, si aujourd'hui c'était à recommencer je tâcherais de me Placer au 1er rang, et je piquerais d'un coup de bayonnette la cuisse de son cheval, mon procès ne serait pas long, je serais bientôt expédié comme régicide et non comme chevalicide, je viens d'avoir un entretien avec la belle dame qui m'a écrit poste restante au nom de Revuasa, et en revenant J'ai passé à la poste voir s'il y avait d'autre lettre, il y en avait une, et avant de l'ouvrir j'ai vu que c'était une lettre d'intermédiaire grippe-sous, il y avait au coin (affaire sérieuse) je me suis informez et c'était ce que je pensais je n'ai pas été plus loin et ne passerez même plus à la poste voir s'il y en a d'autres.

J'ai donc eu un entretien avec la dame qui m'avait dit de revenir le lendemain, c'était vraiment elle qui désirait se mariez, elle me questionna sur mon industrie et mon commerce, alors elle me dit qu'elle craignait ne pas pouvoir se classer tous ces articles dans la tête, ensuite je parlais de ma sœur qui est à la tête de mon magasin, cette dame me demanda si elle ne pouvait s'impathiser avec ma sœur, ce qui arriverait, je lui dit que je donnerais à ma femme l'autorité de faire comme elle voudrait et qu'elle serait entièrement maitresse chez elle, cette dame me dit qu'elle ne voudrait pas s'exposer a avoir le moindre désagrément et qu'elle craindrais que ma sœur voulut rester sur le pied de maitresse et que cela étant elle ne pourrait se décider mais que si je pouvais réaliser la dissérence de l'actif au passif que j'anonçais et avec une vaingtaine de mille francs qu'elle avait, ce mariage serait possible en me retirant des assaires, je lui dit alors madame il m'est impossible de réaliser car c'est pour le pouvoir plus tard que je cherche à me marier, alors n'en parlons plus.

Cette dame ma paru une semme accomplie, je l'ai jugé telle que je n'aurais pas osé espérer obtenir autant, et j'aurais donné les 3/4 de mon sang pour qu'elle se sut trouvé être disgracié de la nature au point que nul n'en voudrais pour semme, au moius j'aurais eu de l'espoir de pouvoir

l'obtenir.

Ensin, il saut donc renoncer à tout, jusqu'à la vie, la médisance de mes ennemis me tue, il saut mourir. Et cependant si je pouvais continuer à sabriquer? un mariage pourrait se rencontrer plus tard, mais sans bailleur de sonds pour pouvoir rembourser le premier, cela est impossible, et c'est les 25,000 francs que je dois au 1^{er} bailleur ainsi que la médisance qui m'empêche d'en trouver un second.

O! mourrir au moment ou ma partie reprend si bien, et voir que d'autres gagnent de l'argent avec toutes sortes de petites bagatelles que l'on fait, qui ne sont pour moi que comme est l'addition a un arithméticien.

Et pourquoi les méchants m'ont-ils fait tant de mal, tout simplement parce que je n'ai pas voulu leurs accorder ce qu'il me demandais, dont aux uns ils me répugnait de l'accorder et qu'aux autres je ne le pouvait, je vais ici signaler les plus méchants et pourquoi il l'était et ce qu'ils voulaient.

Premièrement, c'est Bernard et sa femme (que j'ai gardé onze ans) ils savaient ce qu'était ma femme et il l'avait connu; il voyait aussi que M^{elle} Chevalier m'aidait dans mon commerce, et qu'elle m'aidait à finir d'élever mes enfants, ils lui travaillait l'esprit en dessous pour lui démontrer qu'elle était plus malheureuse qu'eux qui était ses subalternes, qu'ils avaient plus de liberté et plus de plaisirs qu'elle, enfin ils n'ont pas tout a fait pût lui tourner la tête; mais, pour reconnaître les bons services de Mello Chevalier et lui donner de l'espérence, après 7 a 8 ans d'épreuve je l'ai intéressée dans ma maison par un acte d'association de 20 ans, cela deroutta un peu les Bernard qui désirait la dégouter, la faire partir, pour qu'eux puisse pénétrer dans l'intérieur et que la femme Bernard puisse m'offrir nettement ses services, par l'appat de l'ance du panier dans la dépense du ménage et se figurant aussi qu'il me fallait des maitresses et qu'elle était de pâte a en servir a plusieurs autres, ce dont je prévoyais et auquel je fermais les yeux et les oreilles pour ne pas me brouiller avec le mari dont j'avais besoin de son travail, quoique cependant je voyais bien que le mari n'aurait jamais voulu voir clair.

Deuxièmement, M³ Chevalier qui voulait voisiner (malgré que je lui conseillait le contraire), a fait connaissance d'une intrigante nommée Caroline Lamaury. Cette Caroline se faisait passer pour filieule et protégé d'un homme très-riche et elle n'était que sa maitresse comme j'ai dit, et cet homme est devenu, malheureusement, mon bailleur de fonds par l'intermédiaire de cette coquine laquelle étant lié avec nous d'intérêt, et soit disant d'amitié, elle conduisit M¹ Chevalier à sa perte en l'excitant à se prostituer, et sitôt que j'ai eu connaissance j'ai tout rompu, ce qui m'a fait beaucoup de peine, pendant ce temps les Bernard s'occupait de débaucher mon second fils (ils avait déjà caballé et intrigué pour me faire

engagé mon fils aîné). L'intrigante de Lamaury me voyant seul intriga afin que son protecteur ne me donna pas les fonds promis en temps utile, dans le but de me saire tomber en saillite, ce que je voyais et que j'empêchais toujours par la patience, la persévérance et les sacrifices. Je voyais qu'une tois en faillite, je serais perdu, attendu que son amant étant mon plus lort créancier, il aurait fait vendre mon établissement et lui aurait fait racheter pour elle en me proposant d'être son contre-maître (on trouvera même dans mes papiers un brouillon d'acte de vente de la main de mon bailleur qui prouve qu'il voulait que je ne soit que contre-maître, mais je leur disais toujours que je préférais la mort à me mettre en faillite, à être contre-maître, ou à être réduit à être ouvrier. Pendant tous ces désordres, je ne pouvait renvoyer mes ouvriers sans être ruiné, et mes ouvriers me coullait faute de matière à leur donner, attendu que mon bailleur retardait toujours ses versements pour plaire à sa perfide maîtresse. Gette misérable intriguait sans cesse pour me perdre surtout étant toute seule à la tête de mon magasin, me voyant si malheureux et seul, j'ai été chercher ma sœur pour venir demeurer avec moi.

(Je tombe dans des répétitions mais c'est pour mieux détailler) et être dans mon magasin, pour que l'intrigante ne renvoye pas tant de pratique (mais hélas! j'étais loin de croire que ma sœur me serait, par sa stupidité, encore plus de mal que les autres) cette misérable intrigante a fait tant de frayeur a ma sœur que ma sœur n'osait pas me dire tout ce qui se passait, et elle réussisait à indisposer ma sœur contre moi ensin tout cela était insernale. Comme cette misérable m'avait fait renvoyer mon commis je ne savais comment faire après deux ans voyant que j'en avait tant besoin, je voyais qu'un nouveau commis ne pourrait pas s'accorder avec elle, a moins que je ne veuille accepter pour commis une créature a elle qu'elle m'aurait procuré, mais pas si tot, cela aurait fait un de plus pour elle et un de plus contre moi, ensin au bout de long tems j'ai pris un commis mais il ne pouvait pas s'accorder, et comme elle est parti j'ai pu conserver mon commis que sans lui il y a déjà plus de dix huit mois que je serais mort (le pauvre Jeune homine il vient de m'adresser la parole au moment ou j'écrivais le dernier mot avant cette paranthèse), ensin je n'ai pas cédé à cette sille.

Troisièmement, je n'ai pas voulu céder une partie de mon local au maître d'école parce que j'en avais besoin et cela m'a fait deux ennemis de plus lui et le propriétaire, il a intrigué en dessous pour que mon propriétaire m'intente un procès pour tacher de ravoir cette partie de mon local, j'ai gagné le procès et le propriétaire homme d'éloyal m'en a voulu, et le maître d'école homme violent, haineux et vindicatif ma miné en dessous et s'atribuera

sous cap une part de ma chute et ma mort lui profitera, et ne se repentira pas du scandale qu'il a fait par ses couplets sur moi et sur ma cuisinière toutes fois en ne citant pas de nom.

Quatrièmement, ce a quoi je n'ai pas encor voulu céder, par la raison que j'avais dit (à l'époque ou j'avais encor six femmes employé chez moi en comptant ma sœur) désormais chaque fois qu'une femme s'en ira de chez moi je ne la remplacerez pas par une femme, mais bien par un jeune homme : alors mon bailleur de fonds me tourmenta pour que je renvoie une des six femmes, qui était une vieille semme de ménage qui nous faisait le ménage et la cuisine; c'est encor son intrigante maitresse qui caballait pour cela, en se plaignait que cette pauvre vielle n'était pas propre et qu'elle la dégoutait; mais c'était parce qu'elle croyait que je prendrais une servante de son choix, et elle s'est trompée, attendu qu'elle a mal fait sa leçon au bailleur. Il m'a dit renvoyé cette vielle femme qui dégoutte Caroline ou je ne vous donnerez plus de fonds; je dis que je voulais bien, attendu que cette semme était la seule qui ne travaillait pas à la fabrication, mais à condition que se sera la dernière personne que je renverrai pour sa Caroline, ce fut convenu, et il oublia de me dire Caroline en choisira une de son gout : ainsi j'ai renvoyé la vielle femme; mais comme j'avais dis que je ne remplacerais pas une seinine par une autre semme, je ne pouvais pas en prendre une nouvelle, alors j'ai jeté mes vues sur une des cinq autres qui n'avait pas tout a fait assez d'ouvrage, et je lui sis la proposition, qu'elle accepta sous condition qu'elle mangerait à table afin de ne pas être tout a fait comme domestique; à quoi je consentis puisque nous n'étions que nous, et que je ne recevais ni ne donnais de dîners. Cette femme était et est encor veuve du meilleur des ouvriers que j'aie jamais eu et que j'avais eu quinze ans depuis son enfance; en outre elle était mère de deux orphelins, et tant par souvenir de son mari que par sa position malheureuse (vu quel ne gagnait guerre et que le surcroit d'ouvrage que je lui offrait lui vaudrais une augmentation de salaire) je lui devais quelques considérations : alors en augmentant son ouvrage de mon ménage et de la cuisine, je l'ais mis aux gages de trois cents francs par an, et elle se trouvait dans une position de deux emplois comme ouvrière et comme domestique, les méchants voyant cela se mirent a caballer pour la dégouter et se moquer d'elle de ce qu'elle se mettait servante, et on se moquaît d'elle pour la saire partir, mais elle répondait j'ai des ensants et je prend mes intérêts puisqu'ils se présente, la Bernard maîtresse de mon fils fit croire à mon fils que je voulais en faire une servante maitresse et qu'il en souffrirait, et mon sils me tourmenta à ce sujet; l'un et l'autre sirent ce qu'ils purent pour le faire croire à ma sœur et ma sœur me tourmenta

aussi, mon fils et ma sœur tourmentait cette femme et la raillait sur sa domesticité, ce que voyant, je lui dis, puisqu'il en est ainsi vous ne serez pas leur domestique et je vous défends désormais de saire leurs lit ils le feront s'ils veulent, vous ne ferez que le mien, alors la caballe redouble, et je sais observer à mon sils et à ma sœur que si je renvoie cette semme je n'en prendrez pas d'autres et que nous serons obligé pour vivre de prendre de la gargotte du traiteur, et que les premiers ils se plaindrais que je les nourris de gargotte, ensin tout pour un coup cette malheureuse mère avait tout le monde de chez moi a dos, excepté deux jeunes gens; il y en avait même une partie qui s'entendait avec le maître d'école pour les couplets, les ouvriers aussi étaient contre elle par jalousie attendu qu'étant laborieuse et n'étant plus que 5 heures par jour a l'atelier elle sesait dans ces cinq heures l'ouvrages qu'ils y auraient passé une journée. Cette femme fatiguée de tant de mauvais procédé, finit par me dire, Monsieur, si vous vouliez je chercherais une place et quand j'en aurais trouvé une bonne je vous quitterais — pourquoi — parceque je suis mal avec tout votre monde et que Je vois que vous avez des contrariétés avec vos parents rapport à moi; quant a moi cela ne me fait rien j'y suis déja accoutumé, mais cela pourrait vous faire beaucoup de tort attendu que je vois Melle votre sœur d'une méchanceté trop noir - n'est ce que pour cela que vous voulez vous en aller — absolument pour ça — si vous vous en allez ils auront gagné la victoire et de tout ceux qui déplairont, on caballera pour les faire partir et cela n'en finirait pas , j'ai besoin de tout mon monde ; je renverrai bien madame Bernard, mais si je la renvoie elle entrainera son mari et j'ai trop besoin de lui pour mon genre de travail, et il faut que je ferme les yeux sur ce que sa femme fait de cancans (mais j'étais bien loin de penser qu'elle me faisait tant de mal si je l'avais prévu il y a bien huit ans et plus que j'aurais renvoyé le mari et la femme). — Je ne désire pas que vous renvoyiez qui que ce soit à cause de moi car on me verrait encor plus en noir. — C'est ainsi que je l'entends et ne renverrez personne pour un autre. — Je ne demande pas à vous quitter brusquement je ne vous quitterai que lorsque je serais sur d'une bonne place. — Comme je ne reprendrai personne pour vous remplacer attendu que si j'en prenais une autre ce serait les mêmes bruits, les mêmes contrariétés et les mêmes cancans attendu que je n'ai pas de semme pour être la maîtresse comme moi et m'être un porte-respect, ce malheur m'a toujours causé bien des malheurs et des chagrins. Si vous vous en allez je n'aurez personne pour me donner seulement un verre d'eau, restez, je vous donnerez de tems en tems des gratifications que je ne porterai pas à ma dépense asin que ma sœur ne le sache pas pour qu'elle ne me fasse pas des scènes de jalousie, quand a elle je ne suis pas pret d'aug-

menter ses appointements car au lieu de m'obéir elle ne sait que de me contrecarré, et malheureusement je vois qu'elle sera bien longtems à me comprendre. Cette malheureuse veuve et mère de deux enfants brava tous les sarcasmes, la médisance dans son intérêt et celui de ses enfants et elle resta(1); de mon côté je n'avais point de raison pour la renvoyer bien au contraire, j'avais d'abord quelques considérations en souvenir de son mari, et j'étais parrain de leur premier né , comme le mari l'avait désiré lorsqu'il était garcon, et même avant qu'il ne sache avec qui il se marierait, elle, de son côté me devait de la reconnaissance pour les grands soulagements que j'avais donné a son mari durant sa maladie, je n'eus donc pas grand peine à la décider a rester, j'y étais moi-même interressé plus qu'elle puisque si j'avais pris une autre bonne qui n'aura pas pu travailler comme elle cela m'aurait fait une personne de plus a nourrir et payer et une ouvrière de moins. Mais je n'avais pas prévu les noirecurs que mon fait mes proches depuis cette époque jusqu'alors rapport a elle, la stupidité de ma sœur ma fait plus de mal que ceux qui faisait passer cette femme pour servante maitresse attendu que ma sœur confirmait ce bruit, pour que je ne puisse pas me marier attendu que si je me mariai ma sœur craindrais de n'être plus maîtresse chez moi, elle a l'air de désirer que je me marie et dans le fond de l'âme elle ne le veut pas, on a bien raison de dire qu'il faut vivre avec les gens pour les connaître, j'étais loin de penser que ma sœur était si stupide elle n'a pas pu comprendre mes intérêts qui se trouve être les siens, elle n'a compris que ce que sa jalousie lui disait, c'est même ane pas le croirc, elle n'a pas l'air sotte et elle a l'air doux comme un agneaux, et a mon égard c'est une hyenne, jamais personne ne la vue se mettre en colere contre moi et cela a été le plus fort de ses occupations, ce quelle sait faire elle le fait bien, mais ce quelle ne sait pas elle est trop longtemps a pouvoir le comprendre et quand elle ne faisait pas telle chose faute de le comprendre elle disait qu'elle l'avait oublié plutôt que de dire je ne sais pas explique le moi, que de tems n'a-t-il pas fallu pour lui montrer à déduire l'escompte, que de mal pour lui apprendre la soustraction et la multiplication, depuis trois ans je n'ai pas encor réussi a lui apprendre a chercher une adresse dans le dictionnaire des 500,000 adresses, elle ne peut pas comprendre ce que signifie par lettre alphabétique et maintenant que j'abandonne tout et que je la laisse faire comme elle

⁽¹⁾ Il y a environ huit mois, cette femme ouvrière et servante, m'a procuré son frère âgé de dix-huit ans, pour apprentis et depuis plus de trois mois c'est lui qui me fait le plus de profits. Ah! si mes parents et mes plus proches avait fait leurs devoirs, comme ces deux étrangers, je pe serais pas si malade.

veut pour avoir la paix elle se croit heureuse, maintenant elle prend la balle au bond, lorsque je lui dis, maintenant fait comme tu voudras, tu n'as jamais voulu m'obéir je ne te commande plus mais je ne t'obéirai pas, ne me demande rien entends toi avec ton neveu, faites marcher la maison je ne m'en occupe plus, voila assez longtemps que je vous nourris, à présent je vis en rentier nourrissez-moi, je m'amuse à écrire (et ce que j'écris grand Dieu, est bien triste bien insensé et bien essrayant) et quand elle voit entrer un sac de 1000 fr. elle se sigure que c'est elle qui la gagné en ployant la marchandise et en saisant la facture et elle se sigure encor qu'un sac de 1,000 f vas durez 6 semaines quand il m'en saut un par semaine, ma sœur a sini de me perdre en me saisant la guerre, tandis que si elle eut voulu je n'aurais jamais eu la pensée de me remarier, tandis que maintenant voyant que les méchants m'ont empêché de trouver un bailleur, cela me met aux abois.

Il est très-vrai que la peur tue, j'ai toujours eu peur de la faillite et cette peur me tue je ne suis pas assez insensé pour ne pas convenir que J'ai de grands torts et la faute la plus grande au sujet de faillite c'est la Peur, car je n'avais qu'à tout braver reprendre courage, travailler sans m'occuper de ma grosse dette et ne m'occuper que de mes petites dettes de fournisseurs pour les besoins de mon commerce et travailler ferme pour y faire face, mais j'ai voulu qu'on m'acordat ce qu'il fallait pour que Je puisse travailler sans inquiétade et on ne l'a pas voulu, on ne m'a accordé qu'une partie de ce que je demandais et il me fallait tout. Il aurait tallu que je me mette au travail avec courage comme je dis sans m'inquiéter de ma grosse dette, et si pour elle on m'eût chagriné que je dise : je vous payerai quand je pourrai, laissez moi travailler, je n'ai pas l'intention de me mettre en faillite mais si vous m'y forcez ou si yous m'y faites mettre, tant pis pour vous, comme cela j'aurais pu travailler, j'aurais gagné de l'argent; tandis que j'ai eu peur et j'ai cherché un bailleur pour rendre ce que je devais et puis le désir de me marier étant trop malheureux avec ma sœur, tout cela ne se peut pas et va m'enterrer tout vivant, très-souvent en écrivant ces présentes je désirerais être sou et je suis étonné que mon cerveau n'éclate pas, oh! mon Dieu, avoir tant de capacité dans une industrie qui me plaît et me voir à la veille d'être avec rien et d'appartenir encore à des créanciers. Me savoir un homme juste n'étant ni avare ni prodigue mais bien éconôme, ne dépensant rien pour mes plaisirs comme les autres hommes, et voir comme petit à petit par le crime d'une autre, j'ai perdu mon autorité morale ; je pourrais cependant encore me sauver sans être tout à fait réduit à être ouvrier, si je pouvais me résigner à me servir d'un prête nom et me résigner à enlever une partie de

mes outils, si je pouvais cela, je pourrais encore bien gagner de l'argent, mais je ne le puis attendu que quand même, je n'enleverais rien, et que je serais simple journalier, on croirait que je suis riche et cette idée là me rendrait trop malheureux. Mon Dieu! mon Dieu! il faut donc mourrir pour ne plus souffrir, et mourrir en paraissant coupable devant les hommes et innocent devant Dieu et devant ma conscience, mais mon Dieu! à mon premier mal de tête donnez moi donc la sièvre cérébrale ou la démence. Je veux être homicide parce que je veux profiter de la loi de peine de mort qui m'en fait naître l'idée, ne pouvant pas avoir cette sièvre qui fait qu'on se tue, je trouve moi, qu'ayant ma raison ce serait un crime atroce que de me suicider n'ayant jamais fait de mal et n'ayant que des intentions philantropiques, le crime sera bien moins grand en devenant homicide puisque "sur dix chances, j'en aurai au moins huit pour ne pas donner la mort, attendu que l'impression me dérangera beaucoup la main par mon tremblement, tandis qu'en tirant sur moi même, je ne me manquerais pas puisque je serais intéressé à ne pas me manquer pour ne pas souffrir, tandis qu'en tachant sur un autre la providence me secondera selon la volonté de Dieu, pourvu que les hommes me croient coupable, c'est tout ce qu'il faut pour mourir. Qui pourra douter si je suis coupable et que j'intrigue mes juges avec cet écrit par des oui je suis coupable, et des non je ne suis pas coupable; par des je suis coupable devant les hommes et je ne suis pas coupable devant Dicu. N'est-ce pas déjà mettre leur esprit à la torture et les irriter contre moi. Les uns diront ce rusé là n'a guerre envie de mourrir, d'autres diront il fait semblant d'être en démence, un autre dira il a des moments lucides, un autre il extravague, un autre c'est à n'y rien comprendre, un autre c'est qu'il croit qu'on publicra son grissonnage, ses bizarreries, et qu'il croit saire de la propagande pour se poser en martyre et que quelqu'un viendra le délivrer en le supliant de prouver qu'il n'est pas un assassin. Que vous disiez ce que bon vous semblera, Messieurs, il me suffit à moi que dans votre âme et conscience vous me croyez coupable, mais croyez bien aussi qu'il m'en coute mille fois plus de peinc et de chagrin et de tourment pour exécuter ma préméditation qu'il ne m'en coûtera de monter à l'échafaud, puisque dans mon idée j'y monterai par héroïsme pour vous donner une leçon; monter où je désire n'est pas répugnant, ce qui me répugne beaucoup c'est de saire un homicide; quant à la publication de mon griffonnage, ce scrait bon à publier si, pour les idées que j'émets, j'en expliquais les moyens; mais je n'en ai pas le temps, bien sur que si tel ou tel éditeur riche présumait tout ce que j'ai à écrire sur l'age d'or de mes singulières idées, qu'on appelle utopie, cet éditeur pourrait bien me petit rentier pour que j'écrive pour lui seul, quitte à en faire faire la rédaction, il en serait une fortune;

mais je ne suis pas si sot de croire qu'on imprime ce que vous appellerez des accès de sièvre, de démence. On imprime bien des crimes célèbres; mais c'est après de siècle, ceci n'est pas un crime célèbre, ce n'est qu'un désespoir, et non pas de Jocrisse; la Gazette des Tribunaux peut bien expliquer tous les menuts détails d'un empoisonnement, comment telle ou telle femme s'y est prise pour empoisonner son mari, ce qui fait qu'une autre méchante peut perfectionner. Tout ceci n'est écrit par moi que pour qu'on ne me voye pas trop noir. Je ne suis pas de ce siècle ni de l'esprit de ce siècle, je n'y puis plus vivre puisque je vois que je n'aurai pas de quoi; cependant je désirerai bien pouvoir vivre; J'ai déjà dit que je quittais la vie avec de grands regrets, je crois même qu'il y a beaucoup de rentiere dans la cinquantaine environ et libre, qui si elles pouvaient savoir ma pensée se croiraient bien heureuses de me sauver, mais pouvoir savoir la pensée des autres est bien plus difficile que de realiser mes idées sublimes (je ne m'égratigne pas) de certains esprits sont orgueilleux de se vanter et d'autres en souffrent de le faire (de se vanter) si je veux moi que mes idées ne soient pas des illusions, et je persiste à croire que Dicu m'a envoyé pour dire à un Roi, voilà les moyens de faire venir l'age d'or et de rendre l'humanité indestructible et bien moins malheureuse et bien moins soussirante; faute de quoi, Roi de la terre, vous allez voir venir l'antechrist par l'effet de la division et de l'égoisme. L'antechrist a dejà tant de puissance qu'un petit chef de maison ne peut déjà plus savoir ce qui se passe chez lui, et que chacun chez lui par égoisme travaille pour soi chacun de son côté, et que le petit chef de maison périt. Des plus hauts chess de maison périssent de même étant ruinés; c'est toujours l'égoisme et la division qui en est la cause, et les grands et les princes et les Rois déchus, c'est aussi par la division et l'égoïsme qu'ils périssent; enfin depuis les plus petits jusqu'aux plus grands; voilà dixhuit ans que je souffre, je souffrirais encore bien dixhuit ans, mais il faudrait que je n'aic pas eu tant de frayeur de la faillite; j'ai toujours cru que c'était une tache et je voulais rester pûr; la faillite va me deborder, je ne puis plus l'éviter; voilà 6 ans que je l'évite. J'ai dit à mon bailleur que je mourrais plutot que d'être en faillite, et il m'a cru il a bien fait. Et s'il n'était pas mort il m'aurait accordé ce que sa mère n'a pas voulu m'accorder; il m'a fait aussi beaucoup de mal en ne faisant pas mes écritures qu'il m'avait promis de faire, mais tout le mal qu'il m'a fait ce n'est que par saiblesse et je ne lui en veux pas, je n'acn'accuse de tous ses maux et les miens que sa perfide maîtresse Caroline Lamaury.

Dieu m'avait envoyé pour communiquer au Roi des Français tout ce qu'il m'a inspiré d'idées et de moyens pour parvenir à l'union et la fraternité qui devaient naturellement détronner la division et l'égoïsme, parce

que union et fraternité, dans mon cerveau creux ou brûlé, ces deux mots y résonnent synonimement avec le mot civilisation (Qu'en pensez-vous, messieurs les savants?). Mais voyez donc, Messieurs, comment, dans les dernières séances des Chambres, comment Messieurs les comtes de Montalembert et autres arrangent et disloquent votre ou notre civilisation en Algérie, en Cracovie, en Autriche; on entend tout cela dit en diminutif de la scène; les uns sont indignés, d'autres à qui cela est indifférent, d'autres déplorent ces malheurs, mais, malheureux hommes, tous ces malheurs sont enfantés par la division et l'égoïsme, et vous devriez en être épouvantés et penser que votre tour peut venir, comme il vient d'arriver pour les malheureux nobles vos voisins.

Mais on dirait que vous êtes un troupeau de moutons, et que vous vous dites : quel bonheur! ce n'est pas moi que le loup a pris; et vous ne pensez pas qu'il reviendra, ni même qu'il puisse revenir, ce loup!... Moi, je vous dis qu'il faut tuer ce loup, pour qu'il ne puisse revenir. Ce loup s'appelle division-équisme; ce loup a pour père le mensonge et pour mère l'intrique, et tous ces loups vont procréer, que dis je? ils vont pulluler par une si grande multiplicité des races encore plus voraces. Si vous ne voulez pas que je dise loup, baptisez-le comme vous voudrez pour peu qu'il soit épouvantable; aimez-vous mieux que je le nomme antechrist, le nom n'y fait rien; c'est de la chose qu'il faut être épouvanté, si ce n'est pour soi, que ce soit pour nos petits-neveux ou pour les petits-neveux de nos petits-neveux. Le loup, l'antechrist, enfin quelque chose d'horrible arrive à pas plus grand et plus précipité qu'au demi-siècle d'hier; maintenant il arrive en chemin de fer, les chemins de fer qui pourraient servir pour le repousser plus vivement et pour toujours. Mon Dieu!... Mon Dieu, que vous m'avez donc encore envoyé de grandes douleurs à l'occasion des malheurs des chemins de fer et des malheurs qu'ils occasionnent. Vous m'avez inspiré l'idée d'une locomotive de la même force que la vapeur, à laquelle il ne faudrait aucun combustible; elle porterait en elle-même toute sa puissance, et si j'avais pu vivre, j'aurais pu aspirer à la croix de la Légion d'honneur, etc., au lieu que je n'aspire qu'à l'échafaud; c'est là qu'est le terme de mon voyage. Ma croix est si lourde que je ne puis la porter plus longtemps; sans doute, mon Dieu, que vous me rappelez, parce que vous voyez qu'il est trop tard et que le monde étant trop corrompu, votre jugement dernier approche. Je me figure que le globe terrestre va être bientôt comme une immense forêt vierge remplie de bêtes féroces où l'on mettrait le feu aux quatre coins, et qu'à mesure que l'incendie gagnerait, les bêtes féroces et non féroces, s'agglomérant au centre, produiraient une musique infernale, et que le feu purifiant tout, vous recommencerez une autre création.

N'ayant pas exécuté mon projet homicide dans mon jour de garde au drapeau, comment donc trouver une autre occasion? Mon Dicu, ma tête n'éclate pas à tant de douleurs, combien faut-il donc souffrir, et combien faut-il donc mourir de fois? Mon Dieu, je ne puis plus m'endormir quand Je me couche, et je ne puis plus me réveiller quand je dors. Messieurs mes Juges, ne croyez pas que si j'étais devenu rentier, je scrais devenu un homme politique qui aurai fait de la propagande. Non, je n'aurais fait qu'en parler au Roi des Français, et s'il ne m'eut pas bien accueilli, je me serais tu, et j'aurais mangé mon pain quotidien tranquillement et n'aurais pas manqué d'autres occupations dans le genre animal et végétal, les animaux, les oiseaux, les vers à soic, etc., etc. Depuis 25 ans, j'ai fait vivre 25 familles, et je n'aurai pas de quoi vivre; j'aurai travaillé toujours sans aucune jouissance pour le Gouvernement, le propriétaire, pour le commerce, et moi particulièrement sur cette terre, j'aurai toujours été comme l'arraignée qui fait sa toile pour avoir sa subsistance, et à chaque fois qu'elle est faite la propreté lui brise, et après l'avoir recommencée tant de fois, arrive un jour que l'arraignée tombe et on l'écrase avec le pied.

Le plus beau jour de la vie où est-il donc? On dit que c'est le mariage, je ne m'en suis pas apperçu; pour moi il a été l'invers, et sans doute que le plus beau jour de ma vie sera celui où je coucherai en prison après l'exécution de ma préméditation. Là du moins, je pourrai dormir tranquille tant que durera mon jugement en attendant le sommeil éternel.

Pour en finir, ou donc et comment donc; all! les 27, 28 et 29 juillet anniversaire d'un degré de plus de civilisation par l'effet du mot magique (liberté) qui signific esclavage, puisque j'ai toujours été libre et toujours esclave, et que je regrette de ne plus pouvoir l'être, retournez le mot liherté, étrebil, être projet, et il n'est et ne sera jamais que projet. Donc que les 27, 28 et 29 juillet je ne pourrai pas manquer de trouver une occasion de tirer sur un grand personnage, ah!... en ne payant pas mon terme de loyer je pourrai prolonger jusques là. Avec cet argent, 713 fr. 50, je pourraí payer deux billets, je ne serai pas poursuivi; c'est cela, c'est de dire au propriétaire que je le payerai le premier août; il m'a bien assez trompé je puis bien le tromper un peu, car le premier août je serai en prison. Le tromper, mais ce n'est pas le tromper lui puisqu'il est nanti. En ne payant pas mon terme cet argent pourra m'éviter des poursuites, d'ici la fin du mois je payerai des billets et je ferai ma paye et pour la dernière Paye du mois ce n'est pas moi qui la ferai. Ah! mon Dieu, un état que J'aimais tant, que je pouvais gaguer tant d'argent, et 40 ans de labeur seront Perdus sans avoir fait un bon repas après avoir manié tant d'argent. Mais

pourquoi donc est ce que tout cela ne me tue pas, je ne desirais qu'être

petit rentier, eh bien! sitôt en prison je serai rentier.

Mais mon Dieu, est ce ma foi qui m'a trompé? Est ce parceque j'ai été élevé dans l'amour et la crainte de Dieu, que cela m'a accablé par la fatalité. Est ce une fausse route que celle d'aimer son prochain comme soi même, d'aimer ce qui est beau bien et juste, et que mon esprit repoussait toutes les idées qui auraient pu me donner des remords, est ce donc une mauvaise soi? où, est ce donc une soi qui sait soussir dans ce monde et jouir dans un autre monde? Est ce donc l'égoisme et l'intrigue qui font le bonheur; mais non; moi qui n'aurais pas pu supporter que ma conscience me sit un reproche. Cependant il s'est présenté bien des circonstances qui auraient changé la route du bien si je n'avais pas toujours repoussé l'idée du remords, si j'avais profité de la première circonstance qui m'ossrait un remords, je ne serais pas comme comme je suis, j'aurai été veul tout à coup, en me faisant bourreau, en punissant de mort ma femme et son complice; l'idée du remords m'a empêché, malgré qu'ils étaient bien coupables. Ce meurtre n'aurait pas été commis par hasard; je l'aurais prémédité, et voilà ce qui m'a arrêté pour éviter le remords. Voilà bientôt 18 ans que je soussire de ce crime des autres. Voici comment j'avais imaginé de faire, lorsque j'ai eu des soupçons, et ensuite des preuves que ma femme avait un amant. A cette époque j'aimais la chasse et 7 à 8 fois par an, j'alfais m'amuser à tirailler quelques cailles, quelques alloucttes et quelques oisillons dans les champs de Pantin, Belleville etc. et voici l'idée que j'avais de me venger d'être trahi et d'être c.... Je me disais, je n'ai qu'à projeter une partie de chasse un peu loin qui ne me permisse pas de rentrer coucher chez moi, et on sera bien loin de m'attendre de minuit à 2 heures du matin; et par l'effet de quelques pièces d'or, je ferai monter la garde au concierge pour m'attendre et m'ouvrir silencieusement, lui disant que j'ai un voleur à prendre. Cela convenu, ayant pris des mesures pour la discrétion du concierge, je reviens de la chasse, et je rentre à l'heure de faire la chasse au coucou qui pond dans mon nid. J'ai soin de rentrer sans décharger mon fusil en l'air comme d'habitude, avant de rentrer en ville; il sera chargé de plomb moyen à tout gibier; et en rentrant chez moi, et trouvant les oiseaux au nid ou slagrant délit, je fais seu sur ma semme et je verral ensuite. Tout cela était combiné pour la réussite; mais j'ai résléchi que ce n'était pas le hasard qui me mettrait dans cette position; je l'aurais calculée, préméditée, et j'aurais eu ce reproche à me faire toujours à toujours; et l'appréhension du remords m'a sait décider à ne pas le saire; et si je l'eusse sait je ne sais pas ce que cela aurait produit sur ma destinée. Était ce là

de bons ou de mauvais sentiments? Ai-je bien fait ou mal fait? Si je l'eusse fait, j'aurais pu me remarier, et je serais riche, car j'aurais mieux choisi.

Serais-je plus heureux que je ne suis? Je ne sais, ensin j'ai renoncé à ce

projet.

Une autre occasion de tuer ou d'être tué s'est présentée. C'est peut être là où j'ai le plus mal fait; car si j'eus été tué, j'aurais été débarrassé du fardeau de la vie, et c'est encore le même système et la même pensée qui m'a retenu. Voici comment: Lorsque j'ai eu fait avouer l'adultère et fait nommer le complice, l'amant complice le sut aussitôt et se tenait sur ses gardes, ne sachant quel parti je prendrais; et il s'était figuré que j'allais l'appeler en duel; on disait qu'il était fine lame, et moi je n'y connaissais rien, ce qui fait qu'il savait bien que je ne lui proposerai pas l'épée. Alors on fit courir le bruit (sa femme) qu'il était sorti pour se procurer des pistolets; cela m'indigna, et je courus à sa recherche, et je le rencontrais rue de la Corderie. Alors je l'arrêtais en lui disant: Je viens d'apprendre que vous cherchiez des pistolets, après ce que vous m'avez fait, est ce que vous voudriez encore m'assassiner? Non monsieur, mais d'après ce qui vient de se passer, j'ai compris que vous choisiriez cette arme.

Alors je lui dis d'un ton pénible et accentué: Vous n'avez donc pas réfléchi, Monsieur, que nous sommes deux pères de familles, et que ni l'un ni l'autre n'a les moyens d'élever les enfants de celui de nous qui périra, et que cette pensée m'arrête. C'est à ce moment que ce misérable m'a dit: Si je vous avais connu et vu l'homme que vous êtes, ce malheur n'existerait pas, (ce que j'ai dit plus haut). Qui donc dira que tout cela sont des idées de fou; tous ces souvenirs me font trop de mal. Il faut que je m'arrête et que je n'écrive plus. J'ai un peu d'argent pour n'être pas trop tourmenté d'ici la fin du mois; je vais me distraire un peu en lisant ce qu'un de mes ouvriers vient de me prêter. Gela fera diversion; c'est le 57° n° mars 1846 le Magasin littéraire. Voyons, cela me reposera l'esprit pendant quelques jours; n'ayant pas de bibliothèque, et ne souscrivant à des livraisons d'aucun ouvrage, je lis quelquefois ce que l'on m'offre.

Encore une lecture de faite, et cela ne me rend que plus misanthrope. Là c'est l'acteur Clairval, qui est beau, qui a du talent, de la grâce et qui fait tourner la tête aux grandes dames et qui est victime lui-même. C'est aussi une grande dame espagnole qui veut se perdre quand même; malgré ses principes de religion, la prière est impuissante sur ses sens. Voilà les spectaeles et quantités de pièces que l'on y représente sont encore l'œuvre de Satan; c'est toujours la division.

Et puis, c'est un grand seigneur, un vicillard, qui va faire une partie

de chasse au faucon et qui emmène sa fille et son futur gendre et puis sa suite qui ne peut empêcher qu'il ne soit tué et puis plus tard sa fille venant de faire une bonne action se trouve poursuivie par 2 loups et dans sa frayeur, elle se voue à Dieu, rompt son mariage, et son amant la délivre des loups, la frayeur la tue; elle languit pendant un an, et meurt abbesse en disant adieu à son fiancé. C'est encore la division qui a fait ce malbeur.

Ailleurs, c'est un apostat qui persécute des religieuses au nom de l'empereur Nicolas; il les flagelle, il les écorche, il leur casse les dents à coups de poing; il ne leur donne rien à manger. Il les fait travailler salement et rudement; il les fait périr mille fois; et puis d'autres religieuses qui imitent ce monstre; n'est-ce donc pas encore là un esset de la division. Voyez donc comme la soi donne du courage, de la force et de la résignation pour soussirir. Cela n'explique-t-il pas nettement qu'une seule religion éteindrait la division.

Ailleurs encore c'est un riche banquier adultère et sa femme à qui mieux mieux. Que tout cela est sale et dégoutant!

Encore ailleurs, c'est Talma et Bobèche qu'on fait rencontrer. De ces 2 acteurs, lequel a fait le plus de bien, lequel a fait le plus de mal? On n'en sait rien, ni moi, ni vous, ni eux, s'ils étaient honnêtes hommes tous

deux, ils se valaient, art à part.

Après ce magasin littéraire nº 57, voici bien autre chose de plus drôle. C'est une petite brochure de 6 sous, qui se vend chez les libraires. Ce petit livre est intitulé: Histoire édifiante et curieuse de Rotschild I Roi des juifs par Satan, 4º édition. On y représente Rotschild encaissant toujours des millions, en spéculant sur les cadavres, depuis les champ de Waterloo jusqu'au chemin de fer du Nord, au 8 juillet der courant, et je me contente de penser que si cela était, il serait l'antechrist, ou un de ses lieutenans, et je fais cette réflexion que puisqu'on m'accuse bien de ce que je n'ai pas fait, pourquoi ne l'accuserait on pas aussi lui qui est bien plus haut que moi, il doit avoir des ennemis en proportion.

La lecture de cette brochure m'a fait venir un souvenir.

Avant d'adresser ma supplique au Roi, j'ai écrit à des gros banquiers dont un m'a répondu par un resus poli. C'est M. le B. B. D. il a pensé que j'étais un homme et qu'il n'était jamais bien de froisser un homme par un dédaigneux silence, et que si on ne peut accéder à une demande, on peut répondre : cela ne se peut. Au moins c'est une réponse; tandis que le silence a quelque chose de l'insolence dédaigneuse.

J'ai écris à M. le baron Rotschild et il ne m'a pas répondu ah! mais j'y pense; mais s'il n'a pas plus vu ma lettre que le Roi n'a vu ma supplique,

dont je vais profiter des quelques jours de liberté qui me restent pour écrire encore une fois à M. Rotschild. Cette fois je ne descendrai pas à une si grande humilité et vais lui parler comme une petite fourmi parlerait à une grosse fourmi.

Voici le brouillon de ma lettre :

Par Joseph Henry membre fondateur de la société des inventeurs et protecteur de l'industrie.

A M. LE BARON JAMES DE ROTSCHILD,

CONCERNANT LES CHEMINS DE FER ET LOCOMOTIVES.

« Monsieur le Baron.

"J'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre il y a quelques mois, et je n'ai point reçu de réponse. J'ai pensé qu'il se pourrait que ma lettre n'ait pas plus passé sous vos yeux, que ma supplique sous les yeux du Roi. Je pense bien que votre maison étant trop considérable comme celle du Roi, qu'il est impossible que vous sachiez tout ce qui s'y passe, vous auriez trop à faire, et pour cela les jours et les nuits seraient trop courts. C'est vraiment dommage que ni le Roi ni vous n'ayez pas su la demande et l'offre que je vous adressais. Je disais au Roi que je pourrais lui donner les moyens d'être le plus grand roi de la terre le plus aimé de tous les rois, enfin il aurait pu faire arriver l'âge d'Or.

"Mais comme il m'a été impossible de crier assez haut pour être entendu du Roi, j'ai pensé que vous, Monsieur le Baron, vous pouvez approcher de beaucoup de rois, et que votre éminente position pourrait vous mettre à même de réussir auprès des rois pour les exciter à faire arriver l'âge d'Or que j'ai rêvé, malgré que 99 personnes sur 100 diront que c'est impossible et qu'il sussit qu'une sur cent croye que c'est possible pour pouvoir le saire arriver. Le mot impossible en quelle langue que ce soit est un grand stéau sur cette terre; Vous M. le Baron vous pourriez saire de grandes choses en aidant aux rois à éteindre la division (1) qui ensante des crimes et qui rend les hommes ennemis les uns des autres, ce qui fait que les rois et les riches sont malheureux et les pauvres encore plus malheureux (2).

J'ai le moyen de rendre le genre humain bien heureux en laissant la fortune aux riches et en laissant le nécessaire aux pauvres, le pain pour première nécessité du pauvre comme du riche, c'est là la moindre chose, le nécessaire pour le bonheur de tout le monde, c'est la vertu, et la

⁽¹⁾ C'est une barbarie et une stupidité de croire qu'il faut diviser pour régner.

⁽²⁾ Et rongés par le vice et la haine, ce qui met de temps à autre les grands dans un grand peril.

civilisation qu'on nous vante tous les jours, n'est pas autre chose que l'égoïsme et la division qui fait le malheur du genre humain qui s'entregorge cà et là, et où l'on ne s'égorge pas c'est l'intrigue qui y fait encore plus de victimes. Depuis bien des centaines de siècles la division est une lèpre qui dévore le genre humain : on la croit chronique parce qu'on ne trouve pas le remède pour l'éteindre, mais ce remède est dans ma tête avec beaucoup d'autres choses qui peuvent passer pour des idées de fou, mais je vous fais remarquer tout d'abord qu'avec des idées de fou on peut gagner des millons, voyez la vapeur c'est une idée de fou vous savez mieux que personne qu'on y gagne des millions, et moi autre fou je pourrais (si vous voulez) supprimer la vapeur, c'est quelque chose que de supprimer le charbon et les accidents.

Il n'y a pas de ma part autant d'humilité dans cette lettre que dans la 1^{re} mais je n'en suis pas moins sincère, ce n'est pas la même forme mais quand au fond c'est la même chose, ici je vous parle tout bénévolement, lisez de même; j'ai de grandes choses a faire et je suis à la veille de périr, je suis un des premiers dans ma partie je n'ai pas fait fortune rapport à des

entraves qu'il serait trop long de vous détailler.

Indépendamment de ma partie je puis faire de l'avanturine, matière précieuse, qui rapporterait des millions au commerce, en outre si j'étais aidé par vous M. le baron je pourrais faire une locomotive qui irait sans vapeur, sans aucun combustible, par l'air comprimé mais sans tous les accessoires et tubes propulseurs que l'on a tenté et que l'on tente aujourd'hui, ma locomotive serait mue par son mécanisme seulement, et serait tout naturellement le mouvement perpétuel c'est à dire, que si on la mettait sur un chemin de fer en cirque elle irait jusqu'a extinction de matière (1). Cette force motrice égale à la vapeur n'en aurait pas les dangers, elle peut servir à toutes les usines, ainsi qu'aux bateaux et vaisseaux, quelle immense avantage pour les vaisseaux de long cours qu'on ne peut charger de charbon, et ce n'est pas encore là le plus beau de ce que nous pourrions faire à nous deux ni de plus glorieux, si vous daignez m'accorder votre protection et d'abord de me sauver la vie.

Je n'ai plus d'espérance, la présente est mon dernier cri de détresse je vous avais adressé mon premier cri je pense que vous ne l'avez pas entendu ou que vous m'avez pris pour un aliéné ou pour un foumais reflechissez M. le baron que des fous ont fait de grandes choses et qu'il y en a qui ne sont devenus fous que parce qu'ils ne trouvaient ni aide ni protection et qu'en les traitant de fous le sont devenus.

⁽¹⁾ Et on jetterait devant des hottez de cailloux gros comme le poing que cela ne la dérangerait pas d'un millimètre.

Si j'étais fou, je n'implorerais la pitié de personne pour me sauver la vie, et si je cherche un sauveur, ce n'est pas pour le plaisir de vivre seulement pour vivre, car j'ai trop soussert depuis 18 ans par des entraves et des malheurs domestiques, qui m'ont accablé d'ennemis et de souffrances morales, et aujourd'hui que je pourrais être débarrassé de tout cela par la raison que je suis devenu veus et que je pourrais espérer sormer une union plus heureuse, je me vois depuis six ans dans une position de faillite à laquelle j'ai toujours résisté; je ne le puis plus, et on m'y sorcera d'ici à quelques jours. J'ai dit il y a longtemps que je mourrai plutôt que de me mettre ou me laisser mettre en saisser y en en es suis jamais dédit et ne me dédirai jamais : je ne pourrais vivre avec une tache et n'en ai pas encore. Je ne pourrai pas payer le 25 juillet présent mois, et je ne pourrai pas supporter la vue du protêt, attendu que c'est ce qui va décider une faillite. Il saut donc périr avant d'avoir ce nouveau chagrin, qui me rendrait véritablement sou, je le sens bien.

Croyez bien, M. le baron, que je ne suis pas un ver rongeur de la société; bien au contraire: depuis 25 ans j'ai fait vivre (par mon industrie) 25 familles, et en outre depuis longtemps j'ai décrit des procédés de travail qui ne m'ont pas profités, mais qui ont fait remuer des millions dans le commerce, et qu'il est même possible que vos caisses en aient fructifié

Plus que de la somme dont je vais vous demander l'emprunt.

A ne me considérer que comme homme, je me crois peu de chose, sur sur une quantité seulement de 35 millions d'individus d'un morceau de cette terre d'Europe. Sur ce nombre d'un si petit espace de la sphère, je serais beaucoup moins qu'une abeille d'une seule ruche, mais en considérant seulement la ville de Paris comme une rûche. Je suppose que je sois une abeille de cette ruche et que vous, M. le baron, vous soyez le roi de ladite ruche; comme cela il vous serait facile de sauver la vie à l'abeille en lui procurant un peu de miel, dont je vais vous figurer la portion ou proportion par des chissres de votre dernier inventaire et du mien.

J'ai une sabrique et en tout, mon établissement vaut pour moi 100,000 francs, je n'exagère pas puisqu'avec un peu d'argent il me rapporterait 10,000 francs de bénésices par an. (Je dis que mon établissement vaut pour moi, avec moi et par moi cent mille francs.) Mon inventaire ne dit que soixante et quelques mille francs, mais pour ne pas trouver de fractions à mes chissres, j'arrondis le chissre de mon actif et de mon passif.

Ne soyez pas étonné de si drôles de choses, je suis bien malade et on a vu des malades mordre et égratigner le médecin qui venait pour les sauver de leurs angoisses et le médecin n'en être que plus sensible à leur douleur. Si vous pouviez me guérir M. le Baron, vous seriez le plus grand médecin de l'univers, et il

vous serait plus facile de me guérir qu'au plus grand médecin de guérir un petit panaris: Tout cela est bien singulier bien drôte, mais pour un moment pensez que c'est un agonisant en délire. Je reviens à mon inventaire et à mon calcul proportionnel sans fraction (1).

A mon calcul proportionnel sans fractions mon actif est de 60,000 francs

et mon passif de 30,000 francs.

Si cet excédant, qui est en ustensiles divers était réalisable, je le convertirais en un pain quotidien et je n'importunerai personne, je me croirais assez riche puisque je pourrais vivre pour décrire les moyens de faire de grandes choses, cela ne me coûterait que du papier, des plumes et de l'enere, et le problème des belles utopies depuis des siècles serait résolu; et c'est à vous, M. le Baron, que mes dernières lamentations s'adressent, vous pour riez encore à mon dernier moment me sauver la vie et l'honneur avec quelques paroles qui me donneraient de l'espérance : les 25 et 26 courant il sera encore temps, mais le 27 je serai en grand danger, et à la fin du mois il sera trop tard; et le peu que les journaux vous apprendront vous fera dire en vous même, je préférerais avoir perdu un million que de n'avoir pas compris cet homme.

Voulez vous avoir l'obligeance de me prêter 30,000 francs, vous le pouvez aussi facilement que je pourrais vous prêter 30 sous (proportionnellement selon votre position et la mienne), je crois qu'il me serait impossible de refuser de vous prêter un franc cinquante centimes pour vous sauver la vie, quand même vous m'auriez fait du mal. Je me dirais si cet homme me trompe ou s'il se leurre lui-même je lui pardonne, et j'ai bien le moyen de perdre 30 sous pour une si rare occasion, je lui aurais toujours sauvé la vie: Je me dirais cela quand même je serais encore trente fois plus pauvre, et même je le ferais encore au moment de mourir faute d'argent. On dit que votre actif excède de 600 millions. Le mieu non réalisable est de 30,000 francs. Ainsi, trente mille francs sont à six cents millions ce que sont un franc cinquante centimes à trente mille francs. Chacun de ces chiffres sont la vingt millième partie de l'autre.

Soyez donc, je vous prie, M. le baron, assez obligeant pour me prêter 30,000 francs comme je prêterais 30 sous pour sauver la vie à quelqu'un. En semant cette somme dans mes mains vous en récolterez des millions, et sevent la meindre des la comme de la comme

seront la moindre des choses que vous récolterez (2).

du remboursement du capital, nous le stipulerions si vous daignez me sauver.

C'est dommage que Sa Majesté n'ait rien su, car la nature des intérêts que j'offrais l'aurait sait

réfléchir. Ah! si le Roi l'avait su.

⁽¹⁾ Cet alinéa est raturé sur le manuscrit.
(2) Dans ma supplique au Roi, vu qu'il n'est pas banquier, si Sa Majesté avait voulu dire à un banquier de me prêter de l'argent, j'offrais l'intérêt pour le banquier au taux légal; mais pour la caution de la parole du Roi, j'offrais un intérêt d'une nature qui s'offre rarement et peut-être jamais, ce que j'offrais étant trop beau pour qu'on y croye, je ne parle pas ici d'intérêt ni de l'époque

Votre nom est assez grand maintenant dans le monde financier et vous pouvez le grandir bien d'avantage; votre fortune vous permet de faire des miracles; sauvez moi d'abord; vous ferez un acte à votre guise que je signerai, cet acte vous rendra propriétaire du brevet de ma locomotive ou mouvement perpétuel moteur; il est vrai que c'est vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais comme vous n'êtes pas sans avoir déjà hasardé quelques sommes plus fortes qui ne vous ont pas empêché de devenir immensément riche; hasardez encore cette bagatelle pour quelque chose de plus chatoyant à l'esprit que l'or et le diamant aux yeux, pour une gloire que nul n'a encor depuis bien des siècles.

Je vous vendrai d'avance mon brevet pour quatre mille francs de rentes équivallent pour moi à 50,000 fr. payables après réussite bien entendu, avec cela je serai très-riche et plus heureux et plus content qu'un roi, et tout ce que j'écrirais étant rentier (je n'aurais plus que cela à faire) serait pour vous, bien que je ne sois pas poëte et ne sache pas l'orthographe. cela n'est pas exigible pour écrire des idées et des moyens sublimes.

« Je viens vous dire franchement ce qui m'a fait resouvenir que je vous avais écrit et qui me fait risquer à vous écrire encore à mes derniers moments, c'est une brochure de 30 centimes qui vient de m'être apportée par un de mes ouvriers; cette brochure est intitulée: Rothschild Îer, etc., vous l'avez peut être lue avant moi, l'auteur s'étend depuis Waterloo jusques sur le chemin de fer du Nord au 8 courant: après lecture je me suis dit: les armes de l'envie ont quelque chose de bien dégoutant, on m'accuse bien, moi, de ce que je n'ai pas fait, on a des ennemis selon la position qu'on occupe, et je me suis encore dit: le proverbe dit: à quelque chose malheur est bon; ce qui fait que tel ou tel malheur peut procurer bonne chance à telle ou telle personne (1); et je me dis à présent, le

⁽¹⁾ Par exemple, sans mes malheurs à moi, il ne me serait pas venu bien des idées que j'ai; si J'avais été heureux je ne me serais occupé qu'à gagner de l'argent et je serais devenu trèsriche et surtout depuis six ans, que j'ai plus soupiré et plus pensé que je n'ai travaillé. Si j'avais pu travaillé je n'aurais pensé qu'à faire toujours de nouveaux outils, pour avoir de nouveaux modèles et gagner de l'argent. Voilà l'excitant que j'aurais eu, landis qu'étant toujours dans le chagrin et ne pouvant travailler faute d'argent, les accidents des chemins de ser me trottaient en tête et mon esprit travaillait à chercher à éviter des malheurs semblables, et je le trouvai; et pendant quarante aus que j'ai étudié la classe la plus nombreuse dont nul n'a été mieux à même que moi de l'étudier et que j'ai compris pourquoi tant de maux, tant de vices et tant de débauches et que J'ai trouvé le préservatif. Quoi donc serait cause de tout décompter cela? mes malheurs! et si je réussissais à me faire entendre de M. Rothschild au moment où j'ai déjà un pied dans la tombe, qui en scrait cause? mon désespoir! et si M. Rothschild devenait mon protecteur, quoi en serait cause? mes engoisses! Je prospérerais par mon industrie dans mon commerce et je ferais plus heau et plus riche que nui ne fait dans ma partie. Je serais de magnifiques pendules en acier damasquinée lesquelles à l'exposition de l'industrie me vaudraient la médaille d'or. A qui donc devrais-je tout cela? à mes souss'rances; car si je n'avais pas eu de malheurs, il y a longtemps que je serais riche et retiré des affaires, et que je n'aurais guère pensé aux pendules qu'on n'a jamais suit ainsi qu'à cent autres choses et aux malheurs et aux

malin esprit de la brochure donnerait à entendre que M. de Rothschild serait l'antechrist; mais, comme elle doit mentir puisque M. de Rothschild peut devenir le Messie qu'on attend. Allons, M. le baron, un peu de hardiesse, ceci vous paraît bizarre, je vous offre des millions et de la gloire. Refléchissez; 30,000 francs ce n'est que 1 fr. 50 cent. proportionnellement à moi, et quand même ce serait 30 millions, si vous pouviez lire dans ma pensée vous ne balanceriez pas, je vous défie de trouver un homme plus pur que moi, c'est pour cela que le divin architecte de l'univers m'a inspiré des idées sublimes pour les transmettre à plus puissant que moi. Je me suis adressé au Roi, il n'a pu m'entendre et si vous m'entendez, ce sera vous, vous qui avez le mobile de la toute puissance sur la terre; avec cela, qui veut, peut. Hardiment appelez moi devant vous, et vous verrez une petite taille d'homme agé de 52 ans, dont la sensibilité nerveuse le fait trembler devant n'importe qui, quand il est obligé de demander quelque chose pour lui; mais ce tremblement d'émotion n'existe pas quand on lui demande et qu'il peut accorder.

«Je n'ai plus personne à qui demander, vous êtes le dernier à qui je demande. J'ai demandé au Roi des Français, j'ai demandé à des savants philanthropes, mais je crois qu'il y en a qui n'ont la philanthropie qu'aux becs de leurs plumes. J'ai demandé à des gros et petits banquiers à des gros et petits capitalistes, à des spéculateurs, les uns n'ont pas entendu, d'autres n'ont pas voulu entendre, et les autres étaient sourds; j'ai même demandé un mariage bizarre, et le plus bizarre, c'est que cela s'est trouvé au moment du carnaval et que cela a été pris pour une farce de carnaval, cependant c'était sincère (fatalité).

« Par des malheurs domestiques, n'étant pas veuf (je le suis maintenant) et n'ayant pas pu me remarier depuis 18 ans et obligé de confier mes intérêts à des tiers étrangers, une intrigante et son amant ont sacrifié plus de 50,000 fr. pour me faire tomber en faillite et m'expulser de che zoi pour prendre ma place et que je sois leur contre maître, me sachant des capacités pour réparer leur fortune qu'ils avaient au 3/4 dissipée, j'ai

accidents du genre humain, je n'aurais pensé qu'à m'aunuser et me distraire pour me reposer, et peut-être que je n'aurais fait que d'élever des vers à soie, des oiseaux, des poules et des lapins, et ma promenade avec un petit fusil et un chien de chasse, tandis que mes malheurs m'ont fait naître des idées grandioses, et si de tous mes malheurs, il en résultait la protection de M. Rothschild et que je réussisse dans le quart de mes idées, ce qui scrait déjà colossal, quoi donc serait cause que j'aurais pu souffrir jusqu'au moment de penser à m'adresser à M. de Rolhschild? Ce serait d'avoir lutté, et comhattu le suicide pendant six ans que cela m'a conduit à l'époque d'un malheur arrivé le 8 juillet et qu'on s'est servi de ce malheur pour gagner de l'argent avec une petite brochure, qu'en la lisant cela m'a rappelé un souvenir d'une demande d'emprunt que je réitère en d'autres termes désespéré et si je réussis je dirai le proverbe n'est pas faux : à quelque chose malheur est bon.

resisté à tout en préférant la mort, ils ont laché prise, et je suis pret à mourir, je n'ai rien pu trouver à emprunter par l'effet de leurs coups de langue et ceux deleurs satellites, c'est une chose inimaginable tout ce que j'ai souffert de leurs intrigues depuis six ans, tout cela ne serait rien si j'avais eu de l'argent attendu ne m'empécherais pas de fabriquer et de vendre, mais pour emprunter c'est dissérent, et il faut que je périsse et je sens bien qu'il ne peut se trouver pour me sauver qu'un homme comme vous M' le baron qui puisse ne se souscier pas plus de 30,000 francs que moi de 30 sous.

« Quand même vous me prendriez pour un fou, j'y consens, mais sauvez-moi et le fou vous occasionnera pour toujours des joies dans le cœur.

"J'ai adressé un mémoire dernièrement à un homme de science que je croyais philanthrope, il ne me rend pas mon mémoire, qu'en veut-il faire, je lui ai écrit trois lettres, il n'y répond pas, cela me chagrine.

«N'importe ce que vous déciderez, M. le baron, je ne puis attendre que quelques jours, mon honneur les a comptés et fixés, mon sort et ma vie

sont dans vos mains, décidez-en.

« Peut-être ne lirez-vous pas cette lettre et vous en aurez du regret, vous en ferez de grands reproches à qui ne vous en aura pas donné communication. Attendu que vous aurez connaissance de ma démarche auprès de vous.

«Si vous lisez la présente et que vous me mandiez aussitôt pour me questionner je vous porterais quelques échantillons de mes produits et peut-être vous vous décideriez... (Je continue je n'ai pas fini.)

Je suis avec un profond respect,

« Mr le Baron .

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

J^{ph} Henry, fabricant d'objets de fantaisie en acier poli et damasquiné

Paris le Juillet 1846.

« Rue de Limoges nº 8 (Marais). »

Si je n'ai pas de réponse il me vient une idée (1). (Je continue cette lettre)

⁽¹⁾ Ces mots en italiques sont raturés sur le manuscrit.

Si ces jours prochains j'avais le bonheur d'obtenir de vous les 30,000 fr. qui me sauveraient l'honneur et la vie, de suite je ferais le redressement de mes affaires, je payerais mes fournisseurs et reprendrais de suite des matières premières pour faire travailler mes ouvriers, j'aurais un fond de roulement raisonnable et je travaillerais avec fruit, et aussitôt l'ordre bien rétabli chez moi, je me marierais, je m'occuperais de mon industrie toute la semaine, j'aurais très-peu à écrire puisque j'ai maintenant un teneur de livres; n'étant pas habitué à aucun plaisir depuis dix-huit ans que je m'en prive et que je n'en désirerais pas, après le travail de la semaine, je consacrerai tous mes dimanches à faire le plan de ma locomotive ainsi qu'un mémoire descriptif et lorsque tout serait bien compréhensible je présenterai à l'Académie et ensuite serait l'obtention du brevet de la plus longue durée, dont vous auriez acquis d'avance la cession du privilége de l'exploitation qui serait votre propriété. Voilà qui serait pour mes récréations des dimanches et je crois qu'on pourrait bien me décorer.

"Durant la semaine je pourrais tous les jours, après la journée, écrire une heure pour faire un mémoire, pour démontrer au Roi la possibilité de faire sans dépenses des bâtiments simples et solides qui seraient les invalides civiles pour recevoir tous les vieux ouvriers qui ne pourraient plus travailler après 40 à 45 ans de services, vers l'âge environ de 55 ans, cela serait essentiellement moral et éteindrait bien des haines qui fermentent dans le cœur du plus grand nombre, ce serait le premier pas d'une véritable civilisation, et le premier pas vers l'àge d'or qui est possible, cela ne dépend que de la volonté des rois, et ils seraient tous assernies sur leur trône ainsi que leurs héritiers à perpétuité, éternellement. Lorsque mon mémoire serait terminé vous le soumetteriez vous-même au Roi et si le Roi restait dans l'inaction à ce sujet et qu'il ne juge pas de s'y prêter, alors vous, M. le baron, vous pourriez donner l'élan et faire beaucoup plus que Saint-Vincent-de-Paul, ce scrait une bagatelle pour vous de faire construire la première maison d'invalide civile qui servirait à recueillir les vieux ouvriers israélites hors d'état de pouvoir gagner leur vie.

« Ensuite, les hommes riches et puissants des autres religions vous imiteraient à Paris et puis ensuite dans les autres villes de province et puis après dans toutes les nations, vous auriez fait le premier pas de la vraie civilisation et votre nom serait à jamais révéré. Quel malheur pour le genre humain que je ne puisse vivre pour écrire et développer mes sublimes idées.

« Vous apprécierez que je ne puis me mettre ouvrier chez les autres, après 25 ans d'établissement, pas plus que vous ne pourriez vous mettre commis chez un banquier après de grands revers qui vous y obligeraient, je ne crois pas que ni moi, ni vous pourrions vivre ainsi, et quand même

۲.

je m'y résignerai je passerai pour un frippon, on dirait que ma misère n'est qu'une feinte, et qu'en 25 ans j'ai bien eu le temps d'amasser un trésor, et que je vais faire semblant, pendant quelque temps, de travailler ainsi et qu'ensuite je ferais un petit voyage et que je serais riche ailleurs, mais comme tout cela ne serait pas, et que si je pouvais me mettre ouvrier le chagrin me tuerait en moins d'un an; on dirait encore après ma mort, c'est bien fait tant mieux il n'a pas profité longtemps de ce qu'il a pressuré de sueur des ouvriers, ce n'est pas mes ouvriers qui le diraient, après ces réflexions mourir au moment de sa chute, c'est prouver qu'on n'emporte rien.

"Il est bien entendu dans mon esprit qu'il n'y a personne qui ne désire plus que moi vivre, rapport aux grandes choses que j'ai à faire, et je pourrais me résigner à vivre quoique totalement ruiné, si j'avais seulement un journaliste qui me connaisse, mais cela n'est pas, et je ne puis aller prier et solliciter un étranger, puisque lorsque je demande quelque chose à un étranger, je tremble comme la feuille, et cela me donne l'air d'un chevalier d'industrie qui manque d'à-plomb; cela me serait moins sensible, si j'avais l'usage et l'instruction, l'éducation qui consolide la prestance; je n'ai que l'intérieur de bien, dans mon individu cela ne peut se voir, et mon extérieur n'a rien d'agréable, ce qui m'a toujours nui, et je n'ai pas en moi la faculté du caméléon.

«Ah! si j'étais sculement connu d'un journaliste qui veuille m'aider à me relever, étant ruiné, il le pourrait avec un article dans son journal en faisant ressortir quelle serait ma perte si je mourais, il ferait ressortir mes capacités, mes sublimes projets, surtout ceux d'éviter les accidents des chemins de fer qui mettent dans le deuil et la douleur tant de familles, il ferait bien sentir tout cela, et il ouvrirait une souscription pour me sauver, et aussitôt les 25 centimes, les 50 centimes plus ou moins, pleuvraient de toutes parts, et il en faudrait bien peu pour former un capital de 50,000 francs. Avec cela, je serais riche rentier, et le chiffre dépasserait peut-être assez pour finir de payer mes créanciers qui ne l'auraient pas été intégralement, mais je ne connais personne qui puisse faire un tel acte d'humanité qui rejaillirait naturellement sur toute l'humanité.

«Si vous avez la bonté de me lire, je ne veux pas davantage abuser de votre temps, voyez si vous voulez enfanter des miracles, je n'aurai qu'à vous les souffler. Qu'est-ce pour vous que 30,000 francs? ils vous rapporteront des millions. Pensez si vous voulez que je suis fou, et risquez, hazardez, ou mieux, confiez-moi 30,000 francs, laissez-vous tenter par un fou, mieux vaut être tenté par un fou comme moi que par Lucifer.

«Je vous demande pardon de mon bavardage, supposez je vous prie

que c'est comme un pauvre malade auquel la souffrance fait dire tout ce qu'il pense à un médecin, qui semble bien drôle au médecin, mais malgré cela le médecin tâche de le guérir; soyez ce médecin, sauvez-moi la vie.

«Si de tout ce qui précède on dit que ce sont les paroles d'un insensé,

je soutiens, moi, que c'est les paroles d'un mourant.

« Des choses grandement bizarres peuvent procurer des chances de gloire comme les accidents des chances de fortune.

« Voyons si pour moi le proverbe, à quelque chose malheur est bon sera vrai, pour qu'il le soit il suffit que je vive quelques années après être rentier, et mes malheurs auront produit de grandes choses.

«Paris, le 22 juillet 1846.

"Je suis etc.

.

(Mise à la poste le 23, à 7 heures du matin.)

Bien entendu que voilà une bien singulière lettre que je viens d'écrire; à laquelle je n'espère pas de réponse, puisqu'il n'a pas répondu à la première, la verra-t-il, ne la verra-t-il pas; cet homme-là doit avoir considérablement d'affaires; sans doute qu'un de ses ches de bureau l'ouvrira et ensuite la mettra au panier aux ordures, quoique j'aie pris la précaution de mettre à la suscription de l'enveloppe : à messieurs de Rothschild frères (à euxmêmes), banquiers rue Lassitte 15 bis; et au coin : le temps presse.

Si par une autre bizarrerie humaine M. de Rothschild allait me mander, et que son caprice lui permette de me prêter 30,000 fr., c'est si peu de chose pour lui, ce n'est pas autre chose que si je prêtais 30 sous à quelqu'un pour lui sauver la vie. Mais enfin je n'y compte rien, attendu que les bruit court que les juifs croient faire une belle action en dupant les catholiques, à plus forte raison comment tâcheraient-ils de les sauver, ce serait donc par une bizarrerie en réponse à des bizarreries; bizarrerie ou non de ma part, j'ai la foi de ma sincérité, et contre mon attente si cette lettre réussissait, il n'en serait pas moins mon sauveur, j'en serais quitte pour la peur, et je n'aurais qu'à brûler les 98 pages déjà écrites, ainsi que quelques réflexions que je vais encore écrire pour me distraire en attendant les jours de fête prochaine.

Ma première réflexion est de me dire, mais puisqu'il me faut un haut personnage pour exécuter mon projet d'homicide, en voilà un tout trouvé, attendu qu'il va me vexer par son silence, et puis selon la brochure que je viens de lire, à l'en croire on dirait que c'est un infâme ver rongeur, une gigantesque sangsue qui, d'une seule sussion, pour un déjeuner seulement, aspire par sa trompe une centaine de corps humains tout vivants,

Fin de la lettre à M. de Rothschild.

et pour son dîner des meilleurs de cadavres à la sauce de l'agiot (page 30 de la brochure ; quand on a agioté sur les cadavres de Waterloo, on peut agioter sur ceux des victimes du chemin de fer du Nord); toutes les libertés de presse et je ne te tuerai pas tout ce qu'on peut imprimer n'a aucune influence sur mon esprit. Je ne crois les hommes mauvais que quand j'en ai la preuve, et je crois mauvais ceux qui m'ont fait du mal par l'intrigue, et comme je ne crois qu'avec preuve, après la preuve il est trop tard, selon moi dans la société, les tireurs de bourses ne font pas la millionième partie du mal que les intrigants et les assassins de grand chemin ne font pas la cent millième partie de mal que les intrigants et les médisants, la loi et la justice des hommes Peut atteindre les voleurs et les assassins, mais elles ne peuvent pas atteindre les intrigants, les médisants et les méchants. Il n'y a donc que la Justice divine qui peut atteindre ces derniers, mais ces derniers se moquent bien de la justice divine, attendu qu'ils sont élevés dans de mauvais principes; il n'y a donc que la morale et la vertu qui puissent préserver le genre humain de cette sorte de vers rongeurs; mais, une morale et une vertu qui ne divisent pas les pensées et les croyances, tant que la division régnera, le monde sera misérable, malheureux et souffrant, et le juste toujours victime de l'intrigant, voyez plutôt, depuis beaucoup de siècles, on a toujours fait égorger les gros par les petits, et les pays voisins sont saisis d'horreur et de dégoût; mais ils laissent faire ou ils ne font rien pour que cela n'arrive plus, à une autre époque, c'est à leur tour d'être victimes, s'ils n'y sont plus, c'est leurs enfants ou leurs petits neveux, et tout cela successivement dans des périodes de quelques dixaines ou vingtaines d'années, de nations en nations, le troupeau de l'univers est toujours poursuivi Par ce gigantesque loup que je vais vous nommer encore une fois de trois noms dont les deux premiers sont ses prénoms, intrique, égoïsme, division, ce loup là habite les monceaux de pierres que les hommes éparpillent simétriquement cà et là sur la terre, et ce loup fait sa tournée universelle, hier il a égorgé des centaines de moutons de brebis et d'agneaux pas loin d'ici, en se disant je reviendrai bientôt et il est rentré faire sa digestion, il s'est retiré, il est caché dans un antre d'Europe, et quand il aura digéré, il visitera un autre quartier de l'Europe pour voir si les moutons sont gros et gras, et il arrivera la gueule béante, en trépignant sur les petits moutons maigres pour arriver à égorger les gros et gras, et ensuite s'en aller digérer ailleurs et pousser plus loin, pour donner à ceux-ci le temps de croître et multiplier, et il se dit je repasserai dans 30 ou 50 ans, ils étaient bien gras bien dodus et bien tendres, il était temps que j'arrive, car, les petits maigres commençaient déjà à me gêner le passage, heureusement que je les écrasais, mais si j'avais encore tardé 50 ans ils auraient bien pu s'en-

Dors en paix Rothschild

tendre tous ensemble, et ils auraient été capables de m'étousser, il ne saut pas que je leur laisse le temps de s'entendre; Entendez vous donc hommesmoutons, puisque le loup dit lui même que si vous vous entendiez vous l'étousseriez, commencez donc et en 50 ans vous aurez déjà sait quelque chose, et cette belle œuvre sera terminée en deux siècles, et le loup sera étoussé; je vous le dis en vérité il ne saut pour cela qu'une seule langue et une seule religion universelles et vous vous obstinerez à dire c'est impossible!.. malheureux, c'est impossible, mais il n'y a qu'à vouloir et cesser de dire c'est impossible, dites c'est possible et ce sera le commencement de l'œuvre.

Si je vous disais, que, par un procédé mécanique, je vais vous conduire en 15 jours au pays de la lune et que vous pourrez explorer sa constitution, alors je vous pardonnerais de dire c'est impossible, mais de dire que c'est impossible d'inventer une seule langue et une seule religion, c'est on ne peut pas plus grossier, attendu que les faits sont là pour vous démentir; attendu, dis-je, que vous avez déjà inventé des douzaines de langues et de

religion, voilà qui est palpable je crois.

Mais, voici que pour poursuivre le loup qui se rit de votre civilisation, j'abandonne M. de Rothschid, je ne dois pas tuer M. Rothschild parce qu'il va me vexer en ne me répondant pas, il n'a pas tenté de me faire du mal, c'est moi qui le dérange, quand même il m'en aurait fait, il ne serait pas le seul et j'en aurais trop à tuer, eh bien! puisque je ne puis pas tuer un de ceux qui m'en ont fait, attendu que ce serait de la vengeance, et que le sentiment de la haine et de la vengeance n'est pas dans mon cœur,

il peut dormir tranquille à mon égard (1).

Cependant l'orage gronde au-dessus de sa tête, car un autre qui lui en voudrait et qui comme moi voudrait mourir, pourrait bien ne pas avoir les mêmes serupules que moi, car en ce moment sa mort ou sa vie ne dépendent que de ma volonté puisqu'il me faut un haut personnage, mais comme je ne serai ni vexé ni irrité de ce qu'il ne me répondra rien et que je ne veux pas moi-même désigner la victime, je laisse ce soin au hazard, puisque je n'ai aucune intention de vengeance, je dois la rencontrer dans les 2 ou 3 jours anniversaires en me promenant; c'est un jugement de Dieu, selon mon pacte.

Je considère M. de Rothschild comme un fameux arithméticien qui a eu beaucoup de chance, mais je ne crois pas qu'il ait combiné des malheurs et des accidents par spéculation. Je crois bien que tels ou tels malheurs

^{(1) (}Moi qui croyais n'écrire que 8 ou 12 pages, j'écrivais en marge pour ne plus prendre de papier, et voici la centième page terminée, et je n'ai pas sini.)

peuvent lui avoir occasionné telle chance et qu'il en ait profité par son calcul, c'est le jeu de la vie actuelle, c'est pourquoi il est ainsi que bien d'autres devenu millionnaire et je ne crois pas non plus qu'il ait intrigué pour ruiner tel ou tel individu pour le faire périr et avoir son bien, si cela était, je le plaindrais et je laisserais à Dieu le soin de le punir, je ne le crois pas d'une si basse intrigue, je crois que c'est un grand calculateur, un grand joueur qui a beaucoup de pénétration, ce qui lui a procuré beaucoup de chance; (comme je ne suis pas encore fou) s'il doit être tué ce n'est pas moi qui le tuerai, à moins cependant que le sort ne me conduise ces jours de fête ou j'irai pour rencontrer un haut personnage. Je crois avoir dit quelque part que je tirerai sur un grand personnage pour être plus certain d'obtenir l'application de la loi de la peine de mort. (Assez sur Roschild.) Et je crois maintenant qu'avec le système de civilisation dont le vent est tourné à l'égoïsme, je crois que sur cent riches on en trouverait bien cinquante qui préfèreraient prêter un pistolet à un homme dans ma position que de lui prêter mille écus.

J'avais pensé que si j'avais pu me remarier cela m'aurait sauvé bien certainement, mais si j'avais 3 ou 4 mille francs de rente, je n'aurai guères pensé au mariage, pour ne pas avoir des soins à donner à une moitié, afin d'être tout entier à mes grandes idées et n'être pas dérangé et pourquoi n'en ai-je pas 4 à 5 fois plus; je vais terminer par ces réstexions quitte à

retomber dans des répétitions.

Je pense bien que j'aurai pu me sauver par une faillite si depuis longtemps et même toujours je n'en avais pas eu une si grande peur, mais il aurait fallu pour cela l'étudier, la prévoir et m'y préparer, et comme je ne le voulais pas attendu que je ne manquais pas de capacité pour gagner de l'argent et que je pensais pas que la fatalité me poursuivrait sans relâche. l'idée de faillite ne pouvait pas entrer dans mon esprit et aujourd'hui 24 juillet je m'avise pour me distraire de parcourir le Code et je vois les lois de commerce, les lois de faillite et ensuite je me dis il est trop tard, c'est impossible; un seul créancier est plus fort en somme que tous les autres à la fois, et puis il n'est qu'égoïste et la peur de perdre le fera tout perdre, d'un autre coté, les écritures ne peuvent prouver la majeure partie de mes Pertes et puis je n'ai plus d'argent et puis on ne me croirait pas, je serai considéré peut-être comme frauduleux, ainsi mieux vaut mourir et laisser tout ce que j'ai à mes créanciers et n'appartenir qu'à la loi; j'ai 25,000 fr. de marchandises non terminées qui seront vendues pour presque rien des outils aussi presque rien mais qui profiteront beaucoup à ceux qui les auront (c'est-à dire cela dépend dans quelle main ils tomberont attendu qu'il y a des outils de mon invention qui font saire l'ouvrage a des mauvais ouvriers mieux que ne pourraient faire pour le prix de bons ouvriers sans mes

outils; voilà ce qui me cause de grandes peines).

Ensin quand on est résigné à quitter la vie; c'est pour tout quitter. Je vois que j'aurai beaucoup mieux fait d'étudier le Code il y a 20 ans que de le parcourir aujourd'huy et en le parcourant aujourd'hui je tombe les yeux sur un article qui n'est pas tout à fait à ma convenance, cependant peu s'en faut, c'est l'article MENACES et j'y vois que quiconque menace de meurtre, empoisonnement etc., qui mérite la peine de mort (si cette menace est par écrit) est condamné à perpétuité ou gradué selon le cas; si on était condamné à mort pour menace par écrit j'en signerai une soignée (menace) à M. de Rotschild pour la peine qu'il ne me répondra pas et cela me retirerait une fameuse épine du pied si seulement j'avais le honheur que les législateurs aient fait une différence pour la personne du Roi et que la loi punisse de mort quiconque menacera par écrit le Roi ou un membre de sa famille, mais malheureusement pour moi la loi ne dit rien de cela et j'en suis fâché. Si la loi punissait de mort l'auteur de la menace par écrit, je rédigerais une menace soignée et cela me couterait millions de fois moins que ce qu'il me reste à faire.

Voici à peu près ce que je dirais dans ma menace :

Sire, depuis longtemps je suis poursuivi par le malheur, par la fatalité, et je ne pouvais être sauvé que par un protecteur, j'ai baucoup cherché et n'ai rien trouvé et il m'est venu à l'idée de m'adresser à Votre Majesté en l'instruisant de mes malheurs, de mes capacités, en la suppliant de me secourir, de me sauver par quelques bienveillantes paroles; mais, Sire, vous n'avez rien su, car si vous aviez su, vous seriez coupable de tout ce que te désespoir me va faire faire; ne pouvant plus vivre et ne pouvant me tuer, j'ai recours à votre loi barbare de la peine de mort pour me débarasser de la vie. Je ne connais pas une seule espèce d'animaux qui se suicident et je ne veux pas me mettre au-dessous de la brute, les hommes ne doivent pas se suicider, ni s'entr'égorger: c'est contre nature, et je veux conserver la dignité de ma nature, si votre loi de peine de mort n'existait pas, j'aurais bien été forcé de prendre un autre parti, mais comme elle existe je veux en profiter puisque je ne trouve niaide ni protection, que je ne rencontre que méliance et égoïsme et je crois même que beaucoup d'autres en ont profité comme moi avec cette différence qu'il n'avait pas tant de patience et de persévérance que moi et qu'une sièvre s'emparant de leurs cerveaux, saisait qu'ils ne pouvaient plus penser, plus résléchir ou qu'ils se voyaient deux chances et s'inquiétaient fort peu de passer pour des scélérats; mais moi qui ne voit que la chance de la mort, et qui ne suis ni un Fieschi, ni un Alibeaud ni un Lecomte: (si vous aviez lu une certaine lettre de Lecomte, il n'aurait pas tiré sur Votre

Majesté), il est bien plus pardonnable à un homme comme moi de ne pas savoir ce qui se passe chez lui (attendu que je n'ai pas de semme et que je ne pouvais pas en avoir), qu'à un Roi qui a une si auguste, si digne et si vertueuse épouse, de ne pas savoir ce qui se passe dans sa maison; un Roi doit savoir ce qui se passe chez lui attendu qu'il a des millions pour payer son monde et plus les pétitions qu'on lui adresse paraissent bizarres, c'est une raison pour qu'il les connaisse plus tôt alors puisqu'il n'est pas en votre puissance de me sauver, il faut que je meurre, c'est vraiment dommage car je voulais vous offrir les moyens d'être beaucoup plus grand que le grand Napoléon, en vous enseignant les moyens de faire par la paix ce que probablement il tentait de faire par la conquête, je me plais à croire que tous ces grands conquérants voulaient faire ou tenter de faire le bonheur des nations, et ils étaient enthousiasmés de la gloire de la guerre, comme je le suis de la gloire de la paix de l'univers, c'était comme vous voyez du grandiose et j'admets que vous auriez jugé que les 19 vingtièmes de mon grandiose étaient absurdes je valais encore la peine d'être sauvé pour le 20° et qu'en outre j'en valais encor la peine comme membre utile à l'industrie et au commerce, ou ensin comme honnête homme, si vous avez recue et en connaissance de ma supplique, que vous deviez avoir entre les mains à l'époque de l'attentat de Lecomte si vous l'avez su vous êtes coupable et l'auteur de ma préméditation, et si vous ne l'avez pas su vous êtes encore coupable de ne pas donner des ordres pour qu'on vous rende compte fidelement de demandes qu'on sait et si vous donnez des ordres pour que cela soit c'est donc qu'on vous trompe, si cela est ainsi cela me donne cent fois raison de dire que la civilisation n'est que de la division et que cette division enfante bien des sortes de crimes et en grande quantité donc vous êtes coupable de n'avoir pas su ce qui se passe chez vous puisque moi je suis bien responsable et compable de n'avoir pas su ce qui se passait chez moi et encor vous ne pouvez pas dire comme moi que vous manquiez de capitaux et que vous n'aviez pas d'épouse, quand le mari ne sait pas ce qui se passe, la femme le sait, vous en avez une bonne et moi pas du tout vous êtes plus coupable que moi, la loi va m'anéantir et si je voulais me servir et m'aroger cette loi (je suis aussi libre que d'autres) je vous anéantirais mais comme l'anéantissement n'est pas une punition je veux vous punir et pour cela Je prosite de la loi pour avoir le repos éternelle, si je vous tuais non seulement que vous ne seriez pas puni mais cela pourrait donner un trop grand choc à la France, c'est bien assez des révolutions et comme elles couvent sans cesse, ils viendront toujours trop tôt, d'un autre côté je ne vous en veux Pas le moins du monde car si je vous en voulais ce serait assez pour que je en vous sit point de mal, ainsi je me contenterai pour vous punir de tirer sur

votre bien aimé petit fils le Comte de Paris, je fais ce choix pour être plus sur de mourir moi même, vous aurez beau prendre des précautions et redoubler de surveillance, c'est comme si c'était fait, je suis si sur de mon plan que ne crains pas de vous prévenir et quand même vous auriez des murailles de cent pieds d'épaisseur ce sera comme si vous le promeniez sur le boullevard vous allez croire me faire arrêter aussitôt la présente reçue pas du tout je serez à mon poste, ne vous donnez pas cette peine vous ne me trouverez pas, et si par extraordinaire après le coup il ne se trouvait personne pour m'arrêter je m'arrêterais moi-même, j'y suis intéressé puisque que je ne le fait que uniquement pour mourir. C'est bien dommage vraiment, mais enfin, on dit à quelle que chose malheur est bon, et après ce malheur, vous direz peut être c'est possible que la loi de la peine de mort fasse faire des crimes, car en effet celui qui ne peut plus vivre et qui ne veut pas se tuer il faut bien qu'il se fasse tuer, indépendamment que cette loi fait d'illustres victimes, la conserver pour anéantir quelques misérables mal élevés serait une barbarie, je vais proposer l'abolition de qui ne punit personne, et corrige encore moins et puis je vais donner des ordres pour avoir connaissance des pétitions surtout de celles qui paraîtront extravagantes, bizarres, ou de rêves creux, il y a de l'enseignement dans tout cela. Je suis, etc., etc.

Ainsi si j'avais trouvé dans le Code une loi qui punisse de mort la menace de mort envers un prince, je l'aurais préféré, je n'aurais fait pour tout crime que d'écrire une lettre de menace au Roi; et puis j'étais débarrassé, je l'aurais rédigé tout de suite sur ce qui précède, avant de la mettre à la poste j'aurais été louer une chambre sous un nom supposé en payant d'avance, je me serais fait aider à y emménager quelques choses par quelques traitres, je lui aurais bien fait promettre de ne pas dire à qui que ce soit que j'avais là une chambre pour donner plus d'importance au secret j'aurais donné quelques pièces de 5 francs à l'individu pour qu'il se taise. et une fois installé là avec une carabine chargée à ma façon, j'aurais mis ma lettre à la poste et j'aurais été arrivé à ladite chambre avant que la lettre ne soit remise au chef du secrétariat, ma lettre signée et paraphée sans oublier d'y mettre mon adresse, aussitôt lue on envoye à mes trousses et ensuite on soumet la lettre au Roi comme quelque chose de pressée, bien plus vite que quelque chose de vraiment pressé, les agents de police arrivent chez moi, et je suis sorti pour assaires, mais comme ils ne sont pas obligés de le croire il place des agents aux coins de la rue pour s'assurer si je ne passerez pas dans une caisse ou un matelas, on fait perquisition dans la maison, on mets des factionnaires aux issues, on en met sur les toits, tandis que je les attends la bas dans la petite chambre et à mon domicile réel on questionne l'un on questionne l'autre, chacun dit la sienne comme il serait question de crime chacun dirait cela ne m'étonne pas car il avait l'air rêveur, et je voyais bien qu'il y avait quelque chose là dessous (voilà 18 ans que j'ai l'air rêveur) enfin tout cela vient aux oreilles de celui qui connaît la cachette et qui a reçu quelques pièces de 5 francs pour se taire, alors il parle pour en recevoir des deux mains, peut être bien la croix, les agents viennent armés et pâles crainte de résistance, il m'arrête, et je ne sais aucune résistance malgré que j'ai une arme meurtrière, on atribue cette non résistance à mon saisissement me voilà pris!.... si cela se pouvaitainsi j'en serais joyeux, mais je n'ai pas le bonheur que le Code dise a menace la mort. Cependant j'aimerais mieux ce procédé que de chercher une occasion ces jours prochains, en attendant je paye encore un billet de 450 francs avec l'argent que je n'ai pas donné au propriétaire puisqu'il est garanti sans cela j'étais poursuivi pour ce billet et cela m'aurait tourné la tête; et je voudrais la conserver pour la montrer jusqu'à mon calvaire de la barrière Saint-Jacques.

Allons, voilà un lieutenant-colonel de la 6° légion qu'on mène en terre, qui est mort subitement moi, je n'aurez pas un pareil bonheur, cela me rappelle le jour où j'étais asphixié pendant 7 heures, et que j'ai eu le mal-

heur qu'on m'a donné des secours.

Les uns disent qu'est c'est une lâcheté de se suicider, les autres disent que c'est du courage, moi je me crois compétent pour juger cela et je soutiens que c'est une lâcheté de se tuer, attendu que se tuer c'est cesser de souffrir, et vivre dans le chagrin c'est beaucoup souffrir, donc, qu'il faut bien plus de courage pour soussirir que pour cesser de soussirir et j'ajoute que les trois quarts des suicides sont dûs à l'aliénation et l'autre quart au manque de courage; et je sontiens encore que s'abaisser pour implorer du secours afin de pouvoir vivre parce qu'on se croit utile c'est un grand courage, ne sachant pas le nombre des échelons qu'a notre échelle sociale, je ne pourrais vous dire de combien d'échelons j'ai descendu et me suis abaissé, enlin, étant depuis plus de vingt-cinq ans, industriel et novateur, fabricant commerçant voilà l'échelon, et ne trouvant pas un emprunt et me voyant perdu alors, pour ne pas enfouir dans la terre divers grandes choses industrielles, ainsi que d'autres grandes choses morale et philantropique, je me suis abaissé le plus bas possible j'ai descendu tous les échelons jusqu'à terre, ne pouvant descendre davantage je me suis abaissé jusqu'à demander à un riche philantrope, les miettes de sa table ou les miettes de la table de ses domestiques dont je lui disais que pour lui-même je n'oserais pas les lui demander, mais que je m'en contenterais, et avec cela une petite chambre en mansarde dans sa maison soit à Paris ou à la campagne et qu'elle fut seulement garnie d'une table pour écrire, d'une très-simple commode et d'un lit de sangle (moi habitué de coucher sur un lit composé d'un sommier de crin, deux bons matelats et un lit de plume). Je lui expliquais dans un mémoire de plus de 150 pages, que hébergé ainsi et retiré du monde après avoir tous laissé à mes créanciers, je pourrais encore devenir riche, ou au moins pouvoir cesser d'ètre à charge.

Ge philantrope m'a répondu très-poliment, qu'il ne le pouvait vu que sa fortune n'était plus ce qu'elle avait été, mais mon Dieu je ne lui demandais pas les miettes de sa table d'autrefois, je lui demandais de celle d'aujourd'hui telle qu'elle; il ne m'a pas compris, ou je l'ai essayé, vu qu'il ne me connaît pas, et tout auteur qu'il est il a cru un autre auteur qui a écrit, tout homme que je ne connais pas est pour moi un animal dangereux, il a eu peur et l'a empêché de faire un acte de haute philantropie qui aurait rejailli sur des milliers d'individus, mais j'aime mieux croire qu'il m'a pris pour un insensé ou pour un vieux blageur, attendu que je promettais beaucoup (l'homme sincère promet ce qu'il croit pouvoir tenir) en demandant des miettes pour vivre j'ai cru que je m'abaissais beaucoup, mais je m'abaissais croyant m'élever un jour.

Napoléon (encore ce grand nom) mais je vous en supplie messieurs mes juges n'allez pas croire qu'il y ait dans mon esprit la moindre idée de me comparer à ce grand homme, je ne veux que comparer proportionnellement aux individus le courage de l'abaissement, car c'est un grand courage, car ce courage là n'a pas deux noms, et il est dans la proportion du rang qu'on occupe, ainsi, Napoléon savait comme moi, c'est à dire bien mieux ces paroles du Christ, quiconque s'abaisse sera élevé. Et en effet, Napoléon aussi s'est abaissé pour être élevé. Si Napoléon s'était brulé la cervelle à Waterloo Mont-Saint-Jean, il se serait ravallé, avilli, tandis qu'il a fait preuve de son esprit fort, d'une foi solide et d'un grand courage; en s'abaissant à aller demander l'hospitalité aux Anglais, en les qualifiant d'ennemis puissants et généreux; Napoléon croyant n'avoir pas fini sa tâche, a demandé cela pour vivre tranquille et travailler encore, moi croyant n'avoir pas fini la mienne j'ai demandé cela pour vivre tranquille et travailler encore, direzvous qu'à l'un c'est du courage et qu'à l'autre c'est de la làcheté, libre à vous, si vous donniez toutes mes pages à deux poëtes de différents genres l'un pourrait vous chanter la làcheté, et l'autre vous chanter le courage tous deux ayant le même écrit en main.

Il est cependant sacile à comprendre qu'il a sallu plus de courage à l'Empereur pour demander l'hospitalité aux Anglais que pour gagner ses plus belles batailles, s'il n'avait pas eu quelques millions son courage aurait été bien gigantesque de demander pour pouvoir vivre seulement les miettes

de la table du roi d'Angleterre, mon courage à moi était de vouloir vivre et n'ayant pas de millions je demandais à un député les miettes de sa table et s'il me les ent accordées j'aurais pu vivre ainsi (moi qui ai toujours été

servi) ne trouvant rien nulle part il faut bien mourir.

Mais je ne veux pas après avoir eu le courage de m'abaisser commettre la lâcheté de me tuer, je veux soussrir encor des douleurs physiques après mes douleurs morales, sans doute que la loi des hommes voudra que je sois chargé de chaînes, que je sois lié afin de ne pouvoir me suicider pour échapqer à l'ignominie de l'échafaud, si la loi dit cela on ne pourra pas l'enfreindre, et on ne pourra pas dire, il ne se tuera pas puisqu'il ne l'a pas voulu, et qu'il est là par sa propre volonté, et nul n'osera dire donnez-lui une arme et il ne s'en servira pas, ni, assigné lui son gît, et laissé le libre, il y viendra coucher, laissé le aller dehors seul et il reviendra, personne n'osera dire cela, et j'ai le courage de le saire, je crois plutôt qu'on dira de moi c'est un misantrope, celui qui dira cela blasphèmera, car je suis philantrope pur sang, et si je n'ai pas recherché le monde c'est par privation et par des malheurs, j'ai des désirs et des passions comme les autres hommes mais mon esprit a toujours pu les vaincre, et depuis dix-huit ans je porte une croix trop lourde, et je tombe écrasé sous le poids, et il me faut plus de sorce et de courage pour la porter qu'une dix mille sois moins lourde, quel courage et quelles efforts aurais je donc eu à faire pour porter l'autre avec orgueil; on a décoré des fabricants, eh! bien moi, sans l'adultère de ma semme j'aurais prospéré, j'aurais travaillé, j'aurais jouis de la vie j'aurais fait de jolies choses de jolis ouvrages j'aurais mis à l'exposition de l'industrie comme tant d'autres et on m'aurait décoré de même, quelle peine aurais-je donc eue pour cela, rien que du plaisir, rien que du bonheur, qu'elle est légère à porter cette croix là, tandis que toujours dans la douleur et le chagrin j'en porte une écrasante. Oui! si j'avais eu une semme sage et capable je serais riche, honoré, et honorable, si elle n'eut qu'été sage et économe, je serais moins riche, si elle n'eut été que sage je serais encore moins riche et même si elle avait été pendant 20 ans dans mon magasin, impotante dans un fauteuil, je serais encore bien à mon aise, si j'avais eu le malheur d'avoir une semme toujours maladive au moins j'aurais eu un porte respect qui aurait barré le passage aux intrigants de toutes sortes, je serais moins riche mais j'aurais réussi à élever mes enfants meilleurs qu'ils ne sont, je serais rentieret mes enfants me succèderaient et mêmesans la malheureuse rencontre de mon imbécile de bailleur ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, je serais encore très-heureux et même aujourd'hui je scrais petit rentier, moi qui ai eu le malheur de croire que c'était un homme à cause qu'on me le disait riche et avocat, il avait eu cette

charge et n'a pas pu en remplir les fonctions, et j'ai eu le malheur qu'il est mort avant que je ne l'oblige à me retirer de la malheureuse position où il m'a mis, il n'y a que lui qui le pouvait, la loi ne pouvait rien; pas plus qu'elle ne peut aux intrigants.

Je ne croyais pas en écrire si long mais cela me distrait et me soulage puisque depuis longtemps je n'ai plus les moyens de travailler, depuis longtemps à de certains fournisseurs je ne prends plus qu'au comptant et je paie l'ancien compte, qu'on demande plutôt à M. Legrand mon voisin rue de Bretagne et M. Hosser qui vient de venir plusieurs fois m'offrir de ses marchandises à crédit, et que je n'en veux pas prendre pour qu'il ne perde pas tant, je lui dis que je ferais un choix au commencement d'octobre (et je n'y serai plus) si je pouvais faire de même avec M Obré mais je ne puis me passer de son ouvrage sans cela je ne pourrais rien livrer, une semaine je le paic en espèces et l'autre semaine en règlement, c'est celui là qui me fait le plus de peine parce qu'il n'est pas avancé, je continue toujours de donner de l'ouvrage à mes pollisseurs en ville en les payant chaque fois comme toujours.

Mon fils et ma sœur qui se trouvent énorgueillis de ce que je leur ai dit je ne travaille plus pour moi, voilà assez longtemps que je vous nourris et que vous ne m'obéissez pas, nourrissez moi maintenant, dirigez la barque, et ils se figurent que ça va bien, mais il faut que la maison s'éteigne faute de nouveaux articles.

Je pourrais encore vivre quoique ruiné si j'avais mes deux fils qui puissent m'aider, mais ils sont capables de manger mon gain et le leur, après avoir été sucé par les intrigants j'ai encore eu le malheur de l'être de mes proches, dans les premiers temps que ma sœur était chez moi et s'y irouvant bien elle craignait toujours que je la renvoie pour les contrariétés qu'elle me faisait, mais j'ai fait la sottise de lui retirer sa peur en lui démontrant que je ne pouvait pas me passer d'elle et sitôt qu'elle l'a eu compris elle m'a fait souffrir d'avantage, elle est devenue plus méchante qu'une hyène, on ne s'en douterait pas en la voyant et en causant un peu avec elle. Oh! les femmes que j'aipayées et nourries qu'elles sont fausses et mauvaises. Enfin je ne me vois aucune consolation pour quand on m'aurait tout pris, si je n'avais qu'à tout donner pour être quitte et libre je le ferais de grand cœur, mais ma position est si malheureuse que j'appartiendrais toujours à mes créanciers, si ce n'était cela, je me consolerais bien d'être dépossédé de tout car après je trouverais bien un ami qui me prêterait quelques centaines d'écus pour avoir de quoi employer 2 ou 3 apprentis pour m'aider et je pourrais encore gagner quelque chose, mais il faudrait pour cela que mon local soit au nom d'un autre afin qu'on ne vienne pas,

de par la loi, me prendre 100 écus quand je les aurais amassés, je ne serais pas chez moi! cette idée me tue, il y a même des fabricants qui seraient bien aises de m'avoir chez eux, mais quand au bout de quelques années ils auraient vu tous mes procédés de travail, on me trouverait trop vieux (les invalides civils n'existent pas encore) et la moindre chose me blesserait, me sachant supérieur à eux en capacités, avec tout cela bien vu, bien entendu, bien apprécié, je ne puis plus vivre, si la peine de mort était abolie, il faudrait bien que je me résigne à me brûler la cervelle ou à tenter avant à aller travailler chez les autres, ou au nom d'un autre pour voir si je pourrais encore espérer, mais comme la loi n'est pas abolie j'en veux profitter, et en profitter héroïquement. Je vous le dis MM., cette loi de peine de mort a fait trop de victimes (vous en savez le nombre mieux que moi) si vous la maintenez elle en fera encore et peut-être les plus acharnés à la maintenir en seront-ils victimes, cette loi est la dernière ressource et consolation de celui qui n'a pas la sièvre de la démence et qui veut mourir, il ne peut se tuer c'est le fait d'un fou et d'un homme faible et sans courage de se snicider, c'est qu'il ne peut pas soussirir assez longtemps et il en finit; j'ai lutté assez contre le suicide et je l'ai vaincu, ceux qui sont déja morts en faisant quelque chose pour qu'on les tue n'ont pas osés l'avouer crainte de passer Pour des laches, et moi je l'avoue 20 fois par écrit, et moi je monterai à mon calvaire comme le soldat monte seul de son propre mouvement et sans ordre planter son drapeau sous le feu de l'ennemi, il le fait pour être utile, je fais comme lui; après moi à bas la peine de mort, je lui donne le coup le plus hardi, cela sera penser, je lui donne un coup de ma tête que je lui porte, qui lui sera un coup terrible et d'autres ensuite lui porteront des coups de langue qui achèveront de l'abattre; le prince de la Moskowa fils du maréchal Ney ne sera pas le dernier, à propos le maréchal Ney, qui la tué? ce ne peut être ses juges, j'aime à le croire, ses juges ne l'ont pas plus tué qu'ils ne me tueront, c'est la loi qui me tuera, et ce doit être la loi qui a tué le maréchal, il s'est trouvé dans une position critique. de quelque côté qu'il tourne c'était la mort, s'il ne bougeait pas c'était la mort à droite, à gauche, en avant ou en arrière, c'était la mort selon la loi, la satalité le poursuivait pendant ce moment et ce moment a sussi pour le perdre, et la loi que les hommes ne peuvent enfreindre sans être coupables, cette loi l'a tué ainsi que beaucoup d'autres; allons!.. fils Ney courage, à bas la peine de mort, courage ne conserve aucun ressentiment contre les juges de ton illustre père, c'est des juges, ces juges sont des hommes, ces hommes sont tes frères, hardiment sape la loi de la peine de mort, dis hautement votre loi barbare confond le généreux, le courageux, l'illustre, l'honnête, le bon, le sage, le noble, avec le misérable, le lâche assassin, soit, puisqu'il est juste que la loi soit égale pour tous, mais supprimez la loi de la peine de mort, mettez sous les verroux le misérable, le lâche assassin (et ne dites pas qu'il peut s'évader, parce qu'il ne doit pas le pouvoir, au moins) et la loi étant pour tous, les hons et les méchants se trouvent confondus. Au moins à une époque prochaine ou lointaine la justice pourra revenir d'une erreur et retirer de prison celui que la loi aura frappé injustement ou politiquement, tandis que la mort dans beaucoup de cas ne laisse aux juges que des serremens de cœur pour avoir fait leur devoir, et quelques fois même leur vaut les malédictions d'une partie de leurs concitoyens. Allons courage prince de la Moskowa et autres rejetons d'illustres victimes, courage, à bas la peine de mort, courage préservez les victimes à venir; sapez, minez de bouche et de plume, la peine de mort; voyez, je fais plus; je lui donne ma tête!... ma tête, utilisée depuis longtemps à l'industrie profitable au commerce et qui aurait pu être si utile à l'humanité el ne pouvant pas l'utiliser à la philantropie, depuis plusieurs mois, je cherche un moyen de l'utiliser à quelque chose de bien et enfin j'ai trouvé le moyen de l'utiliser encore pour l'humanité; mais cette fois elle ne servira plus à d'autres œuvres, puisque je la sacrifie : à la loi de la peine de mort.

Je désirerais bien encore, d'un autre côté, être un peu utile à l'humanité, mais comme ces écrits-ci ne paraîtront pas en public, je n'écris pas le moyen ici, et je désirerais que messieurs les maires des communes entourées de bois et forêts, connaissent le moyen de prendre facilement tous les foups; pour cela, Messieurs mes juges, je désire et je vous supplie, au nom de l'humanité, de me permettre à l'audience de mon jugement, de dicter à messieurs les sténographes journalistes la description d'un plan de deux piéges à loup; rien qu'avec la description publiée par les journaux, messieurs les maires pourraient, à très-peu de frais, faire établir les dits pièges et détruire facilement et promptement tous les loups, si toutefois la civilisation peut permettre de détruire les loups à 4 pattes.

Autrefois, monsieur le marquis de Marmier (décédé duc), était grand louvetier, sous l'Empereur; il faisait de grandes chasses aux loups et en tuait quelques-uns; néanmoins, de temps en temps, çà et là, les loups prenaient un veau, une brebis, un ânon, un agneau, un poulain, rarement des enfants; c'est connu que le loup n'attaque pas l'homme debout, mais la nuit il le suit à 6, 8 ou 10 pas; si l'homme ne tombe pas, il ne se doute guères qu'il était suivi à pas de loup, et si l'homme tombe, il ne vient s'en plaindre à personne, il est dévoré. En m'accordant la faveur de dieter les moyens aux sténographes, messieurs mes juges, vous ferez un acte d'humanité, et une fois qu'on aura reconnu l'efficacité de ces pièges, ils se propageront partout l'univers et on pourra détruire toutes les bêtes féroces.

J'ai entendu dire, qu'un peu plus loin, que Buenos-Ayres, les tigres avaient détruit une population de plusieurs mille âmes, (le loup de la division en détruit encore plus que les tigres); si j'étais nommé grand louve-tier, quelle rassle de loups je serais! Ensuite, je postulerais pour être grand tigrier et grand lionais; quelle guerre je serais; mais au moins une guerre juste et naturelle.

²⁷ juillet, je recois à l'instant non une réponse de M. de Rothschild, je n'en attendais, et s'il m'en venait, cela serait une surprise, car je sens bien qu'il ne peut pas me croire, puisqu'il n'est pas devin; mais je reçois sa brochure, intitulée: Réponse de Rothschild I^{er} Roi des Juiss, à Satan, dernier Roi des imposteurs.

J'en suis content; je trouve qu'il se désend bien, et je vais encore avoir la hardiesse de l'en complimenter; cela sera encore un moment distrac-

tion à mon chagrin.

A Monsieur le baron, etc., etc.

a Je viens de lire avec attention votre réponse à Satan, dernier Roi des des imposteurs; il est toujours heureux d'avoir sa conscience pure pour se défendre et d'avoir aussi des armes monnayées, afin de ne pas se laisser écraser; vous avez bien fait de choisir l'imprimeur M. Ballay pour bien balayer; l'auteur qui vous attaque a bien fait aussi (mais pas pour lui), puisqu'il vous provoque à vous faire mieux connaître; votre réponse ne peut que porter de bon fruit, puisqu'elle démontre que tout ce qui est bien mène à bien; faites en imprimer beaucoup, qu'on en vende beaucoup, et quand on n'en vendra plus, faites en donner dans beaucoup d'ateliers; elle explique la valeur de l'union, elle explique l'énigme de tout le bonheur qu'il est possible de jouir en ce monde, elle enseigne, elle prouve. Ah! l'union est la base de tout; elle est soutien, rempart, arc-boutant, console, etc. Enfin, c'est le grand tout.

«M. votre père a commencé avec rien, mais ce n'est pas rien, des protections et sa belle nature, et la vertu le prenant par la main pour le conduire à l'étude y puiser de la science; n'est-ce donc pas là la source de tous les trésors et la semence de tous vos millions; je ne flatte pas; je dis ce

que je sens.

"Je me suis permis de vous déranger, en vous adressant mon dernier cri de détresse beaucoup trop long et n'ayant pas le vibrement qui va au cœur; je n'ai pas ce secret; je n'attends point de réponse; mais sachez qu'une réponse, quelle qu'elle soit, soulage l'honnête homme qui demande.

"J'ai compris et apprécié l'union, mais malheureusement l'horrible division (par l'adultère et séparation de ma femme) est venu me martyriser

pendant 18 ans et ma réduit à mendier aide et protection pour me remettre sur le chemin de l'union (puisque je suis veuf.) Je ne trouverai personne pour m'aider et je serai perdu; je ne puis vous en vouloir de ne pas m'aider, puisque vous ne me connaissez aucunement; je n'ai même pas de haine pour ceux qui m'ont fait du mal. Vous avez été et vous êtes heureux en ce monde, et vous le serez dans l'autre; moi, j'ai toujours été malheureux en ce monde, et j'irai bientôt vous attendre dans l'autre étant heureux; je serai peu chargé de mes fautes et mes millions y seront du même titre et du même poids que les vôtres; Dieu n'a pas permis que vous croyez à la centième partie de ce que je vous ai dit; c'est un malheur pour moi et pour ceux qui souffrent...... Pour vous, c'est une faute d'attention, une erreur; mais c'est pardonnable puisque vous n'êtes pas doué d'une pénétration divine. Vous êtes doué d'autres choses et votre lot dans ce monde est beau; vous avez sciences, fortune, vertus. La division ne m'a laissé que ma conscience. Je n'ai pu parer les coups qu'on ma portés dans l'ombre et vous, vous pouvez facilement parer ceux qu'on vous porte au grand jour.

"Adieu, monsieur le baron, que Dieu vous garde et conserve votre union de famille; cela est à mes yeux du plus grand prix; c'est ce qui m'a manqué, ce qui me manque; et cette désunion me tue, avec 30,000 francs j'aurais tout réparé; n'étant qu'à moitié de ma carrière j'aurais pu encore avoir une belle demi-carrière et être décoré; mais je me vante, et sans protecteur maintenant, adieu tout! Pardonnez-moi de vous avoir dérangé par ma trop longue lettre du 22 courant et de vous déranger cette dernière et troisième fois.

"D'après votre brochure, je vous crois heureux, monsieur le baron, et je vous respecte infiniment. "

J'ai l'honneur de vous saluer, en vous disant adieu....!

Jen H

Copié et porté à la poste à 6 heures du soir.

D'après lecture de la deuxième brochure, je dis qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son; les MM. de Rothschild ne peuvent pas être des hommes vils.

J'approche au terme de mes malheurs; ô malheur! ma femme, vile créature ou plutôt créature mal élevée, elle a commencé par l'inceste et ensuite l'adultère et j'étais son mari; j'ai fait de vains essorts pour la ramener et c'est moi qui ait été victime, et puis, maintenant, j'envisage la mort, ma seule ressource; je prise une livre de tabac par mois, et depuis quatre mois, à chaque livre, je me dis, est-ce la dernière.....et la dernière ne durera plus que quelques jours et c'est la dernière. Mon Dieu,

ayez pitié de moi et faites que je meurs subitement; déjà depuis longtemps, en me couchant, je dis : si j'avais le bonheur de ne pas me réveiller, et en voyant ma chair, je dis, en regardant mes bras, mes jambes, c'est de la terre.

Un auteur a dit: Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir, la vie est un opprobre et la mort un devoir. D'avoir écrit cela, c'est presqu'un crime, car cela pousse au suicide les esprits faibles qui souffrent trop, et cela ne peut m'y pousser. Quel malheur pour moi que je ne me sois pas trouvé dans les wagons du 8 juillet, et au nombre des victimes qui reposent! Oh mon Dieu! que de soussrance pour avoir eu constance aux promesses d'un bailleur de fonds, d'un malheureux qui, par la ruse, m'a extorqué ma signature; on peut la voir, cette première signature qu'il m'a arrachée par le mensonge; les billets sont dans des paperasses dans mon bureau, et on verra que c'est comme si des brigands m'avaient tenu le bras pour me forcer à signer; maintenant, il a rendu compte à Dieu. Et sa mère, qu'il a trompée aussi par le mensonge, le malheureux! que de temps précieux j'ai perdu à écrire longtemps pour expliquer et faire comprendre à Mme sa mère que je lui devais trop et que je ne lui devais pas tant; et, à force de lui demander ce qui m'était nécessaire dans son intérêt et dans le mien, elle refusait, et après m'avoir laissé perdre un temps précieux, elle m'accorde cinq fois plus que ce dont je lui avais demandé, et, trop tard, elle m'accorda à réduire ma dette de 86 mille francs à 25 mille francs, et ne m'accorda pas le temps que je lui demandais, 18 mois; elle les stipula par dérision , moyennant que je fournirais caution au bout d'un an ; l'an finit au 1 er octobre prochain; il faut que je lui rembourse 25,000 francs à cette époque; faute de quoi, je lui devrai 90 mille francs; les dix-huit mois que je demandais m'auraient fait faire deux bonnes récoltes ne m'ayant pas accordé les 18 mois cela m'a démoralisé et chagriné. Quel malheur! moi qui aurais pu ga gner tant d'argent avec un peu d'argent, demandez plutôt à mon commis placier M. Chatenoux; si j'avais pu lui fournir à temps la moitié de ce qu'il me demandait j'aurais bénéficié, mais lorsque de toutes parts j'étais chagriné, trompé et manquant de fonds, quand six ouvriers d'un côté me faisaient du bénéfice six autres d'un autre coté me faisaient de la perte toujours faute de sonds, et ne pouvoir renvoyer aucun ouvrier au contraire il m'en sallait d'avantage et principalement des apprentis, n'avoir pas pu travailler par mes mains deux heures par jour, manquant toujours de fonds, et c'est le travail de mes mains qui produisait les nouveautés, et j'ai la douleur de m'en entendre demander tous les jours. Ah! si je n'avais que mes fournisseurs pour créanciers je serais bien heureux, mais ma bailleresse Agée

de 77 ans et plus entêtée qu'àgée (1), je lui ai écrit assez que si elle ne m'accordait pas ce que je lui demandais que cela causcrait ma mort et qu'elle ne recevrait presque rien, mais à cette époque je croyais que je pourrais me décider au suicide, mais je sens que non, ma mort approche et je sais que vous vivez bien sans ce que je vous dois, je ne me ferez pas le repproche de vous faire jeuner et votre dureté votre entêtement m'a perdu madame. Je mourrai sur l'échafaud sans plus d'ignominie que les martyrs, les victimes, les rois, les reines, les héros, mon sang coulera rouge comme le leur et le temps le blanchira de même.

Au commencement de cette année six ouvriers avaient consenti pour m'aider, à me laisser le tiers de la somme de leur semaine pendant quatre mois, que j'ajouterais avec les semaines de 4 derniers mois de cette année pour m'acquitter; cela m'aidait mais je m'en console attendu que la justice les payera avant mes créanciers; l'acte de cette convention est dans le tiroir du milieu de mon bureau, dont voila plus d'un an que je n'ai eu le courage de le nettoyer, tout y est pêle mêle: paperasses, livres, outils, ordures etc. etc.

Si le divorce avait existé je ne serais pas dans la position où je suis, et si j'avais plus de temps j'écrirais pour démontrer la différence de moralité du divorce avec la séparation de corps et de biens, je démontrerais ce que les législateurs ne connaissent pas et ne peuvent connaître à cause de leur position, j'en sais beaucoup plus que ces messieurs et je suis même plus compétent que les M⁶ Dehonnen et autres. Je dirai seulement, ou je répete que les malheureux enfants des malheureux disjoints, seraient mille fois plus heureux d'avoir un père et un beau père, ou une mère et une belle mère, que de n'en avoir qu'un et souvent pas du tout, mieux vaudrait être batard (une grande partie) que de douleurs, que de malheurs, que de misères engendre la séparation! et que de crimes quand c'est pour cause d'adultère cela fait frémir.

La civilisation sait des progrès, oui, mais c'est dans les sciences, les arts, l'industrie, mais il n'y a de la religion que chez les deux tiers de la haute classe, chez le tiers de la moyenne et chez la petite classe 70 sur 100 n'en ont point du tout, et dans les 30 autres 20 n'en ont pas assez et dans les 10 autres il y en a 7 à 8 que ce n'est que de la bigoterie et du miel

⁽¹⁾ La première lettre que Madame ma bailleresse m'a adressée avant de m'avoir parlé est attaché avec l'acte de 80,000 francs et celui de transaction qui réduit les 80,000 francs à 25,000 francs cette lettre prouve que la maitresse de son fils mon bailleur, est une femme bien dangereuse et capable de tout, aussi m'aura-t-elle assassiné par ses méchantes intrigues, je ne m'étonne plus qu'elle savourait la lecture des crimes célèbres.

pour attraper les mouches et dans les deux ou trois autres du 100 c'est à peu près solide, et en tout cela il y a différentes religions et laquelle est la meilleure? Chacun croit que c'est la sienne, ce qui fait la division, mais enfin laquelle? Ah! voilà, ni moi, ni vous, ni eux ne le diront, celui qui dira que c'est la sienne sera barthelémisé moralement par les autres; la meilleure la voici : c'est n'importe laquelle pourvu qu'elle soit unique, autrement c'est le chaos de la division.

Pour rendre hommage à la vérité je déclare ici que ceux que je loge, je ne leur fournis que le local, ce qui le garnit est à eux; ma sœur a ses meubles et tout ce qui est dans sa chambre est à elle, ma cuisinière, veuve Lefranc a ses meubles et tout ce qui est dans sa chambre lui appartient; Gaston Lecuier a un cabinet et ce qui le garnit est à lui, tout le reste m'appartient, c'est-à-dire appartient à mes créanciers!... Sans ma dette de 25,000 fr. tout cela aurait valu pour moi cent mille francs; quel malheurt

heur!... quel malheur!... quel malheur!...

Il me semble voir ces hommes qui ont marché à la mort, des Rois, des Princes, des généraux, des soldats, des savants, des prélats, des prêtres, des philantropes, des gouvernans, des gouvernés, des religieux et des politiques, des politiques et des religieux, des religieux, des politiques!... en résumé la division! Celui la monter à l'échafaud avec les huées de la popu-^{lace}, celui ci tendre son cou au cimetère, un autre au yatagan, un autre au damas, un autre à la hache inclinant sa tête sur le billot, un autre découvrant sa poitrine et commandant le feu, un autre indiquant son ruban au fer creux, ceux-ci le poison, ceux la le poignard, et le tout avec des acclamations et des buées diverses et des satisfactions par ci des larmes par la, des récompenses par ci, des vengeances par la, et pourquoi tout cela? pour pouvoir vivre! on se tue pour vivre! Oui da, allons donc farceur. — Si vous aimez mieux c'est pour être libre. — Ah je comprends, ceux qui sont tués sont libres, sans doute puisque ceux qui vivent se battent toujours pour la liberté, et tous ceux qui meurent dans la bagarre ne se battent plus puisqu'ils sont libres et tous ceux qui survivent depuis des mille et mille ans se battent toujours pour être libres, - mais la cause de tout cela? Ah c'est parce qu'on élève les hommes pour ça, quand ils têtent on leur fredonne liberté chérie, quand ils courent tout seuls on leur donne des livres ou il y a des signes qui parlent aux yeux et qui disent : liberté chérie fille du ciel et petit à petit en grandissant ils finissent par l'aimer. - Mais si au lieu d'écrire fille du ciel on écrivait fille de l'enser on ne l'aimerait pas. - On l'aimerait tout de même si on l'appelle liberté, il faudrai qu'on l'appelle union; on s'est égorgé aussi pour un autre mot, égalité et il n'y avait que les morts qui avaient l'égalité. - Mais on ne peut donc pas trouver

les moyens à ce que les hommes ne s'égorgent pas? — Si fait. — Pourquoi ne le fait-on pas? parce qu'on dit que c'est impossible. — Pourquoi c'est-il impossible? — Parce qu'on dit que c'est impossible. — Si on ne le disait pas-— Cela se ferait. — Eli bien ! qu'on se taise, Ah! pour le coup c'est difficile. — Ce qui est difficile est possible. — Vous y êtes voila le mot et la chose trouvés, au lieu de dire c'est impossible il faudrait dire c'est difficile puisque ce qui est difficile est possible. Il y a des choses difficiles qui se font en 8 jours, d'autres en 8 mois, d'autres en 8 ans, et je crois que pour mettre les hommes d'accord il faudrait bien deux siècles — voila grand chose que 200 ans qu'on en mette 300 et qu'on le fasse, qui sait en voila deja plus de 3 milles ans et il n'y a encore rien de fait — comment rien de fait? nous sommes dans le siècle de lumières, vous ne voyez donc pas le gaz? faut-il donc allumer les bougies pour que vous voyez le gaz; et la vapeur donc, elle en fait de ses coups — mais votre vapeur n'éteindra pas la division.— Au contraire elle la multipliera. — Alı!! vous embrouillez les règles, je vais me coucher, quelle heure est-il? une heure du matin 29 juillet. Ah! il y a 16 ans, j'en ai vu des hommes libres, plein des grands bateaux!! c'est tantot la fete, bonne nuit.

Comment voulez vous donc avoir la paix, puisque des hommes de paix ne la comprennent pas, quand ils disent que pour avoir la paix la fraternité, qu'il faut combattre; peut on combattre sans s'entregorger? quand un auteur homme de paix dit: Jeune soldat où vas tu? Je vais combattre pour ceci pour cela, etc. Que tes armes soient bénies jeune soldat!

Il me semble qu'il voudrait mieux de dire, frère où vas tu? Je vais en seigner la paix, l'union, etc. que Dieu te protège frère! le tout sans combattre; je sais que c'est difficile, mais je crois que c'est possible, oui, oui, oui c'est possible! 200 ans.

Qu'ai-je vu mon Dieu depuis 20 ans et que vois je encore? J'ai vu et je vois l'inceste vieillir paisiblement, l'adultère prospérer, le vol propriétaire, le mensonge cru, mais j'ignore si leur conscience est paisible, si elle l'était j'aurais donc toujours été dans l'erreur, d'avoir aimé la vertu. Ah! si c'est des illusions ne me désillusionnez pas?

J'ai vu un malheureux n'avoir qu'à choisir entre la fuite et le suicide, il s'est fait escroc pour pouvoir fuir, s'il eut resté il était déshonoré, plutôt que de mourir il a préséré vivre et suir et se déshonorer, est-il heureux? Je ne sais; je présère mourir que de suir en escroquant.

Comme créature de Dieu, je vais volontairement à l'échasaud pour de la paix et l'union y planter le drapeau.

Je n'ai pas le temps de chercher à dire cela mieux.

Je n'ai vu qu'une seule exécution: celle des 3 sergents de la Rochelle, je ne désire pas que cela me fasse si mal étant acteur, que cela m'en a fait étant spectateur.

(Voilà encore une preuve que ce n'est pas cela qui fait peur ni qui empêche. 29 juillet midi. 1846.)

	· ·			

Allons à la fête.

Si j'avais, ce que coutera la fête, dans mes mains, J'aurais de quoi vivre et travailler au bonheur des humains!...

Je fais encor ses pauvres vers Avant d'être mangé des vers,

Nous ne sommes que poussière, la poussière forme la terre, la terre forme la poussière alternativent éternellement.

Il est possible de rendre cette poussière moins amère!

29 juillet 1846.

J^h HENRY.

J'aurais pu en trompant réaliser 20,000 francs Pour partir à l'étranger ou au nouveau monde Mais je présère toujours être loyal et franc Et partir bientôt pour l'autre monde!

Providence seconde mon dessein Pour accomplir mon destin.

Peu de temps après avoir assisté à la fête temporel J'irai là haut assister à la fête spirituel.

29 juillet 1846, 4 heures du soir.

Cent vingt pages non compris la couverture.

Dans le cas où je ne scrais pas massacré, j'emporte 140 fr en or pour me faire quelques douceurs en prison.

7°

PIÈCES DIVERSES

SAISIES AU DOMICILE DE L'INGULPÉ,

Suivant procès-verbal de M. Monvalle, commissaire de police, en date du 29 juillet 1846.

BILLET ÉCRIT DE LA MAIN DE L'INCULPÉ.

Faites remettre ou remettez je vous prie ces papiers d'adieu à chacun. Si j'étais sûr de réussir je les aurais mis moi-même à la poste.

Visé ne varietur, suivant interrogatoire de ce jour, 29 juillet 1846.

Signé: HENRY.

A. DE SAINT-DIDIER.

AUTRE BILLET ÉGALEMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'INCULPÉ.

Dites, s. v. p. à mes parents qu'ils ne se chagrinent pas de mon déshonneur, qu'un jour, tôt ou tard ma mémoire sera réhabilité.

HENRY.

Visé ne varietur, suivant interrogatoire de ce jour, 29 juillet 1846.

Signé: Joseph Henry.

A. DE SAINT-DIDIER

LETTRE ÉCRITE DE LA MAIN DE L'INCULPÉ ET DESTINÉE AU SIEUR PINART.

Monsieur P. PINART, rue du Faubourg-Saint-Martin, 175.

Monsieur,

Je suis content de vous avoir donné un à-compte de 500 francs, pour vous prouver ma bonne volonté. Je crois ne pas avoir porté cette somme à mes livres, vu l'ancienneté de la dette, et que j'avais cet argent de côté pour vous avant de me lier avec mon malheureux bailleur. J'avais même pour vous payer intégralement, mais cela a fondu avec le sien.

Je vous remercie, Monsieur, des bontés que vous avez eues pour moi et de ne m'avoir pas tourmenté.

Vous vous êtes trompé croyant que M. Débucourt pourrait faire mon affaire. Comme capacité, oui, mais comme égoïste ou pire, non. Il m'a prolongé mes écritures de trois mois de trop, et cela pour recevoir quelques centaines de francs en sus de nos conventions. Nous étions convenus de 750 francs et pour finir au mois de mars, et voilà seulement que c'est presque fini au 25 juillet; si c'est manque de courage ou par paresse qu'il a fait cela, tant mieux pour lui, mais si c'est par calcul, tant pire pour lui.

J'ai bien souffert moralement pendant dix-huit ans; j'aurais peut-être lieu de faire faillitte!... Je veux mourir et je ne veux pas me tuer!... J'ai toujours été honnête homme.

Si vous aviez été plus près de moi, ou si j'avais eu plus de temps, je vous aurais demandé un emploi à votre maison de haut fourneaux, et si vous me l'aviez accordé sans appointement ma vie durant, je ne ferais pas ce que je vais faire.

J'ai été innocent avant, je serai criminel pendant, je serai innocent après. Je ne puis plus vivre, je veux mourir, adieu, Monsieur, adieu!!!

28 juillet.

HENRY.

Les intrigants m'ont tué, voilà les conséquences du libertinage de ma femme.

Je me sacrifie pour qu'il n'y ait plus d'illustre victime par la loi peine de mort.

Visé ne varietur, suivant interrogatoire de ce jour, 29 juillet 1846.

Signe: HENRY.

A. DE SAINT-DIDIER.

LETTRE ÉCRITE DE LA MAIN DE L'INCULPÉ ET DESTINÉE AU SIEUR DEBUCOURT.

Monsieur Debucourt, rue des Petits-Écuries, 50.

Si vous m'avez retardé mes écritures de 3 mois dans votre intérêt je

vous plains.

Si cela n'est pas, plaignez moi, Dieu vous jugera et je penche à croire que vous l'avez sait dans votre intérêt puisque vous avez voulu encore de l'argent après avoir reçu les 750 francs convenus.

Je fais un coup de ma tête avec la foi qu'il profitera tôt ou tard à l'humanité.

Adieu!!

JPh HENRY.

Visé ne varietar, suivant interrogatoire de ce jour, 29 juillet 1846.

Signé: JPh HENRY.

A. DE SAINT-DIDIER.

BILLET ÉCRIT DE LA MAIN DE L'INGULPÉ ET DESTINÉ À L'UN DE SES FILS.

Charles mon fils aîné, sois sage et laborieux, obéis bien et tu feras ton chemin. La fatalité nous a unis elle nous sépare. Adieu! Adieu!!!

JPh HENRY.

80

Procès-verbal constatant une perquisition faite au domicile de l'inculpé *Henry* (Joseph) et la saisie de divers papiers.

L'an mil huit cent quarante-six et le vingt-neuf juillet, à neuf heures du soir.

Nous, François-Paul-Amond Monvalle, commissaire de police de la ville de Paris, spécialement du quartier du Louvre, officier de

police judiciaire auxiliaire de M. le procureur du Roi;

Agissant en vertu d'un mandat de M. le Pair de France, préfet de police, en date de ce jour, concernant le nommé Henry (Joseph), âgé de 51 ans, bijoutier, demeurant à Paris, rue de Limoges, nº 8, inculpé d'attentat contre le Roi, nous sommes rendu avec cet inculpé à son domicile, où nous avons procédé, en sa présence, à une perquisition, par le résultat de laquelle nous avons saisi les pièces ciaprès:

1° Dans le second tiroir de gauche d'un bureau-caisse, un manuscrit cacheté portant cette suscription: « Mettez les scellés sur ce que « vous voudrez, mettez-les d'abord sur tous mes papiers, dans ce « tiroir ainsi que dans le tiroir du dessus à ma commode. »

« Préméditation en 120 pages de ma main. Il n'y a que la justice « et la police qui a le droit de toucher à mes papiers. Homicide vo-

« lontaire! »

Au revers est écrit :

* J'aurais pu en trompant réaliser 20,000 pour partir à l'étranger

« ou au nouveau monde, mais je présère toujours être loyal et franc « et partir bientôt pour l'autre monde!

- « Providence seconde mon dessein.
- « Pour accomplir mon destin.
- « Peu de temps après avoir assisté à la fête temporel

« l'irai là haut assister à la fête spirituel.

a 29 juillet 1846, 4 heures du soir.

« Cent vingt pages non compris la couverture.

« Dans le cas où je ne serais pas massacré, j'emporte 140 francs « en or pour me faire quelques douceurs en prison. »

2° Soixante-deux pièces manuscrites trouvées dans le même tiroir et paraissant avoir trait en partie à l'attentat.

A cet instant est survenu M. le procureur du Roi accompagné de M. de Saint-Didier, juge d'instruction; nous leur avons remis toutes

les pièces saisies.

Ét sur l'invitation de M. le procureur du Roi et de M. le juge d'instruction, nous avons continué notre perquisition, qui a amené pour résultat la saisie de toutes les pièces manuscrites, registres de commerce, notes diverses, dont la quantité ne nous a pas permis d'en faire l'énumération; en conséquence nous les avons mis sous scellés couverts, dans deux paniers et un carton, puis nous avons formé deux autres scellés de chacun quatre grands registres, et enfin un autre scellé contenant dans un sac tous les journaux trouvés chez l'inculpé, qui a signé avec nous après lecture.

Signé: Monvalle.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous avons remis entre les mains de M. le juge d'instruction à telles fins que de droit. Et avons signé.

Signé: Monvalle.

COUR DES PAIRS DE FRANCE.

ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

BIRTH ST. Co.

PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES

RELATIVES AU JUGEMENT DE CETTE AFFAIRE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, Nº 9.



ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

COUR DES PAIRS.

PROCÈS-VERBAL

No 1er.

Séance publique du vendredi 7 août 1846,

Présidée par M. le CHANCELIER.

Le vendredi 7 août 1846, à midi, la Cour des Pairs se réunit en séance publique, en vertu d'une convocation extraordinaire ordonnée par le Roi, aux termes de l'article 22 de la Charte constitutionnelle.

M. le Garde des sceaux Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes est introduit.

Ce Ministre dépose sur le bureau une ordonnance du Roi, en date du 29 juillet dernier, dont M. le Président donne immédiatement lecture à la Cour, et qui est ainsi conçue:

ORDONNANCE DU ROI.

- « LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,
- « A tous présents et à venir, salut.
- « Sur le rapport de notre Garde des sceaux Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,
- " Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle, qui a attribué à la Chambre des Pairs la connais-

sance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État;

- « Vu l'article 86 du Code pénal, qui met au nombre des crimes contre la sûreté de l'État l'attentat contre la vie du Roi;
- « Attendu que, dans la soirée de ce jour, 29 juillet, un attentat a été commis contre notre personne,
- « Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

- « La Cour des Pairs est convoquée.
- « Les Pairs absents seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

ART. 2.

« La Cour procédera, sans délai, au jugement de l'attentat commis dans la soirée de ce jour, 29 juillet.

ART. 3.

« Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

ART. 4.

- « M. Hébert, notre Procureur-général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre Procureur-général près la Cour des Pairs.
- « Il sera assisté de M° Bresson, Avocat-général près la cour royale de Paris, faisant les fonctions d'Avocat-général, et chargé de remplacer le Procureur-général en son absence.

ART. 5.

« Le garde des archives de la Chambre des Pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers de notre Cour des Pairs.

ART. 6.

« Notre Garde des sceaux Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

« Au palais des Tuileries, le 29 juillet 1846.

Signé: « LOUIS-PHILIPPE,

Par le Roi:

« Le Garde des sceaux Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,

Signé: « N. MARTIN (du Nord). »

Cette lecture terminée, la Cour ordonne la transcription sur ses registres, et le dépôt dans ses archives, de l'ordonnance du Roi qui vient de lui être communiquée.

Elle arrête, ensuite, qu'elle se retirera immédiatement dans la chambre du conseil pour prendre telle détermination qu'il appartiendra au sujet de l'affaire à laquelle se rapporte l'ordonnance susénoncée.

La séance publique est levée.

Signé: PASQUIER, président; E. CAUCHY, greffier en chef.

	4			
				,

ATTENTAT Du 29 Juillet 1846.

COUR DES PAIRS.

PROCÈS-VERBAL Nº 2.

Séance secrète du vendredi 7 août 1846,

Présidée par M. le CHANCELIER.

LE vendredi 7 août 1846, à une heure de relevée, la Cour des Pairs entre dans la chambre du conseil.

M. le Président annonce que le Ministère public, nommé par l'ordonnance du Roi communiquée dans la séance publique de ce jour, demande à être entendu.

La Cour décide qu'il lui sera donné audience.

M. Hébert, Procureur-général, est en conséquence introduit; il est accompagné de M. Bresson, faisant fonctions d'Avocat-général.

Ils prennent place devant un bureau disposé dans le parquet à la droite de M. le Président.

Le greffier en chef de la Cour occupe, dans le même parquet, à gauche, sa place accoutumée.

Le Procureur-général ayant obtenu la parole, donne lecture du réquisitoire suivant :

« Messieurs Les Pairs,

« Quelques semaines se sont à peine écoulées depuis l'exécution de votre dernier arrêt, et déjà vous êtes réunis pour juger un nouvel attentat contre la personne et la vie du Souverain. « Quelle est donc cette odieuse et lâche fureur qui pousse des hommes égarés au plus abominable des crimes, et les entraîne à une perte inévitable? Quels moyens, quels efforts, faudra-t-il donc pour la conjurer? Telles sont les pensées qui ont saisi les esprits au premier bruit de cette criminelle tentative; et lorsque envisageant les circonstances au milieu desquelles elle venait de se produire, on a pu calculer tout ce qu'elle recélait de perturbations et de malheurs, chacun a pu comprendre en même temps quelle place immense occupe la Royauté dans la plus chère affection comme dans les plus grands intérêts de la France.

« Vous le savez, Messieurs les Pairs, c'est au milieu de l'une de nos fêtes nationales, au moment où le Roi, entouré de sa famille, paraissait sur le balcon de son palais pour donner le signal des réjouissances publiques , que deux coups de feu , se succédant à un court intervalle, et dirigés sur la personne de Sa Majesté, vinrent jeter le trouble et la consternation au milieu de la foule joyeuse et animée. Celui qui venait de se rendre coupable de cet înfâme guet-apens essaya d'abord de nier et de se soustraire à la poursuite des personnes qui, l'ayant vu agir, cherchaient à s'emparer de lui; puis, tremblant et confondu par la représentation des armes qu'il avait jetées à quelques pas, il avoua son crime, annonçant que si on le préservait de l'indignation de la multitude, il parlerait et en ferait connaître les causes. Interrogé depuis, à différentes reprises, par les magistrats auxquels le devoir de l'instruction a été successivement dévolu, Joseph Henry, c'est le nom du coupable, a répondu qu'il s'était rendu dans le jardin des Tuileries, au pied du palais, dans l'intention de tirer sur le Roi, au moment où Sa Majesté paraîtrait sur le balcon; qu'à cet effet il avait chargé, avec une quantité suffisante de poudre et des lingots, les deux pistolets que l'on venait de retrouver à terre et déchargés; qu'il les avait achetés quelque temps auparavant, avec la résolution de commettre un homicide.

- "On a constaté, par l'un des premiers actes de la procédure, que, du lieu où l'assassin avait tiré, au point où était placé le Roi, il existe une distance de 60 mètres au plus; depuis, les hommes de l'art out constaté également, par l'ordre et sous les yeux de la justice, que la portée au maximum des armes dont s'était servi l'assassin était de 100 mètres; qu'à 60 mètres, la balle traversait une planche, ou frappant contre un mur en moellon, rebondissait à 5 mètres en avant.
- " Enfin, il paraît établi, par la déposition de plusieurs témoins, que l'un des projectiles est venu tomber près du balcon même où était Sa Majesté.
- « Le crime avait donc été sérieusement préparé, et les faits auraient pu répondre à la pensée qui l'avait conçu; mais il restait à rechercher quels motifs, quelles circonstances avaient fait naître cette pensée dans l'esprit d'un homme habituellement paisible, qu'aucun mauvais antécédent n'avait signalé jusqu'alors, sinon le désordre de ses affaires, et dont le caractère et les mœurs semblaient annoncer la douceur et presque la faiblesse.

"C'est aujourd'hui, Messieurs les Pairs, le principal objet d'une instruction déjà fort avancée, et qui doit se continuer et se compliquer devant vous.

« lei, comme en d'autres procès sur lesquels vous avez prononcé, un triste problème viendra s'offrir à vos consciences : vous aurez à rechercher sous l'influence de quelles passions, de quels mobiles, en vue de quel intérêt, de quel but l'inculpé a formé et accompli ses résolutions criminelles.

« Mais quel que soit le résultat de cet examen, et à quelques convictions qu'il vous conduise, vous trouverez toujours dans le fait dont la connaissance vous a été dévolue, l'attentat le plus grave et le plus dangereux contre la sûreté et la tranquillité du pays. Vous le jugerez avec cette juste sévérité qui, même après l'apparente inefficacité des précédents exemples, doit toujours atteindre le régicide, avertir ceux qui seraient tentés d'accueillir cette abominable pensée, et rassurer au moins les citoyens qui continuent de placer leur confiance dans la puissance des lois et la fermeté de la justice.

« Ce considéré,

- « Nous, Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs, requérons qu'il plaise à la Cour :
- « Vu les articles 28 de la Charte constitutionnelle, 86 du Code pénal, et l'ordonnance royale du 30 juillet dernier,
- « Nous donner acte du contenu au présent réquisitoire, renfermant plainte contre l'auteur et les complices de l'attentat commis, le 29 juillet

dernier, contre la vie du Roi, lequel, aux termes des articles précités, et vu la gravité des faits, est de la compétence de la Cour des Pairs;

a Ordonner que par M. le Chancelier, Président de la Cour des Pairs, et par ceux de MM. les Pairs qu'il lui plaira commettre, il sera sur-le-champ procédé à la continuation de l'instruction commencée contre l'individu déjà poursuivi, et contre ceux qui pourraient être ultérieurement inculpés, pour, après ladite instruction terminée, être, par le Procureur-général, requis et par la Cour statué ce qu'il appartiendra;

« Ordonner que les pièces à conviction, ainsi que la procédure et les actes d'instruction déjà faits, seront apportés au greffe de la Cour.

« FAIT au parquet de la Cour des Pairs, le 7 août 1846.

« Le Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs :

Signé: « Hébert, »

Le Procureur-général se retire, ainsi que l'Avocat-général qui l'accompagne, après avoir déposé sur le bureau son réquisitoire de lui signé.

Sur l'ordre de M. le Président, le greffier en chef fait l'appel nominal des membres de la Cour.

Cet appel, fait par rang d'ancienneté de réception, suivant les usages de la Cour, constate la présence de 131 Pairs dont les noms suivent:

MM.

MM.

Le duc Pasquier, Chancelier de Le comte Baudrand. France, Président. Le baron Neigre. Le duc de Mortemart. Le marquis de Rumigny. Le duc de Broglie. Barthe. Le maréchal duc de Reggio. Le comte d'Astorg. Le duc de Brissac. Le comte d'Hédouville. Le baron Séguier. Le baron Aymard. Le comte de Noé. De Cambacérès. Le duc Decazes. Le vicomte de Chabot. Le baron de Barante. Le comte Corbincau. Le cte Raymond de Berenger. Le baron Feutrier. Le comte de Pontécoulant, Le baron Fréteau de Pény. Le comte Portalis. Le comte de Saint-Aignan. Le duc de Crillon. Le comte Siméon. Le maréchal comte Molitor. Le maréchal comte Valée. Le comte de Richebourg. Le comte de Lezay-Marnésia. Le comte de Rambuteau. Le vicomte Dode. Le comte Mortier. Le vicomte Dubouchage. Le comte Boissy-d'Anglas. Le comte d'Alton-Shée. Le duc de Noailles. Le prince d'Eckmühl. Le vte de Ségur-Lamoignon. Le prince de Wagram. Le duc de Périgord. Le marquis d'Andigné de La Blanchave. Le marquis de Crillon. Le comfe de Ségur. Le marquis d'Audiffret. Le comte de Monthion. Le marquis de Barthélemy. Le baron Davillier. Le marquis de Belbeuf. Le vice-amiral comte Jacob. Le baron Darriule. Le comte Philippe de Ségur. Le comte Durosnel. Le vicomte d'Abancourt, Le comte Roguet. Le baron Girod (de l'Ain). Kératry. Cousin. Le comte d'Audenarde. Le baron de Fréville. Le vice-amiral Halgan. Le comte de Montguyon. Odier. Le baron Thénard. Paturle. Villemain. Le baron Pelet. Le comte de Ham. Le baron Petit. Le vice-amiral Jurien-Lagra- Le vicomte de Préval. vière. Le vto de Villiers du Terrage. Le comte de Colbert, Laplagne-Barris. Le comte de La Grange. Le due d'Albuféra. Le comte Daru. Le vice-amiral de Rosamel.

MM.

Maillard. Le comte de La Pinsonnière. Le baron Dupont-Delporte. Le comte de Gramont-d'Aster. Le comte de Greffulhe. Le marquis de Boissy. Cordier. De Cubières. Le duc d'Estissac. Lebrun. Persil. Le baron Teste. De Vandeul, Viennet. Bérenger (de la Drôme). Le comte Foy. Le prince de la Moskowa. Le marquis de Gabriac. Le vice-amiral baron de Mac- Le baron Doguereau. kau. Le cte Mathieu de la Redorte. Le baron Tupinier. Le comte de Montesquiou-Fe- Raguet-Lépine. zensac. Romiguières. Le vice-amiral Bergeret.

Le comte Arthur Beugnot.

Le vicomte de Bondy.

MM.

Le baron de Bourgoing. Franck Carré. Le président de Gaseq. Le baron Gourgaud. Le baron de Bussierre. Gabriel Delessert. Le comte Jaubert. Le baron Marbot. Le duc de Trévise. Le vicomte Victor Hugo. Bertin de Veaux. Le comtc de La Tour-Maubourg. Le comte de Chastellux. Le baron de Crouseilhes. Vincens-Saint-Laurent. Lesergeant de Monnecove. Anisson-Duperon. Le comte de Mornay. Le baron Fabvier. Le baron Ræderer. Mesnard. Le marquis de Bethisy. Le comte de Montozon. Le vicomte Bonnemains.

L'appel nominal achevé, M. le Président expose qu'un grand nombre de Pairs, qui se trouvent absents de la séance, lui ont fait parvenir leurs excuses fondées sur des raisons de santé ou de service public.

M. le Président expose ensuite que la première question sur laquelle il ait à consulter la Cour, est celle de savoir si elle entend qu'il soit procédé à une instruction sur les faits énoncés dans le réquisitoire du Procureur-général.

Dans le cours de l'appel nominal auquel il est procédé sur cette question, deux Pairs déclarent qu'à leur avis les faits, tels qu'ils se présentent, d'après l'exposé du réquisitoire, ne sont pas de nature à motiver une instruction devant la Cour des Pairs. Parmi les crimes auxquels on étend la qualification d'attentat, il en est qui paraissent peu dignes d'occuper cette haute juridiction; et d'ailleurs, ne serait il pas à craindre qu'en traduisant indistinctement devant la Cour des Pairs tous ces hommes pour qui le crime ne semble qu'un moyen de parvenir à la publicité, on ne fit précisément le contraire de se qu'il faudrait faire pour guérir un mal que l'éclat même des jugements rend parfois plus contagieux encore? Par ces motifs, ces deux membres répondent négativement à la question posée par M. le Président.

Un autre opinant estime qu'il n'est jamais indigne d'une cour de justice de procéder avec conscience et fermeté à toutes les investigations que peut appeler la recherche de la vérité en matière criminelle.

M. le Président ajoute que lorsque le titre de l'inculpation formulée dans les conclusions du Ministère public se rapporte à la catégorie la plus grave des attentats définis par le Code pénal, une déclaration d'incompétence serait un précédent fâcheux, et dont les conséquences pourraient n'être pas sans danger pour la sécurité de l'État. Plus la nature et les circonstances du fait qui a motivé la convocation de la Cour des Pairs peuvent paraître difficiles à éclaircir, plus il importe que la

plus haute juridiction du Royaume en demeure saisie. Il ne s'agit, du reste, en ce moment, que d'autoriser les actes d'instruction qui doivent mettre en lumière le véritable caractère du crime déféré à la Cour; c'est seulement après le rapport de la procédure, lorsqu'elle sera complète, qu'il y aura lieu de statuer sur la déclaration de compétence, en même temps que sur la mise en accusation de l'inculpé et sur la qualification de l'attentat.

Le résultat de l'appel nominal donne 129 voix pour la solution affirmative, et 2 voix pour la solution négative de la question posée par M. le Président.

En conséquence, la Cour décide que, par M. le Président et par tels de MM. les Pairs qu'il lui plaira commettre, il sera procédé à une instruction sur les faits énoncés dans le réquisitoire du Procureur-général.

M. le Président rappelle à la Cour qu'elle a maintenant à s'occuper de la nomination des douze membres qui, d'après ses usages, doivent remplir, pendant l'instruction du procès, les fonctions attribuées à la chambre du conseil par l'article 128 du Code d'instruction criminelle.

Plusieurs Pairs font observer que, dans les dernières affaires dont la Cour a été saisie, elle a autorisé M. le Président à lui proposer douze membres pour remplir les fonctions dont il s'agit : ils demandent qu'il soit procédé en ce moment suivant la même forme.

Aucune réclamation ne s'élevant contre cette proposition, la Cour charge M. le Président de lui proposer douze Pairs pour former le conseil des mises en liberté.

Avant de faire cette désignation, M. le Président expose que son intention est de s'adjoindre, pour procéder à l'instruction qui vient d'être ordonnée par la Cour:

MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), Laplagne-Barris.

Il propose ensuite à la Cour, pour former le conseil des douze Pairs qui doit remplir les fonctions spécifiées par l'article 128 du Code d'instruction criminelle:

MM. le comte de Pontécoulant,
Besson,
Cousin,
Villemain,
Barthe,
de Cambacérès,
Odier,
Persil,
Bérenger (de la Drôme),
Franck Carré,
Vincens-Saint-Laurent,
Mesnard.

Aucun Pair ne demandant qu'il soit procédé à un scrutin de liste, la Cour, consultée par mains levées, décide que les douze Pairs qui viennent de lui être proposés par M. le Président, composeront le conseil des mises en liberté pour l'affaire à instruire devant la Cour.

M. le Président donne ensuite lecture d'un projet d'arrêt qu'il a préparé pour formuler, suivant le mode ordinaire, les délibérations qui viennent d'être prises.

Ce projet ne donnant lieu à aucune observation, la Cour l'adopte, par mains levées, pour la teneur suivante:

ARRÊT DE LA COUR DES PAIRS.

- « LA Cour des Pairs,
- « Vu l'ordonnance du Roi, en date du 29 juillet dernier;
 - « Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle;
- « Ouï le Procureur-général du Roi en ses dires et réquisitions, et après en avoir délibéré,
- « Donne acte au Procureur-général du dépôt par lui fait sur le bureau de la Cour, d'un réquisitoire renfermant plainte contre l'auteur et les complices de l'attentat contre la vie du Roi, commis à Paris le 29 juillet dernier;
- « Ordonne que, par M. le Président de la Cour et par tels de MM. les Pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à l'instruction du procès, pour, ladite instruction faite et rapportée, être par le Procureur-général requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra;

« Ordonne que, dans le cours de ladite instruction, les fonctions attribuées à la chambre du conseil par l'article 128 du Code d'instruction criminelle, seront remplies par M. le Président de la Cour, celui de MM. les Pairs commis par lui pour faire le rapport,

et MM. le comte de Pontécoulant,

Besson,
Cousin,
Villemain,
Barthe,
de Cambacérès,
Odier,
Persil,
Bérenger (de la Drôme),
Franck Carré,
Vincens-Saint-Laurent,
Mesnard,

que la Cour commet à cet effet, lesquels se conformeront d'ailleurs, pour le mode de procéder, aux dispositions du Code d'instruction criminelle, et ne pourront délibérer, s'ils ne sont au nombre de sept au moins.

- « Ordonne que les pièces à conviction, ainsi que les procédures et actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de la Cour;
- « Ordonne pareillement que les citations ou autres actes du ministère d'huissier seront faits par les huissiers de la Chambre;
- " Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du Procureur-général du Roi. "

SEANCE SECRÈTE DU 7 AOUT 1846.

Le Procureur-général du Roi et l'Avocat-général sont introduits de nouveau.

M. le Président donne lecture, en leur présence, de l'arrêt qui vient d'être rendu.

Cette lecture faite, la séance est levée.

Signé: PASQUIER, président;

E. CAUCHY, greffier en chef.

17

•

ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

COUR DES PAIRS.

PROCÈS-VERBAL

Séance secrète du mardi 18 août 1846,

Présidée par M. le Chancelier.

Le mardi 18 août 1846, à midi, la Cour des Pairs se réunit en chambre du conseil, en vertu d'une convocation faite sur l'ordre de M. le Président, pour entendre le rapport de ses commissaires instructeurs sur l'affaire dont le jugement lui a été déféré par l'ordonnance royale du 29 juillet dernier.

MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), Laplagne-Barris, délégués par ordonnance de M. le Chancelier, en date du 7 de ce mois, pour l'assister et le suppléer au besoin dans l'instruction, prennent place au bureau, à la droite et à la gauche de M. le Président.

Le gressier en chef, sur l'ordre de M. le Président, procède à l'appel nominal.

Cet appel fait par rang d'ancienneté de réception, conformément à l'usage de la Cour, constate la présence de 144 Pairs, ayant voix délibérative, dont les noms suivent:

MM

MM.

Le duc Pasquier, Chancelier de Le duc de Broglie.
France, président.
Le duc de Mortemart.
Le baron Séguier.

MM.

Le comte de Noé. Le duc de Massa. Le duc Decazes. Le comte d'Argout. Le baron de Barante. Le comte de Houdetot. Le comte de Pontécoulant. Le comte Portalis. Le comte de Tascher. Le comte de Breteuil. Le comte de Richebourg. Le duc de Plaisance. Le vicomte Dode. Le vicomte Dubouchage. Le comte Boissy-d'Anglas. Le v^{te} de Ségur-Lamoignon. Le comte de Sainte-Aulaire. Le marquis de Crillon. Le marquis de Barthélemy. Le baron Davillier. Le vice-amiral comte Jacob. Le comte Roguet. Le baron Girod (de l'Ain). Le baron Atthalin. Aubernon. Besson. Cousin. Le baron de Fréville. Le comte d'Ornano, Le comte de Ham. vière. Le comte de Colbert. Le comte de La Grange. Le comte Darn. Le comte Baudrand. Le comte de Beaumout. Le baron de Reinach. Barthe. Le comte d'Hédouville. Le baron Aymard.

MM.

De Cambacérès. Le comte Corbineau. Le baron Feutrier. Le baron Fréteau de Pény. Le marquis de Rochambeau. Le comte de Saint-Aignan. Le comte de Rambuteau. Le comte Mortier. Le prince d'Eckmühl. Le prince de Wagram. Le marquis d'Audiffret. Le comte de Monthion. Le baron Darriule. Le comte Durosnel. Le vicomte d'Abancourt. Kératry. Le comte d'Audenarde. Le vice-amiral Halgan. Odier. Le baron de Vendeuvre. Le baron Petit. Le vicomte de Préval. Le v^{te} de Villiers du Terrage. Laplague-Barris. Le duc d'Albuféra. Le baron de Saint-Didier. Le vice-amiral de Rosamel. Maillard. Le due de La Force. Le comte de La Pinsonnière. Le vice-amiral Jurien-Lagra- Le baron Nau de Champlouis. Le comte de Gramont-d'Aster. Le comte de Greffulhe. Le marquis de Boissy. Le viconite Borrelli. Cordier. De Cubières. Le due d'Estissac. Lebrun. Persil. Le comte de Sainte-Hermine.

MM.

Le baron Teste. De Vandeul. Viennet. Bérenger (de la Drôme). Le comte Foy. Le prince de la Moskowa. Le marquis de Gabriac. Le comte de Montesquiou-Fezensac. Romiguières. Le vice-amiral Bergeret. Le comte Arthur Beugnot. Le vicomte de Bondy. Le baron de Bourgoing. Franck Carré. Le président de Gaseq. Le baron Gourgaud. Le chevalier Jaubert. Le président Boullet. Le vicomte de Flavigny. Le comte de Murat. Le baron de Bussierre. Gabriel Delessert. Le comte Jaubert. Le vice-amiral Grivel. Le baron Marbot. Le duc de Trévise. Le vicomte Victor Hugo.

MM.

Martell. Bertin de Veaux. Le comte de Tilly. Le comte Chastellux. Le baron de Crouseilhes. Vincens-Saint-Laurent. Le marquis de Gouvion-Saint- Lesergeant de Monnecove. Le marquis de Raigecourt. Le vicomte Lemercier. Anisson-Duperon. Le comte de Mornay. Le baron Fabvier. Le baron Tupinier. Laurens-Humblot. Raguet-Lépine. Le baron Ræderer. Mesnard. Le vicomte Bonnemains. Hartmann. Barbet. Flourens. Le comte d'Hautpoul. Jacqueminot. De Lagréné. Legentil. De Magnoncour. Le baron Rapatel. Renouard. Trezel. Le comte Achille Vigier.

M. le Président expose que, parmi MM. les Pairs qui n'ont pu se rendre à la séance de ce jour, la plupart lui ont fait parvenir des lettres d'excuses fondées sur l'état de leur santé ou sur les fonctions publiques qu'ils ont à remplir.

Avant d'accorder la parole au rapporteur, M. le Président annonce que, pour mettre les membres de la Cour à même de suivre avec plus de facilité la lecture du rapport, il en a fait tirer des épreuves imprimées, qui, si la Cour l'autorise, vont être distribuées à chacun de MM. les Pairs présents à la séance, et qu'il a fait également préparer des épreuves imprimées des interrogatoires de l'inculpé, ainsi que des autres pièces les plus importantes de l'instruction écrite.

La Cour ordonne que les épreuves dont il s'agit seront immédiatement distribuées à tous ses membres.

Cette distribution faite, M. Laplagne-Barris obtient la parole et commence la lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, M. le Président propose à la Cour de donner audience au Ministère public.

La Cour fait droit à cette proposition; en conséquence, M. Hébert, Procureur-général du Roi, et M. Bresson, Avocat-général, désignés par ordonnance du Roi du 29 juillet dernier, pour remplir les fonctions du Ministère public dans la présente affaire, sont introduits.

Le Procureur-général ayant obtenu la parole, donne lecture à la Cour du réquisitoire suivant, qu'il dépose, signé de lui, sur le bureau.

RÉQUISITOIRE.

« Le Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs,

« Vu les pièces de la procédure instruite contre Joseph Henry, inculpé d'attentat contre la vie du Roi;

- « Attendu que des pièces et de l'instruction résultent charges suffisantes contre cet inculpé de s'être, le 29 juillet 1846, rendu coupable d'un attentat contre la vie ou contre la personne du Roi;
- « Crime prévu par les articles 86 et 88 du Code pénal;
- « Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle, ensemble l'ordonnance royale du 29 juillet dernier;
- « Attendu que le crime ci-dessus spécifié rentre directement dans la compétence de la Cour;
- "Attendu, d'ailleurs, que, soit à cause de la personne auguste contre laquelle il a été dirigé, soit à raison des faits en eux-mêmes, il offre les caractères de gravité qui doivent déterminer la Cour à s'en réserver la connaissance;
- "Requiert qu'il plaise à la Cour se déclarer compétente, décerner ordonnance de prise de corps contre Henry (Joseph);
- « Ordonner, en conséquence, la mise en accusation dudit inculpé, et le renvoyer devant la Cour pour y être jugé conformément à la loi.
- « Fait au parquet de la Cour des Pairs, le mardi 18 août 1846.

« Le Procureur-général,

Signé: « Hébert. »

Après cette lecture, les membres du parquet se retirent.

M. le Président expose que, suivant l'usage de

la Cour, la première question qu'elle ait à résoudre est celle de savoir si elle entend se déclarer compétente pour connaître de l'affaire dont il vient de lui être fait rapport.

Il est procédé, sur cette question, à un tour d'appel nominal, en commençant par le dernier reçu de MM. les Pairs ayant voix délibérative.

Dans le cours de cet appel nominal, un Pair fait observer que la question de compétence se trouve ici intimement liée à la question de l'existence même de l'attentat. Pour que la Cour des Pairs se déclarât incompétente en pareille matière, il faudrait, ou qu'il fût démontré à ses yeux que l'acte imputé au prévenu traduit devant elle ne constitue pas l'attentat soit à la vie soit à la personne du Roi, ou bien qu'elle fût profondément convaincue que l'auteur de cet acte était incapable d'en apprécier la moralité et doit, par conséquent, échapper à la responsabilité que la loi ferait peser sur sa tête. La première supposition ne saurait être admise en présence des faits constatés par la procédure et qui paraissent rentrer de tous points dans les termes de la définition légale de l'attentat. Si l'instrument du crime a manqué son but, ce n'est pas qu'il fût matériellement impuissant à l'atteindre, mais la Providence aura permis, comme tant d'autres fois, que l'effet ne répondit pas à une volonté coupable. Quant à l'excuse tirée de la démence, elle ne pourrait être invoquée qu'autant qu'il résulterait de l'instruction que l'agent se trouvait entièrement prive du sens moral qui constitue la criminalité des actions humaines. Or, le noble Pair ne voit rien de tel dans les faits énoncés au rapport : il conclut donc à ce que la Cour se déclare compétente.

Un autre opinant déclare , au contraire , que de l'ensemble des dépositions et de la lecture des écrits émanés de la main de l'inculpé ressort, pour lui, la preuve que l'auteur de l'acte qualifié attentat n'avait pas la conscience du bien et du mal moral au degré nécessaire pour commettre sciemment un crime; que, d'ailleurs, l'existence même du corps de délit lui paraît ici tellement douteuse, qu'on ne peut en faire la base d'une mise en accusation. Nonseulement le noble Pair regarde les armes saisies comme impuissantes pour accomplir le projet coupable qu'on suppose à l'inculpé, mais il est même convaince qu'il s'agit au fond d'une simple démonstration à laquelle manquait l'emploi d'un projectile quelconque. Ne pouvant donc se résoudre à admettre l'accusation, il ne voit pas non plus matière à une déclaration de compétence.

Un troisième opinant estime que lors même qu'il y aurait ici matière à poursuites criminelles, ce ne serait pas devant la Cour des Pairs que ce procès devrait se juger. Il ne suffit pas, pour justifier la convocation de cette haute Cour, qu'un fait puisse se rattacher d'une manière quelconque à la définition si largement étendue de l'attentat : ces convocations multipliées affaiblissent le prestige que doit exercer l'intervention de la Pairie. Le noble Pair voudrait donc que, sans s'arrêter aux actes du Gouvernement qui la saisissent, la Cour ne retînt que la connaissance des affaires dans les-

quelles il y aurait attentat réel et bien prouvé : ce caractère lui paraissant manquer ici, il répond négativement à la question posée par M. le Président.

Un quatrième opinant estime que l'affaire déférée à la Cour est de celles dont le jugement peut soulever de graves et délicates questions : mais, quant à la compétence, elle ne lui paraît nullement douteuse, puisque, s'il y a crime, c'est évidemment un crime qui rentre dans la classe des attentats : les perplexités mêmes que font naître dans la conscience des juges les circonstances particulières du procès, ne sont donc qu'une raison de plus pour appeler les débats solennels dans lesquels ces doutes pourront s'éclaircir.

Un cinquième opinant expose qu'à son avis, le Gouvernement eût mieux fait de laisser la justice ordinaire terminer ce procès; mais puisque la Cour des Pairs a été saisie, il ne voit pas de raison suffisante pour décliner aujourd'hui une compétence que le titre de l'accusation justifie.

Un sixième opinant estime que le Gouvernement n'aurait pu, sans manquer à ses devoirs, renvoyer l'affaire devant une autre juridiction que celle de cette haute Cour. C'eût été méconnaître l'esprit de la loi, telle que l'a constamment appliquée la jurisprudence. En matière d'attentats, la Cour des Pairs est essentiellement compétente; c'est à elle qu'il appartient de prononcer, soit la mise en accusation, soit le non lieu, suivant l'appréciation des faits dont il lui est rendu compte. Elle n'a, quant à sa compétence, qu'un seul point à exami-

ner, c'est à savoir si l'attentat est assez grave pour qu'elle doive s'en réserver la connaissance; or, lorsqu'il s'agit d'un attentat à la vie ou à la personne du Roi, ce titre seul de l'inculpation n'offre-t-il pas suffisamment le caractère de gravité qui doit déterminer la Cour à demeurer saisie du procès?

M. le Président expose qu'il n'a rien à ajouter aux dernières paroles qui viennent d'être prononcées, et qui lui paraissent fixer de la manière la plus nette et la plus concluante l'état actuel de la question.

L'appel nominal constate que le nombre des Pairs présents, qui était de 144 au commencement de la séance, se trouve réduit à 140 par l'absence de MM. le duc de La Force, le comte d'Ornano, de Cubières et le baron Marbot.

Sur ce nombre réduit, 138 Pairs répondent affirmativement et 2 négativement à la question posée par M. le Président.

L'épreuve ayant été renouvelée, donne le même résultat.

En conséquence, la Cour se déclare compétente.

M. le Président, avant de poser la question relative à la mise en accusation, rappelle à la Cour que ses décisions à cet égard doivent être prises à la majorité absolue des voix, mais en calculant le nombre des votes de telle manière qu'il soit fait déduction des voix qui doivent se confondre pour cause de parenté ou d'alliance.

Il est immédiatement procédé à la formation du tableau des Pairs présents à la séance, entre lesquels il y aura lieu, le cas échéant, à confusion de votes. M. le Président met ensuite aux voix la question suivante:

« Y a-t-il charges suffisantes pour mettre Joseph Henry en accusation comme coupable d'attentat contre la vie ou la personne du Roi? »

Au premier tour d'appel nominal, 138 votants répondent affirmativement et 2 négativement à la question posée par M. le Président.

Il est procédé à un deuxième tour d'appel, pendant lequel le nombre des votants se trouve réduit à 139 par l'absence de M. le chevalier Jaubert.

La Cour, à la majorité de 137 voix contre 2, déclare qu'il y a charges suffisantes pour mettre Joseph Henry en accusation comme coupable d'attentat contre la vie ou la personne du Roi.

La délibération se trouvant ainsi terminée sur tous les chefs de conclusions contenus au réquisitoire, M. le Président fait observer à la Cour qu'il lui reste maintenant à statuer sur la fixation du jour auquel s'ouvriront les débats relatifs à la mise en accusation qu'elle vient de prononcer.

La Cour, conformément à ses derniers précédents, décide que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le Président, et dont il sera donné connaissance, au moins cinq jours à l'avance, à l'accusé.

M. le Président donne ensuite lecture d'un projet d'arrêt qu'il a préparé, et dans lequel se trouvent formulées les décisions que la Cour vient de prendre.

Ce projet ne donnant lieu à aucune observation,

la Cour l'adopte, par mains levées, pour la teneur suivante:

ARRÊT DE LA COUR DES PAIRS.

- « LA Cour des Pairs :
- « Ouï, dans la séance de ce jour, M. Laplagne-Barris, en son rapport de l'instruction ordonnée par l'arrêt du 7 de ce mois;
- « Ouï, dans la même séance, le Procureur-général du Roi dans ses dires et réquisitions, lesquelles réquisitions, par lui déposées sur le bureau de la Cour et signées de lui, sont ainsi conçues :

RÉQUISITOIRE.

- « Le Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs ,
- « Vu les pièces de la procédure instruite contre Joseph Henry, inculpé d'attentat contre la vie du Roi;
- « Attendu que des pièces et de l'instruction résultent charges suffisantes contre cet inculpé de s'être, le 29 juillet 1846, rendu coupable d'un attentat contre la vie ou contre la personne du Roi;
- « Crime prévu par les articles 86 et 88 du Code pénal ;
- « Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle, ensemble l'ordonnance royale du 29 juillet dernier:
- « Attendu que le crime ci-dessus spécifié rentre directement dans la compétence de la Cour;

- "Attendu, d'ailleurs, que, soit à cause de la personne auguste contre laquelle il a été dirigé, soit à raison des faits en eux-mêmes, il offre les caractères de gravité qui doivent déterminer la Cour à s'en réserver la connaissance;
- « Requiert qu'il plaise à la Cour se déclarer compétente, décerner ordonnance de prise de corps contre *Henry (Joseph)*;
- « Ordonner, en conséquence, la mise en accusation dudit inculpé, et le renvoyer devant la Cour pour y être jugé conformément à la loi.
- « Fait au parquet de la Cour des Pairs, le mardi 18 août 1846.

«Le Procureur-général, Signé: «HÉBERT.»

- « Après qu'il a été donné lecture, par le greffier en chef, des pièces de la procédure,
- « Et après en avoir délibéré hors la présence du Procureur-général;
 - « En ce qui touche la question de compétence;
- « Attendu que l'attentat contre la vie ou la personne du Roi est rangé par le Code pénal dans la classe des attentats contre la sûreté de l'État, et se trouve dès lors compris dans la disposition de l'article 28 de la Charte constitutionnelle;
- « Attendu que ce crime présente au plus haut degré le caractère de gravité qui doit déterminer la Cour à s'en réserver la connaissance;
 - « Au fond:
 - « Attendu que de l'instruction résultent charges

suffisantes contre *Henry (Joseph)* de s'être, le 29 juillet 1846, rendu coupable d'attentat contre la vie ou la personne du Roi;

- « Crime prévu par les articles 86 et 88 du Code pénal;
 - « La Cour se déclare compétente;
- « Ordonne la mise en accusation de Joseph Henry;
- « Ordonne, en conséquence, que ledit Henry (Joseph), âgé de 51 ans, né à Charmes (Haute-Saône), fabricant d'objets de fantaisie, demeurant à Paris, rue de Limoges, n° 8, taille de 1 mètre 57 centimètres, cheveux et sourcils châtain foncé, front ordinaire, yeux gris, nez fort, bouche moyenne, menton court et fourchu, visage ovale, teint ordinaire, avec un signe près du nez, à droite;
- « Sera pris au corps et conduit dans telle maison d'arrêt que le Président de la Cour désignera pour servir de maison de justice près d'elle;
- « Ordonne que le présent arrêt, ainsi que l'acte d'accusation dressé en conséquence, seront, à la diligence du Procureur-général du Roi, notifiés audit accusé;
- « Ordonne que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le Président de la Cour, et dont il sera donné connaissance, au moins cinq jours à l'avance, à l'accusé;
- « Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du Procureur-général du Roi. »
 - M. le Président rappelle ensuite à la Cour qu'il

lui reste à statuer sur l'impression définitive du rapport, ainsi que sur celle des interrogatoires et des pièces de la procédure.

La Cour décide qu'il sera fait un tirage définitif du rapport. Elle décide également que toutes les autres pièces que M. le Président jugera convenable de joindre au rapport, seront imprimées pour être distribuées à la Cour.

Le Procureur-général et l'Avocat-général qui l'accompagne, sont introduits dans la chambre du conseil.

M. le Président prononce en leur présence l'arrêt que la Cour vient de rendre.

Il est ensuite procédé, en chambre du conseil, à la signature de l'arrêt par les Pairs dont l'appel nominal a constaté la présence, à l'exception de MM. de Cubières, le baron Marbot, le comte d'Ornano, le duc de La Force, le chevalier Jaubert, qui n'ont pu continuer leur assistance jusqu'à la fin de la séance.

Après cette signature, la séance est levée.

Signé: Pasquier, président;

E. CAUCHY, greffier en chef.

ATTENTAT Du 29 juillet 1846.

COUR DES PAIRS.

PROCÈS VERBAL

Nº 4.

Audience publique du mardi 25 août 1846,

Présidée par M. le Chancelier.

L'AN 1846, le mardi 25 août, la Cour des Pairs, spécialement convoquée, s'est réunie pour l'examen et le jugement du procès instruit devant elle, en exécution de son arrêt du 7 de ce mois.

Une ordonnance rendue le 19 du même mois par M. le Président de la Cour, et notifiée le même jour à l'accusé Joseph Henry, détenu dans la maison de justice établie près la Cour, a fixé à aujour-d'hui l'ouverture des débats sur l'accusation prononcée coutre Henry, par arrêt du 18 août.

La salle des séances de la Chambre a été disposée pour les débats.

Le fauteuil de M. le Président a été placé à gauche de la séance de MM. les Pairs.

A droite, et en face, est le bureau destiné au Procureur-général et à l'Avocat-général chargé de l'assister dans le procès.

Au-dessous du bureau de M. le Président est celui du greffier en chef et de son adjoint.

En face de la séance de MM. les Pairs et à la place ordinairement occupée par la tribune, un banc a été disposé pour l'accusé. Un autre banc est établi en avant pour le défenseur.

A midi, la Cour, conduite par M. le Chancelier, Président, précédée de ses huissiers et suivie du greffier en chef et de son adjoint, sort de la salle du conseil, préparée dans une des salles du Musée du Luxembourg, et où elle s'était réunie, et se rend dans la salle d'audience où déjà le public a été introduit.

Immédiatement après la Cour sont introduits, précédés des huissiers du parquet, M. Hébert, Procureur général du Roi, et M. Bresson, Avocatgénéral, nommés, par l'ordonnance du Roi du 29 juillet dernier, pour remplir les fonctions du Ministère public dans la présente affaire.

M' Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris, défenseur de l'accusé Henry, est présent au barreau.

MM. les Pairs ayant pris séance, et l'accusé ayant été introduit, M. le Président proclame l'ouverture de l'audience.

Il invite le public admis à cette audience à écouter, dans un respectueux silence, les débats qui vont avoir lieu.

Le greffier en chef, sur l'ordre de M. le Président, fait l'appel nominal des membres de la Cour, à l'effet de constater le nombre des Pairs présents qui seuls peuvent prendre part au jugement.

Cet appel, fait par ordre d'ancienneté de réception, suivant l'usage de la Cour, constate la présence des 165 Pairs ayant voix délibérative dont les noms suivent:

MM.

Le duc Pasquier, Chancelier Le comte Dutaillis. de France, Président. Le due de Mortemart. Le duc de Broglie. Le comte d'Haussonville. Le comte de Noé. Le due de Massa. Le due Decazes. Le comte d'Argout. Le baron de Barante. Le cte Raymond de Berenger. Le marquis de Dampierre. Le comte de Pontécoulant. Le baron Dubreton. Le comte Portalis. Le duc de Crillon. Le comte Roy. Le comte de Tascher. Le comte d'Haubersart. Le comte de Breteuil. Le comte de Richebourg. Le duc de Plaisance. Le vicomte Dode. Le vicomte Dubouchage. Le comte Cholet. Le comte Boissy-d'Anglas. Le duc de Noailles, Le vte de Ségur-Lamoignon. Le marquis de Lauriston. Le duc de Périgord. Le comte de Sainte-Aulaire. Le marquis de Crillon. Le comte de Ségur. Le vice-amiral comte Jacob. Le comte Philippe de Ségur. Le baron Girod (de l'Ain). Le baron Atthalin. Aubernon. Besson. Cousin. Le comte Desroys.

MM.

Le baron de Fréville. Villemain. Le comte de Ham. Le vice-amiral Jurien-Lagravière. Le comte de Colbert. Le comte de La Grange. Le comte Daru. Le comte Baudrand. Le comte de Beaumont. Le baron de Reinach. Barthe. Le comte d'Hédouville. Le baron Aymard. De Cambacérès. Le comte Corbineau. Le baron Feutrier. Le baron Fréteau de Pény. Le comte de Saint-Aignan. Le comte de Lezay-Marnésia. Le comte de Rambuteau. Le comte Mortier. Le prince d'Eckmühl. Le prince de Wagram. Le marquis d'Andigné de La Blanchaye. Le marquis d'Audiffret. Le comte de Monthion. Le baron Darriule. Le comte Durosnel. Le duc d'Harcourt. Le vicomte d'Abancourt. Kératry. Le comte d'Audenarde. Le vice-amiral Halgan. Odier. Paturle. Le baron de Vendeuvre. Le comte Pelet (de la Lozère). Le baron Petit.

MM.

Le vicomte de Préval. Le vte de Villiers du Terrage. Laplagne-Barris. Le duc d'Albuféra. Le baron de Saint-Didier. Le baron Voirol. Le vice-amiral de Rosamel. Maillard. Le duc de La Force. Le comte de La Pinsonnière. Le baron Dupont Delporte. Le comte de Gramont-d'Aster. Le comte de Greffulhe. Le marquis de Boissy. Le vicomte Borrelli. Cordier. De Cubières. Le duc d'Estissac. Lebrun. Persil. Le comte de Sainte-Hermine. De Vandeul. Viennet. Bérenger (de la Drôme). Le comte Foy. Le prince de la Moskowa. Le marquis de Gouvion-Saint-Cyr. Le marquis de Gabriac. Le comte Mathieu de La Re- Raguet-Lépine. Le comte de Montesquiou-Fe- Le marquis de Bethisy. zensac. Romiguières. Le vice-amiral Bergeret, Le comte Arthur Beugnot. Le vicomte de Bondy. Le baron de Bourgoing. Franck Carré. Le président de Gascq. Le chevalier Jaubert.

MM.

Le président Boullet. Le vicomte de Flavigny. Le comte de Murat. Le marquis d'Harcourt. Le baron de Bussierre. Gabriel Delessert. Le comte Jaubert. Le vice-amiral Grivel. Pèdre La Caze. Le baron Marbot. Le duc de Trévise. Le vicomte Victor Hugo. Martell. Bertin de Veaux. Le comte de Tilly. Le comte de Chastellux. Le baron de Crouscilhes. Vincens-Saint-Laurent. Lesergeant de Monnecove. Le marquis de Raigecourt. Le vicomte Lemercier. Le baron Buchet, Anisson-Duperon. Le comte de Mornay. Le baron Doguereau. Jard-Panvillier. Le baron Fabvier. Le baron Tupinier. Laurens-Humblot. Le baron Ræderer. Le comte de Montozon. Le vicomte Bonnemains. Hartmann. Flourens. Le comte d'Hautpoul. Jacqueminot. De Lagréné. Legentil. De Magnoncour.

MM.

MM.

Le baron Rapatel. Renouard. Trézel.

Le comte Achille Vigier.

Poinsot. Le comte Cornudet. Le marquis de Maleville.

L'appel nominal achevé, M. le Président expose que le plus grand nombre des Pairs qui se trouvent absents de la séance lui ont fait parvenir leurs excuses fondées sur des raisons de service public ou de santé.

Puis, pour se conformer à l'article 310 du Code d'instruction criminelle, M. le Président demande à l'accusé ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

L'accusé répond se nommer Joseph Henry, âgé de 51 ans, né à Charmes (Haute-Saône), fabricant d'objets de fantaisie en acier, demeurant ordinairement à Paris, rue de Limoges, n° 8, maintenant détenu en la maison de justice du Luxembourg.

M. le Président rappelle ensuite au défenseur les règles que prescrit, dans la défense, l'article 311 du Code d'instruction criminelle.

Puis il fait introduire dans la salle les témoins assignés pour déposer des faits énoncés dans l'acte d'accusation.

M. le Président avertit en ce moment l'accusé d'être attentif à ce qu'il va entendre, et il ordonne au greffier en chef de donner lecture:

1° De l'arrêt de la Cour, en date du 18 de ce mois, qui prononce la mise en accusation; 2º De l'acte d'accusation dressé en conséquence par le Procureur-général contre Joseph Henry.

Le greffier en chef donne lecture de ces deux pièces.

Le Procureur-général présente ensuite la liste des témoins assignés à sa requête.

Le gressier en chef donne lecture de cette liste, qui a été préalablement notifiée à l'accusé, conformément à l'article 315 du Code d'instruction criminelle.

M. le Président donne ensuite l'ordre de faire retirer les témoins dans la chambre qui leur est destinée.

Les témoins retirés, M. le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé *Henry*.

Pendant le cours de cet interrogatoire, diverses pièces sont représentées à l'accusé, qui les reconnaît.

Il est ensuite procédé à l'audition des témoins assignés à la requête du Procureur-général, pour déposer des faits énoncés dans l'acte d'accusation

Ces témoins sont appelés dans l'ordre de la liste présentée par le Procureur-général.

Le premier témoin, après avoir prêté serment de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité, déclare ainsi ses nom, prénoms, âge, profession et demeure:

Roussel (Charles), âgé de 49 ans, officier de paix, demeurant à Paris, à la Préfecture de police.

Le témoin déclare également, sur l'interpella-

tion de M. le Président, n'être ni parent, ni allié de l'inculpé, ni attaché à son service.

Puis il dépose oralement des faits qui sont à sa connaissance.

La Cour entend successivement, dans la même forme, les témoins dont les noms suivent:

- 1º Quentin (Louis-Marie), âgé de 23 ans, commis chez M. Raphanel, demeurant à Paris, rue Saint-Méry, n° 3.
- 2º Leconte (Louis-Gabriel), âgé de 23 aus, commis droguiste, demeurant à Paris, rue Saint-Jacquesla-Boucherie, n° 4, hôtel de la Côte-d'Or.
- 3º Galliot (Nicolas), âgé de 46 ans, ancien fabricant de tulles, demeurant à Paris, rue du Vertbois, nº 30.
- 4° Veyrenc (Jules-Dampierre-Saint-Ange), âgé de 21 ans, sergent-fourrier au 72° régiment d'infanterie de ligne, caserné à Paris, rue de l'Ourcine.
- 5º Ingouf (Jules-Louis), âgé de 25 ans, commis négociant, demeurant à Paris, rue du Mail, nº 5.
- 6° Diguet (Jean), âgé de 20 ans et demi, commis horloger, demeurant à Paris, rue Saint-Jacquesla-Boucherie, n° 4.
- 7º Rastoil (Jacques-Félix), âgé de 37 ans, marchand ferrailleur, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n° 44.
- 8° Pimont (Edme-Nicolas), âgé de 60 ans, sousadjudant au palais des Tuileries, demeurant à Paris, rue de Chartres, n° 11.
- 9º Minié (Charles-Claude-Étienne), âgé de... ans,

- capitaine au 1^{er} bataillon des chasseurs d'Orléans, inspecteur de l'école normale du tir, demeurant à Vincennes.
- 10° Moutier-Lepage (Louis-Michel), âgé de 35 ans, arquebusier, demeurant à Paris, rue Richelieu, n° 13.
- (Sur l'ordre de M. le Président, on représente à ces deux derniers témoins les pistolets qui ont servi à commettre l'attentat, ainsi qu'un morceau de papier paraissant avoir servi de bourre, qui a été trouvé dans le jardin réservé des Tuileries, du côté du pavillon de Flore.)
- 11° Debucourt (Louis-Alexandre), âgé de 44 ans, employé, demeurant à Paris, rue des Petites-Ecuries, n° 51.
- 12° Fontaine (François-Jean), âgé de 43 ans, fabricant d'acier poli, demeurant à Paris, passage de la Réunion, n° 2.
- 13° Cercleron (Louis-Marc-Antoine), âgé de 46 ans, instituteur, demeurant à Paris, rue de Limoges, n° 8.
- 14º Guérin (François-Melchior), âgé de 56 ans, propriétaire, demeurant à Paris, rue Charlot, nº 4.
- 15° Fille Chevalier (Louise-Antoinette), âgée de 34 aus et demi, ouvrière, demeurant à Paris, rue des Coutures-Saint-Gervais, n° 24.
- 16° Femme Bacquet (Caroline-Modeste Lamaury),
 ågée de 33 ans; son mari emballeur, demeurant
 à Paris, boulevart du Temple, n° 22.
- 17° Veuve Lefranc (Marie-Anne-Elisabeth Pli-

AUDIENCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1846.

chard), âgée de 28 ans, cuisinière, demeurant à Paris, rue de Limoges, n° 8.

(Ce témoin déclare être au service de l'accusé en qualité de cuisinière.)

18° Fonssard (Simon), âgé de 58 ans, garçon de peine, demeurant à Paris, rue de Périgueux, n° 5.

(Ce témoin déclare également être encore au service de l'accusé en qualité d'homme de confiance.)

19° Mercier (Louis-Khell), âgé de 49 ans, ouvrier bijoutier, demeurant à Paris, rue Boucherat, n° 16.

La liste des témoins assignés à la requête du Procureur-général étant épuisée, M. le Président donne l'ordre d'introduire les témoins assignés également à la requête du Procureur-général, mais sur la demande de l'accusé.

Ces témoins, qui sont entendus séparément dans la forme voulue par la loi, déclarent se nommer:

- 1° Chartron (Marie-Hyacinthe), âgé de 42 ans, quincaillier, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, n° 194.
- 2º Sanguinade (Daniel-Jean-Jacques), âgé de 56 ans, négociant, demeurant à Paris, rue du Perche, n° 8.
- 3° Destibeaux (Jean-Hector), âgé de 28 ans, banquier, demeurant à Paris, rue des Petites-Écuries, n° 24.

5° Legrand (François), âgé de 45 ans, marchand vinaigrier, demeurant à Paris, rue de Bretagne, n° 17.

6° Dediot, dit Léon (Jacques-Marie), âgé de 39 ans, gaînier-garnisseur, demeurant à Paris, rue Chapon, n° 5.

(Ce témoin déclare avoir été employé comme ouvrier chez l'accusé.)

7º James (James), âgé de 30 ans, coiffeur, demeurant à Paris, rue de Bretagne, n° 16.

8° Périgaux (Gustave-Charles-Louis-Philippe), âgé de 26 aus, décorateur, demeurant à Paris, rue Saint-Sébastien, n° 50.

9° Chatenoud (Claude-François), âgé de 33 ans, commis, demeurant à Paris, rue Royale Saint-Martin, n° 25.

(Ces deux derniers témoins déclarent être au service de l'accusé en qualité de commis.)

L'heure étant avancée, M. le Président continue l'audience à demain.

Signé: PASQUIER, président;

E. CAUCHY, greffier en chef.

ATTENTAT DO 29 JUILLET 1846.

COUR DES PAIRS.

phocès-verbal Nº 5.

Audience publique du mercredi 26 août 1846,

Présidée par M. le CHANCELIER.

Le mercredi 26 août 1846, à midi, la Cour reprend son audience publique pour l'examen et le jugement de l'accusé Joseph Henry.

Cet accusé est présent à la barre.

Il est assisté de Mº Baroche, son défenseur.

Le greffier en chef, sur l'ordre de M. le Président, procède à l'appel nominal des membres de la Cour.

Cet appel constate la présence des 165 Pairs qui assistaient à la séance d'hier.

M. le Président annonce que la parole est au Procureur-général.

Le Procureur-général est immédiatement entendu dans le développement des moyens de l'accusation. Il termine ce développement par la lecture du réquisitoire définitif, qu'il dépose, signé de lui, sur le bureau.

Suit la teneur de ce réquisitoire :

RÉQUISITOIRE.

- « Nous, Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs :
 - « Attendu que de l'instruction et des débats ré-

sulte la preuve que, dans la soirée du 29 juillet dernier, le nommé Joseph Henry s'est rendu coupable d'attentat contre la vie ou contre la personne du Roi;

- « Attendu que le crime ci-dessus spécifié et qualifié est prévu et puni par les articles 12, 13, 86, 88 et 302 du Code pénal;
- « Requérons qu'il plaise à la Cour déclarer Joseph Henry coupable du crime d'attentat contre la vie ou contre la personne du Roi, en lui faisant application des peines prononcées par les articles cités.
- « Fait au parquet de la Cour des Pairs, le 26 ao ût 1846.

« Le Procureur-général du Roi,

Signé: « HÉBERT. »

M. le Président annonce ensuite que la parole est à l'accusé et à son défenseur pour présenter les moyens de la défense.

Mº Baroche est entendu dans sa plaidoirie.

M. le Président accorde la parole au Procureurgénéral pour répliquer à la plaidoirie du défenseur.

Le Procureur-général ayant été entendu, le défenseur de l'accusé réclame de nouveau la parole.

Il présente à la Cour diverses considérations dans l'intérêt de son client.

M. le Président interpelle ensuite l'accusé pour savoir s'il a quelque chose à ajouter à sa défense.

L'accusé entre dans quelques détails sur ses antécédents et sur sa position commerciale à l'époque du 29 juillet; puis il dit en terminant que, « pour « rassurer la conscience de ses juges, il a imaginé « ses lingots. »

M. le Président demande à l'accusé ce qu'il entend par les paroles qu'il vient de prononcer.

L'accusé répond: « qu'il a imaginé, qu'il a in-« venté ses lingots pour que ses juges puissent pro-« noncer. Si je vous disais, ajoute-t-il, qu'il n'y « avait rien dans les pistolets, qui donc oserait « prononcer? En disant qu'il y avait quelque chose, « voilà vos consciences en sécurité. »

M. le Président invite l'accusé à faire connaître à la Cour quel sens il attache aux expressions dont il vient de se servir : s'il veut dire qu'il a inventé et fabriqué les lingots dont il a parlé, ou bien si ce serait une fable qu'il aurait imaginée pour faire croire que ses pistolets étaient chargés de projectiles, tandis qu'ils auraient été seulement chargés à poudre?

L'accusé répond : « Que je dise que j'ai imaginé, « inventé ou fabriqué ces lingots, tout cela est la « même chose; tout cela se confond ensemble. « Pour que la conscience de mes juges soit en sé-« curité, il faut qu'il y ait en danger, que l'on croie « qu'il y ait eu danger. »

D'après le désir exprimé par un membre de la Cour, M. le Président engage avec insistance l'accusé à s'expliquer formellement sur le point de savoir s'il y avait des projectiles dans ses pistolets.

L'accusé répond : « Je ne puis dire autre chose « que ce que j'ai dit. Je n'ai plus rien à dire. »

46 AUDIENCE PUBLIQUE DU 26 AOUT 1846.

M. le Président déclare que les débats sont clos. La Cour ordonne qu'il en sera délibéré en chambre du conseil.

La séance publique est levée.

Signé: Pasquier, président; E. Cauchy, greffier en chef. ATTENTAT bu 29 Juillet 1846.

COUR DES PAIRS.

procès-verbal Nº 6.

Séance secrète du mercredi 26 août 1846,

Présidée par M. le Chancelien.

Le mercredi 26 août 1846, à cinq heures et demie de relevée, la Cour entre dans la chambre du conseil, après la clôture des débats publics sur l'accusation prononcée contre Joseph Henry.

M. le Président expose qu'attendu l'heure avancée, il paraît dissicile de commencer aujourd'hui l'appel nominal sur les conclusions du réquisitoire, car la Cour serait, suivant toute apparence, obligée d'interrompre sa délibération à un moment où elle serait à peine commencée.

M. le Président propose, en conséquence, à la Cour de s'ajourner à demain, en décidant que l'audience s'ouvrira dès onze heures du matin, pour que la délibération puisse être conduite, dans ce jour, jusqu'à son terme.

Cette proposition étant adoptée sans réclamation, la séauce est continuée à demain jeudi, onze heures du matin.

> Signé: Pasquier, président; E. Cauchy, greffier en chef.



ATTENTAT Du 29 juillet 1846. COUR DES PAIRS.

PROCHS-VERBAL

Nº 7.

Séance secrète du jeudi 27 août 1846,

Présidée par M. le Chancelien.

Le jeudi 27 août 1846, à onze heures du matin, la Cour des Pairs se réunit dans la chambre du conseil pour délibérer sur le réquisitoire présenté par le Procureur-général à l'audience d'hier.

Le greffier en chef, sur l'ordre de M. le Président, procède à l'appel nominal. Cet appel constate la présence des 165 Pairs qui ont assisté à toute la durée des débats.

M. le Président expose que, d'après les précédents de la Cour, toute décision touchant la culpabilité ou la peine ne peut être prise contre l'accusé qu'à la majorité des cinq huitièmes des voix, déduction faite de celles qui, suivant l'usage de la Cour, doivent se confondre pour cause de parenté ou d'alliance.

Ces voix sont celles:

Des pères et fils; Des frères;

Des oncles et neveux propres;

Des beaux-pères et gendres;

Des beaux-frères, en observant de ne pas consi-

dérer comme tels ceux qui ont épousé les deux sœurs.

Il est immédiatement procédé à la formation du tableau comprenant ceux de MM, les Pairs présents à la séance dont les voix doivent se confondre en cas d'opinions conformes.

Suit la teneur de ce tableau :

TABLEAU des membres de la Cour dont les voix doivent se confondre en cas d'opinions conformes.

Ne compteront que pour une voix,

Comme frères:

- M. le duc de Crillon et M. le marquis de Crillon.
- M. le vicomte de Ségur-Lamoignon et M. le comte de Ségur.
 - M. le comte de Ham et M. Jacqueminot.

Comme oncle et neveux propres :

M. le comte Philippe de Ségur et M. le vicomte de Ségur-Lamoignon.

Le même et M. le comte de Ségur.

Comme beaux-pères et gendres :

M. le comte de Sainte-Aulaire et M. le duc Decazes.

Le même et M. le marquis d'Harcourt.

- M. le comte de Saint-Aignan et M. le comte Arthur Beugnot.
 - M. le duc d'Estissac et M. le comte de Greffulhe.

Comme beaux-frères:

- M. le duc de Mortemart et M. le duc de Noailles.
- M. le baron de Barante et M. Anisson Dupéron.
- M. le prince d'Eckmühl et M. le comte Achille Vigier.
- M. le duc d'Albuféra et M. le comte Mathieu de la Redorte.

En cas d'opinions conformes entre MM. le comte Philippe de Ségur, le vicomte de Ségur-Lamoignon et le comte de Ségur, leurs trois voix ne seront comptées que pour deux.

Il en sera de même en cas d'opinions conformes entre MM. le comte de Sainte-Aulaire, le duc Decazes et le marquis d'Harcourt.

M. le Président fait ensuite donner une nouvelle lecture du réquisitoire présenté par le Procureurgénéral.

La question de culpabilité résultant de ce réquisitoire est posée en ces termes :

" Joseph Henry est-il coupable d'avoir, le 29 juillet dernier, commis un attentat contre la vie ou contre la personne du Roi? »

Dans le cours de l'appel nominal auquel il est procédé sur cette question, un premier opinant expose que, dans cette affaire où il est si difficile de pénétrer jusqu'aux véritables motifs qui ont armé le bras de l'accusé, il faut s'attacher surtout au fait matériel dont tous les témoignages ont constaté l'existence. Deux coups de feu ont été volontairement et sciemment tirés sur le Roi: n'estce pas assez pour déclarer qu'il y a eu attentat? Il n'en est pas de ce crime comme des crimes ordinaires, dont la définition se renferme dans certaines circonstances indiquées d'avance par la loi : le mot attentat, à raison de la gravité propre de ce crime et du danger qu'il fait courir à l'Etat, s'étend à des cas multiples et variés, que le législateur n'a pas entrepris de définir. Toutefois, en énoncant, dans l'article 86 du Code pénal, que l'attentat pouvait être commis contre la vie ou contre la personne du Roi, les auteurs de ce Code ont paru indiquer une distinction qui, sans influer sur la peine légale, peut, surtout devant la Cour des Pairs, n'être pas sans importance. Entre ces deux qualifications, l'opinant choisit, dans le doute, la moins rigoureuse, en déclarant l'accusé coupable d'attentat contre la personne du Koi.

Un second opinant exprime le même avis. Le fait constant et avoué des deux coups de feu tirés sur le Roi ne doit laisser, suivant lui, aucune incertitude dans la conscience des juges en ce qui concerne la culpabilité d'attentat. Que les pistolets aientété ou non chargés de projectiles, c'est une circonstance qui pourra plus tard influer sur la fixation de la peine, mais qui n'a pas la même importance lorsqu'il s'agit de la qualification du crime.

Un troisième opinant insiste sur cette considération, que la mesure de protection accordée par la loi à la personne privée de tout citoyen quelconque, devait naturellement être accrue et renforcée lorsqu'il s'agissait de défendre la personne sacrée du Roi, à laquelle nul ne peut toucher sans qu'aussitôt la sûreté de l'Etat ne soit compromise. Ne serait-ce pas se jouer de la justice que de venir dire à sa barre : « J'ai tiré, j'en conviens, deux coups de pistolet sur le Roi, mais, avant de me punir, prouvezmoi que ces pistolets étaient chargés de projectiles?» L'opinant comprend d'une manière plus large le sens de cet article 86 qui ne se trouve pas placé dans le chapitre des « Crimes contre les personnes », mais dans celui des Crimes contre la société tout entière. Il n'éprouve donc aucun doute à déclarer l'accusé coupable d'attentat; mais il est d'avis, cependant, qu'il ne serait ni juste ni logique de mettre absolument sur la même ligne tous les faits quelconques d'attentat, et puisque celui dont la Cour est en ce moment saisie a été, quant au péril couru par l'Etat, infiniment moins grave que ceux dont elle avait connu précédemment, le noble Pair s'arrête à la nuance la moins prononcée de la définition légale. c'est à savoir à l'attentat contre la personne du Roi.

Un quatrième opinant reconnaît que, même dans l'hypothèse où l'absence de projectiles ferait disparaître l'attentat régicide, il resterait encore dans le fait déféré à la Cour un crime d'une gravité considérable; mais quant à la qualification à donner à ce crime, le noble Pair hésite à lui appliquer celle d'attentat contre la personne du Roi, car il ne voit

pas ici l'intention d'offendre (si l'on peut encore employer ce mot), cette personne sacrée : il verrait, plutôt, dans une démonstration injurieuse, mais sciemment impuissante, une sorte d'attentat à la majesté royale.

Un cinquième opinant expose qu'il ne se croit pas appelé, comme juge, à faire mathématiquement te calcul des chances qu'a pu courir la vie du Roi : il résulte d'expériences judiciaires que la portée des armes dont s'est servi l'accusé dépassait la distance qui le séparait de la personne de Sa Majesté, au moment du crime. Sans supputer telles ou telles probabilités qui reposent sur de simples hypothèses, le noble Pair voit ici les caractères d'un attentat, et il n'hésite pas à déclarer que l'accusé est coupable.

Un sixième opinant annonce qu'il conserve des doutes graves sur le point de savoir si les armes étaient ou non chargées de projectiles. Dans cette situation, il ne se croit pas en mesure de reconnaître l'existence d'un attentat; mais le fait constaté par les débats lui paraît néanmoins rentrer, à un autre titre, dans la compétence de la Cour des Pairs, comme constituant l'offense prévue par le troisième paragraphe de l'article 86 du Code pénal.

Un septième opinant fait observer que l'offense envers le Roi ne peut être élevée à la qualification d'attentat que lorsqu'elle réunit les circonstances définies par les lois du 17 mai 1819 et du 9 septembre 1835 : or, ces circonstances ne se rencontrent pas dans le fait actuellement soumis à l'appréciation de la Cour; il faut donc s'en tenir à la question de savoir si l'accusé s'est rendu coupable d'at-

tentat à la personne ou à la vie du Roi. A cet égard, l'opinant déclare que si, à ses yeux, il y avait en une chance quelconque que la personne royale pût être atteinte, il répondrait affirmativement sur la question de culpabilité; mais sa conviction profonde est qu'aucun projectile ne se trouvait dans les armes déchargées par Henry, et dès lors il ne saurait déclarer cet accusé coupable d'attentat.

Un huitième opinant estime qu'en esset la délibération de la Cour se trouve circonscrite par les termes dans lesquels l'accusation a été formulée. Il ne s'agit pas d'examiner si Joseph Henry est coupable d'un crime quelconque, tel qu'une ossense à la majesté royale, mais s'il a commis l'attentat désini par les deux premiers paragraphes de l'article 86 du Code pénal. Or, comment y aurait-il attentat, soit à la vie, soit même à la personne du Roi, si, comme en est convaineu le noble Pair, les armes ne contenaient aucun projectile?

Un neuvième opinant déclare qu'il conserve, lui aussi, des doutes sur le point de savoir si les armes étaient chargées de projectiles; mais à quelle conclusion ce doute doit-il le conduire? à déclarer que l'accusé n'est pas convaincu d'attentat à la vie du Roi. Quant à l'attentat contre la personne du Roi, ce n'est pas un crime dont la définition ait été faite d'avance et d'une manière étroite par le législateur : il s'agissait de garantir, par une disposition largement efficace, ce respect pour la personne royale qui est la base de toute monarchie. La loi ne pouvait entrer, à cet égard, dans le détail des circonstances : elle devait s'en remettre à l'ap-

préciation éclairée de la Cour des Pairs. Cette sorte d'attentat consistera quelquefois dans une simple manifestation, dans tel ou tel signe de nature à compromettre gravement la majesté de cette personne auguste, dans laquelle il faut voir non une simple individualité, mais la personnification vivante de l'Etat. Un homme aura levé la main sur le Roi : comment pourra-t-on qualifier ce crime, si ce n'est d'attentat à la personne du Souverain? A ce point de vue, quelle n'est pas la gravité de l'acte dont la Cour est saisie? C'est au milieu d'une fête royale et populaire à la fois; c'est à la veille même du jour où les colléges électoraux étaient convoqués dans tout le Royaume, que deux coups d'armes à feu ont été dirigés contre le Roi. Un tel attentat pourrait-il échapper à la vindicte publique, sur le motif que le danger couru par la personne royale n'aurait pas été en réalité aussigrand qu'on l'avait supposé d'abord?

Un dixième opinant expose que, dans son opinion, il ne saurait y avoir attentat s'il n'y a pas eu possibilité réelle d'atteindre la personne du Roi. Sous ce rapport, le noble Pair examine toutes les circonstances de la cause qui lui paraissent pouvoir conduire à la vérification de ce point de fait, et il en conclut que, à ses yeux, la possibilité d'atteindre la personne du Roi n'ayant pas existé, l'accusé ne peut pas être déclaré coupable du crime qui lui est imputé.

Un onzième opinant déclare qu'un doute s'était d'abord élevé dans sa conscience sur la question de savoir si l'accusé était sain d'esprit; mais un examen

attentif des pièces saisies, l'assistance aux interrogatoires, et, surtout, les impressions du débat oral, n'ont rien laissé subsister de ce premier doute. Reste à examiner quelle est la qualification qui convient au fait avoué par l'accusé lui-même. Les expériences faites sur la portée des armes qui ont servi à commettre le crime, divers passages de cet écrit que l'accusé appelle sa préméditation, et d'autres circonstances encore avaient fait penser au noble Pair qu'il y avait eu réellement volonté d'attenter à la vie du Roi : mais les débats qui viennent d'avoir lieu devant la Cour ont modifié ses impressions à cet égard; et, puisque le Code pénal distingue deux qualifications de l'attentat, l'opinant, dans le doute, s'arrête à la moins grave, à celle qui, par le vague même de ses termes, paraît le mieux convenir à un fait dont la nature tient en quelque sorte de l'offense et de l'attentat tout à la fois. Que faut-il entendre, en esfet, par ces mots d'attentat à la personne du Roi, si ce n'est ces violences, ces voies de fait, ces injures matérielles qui, lorsqu'elles s'adressent à la personne sacrée du Monarque, peuvent prendre un caractère tellement grave, qu'aux yeux de la justice sociale la peine de l'attentat ne paraîtrait pas quelquefois trop forte pour les réprimer? Malgré l'indulgence dont nos lois sont empreintes pour les crimes qui se commettent par la voie de la presse, la loi du 9 septembre 1835 n'a-t-elle pas élevé au rang des attentats certaines provocations, écrites ou verbales, lorsque la sûreté de l'Etat peut en être compromise? Or, n'est-il pas juste de traiter avec

plus de rigueur encore les provocations audacieuses qui se formulent en voies de fait contre la personne même du Roi? Quand une vie si précieuse à la France n'aurait couru réellement aucun danger, il y aurait encore, dans ces deux coups de feu tirés dans la direction de la personne royale, bien plus qu'une simple offense : il y aurait, aux yeux du noble Pair, ce que l'article 86 du Code pénal qualifie d'attentat à la personne du Roi.

Un douzième opinant fait remarquer combien il importait au respect de la royauté, qu'après avoir puni l'attentat à la vie du Roi, le législateur spécifiât aussi l'attentat à la personne royale. Cette dernière sorte d'attentat ne pouvait pas, sans doute, se définir, comme l'autre, d'une manière exacte et précise; car il est de sa nature de revêtir des formes diverses, mais qui seront toujours facilement reconnaissables pour des juges éclairés. L'opinant est loin de vouloir revenir aux crimes de lèse-majesté de l'ancien régime; mais il faut se rappeler cependant que si cette théorie judiciaire a dû disparaître, l'inviolabilité de la personne royale est restée dans la Charte comme le principe fondamental d'une monarchie constitutionnelle. Toute atteinte à ce principe ne constituera pas un attentat à la vie du Roi, ne pourrait-il pas arriver, par exemple, que la personne royale fût enlevée, mise en séquestre? Ce ne serait pas là un attentat à la vie du Roi, mais ce serait plus qu'une simple offense, et quelques mois d'emprisonnement correctionnel ne sauraient paraître suffisants pour réprimer un pareil crime. Si, laissant de côté tout ce qui n'est que

suppositions et hypothèses, on s'attache à considérer le fond même du procès déféré à la Cour, ne trouvera-t-on pas, dans ce fait de deux coups de feu tirés dans la direction de la personne du Roi, une atteinte manifeste au principe de cette inviolabilité dont l'opinant parlait tout à l'heure? Que l'auteur de ce fait n'ait pas été un chef de complot, qu'il n'ait pas fait courir de danger sérieux à la vie du Roi, cela n'empêchera pas que son crime ne constitue cet attentat d'une nature spéciale que le Code pénal qualifie d'attentat à la personne du Roi.

Un treizième opinant fait remarquer qu'aux termes des lois militaires, le soldat qui lève la main contre son supérieur devient passible de la plus grave des peines. Si cette rigueur a été jugée indispensable pour maintenir la discipline dans l'armée, comment, dans l'ordre politique, la loi ne déclarerait-elle pas coupable d'attentat celui qui lève la main sur le chef suprême de l'État et de l'armée?

Un quatorzième opinant expose que la réponse à la question posée par M. le Président doit se composer de deux éléments : l'un de fait, l'autre de droit. Enfait, il résulte de l'instruction et des débats que, le 29 juillet dernier, l'accusé, s'étant placé à 60 mètres environ de la personne du Roi, a tiré deux coups de pistolet dans la direction de cette auguste personne, que cet acte a été commis librement, que l'accusé d'ailleurs était sain d'esprit : tout ce qui constitue la matérialité et l'intellectualité du crime se trouve par là suffisamment établi. Quant au droit, le réquisitoire du Procureur-gé-

néral tend à attribuer à ce fait les caractères de l'attentat contre la vie ou contre la personne du Roi, défini par l'article 86 du Code pénal. Une distinction importante a été faite à ce sujet; mais l'opinant n'est point aussi frappé que l'ont été beaucoup d'opinants, de la nécessité qu'il y aurait à séparer deux choses que la loi semble avoir réunies en les confondant sous l'application d'une seule et même pénalité. L'article 86 ne s'est pas occupé exclusivement de protéger la vie du Roi et ce qu'on pourrait appeler sa personne vulnérable et mortelle; c'est surtout l'inviolabilité royale que le législateur a eu pour but de défendre : c'est sous le Titre des « Attentats à la sûreté de l'État » qu'il a classé les dispositions dont il s'agit. Tout attentat à la vie ou à la personne du Roi constitue le plus grand trouble qui puisse être apporté à la société civile, le plus grand danger auquel cette société puisse être exposée. A ce point de vue, la mesure des risques individuels que tel ou tel attentat en particulier a pu faire courir à l'individualité royale, disparaît presque devant l'énormité politique de ce crime, et on ne saurait invoquer pour excuse que l'arme était impuissante et le coup sans portée : telum imbelle sine ictu; car le but du législateur était de défendre la royauté comme institution, plus encore que le Roi comme individu.

Un quinzième opinant insiste sur les considérations qui viennent d'être développées en dernier lieu : il craindrait, si l'on écartait ici la qualification d'attentat à la vie du Roi, que ce précédent n'eût quelque chose de fâcheux, en ce sens qu'on en conclurait peut-être que c'est à l'accusation à faire, dans un cas semblable, la preuve que les armes étaient chargées. La volonté manifestée à plusieurs reprises par l'accusé de toucher le Roi, jointe au fait matériel constaté par l'instruction et les débats, suffit pour constituer l'attentat défini par l'article 86 du Code pénal, sans qu'il y ait lieu de distinguer l'attentat à la personne de l'attentat à la vie du Roi.

M. le Président expose qu'avant d'émettre un avis en matière aussi grave, il est naturel qu'on se consulte longtemps soi-même, qu'on pèse avec soin toutes les considérations qui peuvent s'offrir dans des sens opposés. Pendant le tour d'appel qui vient d'avoir lieu, et où tant d'opinions ont été développées d'une manière non moins savante que consciencieuse, le Président avoue que beaucoup d'idées différentes lui ont successivement traversé l'esprit; mais, en définitive, la conviction qui s'était formée au fond de sa conscience, dès l'origine de cette affaire, est demeurée inébranlable. La discussion a porté tout à la fois sur les faits et sur les principes. Les faits cependant sont fort simples: l'accusé a été saisi en flagrant délit; l'attentat est palpable, et pour en être convaincu, on aurait pu se passer de ces demi-aveux dans lesquels les variations de l'accusé trahissent son embarras à cacher la vérité tout entière. Peu importe de savoir quelle était au juste la portée des armes qui ont servi à commettre l'attentat, et, même, si elles étaient ou n'étaient pas chargées de tels ou tels projectiles. Quelle que soit la version que l'on adopte, quelle que soit l'hypothèse dans laquelle on veuille se

placer, la solution judiciaire à laquelle il s'agit d'arriver sera la même; car c'est au-dessus de toutes ces questions de détail, et beaucoup plus haut, que plane la question de principe que le Président se propose d'examiner. Il se demande ce qu'est aux yeux de la loi, aux yeux de la raison, l'attentat contre la vie ou la personne du Roi. Aux yeux de la loi, l'énormité de ce crime est si grande que le coupable ne peut se prévaloir du bénéfice d'aucune des excuses ou circonstances atténuantes admises par la loi pénale; les résultats matériels de l'attentat sur lesquels repose, pour d'autres catégories de crimes, la distinction des peines, ne sont plus ici comptés pour rien. En joignant l'attentat contre la personne du Roi à l'attentat contre la vie du Roi, n'est-il pas évident que le législateur a voulu atteindre une foule de cas divers, de voies de fait, d'insultes manuelles, quelquefois même verbales, qui, vis-à-vis d'une personne privée, auraient pu paraître insignifiantes ou légères, mais qui, lorsqu'elles s'adressent à la personne du chef de l'Etat, revêtent aussitôt les caractères de l'attentat, et encourent la plus grave des peines? On dira peut-être que c'est dépasser toute limite, et exagérer d'une manière presque révoltante la sévérité des lois; mais, en y réfléchissant, on voit tout de suite combien cette sévérité est rationnelle et nécessaire. L'institution de la royauté est sans doute une des inventions les plus heureuses, une des plus fécondes en bons résultats qui se soient produites dans le cours des siècles, et les sociétés modernes sentent chaque jour davantage combien elle leur

est précieuse; mais, de quelque source qu'on la fasse dériver, un peu de fiction se mêle nécessairement à l'existence de son droit et de sa puissance. Que si donc on veut maintenir ce droit et cette puissance, il faut que la fiction qui leur vient en aide soit entourée du respect le plus profond, d'un respect presque religieux. Otez cette base, et tout s'écroulera bientôt. On parle beaucoup de l'amour des peuples pour leurs institutions, pour leurs Souverains, et l'on a raison d'en vanter les heureux effets; mais, il faut bien le dire cependant, si cet amour ne repose pas sur le respect, s'y fier ne serait guère sage. Sans doute, de tristes et trop nombreuses circonstances ont porté de nos jours de rudes atteintes aux sentiments de respect, même par rapport aux situations et aux devoirs qui commandaient le plus ces sentiments. Une voix imposante et grave, qui s'est éteinte l'année dernière honorée des regrets du pays, s'en plaignait souvent; elle déplorait, comme un des symptômes les plus affligeants de nos mœurs, l'affaiblissement progressif des habitudes de respect qui sont le fondement le plus solide du bon ordre, dans quelque société que ce soit. Le Président se rappelle avec quel soin les traditions de ce respect se conservaient autrefois dans le Parlement, et surtout au sein de cette grand'chambre, où, jeune encore, il avait été appelé à succéder à ses pères. Il souhaite que la Chambre des Pairs se montre à son tour non moins jalouse de continuer ces traditions salutaires, de les mettre en crédit et en honneur parmi toutes les classes de citoyens. A ce point de vue, le Président ne craint pas de dire que, même en admettant les protestations de l'accusé, dont les ambiguïtés assez claires voudraient ne faire voir dans son action qu'un semblant d'attentat, il faudrait, pour donner à ce prétendu semblant sa juste valeur, remonter encore bien haut dans l'échelle de la criminalité? En sommes-nous donc venus à ce degré d'abaissement dans la foi qui est due à nos institutions, qu'il soit possible de se jouer avec le régicide, d'en faire un moyen de propagande pour toute utopie sociale qui se puisse rêver, et une sorte d'enveloppe dont se convrirait la honte des faillites? Non, une si atroce manœuvre ne se peut produire sans soulever dans toutes les âmes une indignation dont l'accusé doit, en toute justice, subir les conséquences, que lui-même a prévues. Cet attentat n'est pas aussi léger que quelques personnes semblent le croire : il est peut-être même, par sa forme amoindrie, plus dangereux pour l'exemple que ces attentats dont la férocité inspirait une sorte d'horreur instinctive. Au contraire, si ce prétendu jeu d'attentat ne trouvait pas ici une répression énergique, où n'irait pas, dans ces cerveaux bizarres et malades, la manie de ces tristes imitations dont les fastes du crime offrent tant d'exemples? Il n'y a pas de petits délits quand ils s'adressent aussi haut. Comme le disait, en 1789, un homme dont la prophétie s'est trouvée vérifiée par les faits : « La première pierre, si petite qu'elle soit, qu'on lance impunément contre la statue d'un Roi, est celle qui la renverse, et peut-être la monarchie tout entière avec elle. » En résumé, sans se croire impitoyable et dur, sans se sentir le cœur glacé par l'âge, le Président entend la voix du devoir qui lui parle ici plus haut que celle de la pitié. La Cour des Pairs a toujours entendu cette voix : c'est en l'écoutant qu'elle a rendu tant d'arrêts qui sont fondés sur les vrais principes de justice et d'équité; elle ue reculera pas dans une route si honorable et si digne : c'est pour s'y maintenir que le Président déclare l'accusé coupable d'attentat à la vie du Roi.

Dans le cours de l'appel nominal, un Pair ayant énoncé, à l'appui de son opinion, certaines circonstances de fait dont il avait en personnellement connaissance dans les premiers moments qui ont suivi l'arrestation de l'accusé, quelques doutes se sont élevés sur la question de savoir si la déclaration faite par ce Pair ne pouvait pas être considérée comme une sorte de témoignage, et si, par conséquent, il ne devait pas s'abstenir de siéger comme juge au procès.

Le Pair dont il s'agit a déclaré qu'il était prêt à s'abstenir si la Cour le jugeait convenable.

Plusieurs membres ont fait observer, sur cet incident, que les circonstances déclarées par le noble Pair ne paraissaient pas de nature à changer l'opinion des juges et à influer sur la délibération de la Cour, que dès lors il ne pouvait pas résulter de cette déclaration une cause suffisante de déport.

Cette opinion étant appuyée de toutes parts, et aucun membre n'insistant en sens contraire, M. le Président a déclaré, au nom de la Cour, que l'abstention n'était pas admise.

Plusieurs Pairs qui avaient réservé leur vote,

sont appelés de nouveau avant le dépouillement des voix.

Le résultat de l'appel nominal donne, sur un nombre total de 165 votants, 119 votes pour que l'accusé soit déclaré coupable d'attentat contre la personne du Roi, et 42 votes pour qu'il soit déclaré coupable d'attentat à la vie du Roi. Deux Pairs ont voté pour que l'accusé fût déclaré non coupable, et deux autres pour qu'il fût déclaré coupable seulement d'offense envers la majesté royale.

Il est procédé à un second tour d'appel, fors duquel le nombre des votants se trouve réduit à 164 par l'absence de M. Franck Carré, qui s'est trouvé empêché par indisposition.

Ce tour d'appel donne, pour résultat, 122 votes pour que l'accusé soit déclaré coupable d'attentat contre la personne du Roi, 38 votes pour qu'il soit déclaré coupable d'attentat contre la vie du Roi, et 4 votes pour qu'il soit déclaré coupable, non d'attentat, mais d'offense.

Aucun Pair ne réclamant un troisième tour d'appel nominal, la Cour déclare l'accusé Joseph Henry coupable d'avoir commis, le 29 juillet dernier, un attentat contre la personne du Roi.

La délibération est immédiatement ouverte sur l'application de la peine.

Dans le premier tour d'appel qui a lieu sur cette question, un Pair fait observer que la peine portée par l'article 86 du Code pénal, contre l'attentat dont l'accusé vient d'être déclaré coupable, est la mort. Si la Cour était obligée de se conformer, dans son arrêt, à la rigueur de ce texte de loi, l'o-

pinant serait encore rassuré sur les suites de la condamnation que prononcerait la Cour, car il sait qu'entre la peine et son application, il y a un pouvoir intelligent et clément auquel l'accusé pourrait s'adresser pour faire fléchir en sa faveur la sévérité de l'arrêt; mais la Cour des Pairs est en possession du droit de tempérer elle-même les rigueurs de la loi pénale, lorsqu'elles lui paraissent excessives à raison de circonstances ou considérations dont elle est juge. Le noble Pair pense que, dans l'affaire qui l'occupe en ce moment, la Cour a des raisons suffisantes pour user de ce pouvoir discrétionnaire; et quant au choix de la peine qu'il peut y avoir lieu de substituer ici à la peine capitale, l'opinant pense qu'il n'y a guère d'alternative possible qu'entre les travaux forcés et la détention. C'est la peine de la détention que la Cour des Pairs a le plus souvent appliquée dans ses arrêts, lorsqu'elle usait de son pouvoir modérateur; mais cette peine, inventée par le législateur pour la répression des crimes purement politiques, serait en quelque sorte appliquée à contre-sens dans une affaire où, s'il fallait en croire le dire du coupable, l'attentat n'aurait été qu'un moyen de remplacer le suicide. Il importe de conserver dans la pénalité ce caractère à la fois si odieux et si grave qui se remarque dans le fait dont l'accusé a été déclaré coupable : sous ce double rapport, la peine à laquelle l'opinant s'arrête est celle des travaux forcés à perpétuité.

Un second opinant ajoute aux motifs qui viennent d'être développés cette considération que le législateur a lui-même désigné la peine des travaux forcés comme étant celle qui, en cas de circonstances atténuantes, doit être appliquée, à la place de la peine de mort, aux condamnés pour attentat contre la personne ou la vie du Roi. Telle est, en effet, la disposition formelle de l'article 463 du Code pénal. Après avoir établi qu'en général la peine de la détention est celle qui constitue le second degré de pénalité pour les crimes d'attentat à la sûreté de l'État, cet article excepte formellement de cette règle les attentats prévus par les articles 86, 96 et 97 du Code, voulant que, dans ces cas, la cour d'assises applique, s'il y a déclaration de circonstances atténuantes, la peine des travaux forcés à perpétuité ou des travaux forcés à temps.

Un autre opinant fait observer que la Cour des Pairs est toujours maîtresse de choisir, entre les pénalités du droit commun, celles qui lui paraissent le mieux convenir aux exigences particulières dont la haute appréciation lui appartient. Dans cette situation, l'opinant éprouve quelque répugnance à prononcer une peine que la Cour a presque semblé vouloir exclure, par ses précédents, du nombre de celles qu'elle jugeait devoir appliquer aux crimes de sa compétence, puisqu'elle ne l'a prononcée jusqu'ici qu'une seule fois et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, où il s'agissait d'un accusé déjà précédemment condamné pour crime, et qui venait d'être déclaré conpable non-seulement d'attentat, mais aussi d'homicide volontaire. Le noble Pair vote, en conséquence, pour qu'il soit fait application au condamné Joseph Henry de la peine de la détention à perpétuité.

Un quatrième opinant estime que, pour empêcher l'attentat du 29 juillet de trouver des imitateurs, le meilleur moyen est de le flétrir : or, la peine des travaux forcés étant celle qui conserve au plus haut degré ce caractère de flétrissure si important pour l'exemple, il vote sans hésiter l'application de cette peine.

Un cinquième opinant est d'avis qu'il y a lieu de conserver à la Cour des Pairs, en matière de pénalité, toute la latitude de pouvoir discrétionnaire qui lui est acquise; que, par conséquent, aucune nature de peine ne doit être ici exclue d'une manière absolue et systématique. Toutefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, pendant longtemps, cette Cour avait été considérée comme un haut tribunal politique, dont la juridiction était faite principalement pour certaines classes éminentes de personnes, telles que les premiers dignitaires de l'Etat, et pour des crimes empreints d'un caractère politique. C'est dans cet esprit qu'avaient été rédigés divers projets de loi tendant à régler les formes de procédure de la Cour des Pairs, et, dans plusieurs de ces projets, la peine des travaux forcés avait été retranchée de la nomenclature des pénalités applicables par cette Cour. Il est vrai qu'en 1839 cette peine a été prononcée, une fois, par arrêt de la Cour des Pairs; on a rappelé tout à l'heure les circonstances exceptionnelles qui avaient paru motiver cette application. L'opinant ne veut pas s'étendre sur la question de principe qui fut discutée à cette époque : il dira seulement que si le malheur des temps a fait quelquefois descendre la juridiction

de la Pairie à des crimes dont il était impossible de prévoir à l'avance la nature, il n'est pas cependant sans importance de conserver, autant que possible, à ses arrêts, ce caractère politique et juste à la fois qui les a toujours fait respecter par l'opinion. Dans les circonstances actuelles, l'opinant vote pour que la peine de la détention perpétuelle soit appliquée, sans que cette application puisse tirer à conséquence pour l'avenir.

Un sixième opinant est d'avis, au contraire, que la peine des travaux forcés à perpétuité est celle qui convient le mieux à la nature toute particulière du crime dont l'accusé a été déclaré coupable. Un homme a poussé la vanité jusqu'à mettre, dit-il, en balance dans son esprit le suicide et l'attentat : il a voulu se faire un nom en se jouant de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, la majesté de la personne royale; n'est-il pas juste que la peine la plus humiliante lui soit appliquée, et que son exemple vienne refouler d'avance les pensées de crime que pourrait suggérer, dans les plus basses régions de la société, un amour-propre aussi étrange que coupable?

L'appel nominal, au premier tour, donne le résultat suivant :

Pour la peine de mort	14 voix \	١
Pour la peine des travaux forcés à perpétuité.	133	
Pour la peine de la déportation	4	164
Pour la détention perpétuelle	12	
Pour vingt ans de travaux forcés	1 /	1

Il est procédé à un second tour d'appel nominal,

auquel répondent 163 votants seulement, M. le comte Corbineau n'ayant pu, pour cause de santé, continuer son assistance à la séance.

Ce tour d'appel donne le résultat suivant :

Pour la peine de mort	1 voix	
Pour la peine des travaux forcés à perpétuité.	149	163
Pour la détention perpétuelle	13	}

Cet appel nominal terminé, trois Pairs, dont l'un avait voté la peine capitale, et les deux autres la détention perpétuelle, demandent à changer leur vote pour revenir à l'avis qui tend à l'application de la peine des travaux forcés à perpétuité.

Ce dernier avis se trouvant ainsi adopté par 152 votants contre 11, M. le Président fait observer qu'il n'y a pas lieu de faire le décompte des voix qui se confondent pour cause de parenté ou d'alliance.

En conséquence, la Cour condamne l'accusé Joseph Henry à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Plusieurs Pairs font observer qu'aux termes de l'article 22 du Code pénal, la condamnation aux travaux forcés à perpétuité entraîne, de plein droit, l'exposition publique du condamné: si, commeil y a tout lieu de le penser, l'intention de la Cour est de ne pas joindre ici cet accessoire à la condamnation qu'elle vient de prononcer, ne faudrait—il pas qu'elle s'en expliquât formellement dans son arrêt, en ordonnant que le condamné Joseph Henry ne subira pas l'exposition publique?

Un Pair répond que cette question a été déjà sou-

levée au sein de la Cour, en 1839, après la condamnation de l'accusé Mialon à la peine des travaux forcés à perpétuité. Il fut alors implicitement reconnu que la Cour n'avait pas besoin d'insérer dans son arrêt une disposition formelle pour dispenser le condamné de l'exposition publique, car le Procureur-général devant se renfermer, quant à l'exécution, dans les termes précis de l'arrêt, il n'était pas à craindre que l'exposition eût lieu, si elle n'était pas ordonnée par la Cour.

Un autre Pair expose que ce précédent lui paraît contraire à l'esprit du Code pénal, qui attache l'exposition publique comme accessoire nécessaire à la peine des travaux forcés à perpétuité; il pense donc que, si la Cour veut, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, modifier cette disposition de la loi, il faut que la dispense de l'exposition publique soit expressément énoncée dans l'arrêt. Le législateur autorise les cours d'assises à prononcer cette dispense dans les cas de condamnation aux travaux forcés à temps ou à la réclusion; mais alors une disposition formelle de l'arrêt doit modifier l'application ordinaire du principe légal.

Le rapporteur fait observer que si telle est la règle prescrite aux cours d'assises, dont le droit se borne à la stricte application des peines portées par la loi, la Cour des Pairs se trouve investie d'un pouvoir plus large, et ne relève que d'elle-même pour le choix des pénalités qu'elle prononce. Le Ministère public ne saurait donc prendre sur lui de faire procéder à l'exposition publique d'un condamné quand l'arrêt de la Cour n'aura rien prescrit à cet égard.

L'observation faite n'ayant pas d'autre suite, la Cour adopte un projet d'arrêt dans lequel se trouvent formulées les décisions qu'elle vient de prendre.

Ce vote a lieu par mains levées, aucun Pair n'ayant réclamé le vote par appel nominal.

Les 163 Pairs qui ont assisté à toute la délibération apposent leurs signatures sur la minute de l'arrêt.

L'audience redevient publique pour vider le délibéré ordonné dans la séance d'hier.

Signé: PASQUIER, président;

E. CAUCHY, greffier en ches.

·			
	·		
	·		

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 29 JUILLET 1846.

PROCÈS VERBAL Audience publique du jeudi 27 août 1846,

Présidée par M. le Chancelier.

Le jeudi 27 août 1846, à six heures moins un quart de relevée, à l'issue de la chambre du conseil, la Cour entre en séance publique.

L'accusé n'est pas présent.

Me Baroche, son défenseur, est au barreau.

Le Ministère public est introduit.

Le greffier en chef, sur l'ordre de M. le Président, fait l'appel nominal des membres de la Cour qui ont assisté à toute la durée des débats.

Cet appel nominal constate la présence de 163 Pairs sur 165 qui ont assisté cejourd'hui aux délibérations de la chambre du conseil.

Les Pairs absents sont M. le comte Corbineau et M. Franck Carré, qui n'ont pu continuer leur assistance jusqu'à la fin de la séance.

L'appel nominal achevé, M. le Président prononce l'arrêt dont la teneur suit:

ARRÊT DE LA COUR DES PAIRS.

« LA Cour DES PAIRS :

« Vu l'arrêt du 18 de ce mois, ensemble l'acte d'accusation dressé en conséquence contre

« Joseph Henry;

- « Ouï les témoins en leurs dépositions et confrontations avec l'accusé;
- « Oui le Procureur-général du Roi en ses dires et réquisitions, lesquelles réquisitions, par lui déposées sur le bureau de la Cour, sont ainsi conçues :

RÉQUISITOIRE.

- « Nous, Procureur-général du Roi près la Cour des Pairs :
- « Attendu que de l'instruction et des débats résulte la preuve que, dans la soirée du 29 juillet dernier, le nommé Joseph Henry s'est rendu coupable d'attentat contre la vie ou contre la personne du Roi;
- « Attendu que le crime ci-dessus spécifié et qualifié est prévu et puni par les articles 12, 13, 86, 88 et 302 du Code pénal;
- « Requérons qu'il plaise à la Cour déclarer Joseph Henry coupable du crime d'attentat contre la vie ou contre la personne du Roi, et lui faire application des peines prononcées par les articles cités.
- « Fait au parquet de la Cour des Pairs, le 26 août 1846.

« Le Procureur-général du Roi ,

Signé: «Hébert.»

« Après avoir entendu l'accusé en ses moyens de défense, présentés tant par lui que par M° Ba-roche, son défenseur;

- « Et après en avoir délibéré dans la séance de ce jour;
- "Attendu que Joseph Henry est convaincu d'avoir, le 29 juillet dernier, commis un attentat contre la personne du Roi;
- « Déclare Joseph Henry coupable d'attentat contre la personne du Roi,
- « Crime prévu par les articles 86 (paragraphe premier) et 88 du Code pénal, ainsi conçus :

ART. 86 (§ 1°r).

« L'attentat contre la vie ou contre la personne « du Roi est puni de la peine du parricide. »

ART. 88.

«L'exécution ou la tentative constitueront seules « l'attentat. »

- « Et attendu que la peine doit être graduée suivant la nature et la gravité du crime commis;
- « Vu les articles 7, 18 et 36 du Code pénal, ainsi conçus :

ART. 7.

- « Les peines afflictives et infamantes sont :
- « 1°. La mort;
- « 2°. Les travaux forcés à perpétuité;
- « 3°. La déportation;
- « 4°. Les travaux forcés à temps;
- « 5°. La détention;
- « 6°. La réclusion. »

ART. 18.

« Les condamnations aux travaux forcés à per-« pétuité et à la déportation emporteront mort « civile.

« Néanmoins le Gouvernement pourra accorder « au condamné à la déportation l'exercice des « droits civils ou de quelques-uns de ces droits. »

ART. 36.

« Tous arrêts qui porteront la peine de mort, « des travaux forcés à perpétuité et à temps, la « déportation, la détention, la réclusion, la dégra-« dation civique et le bannissement, seront im-« primés par extrait.

« Ils seront affichés dans la ville centrale du dé-« partement, dans celle où l'arrêt aura été rendu, « dans la commune du lieu où le délit aura été « commis, dans celle où se fera l'exécution, et dans « celle du domicile du condamné. »

« Condamne :

- « Joseph Henry,
- « A la peine des travaux forcés à perpétuité.
- « Le condamne, en outre, aux frais du procès, desquels frais la liquidation sera faite conformément à la loi, tant pour la portion qui doit être supportée par le condamné, que pour celle qui doit demeurer à la charge de l'État;
- « Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du Procureur-général du Roi, imprimé et affiché partout où besoin sera, et qu'il sera lu et

AUDIENCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1846. 79 notifié au condamné par le greffier en chef de la Cour. »

Après la prononciation de cet arrêt, M. le Président lève l'audience.

Signé: PASQUIER, président;

E. CAUCHY, greffier en chef.

·		

COUR DES PAIRS DE FRANCE.

Attentat du 29 Juillet 1846.

LISTE ALPHABETIQUE

DES TÉMOINS ENTENDUS PENDANT LES DÉBATS.

Bacquet (femme) Page 40	Leconte 39
	Lefranc (veuve) 40
Cercleron Ibid.	Legrand 42
Chartron 41	Léon, Voir Dédiot
Chatenoud	
Chevalier (fille) 40	Mercier 41
Chevaner (tine) 40	
	Minié
Debucourt	Moutier Le Page 40
Dédiot dit Léon 42	· ·
Destibeaux 41	Périgaux 42
Diguet	Pimont 39
Fonssard 41	Quentin
Fontaine (François-Jean). 40	
Fontaine (Pierre-Jean) 42	Rastoil
1 ontaine, (1 texte-seati) 22	Roussel 38
0 W . 90	noussei 30
Galliot 39	
Guérin 40	Sanguinade 41
Ingouf 39	Veyrenc 39
James 42	

COUR DES PAIRS DE FRANCE.

Attentat du 29 Juillet 1846.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES AU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES RELATIVES
AU JUGEMENT DE CETTE AFFAIRE.

A

Appel nominal (l') ne comprend que les noms de MM. les Pairs ayant voix délibérative, p. 19. — Pour recueillir les voix; se fait en commençant par le dernier reçu de MM. les Pairs ayant voix délibérative, p. 24.

Arrêm de la Cour des Pairs du 7 août 1846, portant qu'il sera procédé à une instruction sur les faits déférés à la Cour, p. 15. — Du 18 août 1846, qui statue sur la mise en accusation, p. 29. — Du 27 août 1846, portant condamnation de l'accusé, p. 75.

B

BAROCHE (Me), avocat de Henry, l'assiste aux débats, p. 34. — Présente la défense de l'accusé, p. 44.

BARTHE (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Berencer (de la Drôme) (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Besson (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Bresson (M.) est nommé Avocat-général du Roi près la Cour des Pairs, p. 2.

 \mathbf{C}

Cambacénès (M. de) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Commission (la) des mises en liberté, si aucun Pair ne demande qu'il soit procédé à un scrutin de liste, est nommée par mains levées, p. 16. — M. le Président désigne douze membres pour remplir ces fonctions, ibid.

Compétence (la question de) doit être résolue avant de s'occuper de la mise en accusation, p. 24. — Discussion à ce sujet, p. 24 et suiv. — Cette question est décidée à la majorité de 138 voix contre 2, p. 27.

Cousin (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

D

DÉBATS PUBLICS (les) sont ouverts le 25 août 1846, p. 33.

Decazes (M. le duc) est délégué par M. le Président po l'instruction du procès, p. 14.

DÉLIBÉRATIONS secrètes de la Cour, au sujet de l'erdonnance du Roi qui lui défère la connaissance de l'attentat, p. 11. — Au sujet de la mise en accusation, p. 24 et suiv. — Au sujet de la culpabilité et de l'application de la peine, p. 51 et suiv.

E

Exposition publique. V. au mot: Travaux forcés.

F

FRANCE CARRÉ (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

G

GARDE DES SCEAUX (M. le) présente à la Chambre des Pairs l'ordonnance du Roi qui la constitue en Cour de justice pour procéder au jugement de l'attentat, p. 17e.

Giroo (de l'Ain) (M. le baron) est délégué par M. le Président pour l'instruction du procès, p. 14.

Н

Кевент (М.) est nommé procureur-général du Roi près la

Cour des Pairs, p. 2. — Développe les moyens de l'accusation, p. 43, 44.

Henry (Joseph). Le Procureur-général requiert sa mise en accusation, p. 22. — Elle est prononcée, p. 31. — Est assisté aux débats de Me Baroche son défenseur, p. 34. — Est interrogé par M. le Président, p. 38. — Ses explications au sujet des lingots dont il se serait servi pour charger ses pistolets, p. 45. — Le Procureur-général requiert sa condamnation, p. 44. — Est déclaré coupable d'attentat contre la personne du Roi, p. 66. — Est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, p. 71.

L

LAPLAGNE-BARRIS (M.) est délégué par M. le Président pour l'instruction du procès, p. 14. — Est nommé rapporteur; donne à la Cour lecture de son rapport, p. 22.

M

MESNARD (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Mise en accusation. Voir aux mots Arrêt et Vote.

0

OBER (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Ondonnance du Roi du 29 juillet 1846, qui constitue la Chambre des Pairs en Cour de justice, p. 120.

P

Persil (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Pontécoulant (M. le comte de) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Portalis (M. le comte) est délégué par M. le Président pour l'instruction du procès, p. 14.

PRÉSIDENT (M. le) propose à la Cour de se conformer aux formes qu'elle a suivies jusqu'à ce jour dans la délibération relative à la question de savoir si elle entend procéder à une instruction sur les faits énoncés dans le réquisitoire du Procureur-général, p. 11. — Ses observations à ce sujet, p. 12. — Délègue quatre membres de la Cour pour l'assister dans l'instruction, p. 14. — Propose à la Cour les noms de douze Pairs pour composer la commission des mises en liberté, p. 14. — Résume la discussion qui a eu lieu sur la question de culpabilité, p. 61 et suiv.

R

RAPPORT (le) de la procédure est fait à la Cour par M. Laplagne-Barris, p. 22. — L'impression en est ordonnée, p. 32.

RÉDUCTION DES VOIX POUR cause de parenté ou d'alliance; a lieu pour la mise en accusation comme pour le jugement, p. 27, 49. — Tableau des degrés de parenté et d'alliance pour lesquels cette réduction a lieu, p. 50.

Réquisitoire du Procureur-général du 7 août 1846, tendant à ce que la Cour procède immédiatement à une instruction sur l'attentat du 29 juillet, p. 5. — Du 18 août 1846, à fin de mise en accusation de l'inculpé Henry (Joseph), p. 22. — Du 26 août, contenant les conclusions définitives au sujet de l'accusé, p. 43.

S

Salle des séances; sa disposition intérieure pour le jugement de l'attentat, p. 33.

SCRUTIN DE LISTE. Il est procédé à un scrutin de liste pour la nomination des membres de la commission des mises en liberté si la demande en est faite par un Pair, p. 14.

Т

TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ (la condamnation aux), lorsqu'elle est prononcée par la Cour des Pairs, n'entraîne pas de plein droit, l'exposition publique du condamné. — Pour que l'exposition cût lieu il faudrait qu'elle fût formellement ordonnée par la Cour. — Discussion à ce sujet, p. 71.

V

VILLEMAIN (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16.

Vincens-Saint-Laurent (M.) est nommé membre de la commission des mises en liberté, p. 16. Vote pour la nomination des membres de la commission des mises en liberté, a lieu par mains levées, le scrutin de liste n'ayant été demandé par aucun Pair, p. 14. — Sur la mise en accusation, a lieu à la majorité absolue des voix, déduction faite de celles qui doivent se confondre pour cause de parenté ou d'alliance, p. 27. — Sur la culpabilité ou sur l'application de la peine, a lieu à la majorité des cinq huitièmes des voix, déduction faite de celles qui doivent se confondre, p. 49. — N'est considéré comme complet qu'après deux tours de vote au moins, p. 66, 71.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





•











COUR DES PAIRS

ATTENT, FENRY

29 JUILL, 1846

PIÈCES

SAISIES

2.47.50.4

24H24

